

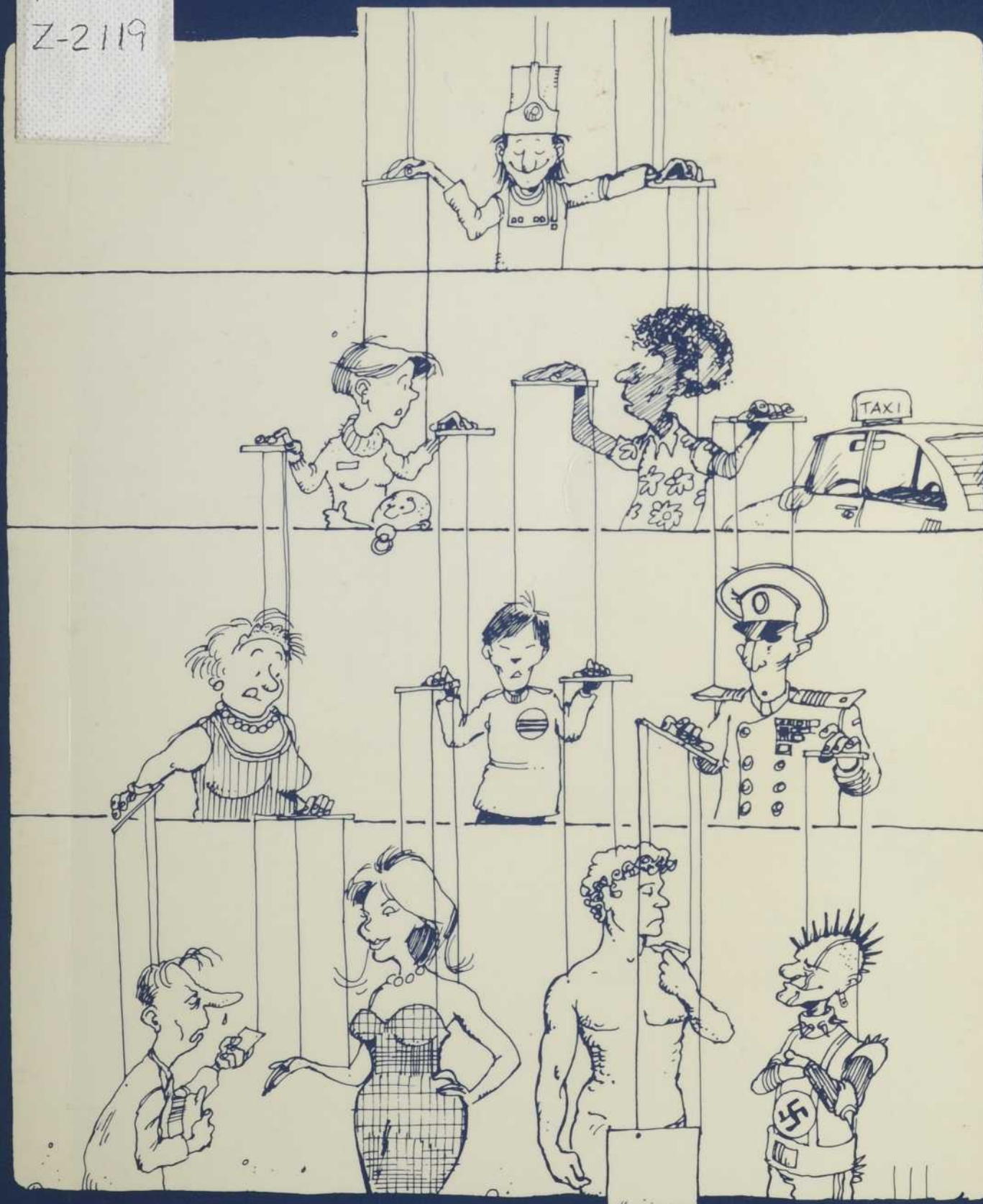


30

Le Contrôle social en pièces détachées

Cahiers
de l'ACFAS
1985

PER
Z-2119



goldsign

Les Cahiers de l'ACFAS

No 30

Le Contrôle social en pièces détachées

Édition: L'Association canadienne-française
pour l'avancement des sciences
2730, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal H3T 1B7 (342-1411)

Distribution: Les Presses de l'Université du Québec
C.P. 250, Sillery, Québec G1T 2R1
Commandes sans frais téléphoniques:
1-800-463-4799

© 1985 Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
Dépôt légal, 2^{ème} trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-89245-036-5

LE CONTRÔLE SOCIAL EN PIÈCES DÉTACHÉES

Actes du colloque de
l'ACSALF, tenu en mai 1984
à l'Université Laval,
dans le cadre du 52^e congrès
de l'ACFAS

Textes publiés sous la direction de
Claude Bariteau, Université Laval
Michel De Sève, Université Laval
Danielle Laberge, UQAM
et André Turmel, Université Laval



Bibliothèque Nationale du Québec

4m
13
A771



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	1
PROBLEMATIQUES	7
Josiane Boulad Ayoub -- Représentation idéologique et contrôle social	9
Pierre Landreville -- Prison, système pénal et contrôle social	21
Céline Saint-Pierre -- Informatisation et disciplinarisation du travail: du fouet au logiciel en passant par l'O.S.T.	33
Carolle Simard -- Des féminismes désordonnés au féminisme ordonné: les contradictions du féminisme	47
Marie-Blanche Tahon -- Féminisme et patriarcat	59
ETUDES DE CAS	73
Pierrette Deslandes -- Alcool et conduite automobile: transformation des lois	75
Richard Dominique -- Les territoires de chasse: une réponse sociale à l'aménagement et au contrôle du territoire	81
Jacques Frenette -- Le travailleur social chez les Cris: un nouvel UTSHIMAU?	93
Pierre J. Hamel -- Le contrôle fiscal: qui est-ce qui contrôle?	113
Ruth Rochette -- L'affirmation du contrôle dans une entreprise participative	127

METHODOLOGIES	143
Léon Bernier et Isabelle Perrault -- Des formes sociales de la pratique artistique	145
Paul Grell -- Apports des récits de vie dans une recherche sur les modes de débrouillardise des jeunes chômeurs	159
Denise Pérusse et André Turmel -- L'échappée du texte: la métaphore	179
NOTES DE RECHERCHE	195
André Billette et Jacques Piché -- Problématique sur l'évolution de l'informatique et de l'organisation du travail	197
Nanouk Daudelin -- Les garderies dans leur contexte	205
Gabriel Dussault -- L'entreprise privée et la législation québécoise relative au français, langue de travail	223
Anne Hébert -- Histoire psychiatrique et marginalisation par rapport au marché du travail	231
Marie-Blanche Tahon -- Les ouvrières de manufactures de vêtement à Montréal	243
Marie Taillon et Simon Tremblay -- Le problème de la déqualification dans le cas des employé(e)s de Paquet-Le Syndicat	249

PRESENTATION

Subscription price, Five Dollars per Annum in Advance. Single Copies, Fifteen Cents.

Entered as Second-Class Matter, May 26, 1912. Postpaid at Chicago, Ill., May 1, 1930. Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917. Authorized for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917.

PRESENTATION

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., MAY 1, 1930

Subscription price, Five Dollars per Annum in Advance. Single Copies, Fifteen Cents.

Entered as Second-Class Matter, May 26, 1912. Postpaid at Chicago, Ill., May 1, 1930. Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917. Authorized for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917.

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., MAY 1, 1930

Subscription price, Five Dollars per Annum in Advance. Single Copies, Fifteen Cents.

Entered as Second-Class Matter, May 26, 1912. Postpaid at Chicago, Ill., May 1, 1930. Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917. Authorized for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917.

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL., MAY 1, 1930

Subscription price, Five Dollars per Annum in Advance. Single Copies, Fifteen Cents.

Entered as Second-Class Matter, May 26, 1912. Postpaid at Chicago, Ill., May 1, 1930. Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917. Authorized for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917.

La crise dans laquelle la société québécoise est plongée depuis déjà quelques années n'a sans doute pas fini d'ébranler certains des acquis des 25 dernières années. De précédents colloques de l'ACSALF ont été consacrés à cette remise en question et ont montré que ces acquis se sont réduits comme une peau de chagrin. Il y a eu fracture du social. Quelque chose s'est cassée au cours des dernières années. On saisit encore confusément parfois que le social a été irrémédiablement marqué. Les phénomènes sociaux commencent déjà à se manifester sous d'autres formes que celles que l'on avait connues; leur rythme de développement est également affecté.

Osons une hypothèse, heuristique il va sans dire: ce qui s'est cassé au tournant des années '80, c'est l'idée que le social peut croître de façon continue, constante, linéaire. Avec cette cassure, l'économique a pris le dessus. Sont apparus alors -ou faut-il dire ont ressurgi- des impératifs et des contraintes sociales qu'on croyait disparus, des contextes sociaux qu'on pensait dépassés et ensevelis depuis un bon moment déjà. Dans cette perspective, la question du contrôle social émerge de l'ombre où l'avaient reléguée les développements, les tendances et les conjonctures des 25 dernières années dans les disciplines sociologiques et anthropologiques. Il n'est donc pas surprenant que le phénomène du contrôle social nouvellement étudié le soit de façon éclatée. Néanmoins, ce qui fait retour actuellement sous la catégorie du contrôle social constitue à juste titre un rappel du caractère fondamentalement historique du social: les mécanismes de contrôle ne disparaissent jamais tout à fait du social; ils sont altérés, ils se modifient, ils se transforment puis ressurgissent sous d'autres formes, parfois inédites.

Au chapitre du traitement analytique de la question du contrôle social dans l'ensemble des textes qui sont présentés ici, deux aspects méritent d'être signalés. Dans un premier temps, l'attention se porte sur le cadre définitionnel à partir duquel le concept de contrôle social est saisi, puis opérationnalisé. Une première opposition apparaît alors qui départage assez nettement les textes entre une définition large du contrôle et une définition plus étroite. Dans le cadre d'une définition large (par exemple, impositions, contraintes, l'ensemble des interactions agents-société, sanctions), le contrôle, c'est le social. Par contre, dès lors qu'on passe à une définition plus étroite (par exemple, le contrôle est implicite, diffus, de l'ordre de la

manipulation), le contrôle marque le social mais n'est pas le social en tant que tel. Ce qui clive ces deux cadres de définition renvoie en fait à la différence entre une conception déterministe du contrôle -la première définition- et une conception du contrôle en terme de détermination. Dans le cadre du déterminisme, nous nous trouvons dans le domaine de la reproduction au sens strict. Dans le cadre de la détermination, c'est le domaine de la reproduction élargie qui prévaut: le contrôle est marqueur du social et freine en conséquence le processus de sa transformation.

Dans un deuxième temps, l'attention se déplace vers le cadre opératoire du concept de contrôle social. D'une façon générale, on peut dire qu'il s'agit là de la mise en espace-temps du contrôle. Là également, une opposition se fait jour entre une conception spatiale et une conception temporelle du contrôle. La conception spatiale du contrôle social s'allie à une méthodologie du regard. Elle cherche à visualiser le phénomène du contrôle, à disposer sur une surface plane son développement, en montrant quels espaces et quels lieux il occupe, comment le contrôle se déplace d'un point à l'autre dans l'espace social, comment enfin il participe d'une hiérarchisation de l'espace, le plus souvent selon l'image d'une échelle. La conception temporelle du contrôle social relève d'un modèle du social à temporalités différenciées, mais également pluridimensionnel, articulant une multiplicité de temporalités matérielles. Dans cette perspective, le contrôle est une action sur le social soumise à l'ordre du temps: mouvement, durée, rythme, vitesse... Les nouvelles formes de contrôle social sont donc relatives à des déplacements dans l'ordre de succession des temporalités sociales alors que, dans la conception spatiale, elles relèvent d'une logique de position. Tels sont les deux axes qui apparaissent départager les réflexions engagées dans ce colloque sur des facettes du contrôle social d'aujourd'hui.

Afin de mettre en valeur la spécificité des textes colligés dans ce recueil, le comité de rédaction les a regroupés en quatre sections: problématiques, études de cas, méthodologies, notes de recherche. Ce faisant, il n'a pas tenté de respecter à la lettre les thèmes du colloque et l'organisation de ses ateliers. Des contraintes de divers ordres l'ont conduits à adopter une logique de présentation dite d'approche, nettement préférable à une logique thématique.

C'est ainsi que des textes traitant du contrôle social en terme de problématique ont permis de constituer une première section. Josiane Ayoub y aborde la question du contrôle social par le biais de l'activité de représentation idéologique et de son efficace sur le réel social; elle réfléchit en fait sur les déterminants idéologiques du discours sociologique sur les contrôles. Pierre Landreville, quant à lui, lie contrôle social et système pénal; plus précisément, il analyse les transformations dans l'économie des peines et le recours au système pénal en vue d'une application du contrôle social. Ce sont les technologies informatiques que Céline Saint-Pierre entreprend de scruter mais sous l'angle particulier de la disciplinarisation du travail; à cet égard, l'organisation du procès de travail n'échappe pas aux changements générés par la mise en place de l'informatique. C'est du côté du féminisme que la réflexion sur le contrôle social se poursuit avec Carolle Simard; une double interrogation sur les rapports entre féminisme et social en amène une troisième -qu'en est-il du féminisme quand l'institutionnalisation se fait jour? Marie-Blanche Tahon intervient finalement sur le féminisme et le patriarcat: le discours féministe sur le patriarcat construirait les féministes non pas comme femmes, mais comme filles.

Une deuxième série de textes porte sur des études de cas présentant des manifestations de contrôle social. Pierrette Deslandes y parle des rapports entre ivresse au volant et contrôle social: comment la conduite en état d'ivresse est-elle définie et gérée, notamment par les appareils de l'Etat? Les deux communications suivantes traitent des Amérindiens. Richard Dominique soulève la question des territoires de chasse des Amérindiens et du contrôle plus général du territoire comme enjeu politique tandis que Jacques Frenette analyse la façon dont l'implantation de services sociaux chez les autochtones devient rapidement une nouvelle forme de contrôle social. Pierre Hamel, de son côté, nous entretient du contrôle fiscal, notamment des relais que l'Etat met en place qui le rendent à la fois plus efficace et moins visiblement inquisiteur: l'exemple de l'imposition des travailleurs à pourboire sert d'illustration. Enfin, Ruth Rochette parle des perceptions et des attentes des différents groupes d'employés dans une entreprise à structures participatives comme supports et rejets de la manifestation des contrôles nouveaux qui s'y implantent.

Un troisième groupe de textes concerne des questions de méthodologie. Au sujet des formes sociales de la pratique artistique, Léon Bernier et Isabelle Perrault ont cherché à construire leur compréhension de l'univers artistique à partir des catégories de pensée des artistes eux-mêmes, de "leur" contrôle de l'art. Paul Grell présente une démarche d'analyse des récits de vie de jeunes chômeurs par le recours notamment à une procédure de réécriture canonique des textes qui vient alimenter la réflexion de l'analyste. Denise Pérusse et André Turmel situent leur démarche méthodologique dans le cadre de l'analyse plurielle et indiquent en quoi la métaphore renvoie à des conceptions du social et possède de ce fait un caractère heuristique d'exploration qui s'attache à concrétiser le travail fabricant du langage réflexif.

La quatrième et dernière série de textes regroupe des notes de recherche. André Billette et Jacques Piché reprennent la question de l'informatique et de l'organisation du travail. Nanouk Daudelin réfléchit sur le contexte historique et social des garderies. Gabriel Dussault, pour sa part, présente un état de la question sur le français, langue de travail en entreprise. Anne Hébert se penche sur la réinsertion sur le marché du travail des personnes ayant séjourné en milieu psychiatrique. Marie-Blanche Tahon traite de la prolétarianisation féminine de la main-d'oeuvre immigrante tandis que Marie Taillon et Simon Tremblay analysent la déqualification des employés des grands magasins dans le cas de la chaîne Paquet-Le Syndicat.

En terminant, nous ne saurions passer sous silence l'exceptionnel travail de composition et de dactylographie du manuscrit réalisé par Mme Jacqueline Pouliot. Sa rapidité d'exécution a d'ailleurs permis la publication de ces actes aux dates prévues. Nous l'en remercions tous.

André Turmel
pour le Comité de rédaction

PROBLEMATIQUES

In the 1980s, the management literature has seen a number of changes. One of the most significant is the increasing emphasis on the role of the manager as a problem solver. This has led to a growing interest in the study of problem solving and decision making. The following are some of the key issues in this area:

1. The nature of the problem: Is it a well-structured problem or an ill-structured problem? Is it a single problem or a complex problem? Is it a problem that can be solved by a single individual or a team? These are some of the questions that managers must ask themselves when they are faced with a problem.

2. The resources available: What resources are available to solve the problem? Are there enough resources to solve the problem? Are the resources being used effectively? These are some of the questions that managers must ask themselves when they are faced with a problem.

The American Medical Association is a non-profit corporation organized for the purpose of promoting the interests of the medical profession and the public. It was organized in 1847 and has since that time been the leading organization of the medical profession in the United States. The Association is composed of more than 50,000 members, who are organized into local, state, and national societies. The Association's principal activities are the publication of the Journal of the American Medical Association, the holding of annual conventions, and the promotion of medical education and research. The Association also maintains a large library and a museum of medical history.

The Association's primary concern is the advancement of the medical profession and the improvement of the medical service to the public. To this end, the Association has established a number of committees and commissions, which are charged with the study of various medical problems and the recommendation of measures for their solution. The Association has also been instrumental in the establishment of many medical schools and hospitals, and in the improvement of the medical curriculum and the standards of medical practice.

The Association's efforts have been directed towards the improvement of the medical service to the public in many ways. It has been instrumental in the establishment of many medical schools and hospitals, and in the improvement of the medical curriculum and the standards of medical practice. It has also been instrumental in the improvement of the medical service to the public in many other ways, such as the promotion of medical education and research, and the holding of annual conventions.

AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
535 N. Dearborn St., Chicago, Ill.

REPRESENTATION IDEOLOGIQUE ET CONTROLE SOCIAL

Josiane Boulad Ayoub

"Comment nous y prendrons-nous pour faire croire un beau mensonge tout d'abord aux magistrats eux-mêmes, et, si nous ne le pouvons, aux autres citoyens? Quel mensonge? demanda-t-il. Ne t'attends pas à quelque chose de nouveau, répondis-je; c'est une histoire phénicienne, qui s'est passée déjà en beaucoup d'endroits, comme l'ont dit et l'ont fait croire les poètes, mais qui n'est pas arrivée de nos jours, qui peut-être n'arrivera jamais, et qui est bien difficile à persuader..."

Si j'ai choisi d'ouvrir mon texte avec la référence à Platon, c'est que l'évocation du "beau mensonge" platonicien m'a semblé un moyen économique de souligner d'emblée, eu égard au thème du colloque, trois choses qui sont enveloppées dans la citation que je viens de rappeler.

D'abord, point que je me contenterai de saluer sans m'y attarder: une jonction: la philosophie politique rencontre depuis longtemps (25 siècles déjà!), et pour cause, ce concept de contrôle social; il constitue, ensuite, avec ceux de fonctions, décisions et actions, l'un des quatre points cardinaux d'orientation de l'analyse sociologique, à en croire Alain Touraine. Enfin, je voulais attirer l'attention à l'égard des deux points suivants sur lesquels je compte revenir pour les développer:

a) les recours, sur le plan théorique ou sur le plan analytique, à la notion de contrôle social, entraînent des procédures méthodologiques spécifiques et impliquent des postulats conceptuels relatifs à l'ordre du discours, c'est-à-dire à son organisation, de même qu'à la représentation de la cité privilégiée par le théoricien de la société. Ce sont ces postulats que j'essaierai de dégager, dans un moment.

b) la stratégie discursive platonicienne (le "beau mensonge", et "la pieuse ruse" comme l'ajoute le Cimetière marin) signale l'aspect particulier sous lequel la philosophie politique, et notamment l'un de ses versants contemporains, la théorie générale de l'idéologie, aborde la question du contrôle social de même que la question qui l'inclut, celle des rapports sociaux entendus comme rapports de classe. C'est cet aspect particulier, l'activité de représentation idéologique, son action, son efficace sur le réel social, que j'aimerais commenter.

Donc, à l'occasion de la rencontre entre certaines thèses de la philosophie politique et certaines thèses de la sociologie/anthropologie au sujet du contrôle social, j'ai choisi, à partir de la perspective de ma discipline, de présenter à la discussion trois remarques relatives aux déterminants (déterminations) idéologiques du discours sociologique sur les contrôles. On voudra bien m'accorder que j'entends, par définition, idéologique dans un sens positif -du moins neutre- et que j'appelle détermination idéologique une détermination polémique-politique (agonique, comme je l'ai appelée ailleurs); deuxièmement, j'avancerai quelques propositions sur les fonctions/effets de signification (politique) de la représentation idéologique, c'est-à-dire du travail idéologique proprement dit, sur le discours social dans son ensemble (discours agi autant que parlé). Je crois voir en rapport avec le thème du contrôle social trois principales fonctions/effets à l'oeuvre: la fonction d'organisation/intégration discursive, la fonction référentielle, la fonction dynamique de transformation discursive.

DETERMINATIONS IDEOLOGIQUES DU DISCOURS SOCIOLOGIQUE DES CONTROLES

A un premier niveau, appelons-le symbolique, on peut remarquer que le discours critique du sociologue contemporain, celui qui entend la société comme système de rapports sociaux, celle-ci ayant par elle-même la capacité de se produire, de s'adapter et de se reproduire, se construit contre deux types d'images ou de représentations de la société. Si ces images s'imposaient, elles freineraient le développement de la sociologie "éclairée" ou du moins feraient régresser le discours de votre discipline à un état pré-sociologique.

Le premier type se déploie sur un plan ontologique: dichotomique ou transcendantaliste, il s'alimente à la représentation canonique du dualisme âme-corps qui s'accompagne immédiatement de la hiérarchisation de ces deux substances. Ce type d'image suppose l'existence d'un ordre méta-social, "naturel", essentiel/principiel, ou axiologique lequel garantit, produit ou en tous cas explique la nature et le fonctionnement de la société. Dans cette conception, la société est représentée comme un vaisseau dont le pilote maintient l'équilibre et la continuité de la course grâce à divers mécanismes de contrôle social, à la fois intégrateurs et répressifs. A la limite, l'analyse sociologique orientée par un tel type d'image de la société aboutit à la réduction de la société toute entière à un appareil de domination. Pour le travail scientifique du sociologue, le danger est évidemment de négliger l'appui des faits et de l'expérience pour le postulat de l'unité d'un consensus social maintenu par le contrôle social et la socialisation. Or, vous le savez, l'existence même des conflits et des mouvements sociaux démentit facilement ces a priori fantasmatiques.

Les racines du deuxième type de représentations plongent jusqu'au socle épistémologique des commencements de l'époque moderne et industrialisée, c'est-à-dire jusqu'au XVIII^e siècle. Cette image rétrograde de la société qui perdure jusqu'à nos jours se forme, en partie au moyen du modèle mécaniste, en partie au moyen de la théorie du sujet, inaugurée par les philosophes classiques, Descartes, Locke, Leibniz. Agissant de manière contre-productive sur la représentation du réel social, ce type d'image fait bon marché, tout à la fois, de la complexité des rapports sociaux comme du développement des schèmes gnoseologiques récents pour rendre compte de cette complexité, tel par exemple le modèle informationnel. Ce type d'image, d'un côté, identifie les systèmes sociaux aux systèmes mécanistes régis par un strict déterminisme à la causalité linéaire; il ne parvient, par conséquent, ni à rendre intelligible les capacités du système social à élaborer ses propres orientations et les catégories de ses pratiques, ni à penser les problèmes afférents aux changements sociaux et à la transformation sociétale. D'un autre côté, ce type d'image continue à identifier la société à un acteur, que ce soit l'ensemble de ses valeurs, de sa culture, de l'esprit du temps ou de l'Etat, acteur qui gère seul ses diverses activités et les conditions de sa survie comme acteur. Critiquant le parti pris pré-dialectique et pré-systémique des discours déterminés par ce type d'images anciennes, Touraine rappelle à ce

propos combien l'analyse de Marx portant sur le "fétichisme" est précieuse pour se garder de cette erreur qui conduirait le sociologue à placer au-dessus des rapports sociaux l'unité de l'intention d'un sujet ou celle d'une loi.

A un deuxième niveau de détermination, celui des orientations fondamentales et des thèmes théoriques, le discours sociologique voudra se situer ou bien sous l'horizon de l'ordre ou bien sous l'horizon du mouvement. Or une sociologie de l'ordre privilégiera soit l'étude des relations de la société avec son environnement soit l'étude des rapports sociaux internes. Dans ce dernier cas, le discours sociologique aura tendance à interpréter cet ordre social comme l'oeuvre d'une domination exercée par certains et imposée à tous; on verra, de même, l'analyse insister de préférence sur les systèmes de contrôles, s'occuper de repérer et de démonter les types divers d'appareils, de répression et d'intégration sociale et culturelle qui fonctionnent au service de pouvoirs conflictuels. Ce type de détermination, qui se déploie au niveau de l'orientation, inclinera la sociologie des contrôles à s'intéresser surtout aux forces cachées de la société ainsi qu'à porter les armes de sa critique sur le discours que la société tient sur elle-même, sur sa logique d'ensemble ou sa rationalité. Pour localiser politiquement les thèmes sur lesquels travaille la sociologie des contrôles, on peut observer que, de manière générale, ces thèmes correspondent aux préoccupations des classes sociales dominées ou populaires. Ainsi le discours de la sociologie des contrôles s'attachera principalement à mettre en lumière un thème fondamental, que Touraine appelle l'aliénation, c'est-à-dire la contradiction entre les conduites de l'acteur dominé qui correspondent à sa situation et celles qui lui sont imposées par les institutions et la socialisation au service de l'ordre dominant.

Enfin, à un troisième niveau de déterminations, celui des prises de position dans le champ théorico-institutionnel, on remarquera que la sociologie des contrôles s'avance, par rapport à la sociologie classique, comme un discours critique, par rapport aux autres courants de la pensée sociologique contemporaine, comme un discours davantage politique, ou engagé politiquement parlant. Elle se propose de travailler à faire apparaître dans l'ordre social, l'économie et la dynamique de toutes les matérialités discursives ou concrètes qui sont au service de la classe dominante ou dirigeante. Aux théories de l'interaction des acteurs sociaux ou à celles du

fonctionnalisme s'oppose la sociologie des contrôles sociaux, celle qui dénonce dans les catégories du discours et de la pratique sociale le maintien des inégalités et des privilèges; celle qui dégage les formes diverses de la domination et de l'hégémonie de classes sociales sur d'autres; celle qui s'allie avec la sociologie actionnaliste pour mettre en évidence les stratégies de la classe dominante pour légitimer cette domination et cette hégémonie. Bas les masques, tel est en définitive la poursuite théorique, le mot d'ordre et de ralliement de la sociologie des contrôles, revenant comme le leitmotiv puissant de son discours et de sa leçon.

EFFICACE DE LA REPRESENTATION IDEOLOGIQUE SUR LE DISCOURS SOCIAL

Définitions préliminaires

Avançons d'emblée les six propositions suivantes que je développerai inégalement, dans un second moment, pour montrer dans quel sens la représentation idéologique agit comme une des conditions de fonctionnement des contrôles sociaux, voire comme une forme de contrôle social.

La dimension symbolique du social, ou l'activité symbolique, consiste en représentations entretenues par les êtres sociaux; ces représentations sont exprimées linguistiquement ou non. On distinguera par postulat la relation de représentation (relation logique: X représente Y) de la relation d'expression (relation d'action: X s'exprime par Y).

Du point de vue de la caractérisation de sa nature, la représentation symbolique aura une valence idéologique lorsque l'ensemble des traits suivants se rencontreront dans son activité: le mode polémique d'expression; la partialité socio-historique; la normativité; la manifestation dans des rapports de pouvoir; l'effet de domination; les finalités d'opportunité (kaïros).

Commentons brièvement ces propriétés:

a) la représentation symbolique à valence idéologique est une activité dont l'expression, linguistique ou non, de son enjeu ou de son pouvoir est de forme polémique, c'est-à-dire diacritique, différentielle, distinctive;

b) la représentation symbolique à valence idéologique est une activité partielle, sur le plan socio-historique, selon trois critères: ontologique, car elle nomme ce qui existe et ce qui n'existe pas; axiologique, car elle sépare, ce qui est bien et ce qui est mal; modal, car elle définit, par rapport à ses fins, ce qui est possible, impossible, ou encore ce qui est contingent, ce qui est nécessaire;

c) la représentation symbolique à valence idéologique est une activité normative: elle prescrit certains comportements, certains discours, en proscriit d'autres;

d) la représentation symbolique à valence idéologique se déploie ou se manifeste dans les rapports de pouvoir structurés par la violence symbolique/matérielle;

e) la représentation symbolique à valence idéologique, par ses propriétés propres de définir et d'occuper une place spécifique, produit dans les rapports sociaux un effet de domination qui tend à l'hégémonie;

f) la représentation symbolique à valence idéologique confère à chaque événement la valeur et le sens que les intérêts de classe des agents sociaux leur enjoignent d'attribuer; et ceci en fonction de la praxis la plus opportune à observer dans la conjoncture.

Du point de sa nature, la représentation idéologique constituerait donc un code symbolique particulier, régissant un habitus discursif et pratique tout en ordonnant, selon l'opportunité praxéologique, une clôture spécifique (ou une limite) du procès d'interprétance politique.

La spécificité du processus idéologique, du point de vue de son action, du point de vue praxéologique, se marquera dans le primat de la fonction pratico-sociale sur la fonction gnoséologique exercée par tout système symbolique de représentations (discours/comportements).

L'efficacité de la représentation idéologique repose en partie sur cette fonction générale qui subsume plusieurs autres fonctions ou rôles dans l'organisation sociale: la plus importante, au point de vue de la catégorie

efficacité, est celle de la production du discours social commun. Les formes de représentation idéologique du réel social sont bel et bien en même temps des forces de production de l'historicité ainsi que des actions politiques sur le réel et le développement social. Ce fait constituera lesdites formes comme autant de conditions de fonctionnement de contrôles sociaux, voire fonctionnera comme contrôle idéologique.

Le schème de construction du discours social commun est un schème général d'exploitation-assimilation l'un par l'autre des discours de domination et des discours de dérive ou de refus. Il se décompose en trois temps: domination - résistance - résistance à la résistance.

Eu égard aux contrôles sociaux, l'efficacité du discours social commun sera déterminée par le repérage de ses fonctions principales. Tout se passe alors comme si l'ensemble des représentations idéologiques que constitue ce discours fonctionne dans le champ des rapports sociaux environnant en tant que contrôle social discursif, au sens systémique du terme contrôle.

Représentation idéologique et contrôle social

Développons seulement le train de propositions sur l'activité de représentation idéologique, considérée du point de vue praxéologique; car le train de propositions relatives à la représentation idéologique, considérée du point de vue de sa nature, ressemblent davantage à une mise en place de postulats de départ de même qu'à des définitions opératoires préliminaires.

Toute activité socio-symbolique humaine comporte un travail de représentation des conditions historiques objectives (structures, rapports, etc.) dans et sous lesquelles l'homme symbolisateur vit, travaille et développe les stratégies adaptatives propres à son espèce. Entre le réel et sa représentation, quelle qu'en soit la forme sociale, il existe tout un jeu de relations intriquées dont une relation d'appartenance (l'activité de représentation idéologique du réel social fait elle-même partie du réel social) et une relation d'appropriation (selon des formes diverses, la représentation idéologique du réel social permet à l'homme d'appréhender son monde, de s'y reconnaître, de s'employer à le transformer, de se transformer lui-même en s'employant de la sorte, de communiquer, etc.). Ces types

généraux de relation sont communes à toute forme de représentation socio-symbolique.

Je pense que ce qui permettra de marquer, du point de vue praxéologique, telle forme de représentation sera le type de relation d'action privilégié qu'elle entretiendra avec le réel. Ressortissant davantage de la relation d'appropriation, la représentation du réel sera idéologique lorsqu'elle permet à l'agent social d'appréhender les rapports de pouvoir qui organisent son monde discursif et pratique, de s'y reconnaître lui-même ainsi que les effets structurels de domination et de développer les stratégies nécessaires pour servir son action caractéristique en tant qu'agent/acteur social. Il en découlera la reproduction-transformation de ses rapports avec les autres agents/acteurs (ou simplement avec lui-même). Pour résumer, c'est bien la fonction/effet (de signification) praxéo-politique de la forme de représentation en question qui lui confère sa valence proprement idéologique ou, autrement dit, qui marque le passage du symbolique au symbolico-idéologique.

Le point de vue privilégié qui nous occupe ici, celui de l'efficacité du symbolico-idéologique eu égard au fonctionnement des contrôles sociaux, oblige à soulever alors la question suivante: comment agit la représentation idéologique? La fonction praxéo-politique permet de qualifier d'idéologique telle forme de représentation socio-symbolique; elle détermine donc le type d'action spécifique que ladite représentation idéologique exercera sur le réel social. Et partant, elle signalera un des aspects de son efficacité sociale: il s'agit de la production du discours social commun. C'est le concept du *koïnon* idéologique dont j'ai établi ailleurs les conditions de formation, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles un tel ensemble (ou réseaux) de discours devient effectivement commun à l'ensemble d'une société et efficace eu égard à son procès historique.

Le discours social commun ou *koïnon* irradie -c'est là peut-être le ressort général de la continuité de son action- toutes les formes de représentation constituant le discours social total dont il est ainsi le commun dénominateur. On verra dans un moment que son efficacité repose avant tout sur cette forme générale d'action, c'est-à-dire sur cette activité incessante d'exploitation-assimilation réciproque des discours d'une société.

Le koïnon est fait du continuum des représentations (dominantes et dominées) du réel social, à fonction praxéo-politique, désignant à la fois ce qui est et ce qui doit être. Il constitue le cadre commun, unifié et contradictoire à la fois, des idées, des valeurs, des besoins, des croyances, des moeurs, des rituels, des gestes, d'une société donnée, de ses savoir-faire et de ses systèmes de défense contre le menaçant et l'inconnu, cadre auquel se réfère consciemment, ou le plus souvent inconsciemment, les membres d'une société donnée pour développer les stratégies de domination ou de dérive régissant les relations entre groupes et entre individus. A leur tour ces stratégies modulent le discours social commun selon la conjoncture; elles lui donnent les formes sous lesquelles il peut être le garant significatif (de la signification) ou le persuadeur décisif (de la décision-choix) des discours et des pratiques des membres ou des groupes dans la société. Grâce à ces stratégies, il "parle", il est présent dans et sous ces pratiques et ces discours entendus comme autant de "contrôles sociaux" concrets pour la persévérance et l'équilibre de l'être historique et social.

L'efficace du discours social commun a partie liée, si on considère cet efficace du point de vue du fonctionnement des contrôles sociaux, avec la re-production sociale (pérennité-transformation):

1. Il assure la liaison et l'interconnexion des représentations idéologiques conflictuelles (fonction de communication);
2. Il fournit le cadre modulateur des pratiques sociales (fonction de reproduction): c'est le garant de la pertinence sociale des significations et l'agent persuasif objectif en tant que fournissant la norme référentielle de la compétence et de l'opportunité sociale des décisions et des actions;
3. Il intervient dans le développement du champ de productions idéologiques (fonction de transformation et de changement).

Ce n'est pas à une sommation ou à une totalisation des discours qu'on veut avoir recours avec le koïnon pour expliquer l'unité conflictuelle des réseaux discursifs idéologiques propre à une société, unité qui permet à son tour aux "contrôles sociaux" de fonctionner. En ce qui a trait au mouvement de constitution du discours social, on a avancé que le mécanisme principal de ce

mouvement est celui d'une exploitation-assimilation réciproque du discours dominant par les discours dominés, et inversement, qui parcourt trois étapes: mouvements de revendication-assujettissement générant la DOMINATION; mouvements de résistance générant la DERIVE; mouvements de résistance à la "résistance" marquant la DEMARCATION incessante reliant DOMINATION à DERIVE. Ces trois étapes marquent les conditions politiques de constitution du koïnon.

Au cours de son processus de stabilisation relative, le discours social permet d'établir un ordre de relations entre pratiques dominantes et pratiques dominées, ordre qui renvoie et qui s'identifie à l'ordre des rapports politiques (de classe ou d'hégémonie). On remarquera que l'idéologie de domination pendant qu'elle domine effectivement, c'est-à-dire lorsqu'elle informe toutes les activités sociales, est partagée par la plupart des agents sociaux, et ce à l'encontre de leurs intérêts objectifs, de classe ou de situation (phénomène facilitant le jeu des "contrôles sociaux"). Elle constitue ce qu'on appelle à bon droit, une idéologie dominante. Cet ordre de relations signale la fonction d'organisation discursive et sociale dont s'acquitte le koïnon, autrement dit d'intégration des pratiques et de mise en situation des "contrôles" relatifs à cette intégration.

Au fur et à mesure de son procès constitutif, le discours social intègre et situe les contradictions discursives du fait même qu'il leur fournit un lieu où celles-ci s'expriment et se font reconnaître en tant que telles. Fonctionnant comme contrôle social idéologique, ce discours social réalise une unanimité discursive relative. Celle-ci est le produit, en transformation continuelle, de la lutte entre éléments discursifs de dérive et éléments discursifs de domination, lutte que le discours social s'emploie à dénier tout au long de sa formation. Cet effet, produit sous la condition de la dénégation, renvoie à la seconde tâche accomplie par la constitution du discours social, si on considère celui-ci comme contrôle idéologique social objectif: ce discours marque les énoncés qui circulent en fonction de ses vecteurs, il fournit ainsi la "norme" ou référence idéologique des critères, des jugements, des décisions, des actions sociales qui se modèlent en fonction de l'équilibration constante entre intérêts symboliques et matériels sociaux des acteurs/agents.

En s'acquittant de l'intégration des réseaux idéologiques, le discours social produit l'unanimité tensionnelle des représentations idéologiques propres à une société donnée et les situe les unes par rapport aux autres. Processus d'équilibration et d'organisation des représentations travaillé par les mouvements de domination -dérive- démarcation, le koïnon (ou contrôle idéologique social objectif) agit enfin comme ferment du développement de la production idéologique. Les discours de dérive, de l'intérieur même des discours de domination affrontent ceux-ci qui, y résistant, se décalent et se transforment pour répondre et s'adapter aux nouveaux rapports sociaux engendrés à même ces mouvements. C'est ainsi que se forme le tracé des systèmes du discours idéologique propre à une société donnée. L'enjeu discursif de cette lutte est la revendication, par les discours, du statut légitime pour leurs énoncés (ou représentations) respectifs. Et c'est au cours d'un tel procès d'imposition normative qu'apparaît le koïnon comme le cadre référentiel commun du texte social total; à ce titre, il constitue une des conditions idéologiques ou encore une des formes idéologiques du "contrôle social".

CONCLUSION

Je voudrais, pour conclure, récapituler ce que j'ai essayé de faire. Dans un premier moment, j'ai tenté d'indiquer, sur un plan restreint, le travail de la représentation idéologique: j'ai dégagé quelques types de déterminations idéologiques du discours sociologique des contrôles; dans un second moment, et sur un plan plus général, j'ai essayé cette fois de mettre en évidence les rapports de la représentation idéologique avec les "contrôles sociaux". Pour ce faire, j'ai posé que la triple fonction dont s'acquittait cet ensemble unifié et contradictoire à la fois des représentations idéologiques d'une société était les fonctions d'intégration discursive, de référence/communication, de transformation discursive. Cet ensemble signalait ainsi l'efficacité propre à l'activité idéologique eu égard à la production-reproduction des rapports sociaux. En même temps, toutefois, il constituait le discours social comme une condition idéologique du contrôle social, voire comme un contrôle idéologique social objectif. Autrement dit, l'ensemble des représentations idéologiques s'instituait, dans cette perspective, comme un des systèmes concrets possibles de contrôle social.

AUGMENTATION DU CONTROLE SOCIAL PENAL ETATIQUE

Une des constatations les plus fréquentes est que l'appareil pénal étatique n'a cessé de croître et d'avoir un impact de plus en plus considérable durant le dernier siècle, tout particulièrement durant les dernières décennies. Cette croissance s'observe à tous les stades du processus pénal.

On assiste tout d'abord à une inflation législative et, de façon encore plus marquée, à une prolifération de la réglementation étatique: les comportements des individus et les activités des institutions qui sont régies par l'Etat vont en augmentant. Comme le rapporte un document récent du Gouvernement du Canada au sujet du droit pénal, "au cours du siècle dernier, notre système gouvernemental a connu une vaste expansion et a entrepris de réglementer plusieurs domaines de l'activité sociale et économique. A cette fin, on a adopté de nouvelles lois et on a créé de nouvelles infractions. Comme résultat, en plus des quelque 350 infractions que contient le Code criminel, les canadiens sont sujets à environ 20 000 infractions fédérales et 20 000 infractions provinciales, en plus d'innombrables infractions créées par les règlements municipaux" (Gouvernement du Canada, 1982, p. 5).

La majorité de ces infractions ont vraisemblablement été créées depuis la Seconde Guerre mondiale. Une recherche effectuée sur le droit pénal provincial du Québec a constaté "qu'au cours de cette dernière décennie (1965-1975), on a créé presque autant d'infractions ou de peines nouvelles qu'on ne l'avait fait au cours du siècle précédent" (Brissette, 1977).

Le non-respect de ces normes légales peut entraîner l'imposition d'une peine mais, règle générale, ces lois et règlements ne sont pas appliqués, ou plutôt le non-respect de ces normes est plus souvent qu'autrement géré par un autre moyen de contrôle social que la peine étatique. Nous ne devons pas cependant en conclure qu'elles ne sont pas efficaces ou qu'elles ont un rôle négligeable dans le contrôle social. Au contraire, ces normes légales ont une fonction importante en proposant un modèle, une référence, une limite et en permettant de poser un jugement sur une conduite. Ces normes ont donc une fonction idéologique importante indépendamment de leur application.

Un autre élément important de l'appareil pénal étatique est l'appareil

policier. Même si les activités des corps policiers ne sont pas toutes reliées au fonctionnement du processus pénal ou du contrôle social, elles représentent un des axes privilégiés du contrôle social pénal étatique. L'appareil policier a, lui aussi, subi une expansion considérable depuis un siècle. Par exemple, le taux de policiers par 100 000 habitants au Canada est passé de 45 en 1901 à 143 en 1961 et à 221 en 1980. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le taux de policiers a doublé au Canada¹; ces taux ont suivi un mouvement semblable aux Etats-Unis.

Anthony Bottoms (1983) rapporte qu'il y a eu dans la plupart des pays occidentaux une augmentation dramatique du nombre de personnes condamnées depuis la guerre. Ce phénomène, qui témoigne lui aussi de l'augmentation du contrôle social pénal étatique, se constate aussi au Canada. Le taux de condamnation pour des actes criminels par 100 000 personnes de 16 ans et plus est passé d'environ 300 en 1950 à 500 en 1973 et, en 1973, il était 5 fois plus élevé qu'au début du siècle. Celui des condamnations pour des infractions sommaires est presque 15 fois plus élevé qu'en 1900².

David Rothman (1980), dans son livre sur l'histoire des mesures pénales aux Etats-Unis, conclut que les mesures destinées à se substituer à l'emprisonnement se sont en réalité ajoutées à l'emprisonnement. Récemment, plusieurs autres auteurs sont revenus sur cette "dispersion du contrôle social" au sujet des "solutions de rechange" à l'emprisonnement.

On parle alors du contrôle pénal qui tend de plus grands filets ou qui tend des filets plus fins (Cohen, 1979). Dans le premier cas, on fait référence à des mesures pénales non carcérales qui attrapent des personnes qui n'auraient pas ordinairement eu de mesures pénales alors que, dans le second, il s'agit de l'imposition d'une mesure pénale plus restrictive ou plus punitive.

Au Canada, Hylton (1981) a fait une analyse des programmes correctionnels implantés en Saskatchewan de 1962 à 1979. Il a conclu que ces programmes n'ont pas eu d'impact sur la population carcérale mais ont fait en sorte que beaucoup plus de personnes soient sous le contrôle de l'Etat.

Au Québec, Sylvie Vallières et Hélène Simon (1981) en sont venues à la conclusion qu'en 1979 les travaux communautaires avaient plutôt été imposés

en plus des conditions ordinaires d'une probation qu'au lieu d'une période d'emprisonnement, augmentant ainsi la sévérité de la peine de plusieurs justiciables.

Il y a donc accord sur l'augmentation du contrôle social pénal étatique.

STABILITE OU AUGMENTATION DES TAUX D'INCARCERATION

Une des façons les plus adéquates de mesurer l'évolution d'une population pénitentiaire ou de comparer plusieurs populations pénitenciaires est d'utiliser le taux d'incarcération à un moment donné ou le rapport du nombre de personnes incarcérées à un moment donné par 100 000 habitants³.

En 1977, Scull a analysé les taux d'institutionnalisation dans les prisons et les hôpitaux psychiatriques aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne de 1960 à 1975 environ. Il est arrivé à conclure à l'existence d'un mouvement de "décarcération" qu'il expliquait, entre autres, par la crise fiscale à laquelle doivent faire face ces deux pays et par l'existence de mesures d'aide sociale qui peuvent être des solutions de rechange à l'institutionnalisation.

Mais, ayant pris une période relativement courte, Scull a été induit en erreur par une baisse des taux d'incarcération qui s'est produite dans plusieurs pays, dont les Etats-Unis et le Canada, au début des années '70. Aux Etats-Unis, le taux d'incarcération est passé de 192 à 175 de 1960 à 1970 tandis qu'au Canada, il s'est maintenu sous 85 de 1971 à 1974 alors qu'il avait été de 100 et plus de 1961 à 1965. Si l'on regarde ces chiffres sur des séquences plus longues, l'on constate qu'au Canada, le taux d'incarcération par 100 000 habitants est étonnamment stable depuis 50 ans⁴, se maintenant presque toujours entre 90 et 100 et atteignant son plus bas niveau en 1974 (82) pour remonter à 100 en 1980. Aux Etats-Unis par contre, où il est actuellement plus du double de celui du Canada, il était près de 100 au début du siècle⁵.

Il est donc difficile de conclure à une décarcération sur des données tirées de séquences courtes. Chose certaine, il y a au moins stabilisation.

AUGMENTATION DU CONTROLE SOCIAL ETATIQUE NON PENAL

Même si nous avons parlé d'une inflation des lois à caractère pénal au cours des dernières décennies, il faut reconnaître que les peines prévues par ces lois sont rarement appliquées et, qu'en fait, elles n'ont pas souvent pour but la punition mais la réparation, le rétablissement d'un équilibre rompu, ou sont avant tout à caractère "restitutif" comme les lois fiscales par exemple. Dans d'autres cas, des législations pénales ont surtout des visées régulatrices en mettant l'accent sur la conciliation et la négociation des conflits. Ponsears et Cuper (1981) ont souligné le caractère régulateur des législations belges dans le domaine de l'inspection du travail. Aussi, il y a une application différentielle de ces diverses lois qui répondent à des logiques et des finalités différentes. Il nous a semblé préférable de les citer en parlant du contrôle social non pénal même si elles prévoient toutes l'application de peines.

Ces lois sont souvent appliquées par des inspecteurs⁶ qui perçoivent leur rôle surtout comme étant préventif (Bottoms, 1983) et qui ont souvent des pouvoirs beaucoup plus polyvalents que les simples agents de la paix. Ils peuvent, et dans certains cas ils doivent, donner des avertissements, réprimander, donner des conseils sur les façons de remédier à une situation, favoriser la conciliation entre des parties, faire en sorte que quelqu'un se conforme à une norme, améliore sa compétence, dédommage une partie, etc. Tout cela avant de recourir à la voie pénale.

Parfois, ces inspecteurs oeuvrent au sein d'organismes qui ont des pouvoirs de contrôle encore plus étendus. Ces organismes (commission, régie, office, bureau de révision, tribunaux), souvent appelés tribunaux administratifs⁷, se sont aussi multipliés au cours des deux dernières décennies. Leur mission est très vaste. Certains ont une activité de surveillance et de contrôle d'un secteur quelconque de l'activité économique et social. Ils ont pour mission d'appliquer une politique gouvernementale en prenant des décisions suivant un pouvoir discrétionnaire quelquefois très étendu. D'autres sont chargés d'appliquer une loi particulière en tranchant des litiges ou en prenant des décisions à portée individuelle, comme la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Les pouvoirs de ces organismes sont aussi très larges. Habituellement, ils ont des pouvoirs d'enquête comportant ou non un élément coercitif. Ainsi, certains organismes peuvent forcer des témoins à comparaître, forcer la production de documents, ordonner des inspections avec droit d'accès aux immeubles et aux dossiers et droit de s'emparer de documents ou de faire des saisies⁸. En plus de ces pouvoirs d'enquête, plusieurs ont aussi des pouvoirs réglementaires. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, certains organismes ont le pouvoir d'édicter des normes qu'ils auront à appliquer. C'est le cas, par exemple, de la régie de la sécurité dans les sports, la régie des gains, la régie des loteries et des courses, la Commission de la sécurité du travail, la régie des permis d'alcool, la Commission canadienne des transports, le Conseil canadien de la radio-télévision, etc.⁹. D'autres tribunaux de surveillance et de contrôle n'ont pas le pouvoir d'édicter des normes comme telles mais ils peuvent élaborer des directives ou des politiques sous forme d'ordonnances, dans le cas d'octroi de licences par exemple.

De plus, ces organismes ont ordinairement le pouvoir de prendre des décisions suivant un processus quasi judiciaire. C'est le cas lors de la suspension ou la révocation d'un permis, d'une licence, l'annulation d'une accréditation, la fixation des indemnités et des conditions d'expropriation¹⁰, la modification des prix, taux, loyers.

Enfin, ces organismes sont souvent habilités à saisir les cours civiles et pénales pour obtenir l'exécution des décisions qu'ils prennent à titre de sanction, mais ces pratiques sont peu fréquentes par rapport à l'ensemble des activités de contrôle de ces organismes. Ils ont, semble-t-il, plus souvent recours à d'autres styles de contrôle social que le style punitif¹¹.

AUGMENTATION DU CONTROLE SOCIAL NON ETATIQUE

Plusieurs auteurs¹² ont parlé récemment de la "privatisation" du contrôle social en notant le déplacement des responsabilités en matière de services sociaux qui semble s'effectuer des gouvernements vers des institutions privées avec l'arrêt du développement du "corporate welfare"¹³. Soulignons que l'industrie des services sociaux affectent aussi les secteurs des agences du système pénal. Des entreprises privées se lancent dans la

"prévention communautaire" de la criminalité¹⁴, le commerce des services de sécurité et même dans la construction et l'opération de prisons¹⁵. S'il ne s'agissait que de services offerts par l'entreprise privée au sein du système pénal, il serait inadéquat de les classer dans le contrôle social non étatique. Comme ces services privés de sécurité ne sont pas qu'un simple appendice du système pénal parce qu'ils appliquent normalement ce que l'on pourrait appeler une "justice privée", ils entrent dans cette catégorie. Je partage l'avis de Shearing et Stenning (1983) sur ce point.

"Les personnes au service de la sécurité privée peuvent être définies comme étant des personnes employées à des occupations de sécurité se rapportant à la protection de l'information, des biens ou des personnes mais différentes des membres de la police militaire, de la police publique et des corps de fonctionnaires publics ayant un statut d'agents de la paix" (Shearing, 1984, p. 63). Même si des services de sécurité sont offerts depuis très longtemps par l'entreprise privée¹⁶, le nombre de personnes au service de la sécurité privée semble avoir connu une augmentation très considérable ces dernières années. De 1961 à 1971, les services privés de sécurité auraient eu, au Canada, un taux d'accroissement aussi élevé que 700% pour atteindre un nombre presque aussi important d'agents que celui des policiers publics. D'après Shearing, il semble bien "qu'aujourd'hui au Canada, le nombre de personnes au service de la sécurité privée a pris une avance significative sur celui des policiers publics" (Shearing, 1984, p. 85).

Le mandat et les objectifs de la sécurité privée sont définis en fonction des intérêts et des objectifs de leur employeur. La sécurité privée doit avant tout prendre en considération les intérêts du client et non pas "l'intérêt public" comme doivent le faire les policiers publics. Aussi, les activités et les modalités de gestion des situations problèmes sont déterminées par les intérêts des clients. Aussi, le recours au système pénal est probablement peu fréquent¹⁷.

Un autre élément qui aide à distinguer ces services privés de sécurité des appareils étatiques, est le fait qu'ils opèrent ordinairement dans des "propriétés privées de masse" (mass private property)¹⁸. Il s'est en effet développé en Amérique du Nord, surtout depuis les années '50, des propriétés privées très importantes, telles les centres commerciaux, les grands

centres résidentiels, les centres sportifs ou culturels, les complexes industriels, les campus universitaires, etc. Ce développement a modifié considérablement l'organisation des espaces privés et publics et favorisé l'expansion de services privés de sécurité.

Le développement rapide de ces grands espaces privés fait en sorte que nous passons de plus en plus de temps dans des lieux privés contrôlés par des services privés de sécurité. Nous sommes alors probablement soumis à un contrôle et une surveillance plus généralisés, mais moins spécifiques. Ces services privés de sécurité ne s'intéressent pas qu'aux infractions aux lois; ils peuvent utiliser des moyens d'enquête, d'interrogation, de perquisition, de fouille, d'identification (obliger les gens à donner des informations détaillées sur eux-mêmes), d'expulsion, etc., beaucoup plus importants et avec beaucoup moins de contrôle que peuvent le faire les policiers publics¹⁹.

LA DIMINUTION DE LA PLACE RELATIVE DE L'EMPRISONNEMENT

Bottoms (1983) a attiré notre attention récemment sur le fait que, malgré l'augmentation considérable du nombre de personnes en prison et de celles placées en probation, l'amende était la sanction pénale qui avait subi l'accroissement le plus spectaculaire. Il signalait aussi qu'en Angleterre et au pays de Galles l'amende était maintenant la peine la plus fréquemment utilisée même pour les actes criminels. En 1980, 53% des personnes condamnées pour un acte criminel avaient eu une amende, alors que le pourcentage des gens condamnés à l'amende était de 45% en 1959 et de 27% en 1938. Par ailleurs, les pourcentages de personnes condamnées à l'emprisonnement avaient décru constamment passant de 33% en 1938 à 29% en 1959 et enfin à 15% en 1980. Au Canada, la tendance est similaire: en 1978, 61% des personnes condamnées par les tribunaux au Québec s'étaient méritées une amende alors que 24% avaient été condamnées à l'emprisonnement. Par ailleurs, il semble²⁰ qu'au Canada, en 1900, les proportions aient été inversées: environ 55 à 60% des condamnés étaient incarcérés et environ 30% d'entre eux avaient une amende.

Aussi, même s'il y a une stabilité dans les taux d'incarcération et une augmentation du nombre de personnes incarcérées, l'emprisonnement n'est

plus la sanction pénale prépondérante. L'emprisonnement a même une place relative de moins en moins importante à l'intérieur du système pénal. Enfin, compte tenu de l'augmentation du contrôle social étatique non pénal et de l'augmentation du contrôle social non étatique, l'emprisonnement est un moyen de contrôle social moins important du point de vue quantitatif. On peut même se demander si ses fonctions symboliques ne sont pas aussi de moins en moins importantes et si nos conceptions à ce sujet ne mériteraient pas d'être revues.

En somme, devant le bilan des tendances en cours, force est de constater que la prison est devenue davantage un élément complémentaire au système pénal, celui-ci ayant connu des transformations majeures et s'étant surtout irradié au sein de modalités nouvelles de contrôle social dont le caractère punitif n'en demeure pas moins important. Du moins, est-ce la conclusion qui se dégage de notre bilan des travaux récents.

Pierre Landreville
Criminologie
Université de Montréal

NOTES

1. Waller (1982), tableaux 40-42.
2. Waller (1982), tableau 9.
3. Waller et Chan (1974).
4. Waller (1982), tableau 26.
5. Cahalan (1979).
6. Ponsers et Cuper (1981) ont dénombré 68 services d'inspection en Belgique.

7. Voir à ce sujet le chapitre 3 de Galant (1981).
8. C'est le cas pour la Commission des valeurs mobilières et la Régie des marchés agricoles.
9. Galant (1981).
10. La Régie de l'électricité et du gaz a un tel pouvoir.
11. Black (1976).
12. Voir entre autres Cohen (1979), Spitzer et Scull (1977).
13. Voir Stoesz (1983).
14. Par exemple, l'opération Tandem à Montréal.
15. Voir Rosenberg (1984).
16. Voir Spitzer et Scull (1977).
17. Voir Guarino Ghezzi (1983).
18. Voir Shearing et Stenning (1983).
19. Voir Guarino Ghezzi (1983).
20. Nos propres évaluations à partir du tableau 35 de Waller (1982) en faisant l'hypothèse qu'environ 50% des entrées en prison en 1900 l'étaient pour défaut de paiement d'amende.

BIBLIOGRAPHIE

BLACK, D.J., The behavior of law, London, Academic Press, 1976.

BOTTOMS, A.E., "Neglected features of contemporary penal systems", Ch. 8. in Garland, D., Young, P. (eds), The Power to punish, London, Heinemann educational books, 1983.

BRISSETTE, M., L'infraction dans le droit pénal du Québec, Volume II, Montréal, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée, 1977.

CAHALAN, M., "Trends in incarceration in the United States since 1880", Crime and delinquency, 25-1, 1979, pp. 9-41.

COHEN, S., "The punitive city: Notes on the dispersal of social control", Contemporary crisis, 3-4, 1979, pp. 339-363.

FOUCAULT, M., Surveiller et punir, Paris, Gallimard, 1975.

GUARINO GHEZZI, S., "A private network of social control: Insurance investigation units", Social Problems, 30-5, 1983, pp. 521-531.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Le droit pénal dans la société canadienne, Ottawa, ministère de la Justice, 1982.

HYLTON, J.H., "Community corrections and social control: the case of Saskatchewan, Canada", Contemporary crisis, 5, 1981, pp. 193-215.

PONSEARS, P. et CUPER, R., "L'inspection du travail: mission de l'autorité ou affaire privée?", Déviance et société, V-4, 1981, pp. 347-367.

ROSENBERG, J., "Private prisons: who says crime doesn't pay?", Jericho, 35, 1984, pp. 1-4.

ROTHMAN, D., Conscience and convenience, Boston, Little Brown, 1980.

SCULL, A.T., Decarceration, Englewood Cliffs, Prentice-Hall Inc., 1977.

SHEARING, C.D., "La sécurité privée au Canada: quelques questions et réponses", Criminologie. La police après 1984, XVII-1, 1984, pp. 59-90.

SHEARING, C.D. et STENNING, P.C., "Private security: implications for social control", Social problems, 30-5, 1983, pp. 493-506.

SIMON, H. et VALLIERES, S., L'évaluation d'une nouvelle mesure pénale: les travaux communautaires au Québec, Les cahiers de l'Ecole de criminologie, no 9, Montréal, Ecole de criminologie, 1981.

SPITZER, S. et SCULL, A.T., "Privatization and capitalist development: the case of the private police", Social problems, 25-1, 1977, pp. 18-29.

STOESZ, D., "Corporate Welfare": l'industrie des services sociaux et la réforme du "Welfare State" aux Etats-Unis", Revue internationale d'action communautaire, 10-50, 1983, pp. 87-100.

WALLER, I., Canadian crime and justice in comparative perspective: selected indicators for selected countries 1900-1980, Ottawa, Department of criminology, 1982.

WALLER, I. et CHAN, J., "Prison use: A canadian and international comparison", Criminal law quarterly, 17, 1984, pp. 47-71.

INFORMATISATION ET DISCIPLINARISATION DU TRAVAIL: DU FOUET AU LOGICIEL EN PASSANT PAR L'O.S.T.

Céline Saint-Pierre

Les discussions récentes sur la place et l'impact des nouvelles technologies reliées à la micro-électronique dans l'organisation de la production de la sphère marchande ont surtout mis l'accent sur le repérage de leurs effets sur l'emploi et la restructuration des tâches. La problématique qui permet cet exercice est fondée principalement sur la thèse qui veut que l'introduction de ces nouvelles technologies réponde d'abord et avant tout à des objectifs économiques d'accumulation du capital par un accroissement de la productivité fondé sur la rationalisation de la production. Ce qui prévaut dans cette approche est la saisie du rapport économique et des formes d'exploitation qui le sous-tendent. La centralité du rapport économique y est reconnue et conséquemment la domination économique est la forme principale qui marque les rapports sociaux propres aux sociétés capitalistes. Les autres formes de domination -sexuelle, patriarcale, technologique, politique et idéologique- retrouvent leur spécificité à travers la compréhension du rapport de domination économique et y sont considérées sous l'angle de leur subordination directe.

L'hypothèse de "l'autonomie relative des autres niveaux de la formation sociale"¹ ayant compensé pendant plusieurs années à l'absence de conceptualisation de la spécificité de multiples formes de rapports sociaux et de leur articulation propre, ne nous apparaît plus, quant à nous, encore être mise de l'avant de façon sérieuse et soutenue. Les féministes ont, à notre avis, contribué de façon magistrale à soulever le voile de ce déterminisme économique par leurs études sur le patriarcat comme forme spécifique d'oppression liée au rapport de domination des hommes sur les femmes et dont la disparition ne passe pas nécessairement par la résolution du rapport d'exploitation et de domination économiques propres à la sphère marchande des sociétés capitalistes. Si les formes de domination patriarcale et sexuelle sont à considérer comme éléments structurants des rapports économiques de production, il ne faut pas cependant faire l'économie de l'analyse de leur spécificité et de leur articulation aux autres formes de

rapports sociaux. A l'appui de notre propos, nous renvoyons à l'examen des sociétés du "socialisme réel" où la résolution des rapports d'exploitation économique n'a pas conduit à la disparition des rapports de domination patriarcale, ni des rapports de domination idéologique et politique, bref à la disparition des classes sociales.

Notre réflexion et notre recherche s'inscrivent dans cette démarche globale de mise à jour de problématiques plus adéquates pour rendre compte de la spécificité des diverses formes de domination et des rapports sociaux qui les sous-tendent dans les sociétés capitalistes développées. Nous nous intéressons plus particulièrement aux rapports de domination dans les entreprises de production de biens matériels et de services et aux formes qu'ils prennent dans l'organisation des procès de travail et dans la mise au travail de masses d'individus. Nous cherchons à comprendre de façon plus serrée comment ces rapports fonctionnent dans cette phase d'implantation de la micro-électronique et d'informatisation des procès de travail dans les usines et les bureaux.

Nous ne pouvons, dans le cadre de cette intervention², développer de manière exhaustive tous les éléments qui doivent s'imbriquer dans cette problématisation. Nous tenterons cependant de mettre de l'avant certaines propositions qui pourraient servir de base à un tel travail. Elles devraient permettre de construire une grille d'interprétation des données recueillies à travers les études de terrain que nous sommes à réaliser. En ce sens, l'analyse du procès d'informatisation est un prétexte pour une réflexion que nous voulons plus large et plus globale.

FORCES PRODUCTIVES ET RAPPORTS DE PRODUCTION: ELEMENTS D'UNE CONTRADICTION A REVOIR

Pour bien comprendre le cheminement qui est le nôtre, il est nécessaire de faire quelques rappels. Pour Marx, tous les conflits majeurs dans l'histoire ont leur origine dans le développement de la contradiction entre les forces productives et les rapports de production. Dans cette contradiction, les forces productives constituent l'élément moteur de sa dynamique; par ailleurs, la mise à jour des lois qui fondent leur développement ne fait pas partie du processus de compréhension des rapports sociaux. La "nature" est

considérée dans un rapport d'extériorité à la "société" et l'histoire pour Marx est celle des modes d'appropriation de la nature par l'homme. C'est le mode d'appropriation même qui permet de distinguer les divers modes de production; la forme d'appropriation quant à elle permet de définir les rapports de production qui fondent les classes sociales. Conséquemment, les forces productives sont objet et enjeu de cette lutte pour l'appropriation et Marx, comme tout un courant de pensée qui s'y rattache, situe celles-ci dans une relation d'extériorité aux rapports de production. De plus, les forces productives et notamment la science et la technologie figurent pour ce courant, au premier rang de la force de frappe qui permettra la transition ou le passage au socialisme³.

Pourtant, Marx s'est employé dans son immense travail de critique de l'économie politique à démontrer comment tous les concepts de base de cette théorie étaient marqués par l'idéologie bourgeoise. Mais lorsqu'il s'est agi de discuter des forces productives, de leur développement et de leur conceptualisation, Engels tout comme Marx en demeurèrent au niveau des premières apparences et le travail de critique théorique ne fut jamais amorcé.

"Avec ce résultat, que la théorisation marxiste concernant les éléments objectifs du procès immédiat de la production capitaliste est, habituellement et très logiquement, réduite à la croyance que ces éléments constituent déjà et en tant que tels, la base potentielle du socialisme. En ce sens, une perspective critique fondée sur le matérialisme historique est secondarisée par rapport à une approche téléologique de la "technique" et c'est pour cette raison qu'une critique de la technologie présuppose la rupture avec cette idéologie qui peut être, à juste raison, qualifiée de technicisme⁴." (traduction CSP)

Ce qui signifie, dans cette perspective marxiste, que si le développement technologique prend des formes particulières selon les différents modes de production, il n'en porte cependant pas les traces; au contraire, il transcende

ces rapports et les détermine d'une certaine manière. C'est cette interprétation par tout un courant de pensée qui a permis de qualifier de techniciste, l'approche marxiste de la technologie.

Cette approche a aussi été celle de Lénine. Reprenant les principes du taylorisme pour les appliquer à toute l'organisation de la production dans les usines soviétiques, il n'a jamais été question pour lui d'une incompatibilité ou d'une contradiction entre les objectifs de l'Organisation scientifique du travail (O.S.T.) et ceux du socialisme mais plutôt d'une simple adaptation des premiers aux seconds. La rationalité scientifique considérée comme principe de développement des technologies de production n'est pas questionnée dans ses fondements et encore moins entrevue comme idéologie.

Cependant, à la suite de la critique par Lukacs du technicisme de Boukarine⁵, plusieurs membres de l'école de Francfort tels que Horkeimer, Adorno, Marcuse et Habermas ont effectué d'importants travaux qui ont permis de prendre une distance critique vis-à-vis de l'approche techniciste de développement de la technologie. Pour eux, le fondement de la critique réside d'abord dans la critique de la "raison instrumentale". Marcuse a fait de l'attaque à la rationalité technologique, l'objet de sa thèse sur l'uni-dimensionalité⁶. Selon lui, le rapport de domination n'opère pas uniquement au moment de l'application de la technologie et dans ses modes d'utilisation, mais bien au moment même de la conception d'une part, et de la construction d'autre part, de tout l'appareillage qui les supporte.

Gorz⁷ et Braverman⁸, quant à eux, ont amorcé l'étude des formes d'organisation du travail comme formes d'organisation du rapport de domination du Capital sur le Travail. Ils ont surtout tenté de démontrer que ces formes d'organisation du travail reproduisent dans l'entreprise les rapports de production propres à la société toute entière. Stephen Marglin⁹ est l'un de ceux qui a poussé le plus loin dans son analyse des formes d'organisation de la production propres à la fabrique, l'opposition à l'approche techniciste ou encore au déterminisme technologique. Pour lui, ce sont les rapports de production qui constituent le pôle déterminant de la contradiction entre les forces productives et les rapports de production. D'où, selon Marglin, les formes d'organisation du travail ne répondent aucunement aux exigences des technologues ou à leur efficacité productive mais

principalement aux objectifs de la mise en forme du rapport politique Capital-Travail dans l'entreprise, c'est-à-dire aux objectifs d'appropriation de la plus-value par les capitalistes. La réalisation de cet objectif nécessitera donc la mise en place de modes d'extorsion de sur-travail auxquels répondront les diverses formes d'organisation du travail: certaines visant principalement l'extorsion de la plus-value absolue (extensive) et d'autres, la plus-value relative (intensive).

Pour Stephen Marglin, dans les premières manufactures, la division du travail fondée sur la parcellisation des tâches de conception et d'exécution répondait davantage à la nécessité pour les capitalistes de s'assurer du contrôle politique de la production en mettant les ouvriers dans l'incapacité d'exercer cette fonction. Ceux-ci, dépossédés des connaissances nécessaires et des qualifications appropriées pour recomposer les procès de travail et effectuer un ensemble de tâches intellectuelles et manuelles, entraient dans un rapport de soumission réelle au Capital: non seulement par l'extorsion du sur-travail et donc de la plus-value, mais aussi par l'extorsion du savoir et des connaissances appropriées au procès de travail.

Dans les premières manufactures, les techniques de surveillance et la discipline vont amorcer ce processus de soumission ou de subordination réelle. Jean-Paul De Gaudemar¹⁰, dans son livre L'ordre et la production, analyse les diverses formes d'organisation du travail qui ont marqué le passage du féodalisme au capitalisme industriel. Tout comme Marglin, ses thèses s'opposent aux théories néo-classiques, notamment à celle de Smith, et au courant du déterminisme technologique dans le marxisme¹¹. A titre d'exemple, mentionnons que pour les néo-classiques, c'est la machine à vapeur qui a conduit aux formes d'organisation du travail de la manufacture et de la grande industrie et non l'inverse, comme pourrait le soutenir Marglin.

L'hypothèse de De Gaudemar peut se résumer ainsi: l'organisation du travail et les formes diverses qu'elle prendra serviront davantage à mettre les gens au travail et à les y maintenir qu'à proposer des formes efficaces de production et d'accroissement de la productivité. Dans la foulée de cette proposition, les formes d'organisation du travail, comme le taylorisme, ne peuvent plus être envisagées uniquement comme des moyens d'extorsion et de maximisation de la plus-value relative. Ce qui est au centre de tous ces

systèmes d'organisation du travail, c'est le contrôle politique du procès de travail assuré par la discipline capitaliste. C'est à la formalisation de ces différentes formes de discipline que s'est employé De Gaudemar. Il a distingué quatre cycles disciplinaires que je rappellerai brièvement pour les besoins de notre argumentation:

a) le cycle panoptique propre à la première phase d'expansion capitaliste au début du XIXe siècle et pendant laquelle les formes de contrôle du procès de travail sont empruntées aux modèles disciplinaires de l'armée et de la famille: sujétion directe, physique, et contrôle direct par des maîtres qui n'ont aucune compétence technique. La discipline est davantage "une technique de surveillance qu'une technique d'usage des corps au travail"¹². La longueur de la journée de travail est une mesure disciplinaire de surveillance du travailleur et non pas uniquement une mesure économique d'extorsion de la plus-value absolue.

b) la seconde phase d'expansion du capitalisme est caractérisée par un cycle de disciplinarisation extensive. Les formes de disciplines coercitives propres au pré-capitalisme sont abandonnées et transformées radicalement. Il s'agit de diminuer les coûts rattachés au contrôle de la main-d'oeuvre et d'améliorer l'insertion des masses de travailleurs tout en augmentant la productivité et le pouvoir de contrôle. La construction de cités ouvrières permettra d'étendre cette capacité de contrôle à la vie hors travail. En disciplinant la vie hors travail, on contrôlera la vie au travail et, à cette époque, toute une stratégie de moralisation sociale se mettra en place.

c) le cycle de discipline mécanique suivant est celui par lequel l'introduction du machinisme assurera la mise en place de formes disciplinaires axées sur l'usage de la force de travail. Le travailleur intériorise des normes de production qui lui apparaissent comme des nécessités objectives des procès de travail. C'est là le grand apport du taylorisme du point de vue du Capital. En même temps, l'O.S.T. permettra de briser la résistance ouvrière en neutralisant les qualifications ouvrières, notamment les métiers, et en introduisant le contrôle sur les temps de production. Cependant, là où la "morale paternaliste" et l'idéologie de la rationalité scientifique ne fonctionnent plus, la disciplinarisation se fait plus subtile. Elle renvoie à des formes d'organisation du travail fondées sur

la délégation de pouvoir telles que cela se retrouve dans les équipes semi-autonomes. Des travailleurs exercent eux-mêmes le contrôle sur les autres travailleurs, sur la production et sur les normes de production.

d) le cycle de discipline contractuelle renvoie à la contractualisation du rapport salarial et à la fonction de régulation des organisations syndicales comme mode de disciplinarisation du travail et de contrôle sur les modalités de paiement des salaires.

L'analyse de De Gaudemar, à la suite de celle de Marglin, nous démontre que la loi de la valeur ou que le procès de valorisation du capital ne peuvent se comprendre sous l'angle unique de l'extorsion de la plus-value.

Celle-ci repose aussi sur la réalisation de conditions permettant l'extorsion du sur-travail, c'est-à-dire sur la mise au travail de masses d'individus dans des formes précises d'encadrement. Cette mise au travail est assurée par une disciplinarisation des producteurs directs qui renvoie à la spécificité du rapport politique de domination dans l'entreprise, c'est-à-dire aux moments de la constitution de l'exercice du rapport de domination de la classe capitaliste sur les travailleurs et les travailleuses dans l'entreprise. Cette problématique met l'accent sur une distinction réelle entre les conditions d'exercice du rapport de domination politique d'une part et les conditions de réalisation du rapport d'exploitation économique d'autre part. Conséquemment, il peut arriver que la nécessité du maintien du rapport de domination à travers différentes formes d'organisation du travail se constitue en obstacle à l'accroissement de la productivité et enrayer ainsi le procès de valorisation du capital. On retrouve là, à notre avis, une partie de l'explication de la crise des années '70, appelée aussi crise du fordisme ou crise du procès de valorisation du capital. Non seulement doit-on parler de baisse de la productivité et donc de diminution du taux de profit mais aussi de crise de légitimité du rapport de domination politique dans l'entreprise. La rationalité scientifique dans la production apparaissant maintenant sous son jour politique.

INFORMATISATION ET DISCIPLINARISATION DU TRAVAIL

L'histoire de la disciplinarisation du travail qui dure déjà depuis plus

de deux siècles est en fait l'histoire de la subordination de milliards d'individus aux impératifs de la société industrielle. Le recours à la force physique empruntant en cela aux techniques répressives du bagne et de la caserne militaire en passant par le contrôle des temps et mouvements tel que proposé par l'Organisation Scientifique du Travail pour en arriver à l'auto-contrôle fondé sur l'intériorisation des normes de production par les travailleurs et travailleuses sont autant de formes concrètes du double processus de subordination réelle du Travail aux règles du Capital, d'une part, et de domination du Capital sur le travail, d'autre part.

Nous fondant sur l'argumentation qui a été développée précédemment, nous faisons l'hypothèse suivante: l'informatisation du travail liée à la diffusion de la micro-électronique comme outil de production dans les usines (robotique) et dans les bureaux (bureautique), tout en répondant à des objectifs de valorisation du capital, intervient aussi comme mode de disciplinarisation de la force de travail physique mais surtout de la force de travail mentale et intellectuelle des producteurs/utilisateurs. La forme la plus visible de cette disciplinarisation est le contrôle du rendement rendu possible, même pour les activités intellectuelles, par l'introduction de la surveillance électronique. Les technologies de la micro-électronique permettent d'appliquer les principes de rationalisation du travail propres à la production industrielle à des zones de production dans lesquelles le travail est difficilement quantifiable à des tâches précises dans la définition de leur contenu.

En ce sens, la micro-informatique et les logiciels succèdent d'une certaine manière au fouet des premières manufactures et au chronomètre de Taylor en reprenant les fonctions de contrôle sur l'usage de la force de travail et sur son rendement quantitatif et qualitatif. L'oeil électronique a remplacé l'oeil du maître et du superviseur mais il est plus pernicieux; ce qui s'explique par le fait que l'informatisation du travail et les technologies qui l'accompagnent portent plus que jamais les stigmates de la neutralité scientifique et de la rationalisation technique.

Avec la supervision électronique et la programmation des manières de travailler disparaîtra la forme concrète ou l'expression tangible du rapport de domination dans l'entreprise, à savoir le contremaître et le cadre surveillant.

Plus que jamais la norme de rendement, la performance ou manière de travailler, se présentent aux travailleurs et travailleuses sous la forme de normes techniques ou d'exigences reliées au mode de fonctionnement de la machine. La codification des normes de production et des savoirs requis laisse difficilement entrevoir qu'elle est aussi codification des rapports économiques de production et des rapports de domination. L'idéologie techniciste intervient comme médiation symbolique pour masquer ces rapports.

Il nous semble pertinent, pour bien comprendre le fonctionnement de cette idéologie, de privilégier dans l'analyse, la variable sexe et de vérifier si cette idéologie fonctionne de la même manière pour les hommes et pour les femmes confrontés dans leur travail à l'utilisation de ces technologies car dans la phase actuelle d'informatisation, ce sont les femmes surtout qui y sont confrontées puisque ce sont elles qui se retrouvent massivement dans les emplois dits de bureau et présentement en voie d'automatisation. Peut-être est-ce là une voie pour approfondir ou du moins vérifier les fondements de ce phénomène que l'on a désigné comme étant la résistance féminine aux disciplines mathématiques et qui semble vouloir persister depuis des siècles.

Avec l'implantation de la micro-électronique, les bureaux vivent maintenant le passage d'une discipline paternaliste à une "discipline machinique" soutenue par la médiation de l'idéologie de la rationalité scientifique et du technicisme. Par ailleurs, la phase d'informatisation extensive que vivent actuellement les sociétés capitalistes développées confirme cette tendance qu'Habermas a qualifiée de "scientification de la technique"¹³. "Il en résulte", écrit-il, "une perspective selon laquelle l'évolution du système social paraît être déterminée par la logique du progrès scientifique et technique"¹⁴. Nous ne ferons pas ici l'analyse du discours sur le virage technologique tel qu'il apparaît dans les textes officiels du Gouvernement du Québec, mais nous croyons qu'il constitue un bon exemple de cette perspective.

A l'examen des modes d'implantation de la micro-électronique, des principes de décomposition-recomposition des tâches et des procédures de comptabilisation du rendement, surtout dans les entreprises du secteur

tertiaire, l'hypothèse formulée précédemment, à savoir que l'informatisation de la production peut aussi être considérée comme une forme de disciplinarisation du travail, semble se confirmer. Il en découle que l'enjeu principal, à cette étape-ci, sera aussi l'assujettissement du travail intellectuel aux divers échelons de la production, c'est-à-dire au niveau des tâches de conception que l'on vise à subordonner à une rationalité unique.

Par extension, la division dite scientifique du travail conduit à une déqualification et à un assujettissement du travail intellectuel dont l'objet se définit en bonne partie comme production scientifique. Le serpent se mordrait-il la queue... C'est à ce dernier aspect du processus qu'il faudra porter attention dans les années qui viennent en s'inspirant, à notre avis, des propos de Bahr pour qui:

"Once numerical and data processing has passed through a corresponding development, giving rise to a fixed structure of partial operations in scientific activity, the qualifications of the scientific will almost totally lose their current form of the scientist's own quasi-handicraft private property. Research and discovery will be impossible without real control over private-property in the "mean of thought". The proletarianization of the scientific intelligentsia will then only be delayed through wage differentials and privileges"¹⁵.

Dans cette perspective, les classes sociales sont redécoupées par le jeu particulier de ce qu'il appelle avec d'autres, "la logique de la production". Celle-ci brouille la conscience des producteurs, y compris celle des scientifiques, en ce sens qu'elle les a conduits, d'une part, à rejeter la forme subjective du rapport de domination et, d'autre part, à accepter cette domination lorsqu'elle prend la forme d'expertise et de nécessité objective. Ce qui renvoie, dans ce dernier cas, à la légitimation de contraintes technologiques et terminologiques, à l'acceptation d'une nécessité abstraite de productivité, d'exigences administratives et bureaucratiques mais aussi et surtout à la destruction des capacités humaines de communiquer et

d'interagir de manière émotive et non rationnelle¹⁶.

C'est en ce sens que nous parlons de processus de déqualification et d'assujettissement des activités de connaissance et de production intellectuelle des individus. L'informatisation de la société pourrait être définie comme une phase d'industrialisation de la production et de la circulation sociales de la connaissance requise pour la production des biens en général mais aussi pour la production de la connaissance elle-même. Cette industrialisation est fondée sur un processus de séparation entre les moyens de production de la pensée ("means of thought") tels les laboratoires, les bibliothèques, les ordinateurs pour le traitement de données d'une part et le pouvoir de produire la pensée ("thought power") d'autre part¹⁷.

A notre avis, les laboratoires et instituts de recherche des sociétés industrielles développées que Touraine a qualifiées de sociétés post-industrielles voire de sociétés programmées¹⁸ seront de plus en plus pour les intellectuels et les travailleurs scientifiques ce qu'ont été les manufactures pour les hommes de métier au XIXe siècle: séparés des moyens de production puis dépossédés du contrôle sur leur procès de travail, ils seront de plus en plus assujettis à des normes précises de production dans l'accomplissement de tâches parcellisées requérant des qualifications professionnelles très circonscrites. Cette proposition demeure encore à l'état d'hypothèse et demandera à être vérifiée par l'étude de situations concrètes.

CONCLUSION

La problématique que nous tentons d'élaborer vise à contrer à la fois le déterminisme technologique et l'économicisme. C'est donc dire, qu'à notre avis, il y a place pour un mode alternatif d'informatisation du savoir -c'est une hypothèse qui reste à vérifier- parce que les forces productives, dont la technologie, n'intériorisent pas complètement la logique de la production propre à un mode de production donnée, et ne sont pas seulement le reflet des rapports de production qui lui sont propres. Elles conservent, dans une certaine mesure qu'il nous appartient de cerner par l'analyse, une indépendance par rapport aux lois ou principes qui marquent la dynamique des rapports de production.

Cette possible alternative réside aussi dans la conscience des scientifiques et des techniciens de l'informatique d'occuper une place stratégique dans les rapports de production. Si leur autonomie d'action dans les entreprises est déjà entamée, leur subordination réelle n'est, par ailleurs, pas encore complétée: la production de logiciels et de micro-ordinateurs demeure encore une inconnue pour beaucoup de dirigeants d'entreprises et d'investisseurs mais aussi pour la grande majorité des opérateurs et opératrices actuelles et potentielles.

Il est un fait qu'actuellement la production du matériel (hardware) ou de l'équipement de même que sa circulation-vente sont soumises aux règles et au contrôle capitalistes. Il n'en va pas encore de même pour la production et la circulation-vente des logiciels (software). Pour l'instant, ce sont les travailleurs-producteurs qui contrôlent les savoirs requis et les manières de produire un peu à la manière des artisans, puis des hommes de métier dans les manufactures du XIXe siècle et du début de ce siècle. Les grands enjeux de la prochaine étape se situeront autour du contrôle des activités intellectuelles de production mais aussi du contenu des produits. Cela pourrait se faire suivant le même principe tayloriste de subdivision des tâches et de quantification du travail afin de mieux mesurer la performance et de mieux contrôler les producteurs et leur production. C'est l'étape-clé du processus de disciplinarisation du travail et des travailleurs qui fait son chemin depuis près de deux cents ans; c'est aussi l'un des enjeux stratégiques majeurs qui se joue sur la scène du virage technologique des années '80.

Nous espérons que ces quelques préliminaires et réflexions permettront d'amorcer une analyse rigoureuse de la spécificité du rapport de domination politique dans les procès de production mais aussi de ce que nous pourrions appeler la domination technologique. A l'heure de l'informatisation de la société, le repérage de cette forme de domination nous apparaît des plus urgent.

Céline Saint-Pierre
Sociologie
Université du Québec

NOTES

1. POULANTZAS, N., Pouvoir politique et classes sociales, Paris, Maspéro, 1968.
2. Le temps nous étant imparti, dans le cadre de ce panel, ne nous le permet pas.
3. Voir à ce sujet, les travaux de Charles Bettelheim et de Louis Althusser et la thèse de la révolution scientifique et technique.
4. REINFELDER, M., "Introduction: Breaking the Spell of Technicism", in Slater, Phil (ed.), Outlines of a Critique of Technology, London, Ink Links, 1980, p. 12.
5. LUKACS, G., "Technology and Social Relations", New Left Review, 39, p. 29. Cité par Monika Reinfelder.
6. MARCUSE, H. L'homme unidimensionnel, Paris, Minuit, 1964.
7. GORZ, A., Critique de la division du travail, Paris, Seuil, Coll. Points, 1973.
8. BRAVERMAN, H., Travail et capitalisme monopoliste, Paris, Maspéro, 1976.
9. MARGLIN, S. "What do bosses do? The Origins and Functions of Hierarchy in Capitalist Production", Review of Radical Political Economy, 6, 1974.
10. DE GAUDEMAR, J.P. , L'ordre et la production, Paris, Dunod, 1982.
11. ENGELS, F. On Authority, publié par Marx, Engels, Basic Writings in Politics and Philosophy, New York, Doubleday and Co., 1959, p. 483.
12. DE GAUDEMAR, op. cit., p. 21.
13. HABERMAS, J., La technique et la science comme idéologie, Paris, Gallimard, p. 43.

14. HABERMAS, J., op. cit., p. 45.
15. BAHR, H.D., "The Class Structure of Machinery: Notes on the Value Form", in Slater, Phil, (ed) Outlines of a Critique of Technology, London, Ink Links, 1980, p. 120.
16. Lire à ce sujet, l'article de Bahr cité précédemment.
17. BAHR, H.D., op. cit., p. 138.
18. TOURAINE, A, Production de la société, Paris, Seuil, 1974.

DES FÉMINISMES DESORDONNES AU FÉMINISME ORDONNE: LES CONTRADICTIONS DU FÉMINISME

Carolle Simard

Dans ce court texte de réflexion sur le contrôle social, nous traiterons de quelques questions posées par la place du féminisme dans le social. Non pas la place que les femmes occupent dans le champ des rapports sociaux du seul fait qu'elles existent en tant qu'individus de sexe féminin. Il s'agit plutôt de considérer la question sous l'angle d'une double interrogation, à savoir: le féminisme est-il devenu une partie du social? Est-ce que le féminisme crée du social? Et inversement, le social crée-t-il du féminisme?

Sans doute, ces questions peuvent apparaître dépourvues d'intérêt dès lors qu'elles concourent à faire entrer le féminisme dans le social considérant ainsi l'idéologie, le projet politique et la praxis sous-jacente au même titre que les autres idéologies ayant cours dans le champ du social. Il est vrai qu'une telle façon de poser le problème postule une représentation classique du social, laquelle structure le champ posé non pas de l'intérieur, mais de l'extérieur, au sens où ce champ est déjà donné et circonscrit. Certes, une telle façon de faire va à l'encontre de certaines thèses voulant que le féminisme ait structuré de l'intérieur un champ social et politique différent du champ social et politique classique. Que cette structuration soit réelle ou non, cela demeure une question importante. Cependant, elle nous semble secondaire par rapport aux questions que nous nous posons étant entendu que le féminisme fait désormais partie de la réalité, tant juridique qu'institutionnelle. Mais, poser ainsi le féminisme, n'est-ce pas suggérer que désormais, ce dernier se résume aux supports administratifs et politiques mis en place? En d'autres termes, n'est-ce pas postuler que le mouvement des femmes ait plus ou moins perdu le contrôle de son développement au sens où la réalité juridique et institutionnelle ainsi donnée introduit, si elle ne détermine pas, de nouveaux rapports de sens.

Notre pari de procéder à une analyse relativement sommaire du nouveau cadre juridique et institutionnel féministe n'est certes pas destiné à réduire le féminisme à son volet institutionnel. Mais, parce que cette dernière

dimension est devenue prégnante dans le discours et au niveau des pratiques¹, il nous semble nécessaire, maintenant, d'en saisir le sens et le fonctionnement.

En regardant du côté de la loi d'abord, des institutions ensuite, nous serons amenés à poser la question de leur cohérence, dès lors que cette dernière est mise en oeuvre par l'Etat, d'abord et avant tout. Au risque de choquer, ne peut-on pas dire que s'il n'y avait pas d'Etat, sans doute n'y aurait-il pas de féminisme. Ainsi posé, c'est donc le problème des changements intervenus au sein du mouvement des femmes qui nous préoccupe, changements déterminés par la mise en place de nouveaux outils, tant du côté du droit qu'à travers l'institution.

Nos interrogations sont exemptes de certitudes et notre propos n'a nullement pour objectif d'affirmer et de convaincre. Soulever des questions, porter un regard sur ce qu'est devenu le mouvement des femmes, n'est-ce pas là contribuer à son développement et à la confirmation de sa légitimité. En tout cas, nous le croyons, et c'est ainsi qu'il faut lire cette tentative d'effectuer un retour sur les questions fondamentales que posent, dans ce cas-ci, les rapports entre l'explication et la compréhension, entre la science féministe -s'il en est une- et la réalité observée, fut-elle institutionnelle.

OU EN SOMMES-NOUS?

L'appréhension et l'approfondissement des formes multiples et complexes de l'oppression des femmes ont donné lieu à une multitude d'écrits et de débats. S'appuyant sur une problématique selon laquelle il y a domination et subordination d'un genre sur un autre, ces écrits et ces débats ont contribué à mettre en lumière l'existence d'une structure sociale et politique inégalitaire. En effet, la mise en évidence, par les théoriciennes féministes², de la spécificité des oppositions fondées sur la polarisation des rôles sexuels en mâle et femelle, a permis de saisir certaines des lois générales régissant les rapports entre les hommes et les femmes. D'un point de vue particulier, la prise en compte de la spécificité de ces oppositions a donné lieu à une compréhension relative des lieux et des niveaux où se reproduisent les inégalités sexuelles.

Certes, ces lieux et ces niveaux sont multiples. Leur mise en relation nous révèle cependant la complexité du phénomène. En fait, il semble exister un ensemble de facteurs d'ordre social, culturel, politique, économique, organisationnel, susceptibles d'expliquer pourquoi une telle situation perdure. Mais jusqu'à maintenant, on ne connaît pas vraiment l'importance respective et relative de chacun de ces facteurs. En réalité et bien que les résultats de certaines recherches permettent maintenant d'identifier certains des agents qui contribuent le plus à reproduire à l'identique les rapports de sexe, ces derniers agents ne sont ni exhaustifs, ni hiérarchisés, non plus qu'intégrés dans un système explicatif cohérent.

En un sens, on peut dire que les sociétés modernes fonctionnent à l'égalité et à la participation. Chacun est persuadé de la justesse de ses revendications et les rapports sociaux en sont profondément modifiés. Pour leur part, les demandes féministes sont marquées, pour la majorité d'entre elles, du sceau de l'égalitarisme: égalité des droits, égalité des chances, égalité des conditions, etc. Il s'agit là, bien sûr, de demandes, lesquelles tardent à être traduites dans la réalité, puisque l'inscription de l'égalité dans les textes n'a jamais suffi pour l'obtenir. En fait, en dépit des nombreux acquis de la lutte des femmes, on se rend compte que les discriminations et les différences entre les hommes et les femmes continuent de se reproduire, à l'identique certes, mais aussi à travers quelque chose qui change. Tous ces changements demeurent ambigus, au sens où ils ne marquent pas une rupture par rapport à ce qui existait précédemment. On objectera que ces changements se sont produits ailleurs, au sein de la structure sociale. Mais, n'est-il pas judicieux de faire sortir de l'ombre la dimension des transformations réelles induites par la montée du droit d'un côté, par l'entrée des femmes dans le champ institutionnel de l'autre. En tout cas, nous pensons nécessaire toute tentative de saisir les lieux et les niveaux où se structure, désormais, la polarisation des rôles sexuels.

En outre, ces interrogations renvoient au sens des changements qui ont produit, dans l'ensemble de la structure sociale, les nouvelles conditions de vie des femmes: démembrement de la famille classique et hausse du taux des divorces, augmentation continue du pourcentage d'activité des femmes, nombre accru des femmes chefs de famille, entrée massive des femmes dans l'univers de la pauvreté, accroissement de leur dépendance eu égard aux

prestations d'aide sociale versées par l'Etat. Ce portrait, quelque peu misérabiliste, s'accompagne néanmoins d'une poussée des femmes dans la sphère institutionnelle. On note, en effet, une présence de plus en plus significative des femmes dans les instances syndicales, politiques et même gouvernementales.

Cette entrée, certes contradictoire, des femmes dans la structure sociale, qu'accompagnent tous ces changements, n'amène-t-elle pas à regarder d'un peu plus près ce qui se passe du côté de l'Etat? En effet, si ces transformations sont bien réelles, qu'a-t-on prévu pour les encadrer et les canaliser? En d'autres termes et même si parallèlement les jeunes, les vieillards, les immigrants, les handicapés, sont devenus, à plus d'un titre, les "nouvelles cibles" des pouvoirs publics, interrogeons-nous sur le sens du développement inflationniste des lois, des programmes et des institutions spécifiquement préoccupés par une nouvelle clientèle, les femmes.

Dans le féminisme des années '80, quelle est la part qui échappe à l'Etat dès lors que, pour survivre, le féminisme a besoin des institutions et des lois desquelles il tire une grande part de sa légitimité. En somme, est-ce que les relations paradoxales que le féminisme entretient avec l'Etat sont à ce point différentes de celles qui caractérisent les cultures populaires et qu'analyse Fernand Dumont qui constate que

"pour faire entendre les exigences de la culture dispersée, pour proclamer les besoins et les valeurs de la vie quotidienne, pour redonner pouvoir aux personnes et aux groupes restreints sur l'environnement qui les concerne, il faut s'organiser, créer des structures. Pour contrecarrer les institutions, on doit créer d'autres institutions encore. N'en arrive-t-on pas à une duplication, à une espèce d'institutionnalisation parallèle à l'autre et, qui finira par s'y intégrer comme un mécanisme de surcroît complémentaire, où la culture dispersée serait encore plus parfaitement domestiquée qu'auparavant? L'hypothèse n'est pas gratuite. A

l'appui, l'histoire nous fournit des cas fort connus. Les mouvements ouvriers ont été longtemps des sociétés parallèles, voulant créer une autre logique que celle de l'économie dominante, une autre culture même. Les syndicats d'aujourd'hui sont devenus, pour la plupart, une pièce essentielle de l'institutionnalisation. Le mouvement coopératif, avec les pionniers de Rochdale, désirait lui aussi fonder ce qu'on appelait "un nouvel ordre moral"; il est maintenant intégré aux mécanismes officiels. Est-ce là une fatalité qui guette implacablement les nouvelles cultures parallèles"³.

Il est certain, en tout cas, que le champ d'action du féminisme est affecté depuis qu'il est devenu une offre sociale. Cette offre est structurée par le juridique et l'institutionnel, que les femmes elles-mêmes ont contribué à développer à travers leurs demandes et leurs luttes. Néanmoins, il semble pourtant que toutes ces modifications introduites permettent, contrairement, d'identifier les initiatives et les innovations. Désormais localisées et encadrées, les demandes des femmes ne sont recevables que si elles épousent des contours déjà institués. Ainsi, l'offre précède la demande, laquelle est structurée en des lieux et à des niveaux qui échappent de plus en plus au mouvement. Sans aucun doute, il est plus facile de poser le problème que d'en faire la démonstration, cependant que les champs juridique et institutionnel nous fournissent quelques éléments d'analyse.

LA LOI

A la rescousse des discriminations, le mouvement des femmes n'a cessé d'appeler la loi, les codes, la réglementation. Souvent perçu comme le signe de la réussite d'une action et de pressions, le recours à la loi n'offre plus que des avantages⁴. Curieusement, on a peu réfléchi sur la signification et les risques d'une telle démarche, laquelle, paradoxalement, induit au processus de juridicisation des discriminations. Il n'est qu'à regarder du côté des législations relatives aux salaires pour s'en convaincre. Partout en effet, les différences salariales fondées sur le sexe sont interdites. Pourtant, les

résultats demeurent dérisoires eu égard aux salaires versés aux femmes pour un travail équivalent, ces derniers salaires demeurant presque toujours inférieurs à ceux que reçoivent les hommes.

Cet exemple n'a rien d'exceptionnel. Il permet cependant de saisir l'ambiguïté de l'inscription légaliste d'un fait de liberté. Que reste-t-il une fois que les démarches et les luttes ont été traduites juridiquement? Il est certain qu'une telle demande de reconnaissance normative concourt à la résurgence du droit⁵, lequel semble reprendre une place prépondérante au sein de l'Etat, notamment à travers la réglementation. L'utilisation "à tout va" de cet outil ne se fait-il pas aux dépens des institutions démocratiques? On peut le supposer d'autant que l'on assiste actuellement à une mise en tutelle, certes relative, des organisations démocratiques par des spécialistes et des professionnels de tous ordres. En somme, est-ce que le recours au droit ne constitue pas la première phase d'un lent processus qui conduit obligatoirement à la bureaucratisation et à la hiérarchisation?

Cette question posée, il nous faut, désormais, saisir les conséquences d'une telle mise en tutelle.

Certes, c'est un lieu commun de dire que le droit est présent dans tous les secteurs d'activité. Organe de régulation, il permet d'organiser les compromis sociaux. Instrument de contrôle, il est aussi un outil idéologique et sa dimension instrumentale n'en constitue que la face visible, celle que l'on appréhende d'abord.

Mais, cette dernière dimension est loin de résumer la totalité du droit, dès lors qu'il s'y noue un ensemble de relations paradoxales. A propos des luttes égalitaristes, ces dernières relations nous permettent de saisir pourquoi le contrôle de l'identité des droits ne constitue nullement une prémisse à l'égalité des conditions⁶. N'est-ce pas, ainsi posé, le problème de la forme et du contenu et dont découle celui du réajustement constant de la règle de droit? L'évolution des rapports sociaux implique, en effet, la nécessité de ses adaptations successives, puisque le droit est le miroir de cette réalité complexe.

Paradoxal au niveau de la forme et du contenu, le droit l'est aussi quant

à ses effets. Ainsi, toutes ces mesures censées assurer l'égalité des chances visent sans doute à régulariser la part d'arbitraire que fonde l'inégalité des conditions. Mais des distorsions profondes limitent, voire annulent, un tel processus. Très rapidement, le contenu s'autonomise par rapport à la forme et cette dernière en vient à déterminer un contenu souvent très différent du contenu d'origine.

En reprenant notre exemple de l'égalité des chances, on constate qu'un tel glissement induit plusieurs mirages, dont celui de la légalité. En effet, légalité et contrainte ne sont pas toujours synonymes, en raison même du haut degré d'imprécision de la règle de droit. D'autant que cette dernière règle, eu égard aux traductions qu'elle subit à travers les règlements, les directives et les circulaires, est sans cesse modifiée. Que reste-t-il alors, une fois ce processus achevé et lorsque les professionnels de l'égalité ont fini d'organiser sa mise en forme? Sans doute peu de chose de la philosophie d'origine et des principes qui la sous-tendent⁷.

On m'objectera que ce jugement est par trop sévère eu égard aux gains réalisés par les femmes dans certains secteurs d'activité. Mais, constater ces résultats est une chose, tenter de réfléchir aux conséquences des reconnaissances juridiques en est une autre. D'autant que l'importance du droit en tant qu'outil idéologique constitue un aspect important de cette question. En fait, le droit en général et la loi en particulier inventent et construisent l'illusion de l'égalité. Dans le domaine des inégalités de sexe, cette illusion devient prégnante tant il est vrai qu'on ne peut guère, désormais, suggérer que la femme n'est pas encore l'égale de l'homme. Ce regard mystificateur postule que la détention de certains droits constitue une condition suffisante pour pouvoir les exercer. Or, il n'en est rien. Et, dans ce cas précis, il est certain que l'égalité des droits occulte et opacifie le processus, certes complexe, de reproduction des différences de sexe.

Ainsi, d'un côté, nous avons la mise en place d'un appareillage juridictionnel censé assurer l'égalité; de l'autre, nous avons une situation, en un sens prédéterminée, qui concourt au maintien et à la reproduction des inégalités liées au sexe. Certes, cette situation s'est modifiée. Néanmoins, une réalité complexe permet d'organiser une telle mise en rapport dans des lieux et à des niveaux qui évoluent et changent sans cesse.

En somme, les échanges entre le niveau du droit et celui des faits, de la réalité, demeurent ténus. Si l'égalité juridique signifie pour les femmes certains changements au niveau de leurs conditions d'existence immédiate, il devient de plus en plus évident qu'elle contribue à organiser, certes sous des formes nouvelles, les canaux à travers lesquels les hommes et les femmes se répartiront les places, les ressources et le pouvoir.

Apparemment, le recours à la loi offre des avantages certains et sa prise en compte suggère l'existence d'importantes transformations. Néanmoins, une réflexion sur le processus de juridicisation des discriminations reste à faire, dès lors que la place du droit et de la loi demeure ambiguë, eu égard aux inégalités de sexe. Ces dernières se reproduisent compulsivement, comme si les lois ne parvenaient qu'à faire sortir les femmes de la sujétion pour les faire entrer dans la semi-sujétion.

LE CHAMP INSTITUTIONNEL

L'avancée des femmes dans le champ institutionnel ne fait plus aucun doute. Certes, certains groupes contestent ce rapport aux institutions et ne s'estiment concernés ni par le droit, ni par l'Etat, ni par le pouvoir cependant que l'ambiguïté du mouvement à l'égard d'une enclave féministe dans l'Etat demeure dominante. Toutefois, en regardant du côté des appareils gouvernementaux, on se rend compte que l'institution féministe est désormais intégrée dans l'Etat. Spécifique, différenciée et unifiée, elle se caractérise par la spécialisation des tâches et par l'existence d'un pôle structuré et permanent. A l'instar des jeunes, des vieillards et des autres groupes sociaux, les femmes ont aussi leurs professionnels. Ces derniers gèrent une variété de programmes, lesquels découlent des politiques définies par l'Etat. Ainsi, un certain quadrillage des clients "femmes" s'instaure, à travers la différenciation et l'identification des problèmes spécifiques aux femmes. Chaque institution s'occupe de ses usagers respectifs. Dans le cas des femmes, il s'agit des femmes victimes de violence, des femmes au travail, de celles qui ont des enfants en âge de fréquenter une garderie et ainsi de suite.

On m'objectera que cette spécificité de l'institution féministe n'a rien d'original et qu'elle reproduit, à peu de chose près, le modèle bureaucratique.

Pour fondée qu'elle soit, cette objection ne remplace cependant pas l'analyse qui reste à faire à propos du processus de bureaucratisation des problèmes des femmes. Y a-t-il une mainmise de l'institution féministe sur le mouvement? En d'autres termes, ne peut-on pas supposer que l'institution féministe soit déterminée par son inscription dans un cadre institutionnel. A l'évidence, il n'est guère possible de démontrer ce qui précède. Cependant, le récent conflit au Conseil du statut de la femme -notamment la nomination et le processus de nomination de la nouvelle présidente- porte à croire que la légitimation de l'institution féministe passe désormais par son appartenance à l'organisation gouvernementale.

La politique sectorielle féministe épouse donc les contours de l'institution. Cette dernière, en se différenciant, en autonomisant son territoire, procède, au plan interne, à la spécialisation des tâches et à la montée des professionnels. A l'existence d'organes sectoriels -Conseil du statut de la femme, ministre délégué à la condition féminine- vient s'ajouter un organisme de coordination: le Secrétariat à la condition féminine. Toutes ces structures font maintenant partie des rouages gouvernementaux. Mais, est-il possible que cette organisation demeure imprégnée à la fois des préoccupations gouvernementales et de celles du mouvement des femmes? Croire cela, n'est-ce pas supposer que l'institution féministe échappe aux rivalités de partis, aux contraintes gouvernementales et à la logique bureaucratique? N'est-ce pas aussi poser l'institution féministe dans un ailleurs, dans un au-delà, lequel n'a rien à voir avec la réalité des choses?

Interroger ainsi le réel ne revient pas à dire que l'institution féministe soit récupérée. En faisant cela, on met l'accent sur l'effet plutôt que sur la cause et l'analyse politique est réduite à néant, cependant que la tâche de réflexion et d'évaluation demeure entière. On comprend facilement que les femmes répugnent à poser le débat en ces termes.

Certes, ces exemples sont loin d'être exhaustifs et la démonstration serait sans doute plus convaincante si l'on observait tant les organisations syndicales que la structure des partis politiques. Dans les deux cas, n'y a-t-il pas contradiction, sinon opposition, entre les comités de condition féminine et les directions syndicales et politiques? En tout cas, certaines études tendent à confirmer la thèse⁸ voulant que les intérêts des femmes soient,

plus souvent qu'autrement, néantisés, au mieux secondarisés. Dans ce dernier cas, la question féminine peut devenir un enjeu relativement important. Ainsi en est-il, dans les centrales syndicales, des programmes d'égalité des chances en emploi. A écouter les déclarations successives sur cette question, on a parfois l'impression qu'il s'agit d'un cheval de bataille dont les femmes n'ont plus grand chose à dire. Le débat semble s'être déplacé, les protagonistes étant le gouvernement d'un côté, les centrales syndicales de l'autre.

Structuré par les institutions et produit par un Etat de droit, lequel gouverne par des lois, le féminisme est désormais quelque chose qui se planifie. Ainsi, les plages d'autonomie que les femmes contrôlent encore reculent sans cesse, tant sous l'effet des interventions étatiques successives qu'à la suite des demandes sociales relatives à de nouvelles politiques à l'égard des femmes. Les oppositions ponctuelles ne font qu'alimenter ce processus, lequel n'est contradictoire qu'en apparence.

Sans doute peut-on taxer ce propos de vérités partielles, voire partiales, dès lors que nous avons regardé d'un seul côté, celui de la réalité administrative et juridique. Mais, n'est-il pas temps pour les femmes de saisir et d'analyser le phénomène du passage dans l'administration et dans la politique des problèmes spécifiquement féminins? En effet, un tel processus détermine le chercheur à poser la question de la cohérence, dès lors que cette dernière est mise en oeuvre par l'Etat.

REMARQUES METHODOLOGIQUES

Les réalités institutionnelles du féminisme marquent désormais ce dernier d'une certaine façon. Voilà pourquoi il nous faut aborder certaines questions eu égard aux changements que cela implique. Ces changements relèvent de considérations pratiques d'abord, théoriques ensuite.

Au plan pratique, on constate que le féminisme "sauvage" des années '70 a largement périclité. On assiste, en effet, à la multiplication des groupes ponctuels en des lieux et à travers des activités aussi diverses que multiples: maisons d'édition, groupes d'étude et de recherche, colloques et rencontres, garderies, centres de santé, comités d'auto-défense, regroupements divers.

Tous ces groupes luttent sur plusieurs fronts, lesquels s'articulent quasi essentiellement au contexte des débats politiques imposés par l'Etat. En outre, toute association, toute organisation qui se respecte a désormais son comité de condition féminine. De plus en plus souvent, l'organigramme officiel en fait mention.

Une telle restructuration du féminisme est sans doute la conséquence de glissements importants au niveau du mouvement. Comme si l'enjeu des luttes s'était déplacé, qu'il se situait bien davantage maintenant du côté de l'Etat, du côté de l'institution. En un sens, ne peut-on pas parler du féminisme comme d'un nouvel enjeu socio-politique? Nombre de débats importants relatifs au travail, à l'avortement, à la recherche, échappent de plus en plus au mouvement. Les relais institutionnels de tous ordres semblent avoir le monopole du discours et des pratiques quant à ces questions. Pourtant, quelques années auparavant, ces dernières questions n'étaient que de "simples propos de femmes".

Cette dérive a évidemment des conséquences théoriques importantes. L'entrée du féminisme dans le social et dans le politique introduit, sinon détermine, de nouveaux rapports de sens. En réalité, on ne peut plus guère étudier le féminisme comme quelque chose d'à part, comme quelque chose qui existe tout en demeurant à l'extérieur du champ socio-politique classique⁹.

S'il est vrai que la prise en compte des femmes a posé nombre de questions au paradigme classique¹⁰, on ne saurait pour autant rejeter d'un revers de la main tout ce que la socio-politique nous a permis de comprendre sur cette question. Bien sûr, en faisant cela, on ne construit pas l'objet de recherche à partir de critères qui relèvent du champ féministe (s'il en est un?). Ce faisant, on prend le parti d'étudier l'institution féministe plutôt que le féminisme vécu, avec tous les risques que cela comporte. Mais, c'est une des conditions pour que le féminisme soit désormais considéré comme un objet de recherche légitime et pouvant être soumis à divers types d'analyse.

Carolle Simard
Science politique
Université du Québec

NOTES

1. Le cas des changements apportés au CSF par la nouvelle ministre déléguée à la Condition féminine constitue un exemple intéressant.
2. Notamment françaises et américaines.
3. Fernand Dumont, "Pour situer les cultures populaires", Questions de culture, 3, 1982, p. 32.
4. Odile Dhavernas, Droit des femmes - pouvoir des hommes, Paris, Seuil, 1978.
5. Sur cette question, voir les travaux des juristes français, notamment dans la revue Actualité juridique de droit administratif.
6. Bien sûr, il n'est pas du tout évident que l'égalité des conditions soit une solution souhaitable pour tous. Sur cette question, voir les travaux de Raymond Boudon et notamment Effets pervers et ordre social, Paris, P.U.F., 1979.
7. Dans le quatrième chapitre de L'administration contre les femmes, Montréal, Boréal Express, 1983, j'ai analysé cette question.
8. La sociologue Mona-Josée Gagnon a fouillé cette question.
9. Bien sûr, ce point de vue est loin de faire l'unanimité. Dans le numéro 5 de la revue Politique sur "Femmes au pouvoir", les articles de Michèle Lamont et de Micheline De Sève expriment, sur cette question, des points de vue diamétralement opposés.
10. Carolle Simard, "Changement et insertion des femmes dans le système politique", Politique, 5, 1984, pp. 27-49.

FEMINISME ET PATRIARCAT ¹

Marie-Blanche Tahon

Un des problèmes du "mouvement des femmes" réside dans le flou entretenu autour des mots 'féminisme' 'féministe-s' 'mouvement féministe' 'femmes' 'mouvement des femmes' 'mouvement de libération des femmes'. Le plus souvent, le mot 'féminisme' est vu comme englobant les autres, comme l'appellation minimale qui renferme approximativement ce que l'on veut dire et qui permet une identification.

N'est-ce pas ainsi qu'il faut lire la définition descriptive qu'en donne Nicole Laurin-Frenette lorsqu'elle le présente "sens large, comme l'ensemble du discours qui dénonce des conditions faites aux femmes dans la société, et énonce des modalités de transformation de ces conditions". Pour cette auteure, le féminisme "comprend l'ensemble des pratiques individuelles et collectives que recouvre ce discours. Dès lors, des personnes, des groupes et des organisations différentes, se partagent le discours et l'activité féministes. Ainsi, le féminisme ne se limite-t-il pas obligatoirement à l'étape contemporaine ou récente de l'histoire des femmes, à laquelle il est habituellement assigné".

Une telle définition introduit à un texte qui questionne la possibilité que le féminisme ait "été et se trouve encore associé à des réaménagements de l'organisation sociale du capitalisme" pour conclure notamment que "la force de cette contestation féministe peut être retournée contre les femmes si, dans leur lutte contre la domination, elles s'allient à des instances du pouvoir, à des appareils de contrôle: les partis, les sectes et les églises de toutes sortes, l'Etat..."².

Evelyne Tardy reprend explicitement cette définition du féminisme au sens large pour inférer que 'féminisme' et 'mouvement des femmes' sont synonymes. Cette même définition est alors utilisée pour lancer un appel à un "Front commun politique des femmes" en vue de "faire élire le maximum de femmes aux prochaines élections provinciales quelles que soient les couleurs des partis"³.

Dans sa généralité, la définition du féminisme fournie par Laurin-Frenette est incontournable. Ce n'est d'ailleurs pas, me semble-t-il, l'intérêt majeur de l'article. Celui-ci réside plutôt dans l'essai de fournir "quelques éléments théoriques et historiques pour une analyse de la relation entre le Mouvement des femmes et l'Etat". D'ailleurs, l'auteure y parvient sans recourir une seule fois au terme "patriarcat". En ce sens surtout, elle se démarque des utilisations qui peuvent être faites de la définition du féminisme qu'elle propose.

De plus en plus, le 'féminisme' renvoie à ce que ses partisans appellent la lutte anti-patriarcale, la lutte contre le patriarcat. Tout comme les mots 'féminisme' et 'féministe-s' deviennent des termes généraux, communs, neutres, les mots "patriarcat" et "patriarcal" sont souvent utilisés... comme les répondants des premiers⁴. L'existence du féminisme semble alors reposer sur celle du patriarcat.

Gayle Rubin⁵ partage ce point de vue. Il n'en est pas ainsi pour Micheline de Sève qui note que Gayle Rubin "choisit de restreindre le concept de patriarcat à son acception classique mais (...) néglige ce faisant la puissance évocatrice d'un terme politiquement lourd de sens au profit d'une désignation plus rigoureuse peut-être mais qui a le défaut de sa neutralité sémantique"⁶. Dès lors, n'est-ce pas moins le terme que son utilisation actuelle qui est lourde de sens?

En effet, dans sa relation constitutive, explicitement oppositionnelle, au patriarcat, le féminisme entretient la confusion femme, mère, fille, qu'il n'a certes pas inventée mais qu'il reprend à son compte. Le recours au terme patriarcat dévoile alors le positionnement des féministes non comme femmes mais comme filles, avec toute l'ambivalence (non analysée) que la filiation implique. La fille fait le père. Pas de père sans fille.

Cette acception, peut-être non voulue mais sémantiquement non neutre, découle du recouvrement des femmes par les mères-ménagères. L'utilisation du terme patriarcat renvoie du coup à ce qui continue d'être perçu comme le confinement des femmes à la sphère de la production domestique⁷ -commun dénominateur sur lequel repose "l'unité des femmes" que les féministes se croient tenues d'établir-, comme l'enfermement des femmes dans "le privé".

Que des recherches historiques de plus en plus nombreuses établissent que l'ascension du "privé" correspond à l'effritement du pouvoir patriarcal n'entamera pas ce point de vue. Il ne saurait être entamé puisque la raison sociale du féminisme est l'oppression commune et généralisée des femmes dans le temps et dans l'espace, ce qui rend nécessaire le recours à un terme aussi englobant que "le patriarcat".

Pointer ce monstre empêche toutefois de réfléchir sur l'identité sociale des femmes. Une telle réflexion a été amorcée à partir du point de vue selon lequel la femme⁸ n'existe pas en soi car "'femme' n'a de sens que dans le système de pensée et les systèmes économiques hétérosexuels"⁹. Véhiculé par un courant de lesbiennes radicales, ce point de vue dépasse largement la polémique "hétéro-collabo". Il y a une autre réflexion qui est à l'oeuvre chez celles qui interrogent la différence sexuelle¹⁰, qui pensent 'femme-s' et 'homme-s' et pas d'abord 'mère-s', 'fille-s', 'père-s', 'fils'. Cette dernière réflexion est facilement réduite au cliché femme-(porteuse de) vie. Françoise Duroux s'écarte de ce risque de réductionnisme en écrivant "il ne s'agit pas de prendre encore une fois sur nous le corps, le sexe (et que se perpétue ailleurs la civilisation du hors-sexe) mais, par notre déplacement de faire exister qu'il y en ait deux, et entre les deux, une différence"¹¹. Mais on peut se demander si la dénégaration largement répandue à l'égard d'une recherche sur la différence sexuelle ne relève pas du refus d'affronter les questions des différences biologiques, refus qui serait justifié par l'imposition "séculaire" de "la femme-nature" et la nécessité, réelle, de faire valoir que l'infériorisation est sociale. Un tel refus ne s'apparente-t-il pas au tabou.

Le féminisme, en se définissant dans une relation de couple avec/contre le patriarcat, occulte ces interpellations contradictoires qui questionnent toutes deux l'identité sociale femme-s. En entretenant la confusion femme-mère-fille, grâce à l'image toute puissante du père, le féminisme parle pour les faire taire. En ce sens, le féminisme constitue une réponse à un besoin de régulation sociale provoqué par l'émergence du mouvement de libération des femmes.

La valorisation souvent incantatoire du "vécu" des femmes¹², quand est gommée une analyse du quotidien¹³, illustre l'entretien d'une pensée mythique

(a-historique) autant que le refus d'aborder la question de l'identité. Les deux éléments sont liés. Ils sont tous deux nécessaires pour faire du mouvement féministe le mouvement social reconnu de l'heure, pour le constituer en relève du mouvement ouvrier car "le mouvement des femmes agit présentement comme fer de lance de la remise en question globale de la société capitaliste et patriarcale"¹⁴. Le mouvement féministe serait même le mouvement le plus révolutionnaire -même si le mot a perdu de son fumet en ces temps de crise- parce que les femmes constitueraient le groupe -la classe?- le plus opprimé dans le temps (oppression préalable au capitalisme et toujours de rigueur sous "le socialisme") et le plus nombreux.

Cette surenchère dans l'oppression nie les conditions de possibilité d'émergence d'un mouvement de libération des femmes, les contradictions (matérielles et idéologiques) sur lesquelles il prend assise et se construit. La référence actuelle au patriarcat renvoie la situation des femmes à une accumulation d'oppressions. A la journée de travail salarié s'ajouteraient les tâches domestiques telles qu'effectuées par la femme patriarcale (au sens propre) mais enrichies d'exigences nouvelles liées à la société de consommation. S'y ajouterait aussi l'entretien des enfants comme s'ils étaient toujours aussi nombreux que lorsqu'ils étaient produits comme force de travail gratuite pour les travaux agricoles sans être astreints à une socialisation raffinée alors que celle-ci est maintenant en grande partie prise en charge par des appareils étatiques et que leur nombre est à la baisse. De plus, les femmes devraient se soumettre à "la dette conjugale" toujours plus élevée au plan des jeux érotiques (pour le plaisir des seuls hommes) et surtout des sentiments à réactiver quotidiennement (pour le bien-être existentiel des seuls hommes, toujours).

Cette vision, à peine exagérée, oblitère une des causes importantes de l'émergence de la contestation des femmes dans les années '60-'70: l'inadéquation entre l'image de la "vraie" femme mère-épouse à plein temps et la socialisation de plus en plus poussée de la production d'enfants et de la production domestique qui rendait cette image caduque.

En faisant de la reconnaissance du travail domestique son cheval de bataille (théorique mais rarement pratique sinon en Italie) -opération certes importante et nécessaire- mais en le renvoyant au patriarcat -opération

insuffisante qui s'inscrit dans une démarche mimétique de l'analyse marxiste¹⁵-, le féminisme réactive l'image de la ménagère plein temps. Ce qui provient, en partie, du manque de perspective à l'égard de la remise en question d'un autre couple célèbre: production/reproduction. Mais surtout, cette réactivation, non voulue en elle-même sans doute, repose sur la nécessité d'établir l'unité des femmes. La sollicitude dont est actuellement l'objet l'AFEAS n'est pas étrangère à cette crispation. La recherche de l'unité des femmes connote un discours qui ne se contente pas seulement de dénoncer des conditions faites aux femmes dans la société; elle illustre la velléité de se constituer en groupe de pression dans les appareils existants.

Les professions de foi sur le bien-fondé du caractère polymorphe du mouvement se font de plus en plus rares et cachent de plus en plus mal l'aveu des difficultés que rencontrent les féministes qui veulent à la fois se prévaloir d'un point de vue "révolutionnaire" (féministe) et le faire valoir dans les appareils existants (conduite de filles préférées du père). Les récentes péripéties qui ont entouré la nomination de la présidente du Conseil du Statut de la Femme en sont une illustration. Il en est ainsi des débats internes au sein du Mouvement Socialiste qui se sont soldés par le départ des féministes.

Tirant le bilan de cette expérience, Claire Duguay et Micheline de Sève écrivent que "le combat pour la reconnaissance 'idéologique' du féminisme est résolument engagé en particulier au sein des organisations de gauche mais (qu') on aurait tort de minimiser la force des habitudes, le poids des traditions, le style de fonctionnement et de langage dominants qui font que les féministes continuent d'apparaître comme marginales, étrangères dans un monde régi sur le mode patriarcal"¹⁶. Certes, un monde régi sur le mode patriarcal considère les féministes comme des étrangères ne devrait pas étonner si "le combat pour la reconnaissance 'idéologique' du féminisme" n'était pas "résolument engagé" au sein d'instances de pouvoir mixtes. Cependant, se mettre un tel monstre sur les bras, les féministes n'obturent-elles pas la subversion des femmes et ne tombent-elles pas dans le piège qu'elles ont elles-mêmes tendu.

Un exemple lumineux de ce genre de raisonnement est fourni par Armande Saint-Jean, qui se définit elle-même comme "féministe radicale et féroce"¹⁷, dans son livre Pour en finir avec le patriarcat¹⁸. L'originalité de la

pensée de l'auteure est de faire reposer le fondement de la légitimation de l'unité des femmes non sur leur oppression mais sur leur féminisme. Toutes les femmes seraient féministes car "toutes les femmes participent au mouvement des femmes, de bon gré ou non, qu'elles en soient conscientes ou non".

Une telle approche règle "radicalement" la définition du mouvement des femmes comme mouvement social. Malgré cela, l'auteure ne se sent pas dispensée d'une présentation hiérarchisante des féministes selon une division du travail classique en termes de complémentarité et de degré de prise de conscience. Si toutes les femmes sont féministes, celles-ci n'avancent pas toutes au même rythme, à la même vitesse. L'auteure décelle quatre "familles de pensée" au sein du mouvement féministe québécois qu'elle décrit comme idéologiquement cohérent.

La première comprend les femmes, dit Saint-Jean, que "j'appelle les féministes sociales puisqu'elles refusent elles-mêmes de s'appeler féministes". Leur préoccupation sociale serait "plutôt de justice sociale qu'une amélioration du sort des femmes" alors que leur but fondamental serait "l'épanouissement des femmes à l'intérieur du rôle d'épouse/mère/servante de la famille" pendant que les jugements qu'elles portent sur les femmes s'exprimeraient en termes de féminité. De plus, ces "féministes sociales" ne font pas de déclarations publiques quand elles se trouvent dans des organismes officiels et n'émettent pas d'opinions déterminées sans obtenir au préalable l'assentiment des hommes".

Une telle opération de désignation relève -au nom-du-père?- de la volonté de Saint-Jean. Cette manière de faire lève naïvement le voile sur le respect¹⁹ dans lequel sont tenues les femmes membres d'organisations féminines "traditionnelles". "L'écoute du vécu" surdéterminé par la recherche de l'unité quantitative des femmes revêt une forme d'oecuménisme qui accorde au label "féministe" le pouvoir d'absoudre les péchés. Cette manière de procéder empêche de percevoir -sinon ridiculise- les contradictions dans lesquelles sont placées des femmes. L'analyse de ces contradictions²⁰, féconde pour l'avancée de la compréhension théorique de la situation des femmes, ne peut être menée si l'on impose cette caricature de "féministes sociales".

La présentation des "féministes réformistes", la deuxième famille n'est guère originale. Elles "font un travail essentiel, un travail fastidieux, obscur et exigeant", "un travail passablement difficile qui demande beaucoup de temps et de patience". Un vrai travail de femmes, quoi! A la fois insuffisant et nécessaire. Mais les "féministes réformistes" "emportent toute ma reconnaissance", note l'auteure indulgente, "parce que sans elles il nous passerait souvent des choses horribles sous le nez sans qu'on les voie". Voilà qui doit faire office de bilan: elles ont la bénédiction de Saint-Jean.

La caractérisation des "féministes marxistes", la troisième famille tend elle aussi à l'universalisme. Cela peut paraître d'autant plus étonnant que l'objectif proclamé consiste à présenter les "familles de pensée" à l'intérieur du mouvement féministe québécois. Dans son analyse, l'auteure se contente de stigmatiser la primauté de la lutte de classes qui serait la marque de fabrique de cette "famille" sans prendre en considération le fait que ces dernières années, au Québec, -comme aussi en Italie-, ce soit sous les questionnements, interpellations et remises en cause de ces militantes qu'ont éclaté les organisations classiques d'extrême-gauche. De fait, cet élément est complètement passé sous silence. L'auteure a cependant observé que "les plus âgées" se détachent de ces groupes où "elles finissent" par y déceler la misogynie... mais "sont immédiatement remplacées par des nouvelles qui viennent, à leur tour, répéter le dogme...". Pas plus que la sortie des plus âgées, n'est analysée la constance de la prétendue attraction des organisations politiques mixtes. Pourtant, des "féministes marxistes" françaises ont tenté de le faire avec un certain bonheur sans pour autant parvenir à questionner, à partir de leur expérience de la rupture, leur relative insatisfaction de la seule militance féministe²¹.

Viennent enfin les "féministes radicales", les membres de la quatrième famille pour contrer la vulgarité de l'image reçue selon laquelle elles sont "les extrémistes, celles qui crient le plus fort et qui réclament avec le plus d'acharnement", l'auteure recourt à l'étymologie du mot "radical" pour les définir comme celles qui "voient la racine, l'origine de l'oppression des femmes dans un système qui existe depuis des siècles, des millénaires et qui s'appelle le patriarcat". Pour ces femmes, l'objectif consiste à "modifier ce système pour le remplacer non par un matriarcat calqué sur le système actuel inversé (domination des femmes), mais plutôt sur une autre forme

d'organisation de la vie en société. Plutôt qu'un rapport de forces et de pouvoir entre dominées²² et dominants, ce système renouvelé aurait pour base le respect et l'égalité entre tous les êtres humains dans la réciprocité et l'interdépendance". Un tel "objectif" repose sur le postulat de base selon lequel "le privé est politique".

Tel le secret de fabrication de la Labatt, les origines et les fortunes de ce slogan²³ ne sont pas percés. Il faut se contenter du "y est bonne, rare" ou encore de "on peut mesurer l'importance de leur impact (celui des féministes radicales qui adoptent ce postulat) sur la conscience féministe québécoise par la fréquence avec laquelle, aujourd'hui, on se réfère au patriarcat comme étant le système à l'origine de l'oppression des femmes et à ses manifestations dans la vie des femmes". Enfin, l'analyse concrète des féministes radicales québécoises²⁴, pas plus que celle de la pratique des autres féministes, n'est faite. Cela n'empêche pourtant pas l'auteure de décréter qu'elles font "la jonction entre leur engagement de militantes et l'évolution forcément lente et quotidienne d'un problème qu'elles situent dans un contexte beaucoup plus vaste et global".

La clarification de l'oppression quotidienne des femmes n'est certes pas chose aisée. De telles citations révèlent qu'Armande Saint-Jean fait du "patriarcat" le repoussoir d'un manque d'approfondissement théorique de l'appréhension des formes que prend l'oppression des femmes. Il en découle une totalitarisation du mouvement féministe qui est rendue nécessaire par la vision défendue du patriarcat. Non analysé, celui-ci est un "tout" face auquel les femmes - "les dominées" - doivent aussi mécaniquement constituer un tout. Féminisme fourre-tout. Position minée par deux exigences irréconciliables: d'une part, asseoir la légitimité des "radicales" et de leurs sous-fifres "réformistes" en caricaturant les "sociales" et les "marxistes" et d'autre part rabattre toutes les femmes vers le féminisme pour légitimer une lutte. Vigilante, l'auteure prend soin d'éviter que des récalcitrantes tentent d'échapper à l'enfermement de sa typologie familialiste, aussi prévient-elle celles qui "ont commencé à se distinguer, comme les féministes écologiste ou les lesbiennes féministes" que leurs "différences se situent davantage au niveau des modalités d'intervention et des secteurs d'intérêts et d'actions privilégiées qu'à celui des postulats et des analyses de fond".

Que Jovette Marchessault endosse cette vision en se réjouissant de ce que ce livre s'alimente à la pensée radicale féministe "et plus souvent qu'autrement lesbienne" de la dernière décennie²⁵ éclaire une perception de la radicalité -les lesbiennes seraient les plus radicales parmi les féministes parce qu'elles sont lesbiennes- qui refuse de prendre en compte ce qu'implique le développement de l'analyse lesbienne radicale pour le féminisme²⁶.

Le repliement frileux sur un féminisme qui fait ce qu'il peut ("évolution forcément lente") est, à mon avis, la résultante de la mise en présence de deux totalitarismes qui se soutiennent l'un l'autre. D'une part, toutes les femmes sont féministes et "on ne peut être à la fois pour les féministes et contre elles, d'accord avec certaines idées mais en désaccord avec d'autres". D'autre part, "le patriarcat est, en fait, le système dans lequel nous vivons (...) l'ensemble des règles et des normes sur lesquelles repose toute l'organisation de la société dans sa globalité autant que dans chacune de ses parties, puisque c'est là que s'inscrit l'existence de chacun-e des individu-e-s qui composent cette société". Dans ce contexte, le patriarcat est un "système qui gouverne à la fois la partie et le tout, le groupe autant que chaque membre du groupe. Ce système est séculaire et universel". Il se manifeste sous diverses formes puisqu'il épouse toujours les particularités géographiques, politiques, économiques, ethniques et qu'il les transcende". Il invente le féminisme. Voilà une approche dite "substantielle" par l'auteure, approche qui renvoie, faut-il le rappeler, aux thèses fonctionnalistes battues antérieurement en brèche par des féministes -comme Kate Millet²⁷ et même la si peu "radicale" Betty Friedan²⁸.

On peut dès lors se demander comment le patriarcat fonctionnant tel que prétendu, le féminisme a-t-il pu émerger et se déployer. Pour Armande Saint-Jean, cette question n'a pas à être posée puisque toutes les femmes sont féministes, le féminisme constituant l'essence de l'être-femme. Si la question ne se pose pas pour le féminisme, elle peut être soupçonnée pour le mouvement des femmes. Ainsi, après avoir doctement prétendu qu' "il importe de dissiper la confusion qui entoure ces deux notions (statut et conditions d'existence) parce que, de plus en plus, on a tendance à parler du statut pour désigner les conditions et, plus grave encore, à croire que modifier les conditions d'existence signifie changer le statut", l'auteure est amenée à proposer en conclusion qu' "à force d'agir sur nos conditions d'existence, les

voir, les nommer, en expliquer les causes, identifier les moyens de changer, nous modifions la réalité et nous grugeons lentement mais sûrement le statut de dominées où l'on a voulu nous enfermer". En d'autres termes, en étant féministes, nous faisons reculer le patriarcat selon Armande Saint-Jean. Aussi conclut-elle en entretenant le flou d'une telle approche en disant que "la génération des femmes de trente à quarante-cinq ans est la première à tenter le tour de force de tout faire en même temps ou de ne faire que ce qui nous plaît. Ces femmes auraient été les premières à divorcer en masse, à provoquer des avortements aussi fréquents qu'il le faut, à assumer seules, par choix, la responsabilité psychologique et matérielle d'une famille".

Voilà un nouveau modèle de femmes-mères qui constitue une réponse inespérée pour l'"Etat-Providence" "en crise": les femmes acceptent de s'occuper, seules, des enfants. Leur souci de reconnaissance sociale ne recule devant aucun sacrifice! Il n'y a plus de distinction, plus d'analyse. Telle est la conclusion à laquelle nous conduit l'approche de cette auteure. Tel est aussi le piège d'une vision dichotomique trop souvent présentée comme la seule valable. Aussi, nous apparaissait-il important de le mettre en relief.

Marie-Blanche Tahon
Chercheuse autonome

NOTES

1. Je remercie Diana Bronson, André Corten et Martine Fourcand pour leurs commentaires sur la première version de ce texte. Celui-ci, comme on dit, n'engage que moi.
2. Nicole LAURIN-FRENETTE, "Féminisme et anarchisme: quelques éléments théoriques et historiques pour une analyse de la relation entre le Mouvement des femmes et l'Etat", dans Yolande COHEN, Femmes et politique, Montréal, Editions du Jour, 1981, pp. 147-191.

3. Evelyne TARDY, "Le mouvement des femmes et la crise", Cahiers de l'ACFAS, no 16, Crise économique, Transformations politiques et Changements idéologiques, Actes du colloque de la Société québécoise de science politique, 1983, pp. 353-371.
4. Un exemple choisi: "Parler stratégie implique que l'on se pose les questions suivantes: quel est le but ultime du mouvement féministe? Pour le mouvement ouvrier, c'est, ou c'était, l'avènement d'une société sans classes. Pour le mouvement féministe, c'est l'avènement d'une société sans...quoi? Admettons même que l'on s'accorde sur une formulation assez vague, car on peut mettre différentes choses sous les mots, telle que 'le renversement du patriarcat'; comment fait-on...", écrit Christine DELPHY dans "Les femmes et l'Etat", Nouvelles questions féministes, no 6/7, 1984, pp. 5-19. Je souligne.
5. Gayle RUBIN, "The Traffic in Women", dans REINER, R.R., Toward an Anthropology of Women, New York, Monthly Review Press, 1975, pp. 157-210.
6. Micheline DE SEVE, Du socialisme patriarcal au féminisme socialiste, ronéo., 24 p., texte distribué par l'auteure lors du séminaire qu'elle assurait, "Mouvements sociaux au Québec", UQAM, science politique, automne 1983.
7. Eliane VIENNOT ne manque pas d'humour quand elle limite aux "nombreuses chansons du début du mouvement, où il n'était question que de faire la cuisine au mari et de torcher les gosses, alors que la majorité des féministes étaient célibataires, divorcées, homosexuelles..." dans "Des stratégies et des femmes", Nouvelles questions féministes, no 6/7, 1984, pp. 155-172.
8. Le singulier ne renvoyant pas d'abord au "mythe", c'est le singulier du pluriel.
9. Monique WITTING, "La pensée Straight", Questions féministes, no 7, février 1980, pp. 45-53.

10. Luce IRRIGARAY, Ethique de la différence sexuelle, Paris, Minuit, 1984.
11. Françoise DUROUX, "La société des femmes", Les Cahiers du Griffon, no 28, 1983-84, pp. 25-35.
12. Voir l'article virulent et stimulant de Ti-Grace AKTINSON, "Le nationalisme féminin", Nouvelles questions féministes, no 6/7, 1984, pp. 35-54.
13. Des éléments pour mener cette analyse -elle pourrait transformer profondément les sciences humaines si elle parvenait à se garder de la séduction de L'empire du sociologue, collectif "Révoltes Logiques", Paris, La découverte, 1984,- sont fournis notamment dans Yolande COHEN, op. cit., et dans les travaux de sociologues françaises (Françoise BATTAGLIOLA, Danièle CHABAUD, Danielle COMBES, Dominique FOUGEYROLLAS, Monique HAICAULT, Danielle KERGOAT, Anne-Marie RICHARD, etc.) dont certains se retrouvent dans Le sexe du travail, Grenoble, PUG, 1984. Voir aussi tout particulièrement, Monique HAICAULT, "Femmes de valeur, travail sans prix: le travail à domicile", dans La dot, la valeur des femmes, GRIEF (Univ. Toulouse-le-Mirail), 1982, pp. 53-65.
14. Micheline DE SEVE et Claire DUGUAY, "Critique féministe d'une crise qui est aussi patriarcale", Cahiers de l'ACFAS, no 16, op. cit., pp. 507-518.
15. Pour un approfondissement de cette question, voir mon article "Femmes en classe", à paraître dans André CORTEN, Modj-ta-ba SADRIA, Marie-Blanche TAHON, Les autres marxismes réels, Paris, Bourgois, 1984.
16. "Tant d'amarres à larguer: une analyse des pratiques du mouvement des femmes", Politique, no 5, 1984, pp. 51-73.
17. Voir La vie en rose, no 18, 1984, p. 13.
18. Montréal, Editions Primeur, 1983.
19. Dans le sens utilisé par Sarah KOFMAN dans Le respect des femmes, Paris,

Galilée, 1982.

20. Par exemple, la revendication du maintien de la ferme familiale par les femmes collaboratrices qui expriment ainsi leur souci de sauvegarder leur part d'autonomie récemment acquise et difficilement reconnue.
21. Voir Marie-Claire BOONS, Thérèse BRISSAC, Annik KERHERVE, Marie-Jo ROUSSEL, Eliane VIENNOT, C'est terrible quand on y pense, Paris, Galilée, 1983, et ma recension dans Interventions économiques, no 12/13, 1984.
22. Les soulignés sont de moi. La graphie du livre fait un abondant usage de mots en majuscules.
23. Voir les réflexions amorcées par les rédactrices du no 28 des Cahiers du Grif, D'amour et de raison, 1983-84.
24. Voir Diane LAMOUREUX, Les difficultés d'émergence d'un mouvement autonome de femmes au Québec, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, thèse de 3e cycle, 1982.
25. Voir La vie en rose, no 15, 1984, p. 61.
26. Voir Diane LAMOUREUX, op.cit. et le texte de présentation de la revue Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui, dans lequel on peut lire: "c'est enfin prendre en main notre vécu de lesbiennes, nos dires, s'occuper directement de nous et en dehors de la protection du féminisme".
27. Sexual Politics, 1969, tr. fr., Paris, Stock, 1971.
28. The Feminine Mystique, 1963, 1e tr. fr. 1964, Paris, Denoël-Gonthier.

ETUDES DE CAS

FINES DE CAS

ALCOOL ET CONDUITE AUTOMOBILE: TRANSFORMATION DES LOIS

Pierrette Deslandes

La question de l'alcool et de la conduite automobile occupe une place importante dans le discours relatif à la sécurité routière. Nous l'aborderons en nous demandant de quelle façon la conduite en état d'ivresse est définie et gérée.

L'ivresse au volant est sans doute un des "problèmes sociaux" les plus importants dans la majorité des sociétés hautement motorisées (Ross, 1975). La question "alcool et conduite automobile" s'inscrit dans la problématique plus large de la circulation routière. On y retrouve deux postulats de base.

Le premier affirme que la conduite en état d'ivresse est la cause principale des accidents graves de la route (Homel, 1980; Ross, 1981). D'après plusieurs études citées par Ross (1981), l'alcool diminuerait certains réflexes essentiels pour la bonne conduite d'un véhicule. Ainsi, plus un conducteur a consommé une quantité importante d'alcool, plus ses risques d'avoir un accident seraient élevés (Régie de l'assurance automobile du Québec, 1982), la gravité de cet accident étant même proportionnelle à la quantité d'alcool absorbée. Aux Etats-Unis, la publicité gouvernementale évalue à 50% le nombre des accidents mortels causés par la conduite en état d'ivresse (Gusfield, 1981; Zylman, 1974).

Le deuxième postulat dit que la loi pénale est un des moyens pour gérer ce type de comportement indésirable (T.I.R.F.C., 1983). La conduite en état d'ivresse semble de plus en plus clairement définie comme un "problème social" de grande importance et le moyen de contrôle social favorisé pour gérer ce problème est le contrôle social formel étatique: les lois pénales.

Qu'en est-il au juste de ce type de contrôle social? Au début du XXe siècle, à mesure que le nombre de voitures augmente, et par conséquent le nombre d'accidents, la plupart des pays motorisés du monde ont adopté des lois pénales à ce sujet. L'objectif principal de ces législations interdisant la conduite en état d'ivresse est de réduire le nombre d'accidents mortels et de

blessés graves sur les routes (Andenaes, 1978). Cependant, ces lois diffèrent aussi bien sur le plan de la définition de l'infraction et de sa gravité que sur celui de la certitude et de la promptitude des sanctions qu'elles prévoient.

De fait, ces lois peuvent être regroupées selon deux grands modèles (Ross, 1975, 1981, 1983): le modèle classique et le modèle scandinave. Le modèle classique apparaît autour des années '20 et certains pays ont encore une législation de ce genre (Havard, 1975). Le modèle scandinave est apparu lorsque la Norvège, en 1936, et la Suède, en 1941, modifièrent leurs lois interdisant l'ivresse au volant.

Les différences entre ces deux modèles se situent à trois niveaux: 1) la spécificité des comportements réprimés; 2) les pouvoirs donnés aux policiers et aux tribunaux pour recueillir ou établir la preuve, notamment lors de l'arrestation et du procès; 3) la sévérité des sanctions.

Concernant les comportements, les lois de modèle "classique" donnent une définition plutôt vague de l'infraction. Par exemple, elles interdisent la "conduite sous l'influence de l'alcool" sans spécifier ce que l'on entend par ce genre de conduite. De leur côté, les lois de "modèle scandinave" tendent à réprimer de façon plus spécifique les comportements que les lois de modèle classique. Plus spécifique, car la loi définit précisément un pourcentage de concentration d'alcool dans le sang, taux d'alcoolémie, au-delà duquel une personne est reconnue coupable d'ivresse au volant. Ce pourcentage varie d'un pays à l'autre. Au Canada, le taux d'alcoolémie permis est de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (Carr, Goldberg, Farbar, 1974) alors qu'en Norvège il est de 50 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (Hauge, 1978).

Au sujet des pouvoirs, les lois de modèle scandinave en donnent plus aux policiers pour dépister et arrêter les conducteurs en état d'ivresse. En Grande-Bretagne, par exemple, les policiers peuvent obliger un conducteur à se soumettre à un test d'haleine et ultérieurement à un test de sang. Les résultats de ces tests sont généralement utilisables comme preuve par les policiers devant les tribunaux (Ross, 1973).

Au Canada, le projet de loi C-19 déposé depuis peu par le gouvernement

fédéral donnera ce genre de pouvoir aux policiers. Il permettra de plus au tribunal de recueillir comme preuve de conduite sous l'influence de l'alcool non seulement un échantillon de sang mais également d'urine ou d'une autre substance corporelle.

Les lois de modèle classique ne permettent pas l'utilisation de tests d'haleine ou de sang. Les policiers doivent se baser sur des signes extérieurs comme la difficulté d'élocution, de marcher ou de conduire d'un individu pour dépister les infracteurs. Le seul examen permis est en général un examen médical traditionnel qui corrobore ou infirme les soupçons des policiers. La preuve devant le tribunal est extrêmement difficile à établir dans ces cas (Ross, 1981).

Enfin, les sanctions prévues et appliquées par les lois de modèle scandinave sont plus sévères que celles des lois de modèle classique et ont comme objectif surtout la neutralisation et l'intimidation. Ce sont principalement l'amende, l'emprisonnement et le retrait du permis de conduire. Dans certains pays comme le Canada et les Etats-Unis, la peine peut aussi être une ordonnance de probation dont l'une des conditions "est l'obligation de suivre une cure de désintoxication pour abus d'alcool ou de drogue" (article 234 (2) du Code criminel canadien).

L'emprisonnement et le retrait du permis de conduire, permanent ou temporaire, sont davantage utilisés que l'amende (même dans les cas d'une première infraction) et pour de plus longues durées que pour les lois de type classique. Les amendes sont aussi plus élevées (Hauge, 1978; Ihrfelt, 1978; Takala, 1978; Waaben, 1978).

Depuis peu au Québec, le ministère de la Justice du Québec fait pression auprès de certains tribunaux pour que des mesures s'axant davantage sur la réhabilitation que sur la neutralisation soient utilisées. Cette tendance s'inscrit toutefois dans un contrôle social formel étatique poursuivant à la fois l'objectif de la punition et de la réhabilitation.

Les transformations dans les lois s'expliquent par plusieurs raisons. Ross (1981) en retient trois principales: le développement technologique, l'élaboration d'un savoir scientifique et l'échec des autres lois.

A partir des années '30, de nombreux chercheurs se sont consacrés à mettre au point des appareils de plus en plus précis, qui permettent de mesurer les concentrations d'alcool dans le sang, comme l'alcootest, ou d'identifier la présence d'alcool dans les échantillons d'haleine (breathalyzer). Ces techniques ont permis un dépistage plus efficace des conducteurs en état d'ivresse et une application plus rigoureuse de la loi.

De plus, plusieurs travaux portant sur les effets de l'alcool dans l'organisme humain et plus spécifiquement lors de la conduite automobile de même que d'autres recherches mesurant les taux d'alcoolémie des conducteurs impliqués dans des accidents graves ont permis de cerner les effets de l'alcool sur la perception.

Enfin, comme les résultats de ces recherches attribuaient la cause principale des accidents graves à l'ivresse au volant, il y a une constatation de l'impuissance des lois classiques à réduire le nombre des accidents et une incitation à transformer progressivement les lois.

Ce passage d'un grand nombre de lois d'un modèle classique à un modèle scandinave, dont la loi canadienne de l'"ivressomètre" de 1969 (Carr, Goldberg, Farbar, 1974) et le récent projet de loi C-19, constitue un élargissement considérable du contrôle des comportements relatifs à l'ivresse au volant.

Pierrette Deslandes
Criminologie
Université de Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- ANDENAES, J., "Drinking and driving in Scandinavia", Scandinavian Studies in Criminology, 6, 1978.
- CARR, B.R., GOLDBERG, H. et FARBAR, C.M.L., La législation alcool et conduite, Ottawa, Ontario, Transport Canada, 1974.
- GUSFIELD, J., The Culture of Public Problems. Drinking and Driving and the Symbolic Order, Illinois, The University of Chicago Press, 1981.
- HAUGE, R., "Drinking and Driving in Scandinavia", Scandinavian Studies in Criminology, 6, 1978.
- HAVARD, J.D.J., "Cross-National Comparisons of Drinking Driving Laws", Alcohol, Drugs and Traffic Safety, Toronto, Addiction Research Foundation of Ontario, 1975.
- HOMEL, R., Penalties and the Drink/Driver, Volume 1, Australie, School of Behavioural Sciences, Macquarie University, 1980.
- IHRFELT, A., "Drinking and Driving in Scandinavia", Scandinavian Studies in Criminology, 6, 1978.
- REGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC, L'alcool et la conduite automobile, Service de la recherche et de la statistique, 1982.
- ROSS, L.H., "Law, Science and Accidents: The British Road Safety Act of 1967", Journal of Legal Studies, 2i, 1973, pp. 1-78.
- ROSS, L.H., "The Scandinavian myth: The Effectiveness of Drinking-and-Driving Legislation in Sweden and Normay", Journal of Legal Studies, IV-2, 1975, pp. 285-310.
- ROSS, L.H., Deterrence of the Drinking Driver: An International Survey, Washington, D.C., National Highway Traffic Safety Administration, 1981.

ROSS, L.H., Detering the Drinking Driver. Legal Policy and Social Control, Canada, Etats-Unis, Lexington Books, D.C. Heath and Company, 1983.

TAKALA, H., "Drinking and Driving in Scandinavia", Scandinavian Studies in Criminology, 6, 1978.

TRAFFIC INJURY RESEARCH FOUNDATION OF CANADA, Alcohol and Road Accidents, Proceedings of a Workshop conducted by T.I.R.F., 1981, Ontario, 1983.

WAABEN, K., "Drinking and Driving in Scandinavia", Scandinavian Studies in Criminology, 6, 1978.

ZYLMAN, R., "A Critical Evaluation of the Litterature on "Alcohol Involvement in Highway Deaths"", Accident Analysis and Prevention, 6, 1974, pp. 163-204.

LES TERRITOIRES DE CHASSE: UNE REPONSE SOCIALE A L'AMENAGEMENT ET AU CONTROLE DU TERRITOIRE

Richard Dominique

Depuis que Frank G. Speck aborda en 1915 le phénomène des territoires de chasse, plusieurs explications ont été fournies tant au plan écologique qu'historique. Il n'en demeure pas moins qu'après toutes ces démarches, peu d'efforts furent déployés pour entrevoir ce fait comme une résultante des rapports sociaux. Lorsqu'on conçoit la chasse comme un acte social, il devient logique de percevoir les territoires de chasse comme un phénomène social. Bien que le milieu naturel agit comme une contrainte, il n'est pas pour autant un déterminisme. Les transformations proviennent davantage des facteurs socio-économiques que des phénomènes naturels. Présentement, dans un contexte où le territoire ne devient presque exclusivement qu'un enjeu politique, l'analyse des rapports sociaux explique davantage la réalité amérindienne. Les autochtones ont modifié leur mode d'exploitation du territoire et ils tiennent compte, malgré leur marginalité, des exigences de la société industrielle nord-américaine.

Ma communication portera essentiellement sur la période contemporaine soit du début du XXe siècle à aujourd'hui. Je décrirai comment les Montagnais et plus particulièrement la communauté des Nutahkuan Innuat composent avec des facteurs socio-économiques de plus en plus nombreux et diversifiés après la Seconde Guerre mondiale, facteurs qui sont devenus des nouvelles formes de contrôle social.

L'occupation et l'utilisation montagnaises du territoire au XXe siècle se situent dans un contexte d'expansion industrielle et commerciale. Déjà, au cours du siècle précédent, plusieurs éléments permettent d'entrevoir l'industrialisation des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Par exemple, dès 1842, lorsque le gouvernement, suite à diverses pressions, n'accorde plus de droits exclusifs d'exploitation à la Hudson's Bay Company sur le territoire couvert par les postes du Roi, l'industrie forestière, l'agriculture, les pêcheries commerciales et un peu plus tard les industries minière et hydro-électrique s'accaparent des ressources naturelles. Avec la

fin du monopole commercial de la Hudson's Bay Company et le début du peuplement euro-canadien de ces régions, divers commerçants tentent leur chance. L'époque contemporaine est caractérisée principalement par le fait que les exploitations forestière, minière et hydro-électrique sont implantées rapidement et sur une très grande échelle suscitant la venue massive et spontanée de populations étrangères en territoire montagnais.

Pour les Nutahkuan Innuat, la venue de diverses compagnies et l'expansion de quelques commerçants sur la Côte-Nord et au Labrador, principalement en ce qui concerne les pelleteries, particularisent le début de l'époque contemporaine. En 1898, Johan Beetz s'établit à Baie Piashti, maintenant Baie-Johan-Beetz, et ouvre un comptoir de la Révillon et frères en 1901. Il parcourt la côte de Rivières-aux-Graines à Natashquan pour acheter des fourrures et des renards capturés vivants pour des fins d'élevage. A North West River, la Révillon et frères installe aussi un comptoir dès 1901. A Natashquan même, Alfred Vigneau transforme le magasin de la compagnie de pêche en véritable commerce, Richard Joncas établit un élevage de renards et Jack Maloney de Mingan ouvre une succursale de son organisation commerciale. De plus, la compagnie Holliday est installée aux abords de la Grande rivière Natashquan jusqu'en 1912 pour exploiter commercialement le saumon. Par après, J.C. Finlay continuera cette activité jusqu'en 1918. A cet ensemble, s'ajoute la présence des acheteurs de fourrures itinérants et de "traders". La Hudson's Bay Company est toujours présente mais ne possède plus le monopole des négoce.

Cette conjoncture favorise en quelque sorte la montée des prix des fourrures et l'orientation des populations euro-canadiennes résidentes vers la pratique du trappage des animaux à fourrure. Les Nutahkuan Innuat voient à l'intérieur de leur territoire des trappeurs euro-canadiens s'installer à partir de la côte nord du Golfe du Saint-Laurent et de la région du lac Melville.

Cette situation a duré jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale tout en connaissant des fluctuations particulièrement durant les années de la crise économique de 1929 à 1935. Le peuplement permanent des Euro-canadiens, tant au Labrador que sur la Côte-Nord, et l'exploitation plus accrue des animaux à fourrure incitent les Nutahkuan Innuat et les Montagnais en général à moins se déplacer sur la péninsule du Québec-Labrador et à favoriser une

fréquentation du territoire spécifique.

Le système d'exploitation montagnais durant ces années est élaboré à partir de secteurs et de zones d'exploitation familiale. Selon que certaines communautés mettent l'accent sur l'une ou l'autre de ces façons, elles présentent des modes différents d'occupation. Cependant, ces deux manières de répartir le territoire ne sont jamais exclusives et se manifestent à divers degrés et de façon complémentaire sur l'ensemble du territoire montagnais. La répartition par secteur se caractérise par le fait qu'à partir de l'aire d'exploitation que les communautés se reconnaissent, les Montagnais subdivisent leur territoire en secteurs qui représentent de grandes étendues assez distinctes sur lesquelles les groupes de chasse exercent leurs activités selon les saisons. Par contre, la répartition par zone d'exploitation familiale se définit par le fait qu'un groupe de chasse organise ses activités pour une bonne partie de l'année à l'intérieur d'une seule zone d'exploitation.

Les Nutahkuan Innuat préconisent une répartition par secteur, c'est-à-dire qu'ils concentrent leurs chasses d'automne dans le secteur le plus éloigné du littoral nommé Nutshimiu puis, durant l'hiver-printemps, le printemps et l'été, ils occupent principalement le secteur Uinipek, soit la section la plus rapprochée de la mer, qu'ils subdivisent en deux sous-secteurs distincts selon les saisons.

A première vue, les deux modes de répartition semblent faire appel à des principes différents. Le premier préconiserait une approche communautaire, tandis que le second ferait davantage appel à l'individualisme. La réalité est plus complexe puisque les communautés montagnaises emploient systématiquement les deux modes de répartition. D'une part, les communautés qui favorisent la répartition par secteur utilisent aussi le système de zone d'exploitation familiale, principalement dans le secteur des chasses d'automne. Les informateurs reconnaissent que des zones spécifiques sont attribuées à des individus. Pour les autres moments de l'année, la responsabilité des secteurs demeure sous l'égide de la communauté dans le sens que celle-ci ne reconnaît pas de responsable de zone même si des individus ont des préférences pour certains endroits. D'autre part, les communautés, adoptant de façon plus évidente la répartition par zone d'exploitation familiale, délimitent un secteur où l'accès et la

fréquentation sont régis par l'ensemble des membres. Généralement, ce secteur est situé autour du village ou du lieu de rassemblement estival et le long des principaux axes de circulation. De plus, des chevauchements entre les zones d'exploitation familiale existent. Les informateurs perçoivent ces configurations comme un gage d'entraide et de partage. Toute démarcation rigide répartissant de façon stricte les zones entre les responsables est interprétée comme une tentative de mettre fin à la vie communautaire.

Les Montagnais, par diverses modalités, telles que la répartition du territoire, le choix des techniques d'exploitation et un code d'éthique comprenant des normes et des pratiques culturelles, interviennent au niveau de la gestion des ressources afin d'assurer le mieux-être de leur population. Ainsi, la répartition du territoire, soit par zone ou par secteur, démontre une mobilité des groupes à diverses échelles qui garantit la reproduction des animaux et, par conséquent, le maintien du niveau de récolte. De façon plus précise, la répartition par secteur permet aux Natahkuan Innuat par exemple d'exploiter jusqu'à cinq endroits différents au cours d'une année. De plus, le fait de ne pas retourner à la même place de chasse que l'année précédente ajoute un autre élément de preuve au souci de maintenir une production constante et répondant aux évaluations des besoins en cours dans les groupes de chasse. Avec ce fonctionnement, les utilisateurs peuvent exploiter au maximum une zone sachant très bien que leur séjour ne dépassera pas trois mois et que personne n'y reviendra avant quelques années. Dans ce contexte, la possibilité d'extraire toutes les ressources fauniques d'une zone apparaît inexistante.

De son côté, la répartition par zone d'exploitation familiale est une autre façon pour les Montagnais de se procurer un approvisionnement constant. Le fait de subdiviser la zone en portions et de les exploiter en tenant compte des saisons et des années permet une régénération du gibier. A l'intérieur de ce mode de répartition, les Montagnais portent une attention particulière aux jeunes individus de certaines espèces en ne les capturant point afin de maintenir un niveau de récolte satisfaisant. Puisque la durée d'occupation est longue et que les déplacements sont réduits, les Montagnais développent des méthodes pour que des animaux résident de façon permanente dans la zone.

En somme, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les Montagnais possèdent un système d'exploitation du territoire qui reposent sur deux modes de répartition flexibles et complémentaires et sur une gestion des ressources possédant ses règles, ses normes et ses pratiques culturelles. Ce système leur permet de composer avec les éléments nouveaux introduits sur le territoire au cours de la période contemporaine tels que la présence des trappeurs euro-canadiens et l'exploitation forestière. Compte tenu de l'intensité de la production de ces nouveaux intervenants sociaux, le système montagnais pouvait accepter une certaine turbulence. Par exemple, à Natashquan, les trappeurs euro-canadiens se situaient surtout le long des rivières Mistahipu (Grande rivière Natashquan) et Akuanish (rivière Aguanis) et au nord sur les rives de la rivière Tsheshatshiuhipu (rivière Hamilton, autour du lac Menei nipi (lac Minipi) et à la tête de la rivière Natnakameu hipu (rivière du Petit Mecatina). Ceux-ci favorisaient l'exploitation d'un même terrain de trappage d'année en année et n'adhéraient pas au système d'alternance de secteur. Ainsi, une bonne partie du secteur Uinipek était exploité durant l'automne par les trappeurs euro-canadiens perturbant en quelque sorte la planification mise au point par les Nutahkuan Innuat. De plus, les trappeurs euro-canadiens pouvaient s'installer dans des zones que les Nutahkuan Innuat venaient d'exploiter et qu'ils considéraient en régénération. La venue de ces trappeurs a pu occasionner une surexploitation de certaines zones et compromettre à long terme l'objectif du modèle autochtone comme ce fut le cas dans d'autres régions telles la Haute-Mauricie et l'Abitibi. Dans ces circonstances, les groupes amérindiens de ces régions ont cessé de gérer les ressources en fonction d'une planification qui ne pouvait pas tenir compte de ce facteur. Ainsi, ils ont capturé le plus possible d'animaux à fourrure, particulièrement le castor, afin de contrer l'avancement des trappeurs euro-canadiens sur ces territoires. Cependant d'autres intervenants sont venus s'installer sur l'échiquier socio-économique modifiant les interrelations entre les trappeurs euro-canadiens et les Nutahkuan Innuat.

Après la Seconde Guerre mondiale, toutes les administrations gouvernementales orientent leurs politiques vers le contrôle des ressources tant humaines que naturelles et favorisent l'industrialisation à grande échelle. Les premières manifestations de ces orientations se décèlent pour les Nutahkuan Innuat par la mise en place de divers programmes sociaux tels que les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Celles-ci sont

versées au début sous forme de rations, puis sous forme de paiement monétaire. Mais, contrairement aux aides précédentes, ces programmes se veulent permanents et universels et ne répondent pas à une situation ponctuelle.

En 1950, le gouvernement québécois achète le territoire de la seigneurie de la Terre Ferme de Mingan et procède par après à la mise en place des concessions minières: Quebec Iron and Titanium au lac Allard en 1950, la mine de fedspath de la compagnie Sparmica près de Baie-Johan-Beetz en 1954 et la compagnie Aconic Mining Corporation à Natashquan en 1955. A Sept-Iles et à Schefferville, un développement minier de grande envergure prend place durant ces années. Toujours au même moment, les Nutahkuan Innuat, qui ont vu se dessiner en 1927 une frontière au 52⁰ de la latitude nord qui délimite le partage de juridiction entre le Québec et Terre-Neuve, se font signifier que Terre-Neuve, qui adhère au Canada, entend bien faire respecter ses lois et développer le Labrador. Conséquemment, les Nutahkuan Innuat ne peuvent plus vendre leurs fourrures à North West River et ailleurs au Labrador. De son côté, le gouvernement fédéral émet un arrêté en conseil le 12 juillet 1949 permettant à l'appareil administratif de procéder à la création de la réserve indienne de Natashquan. Entre temps, un pensionnat est construit à Sept-Iles afin de scolariser les enfants montagnais de la Moyenne et Basse Côte-Nord. En 1951, a lieu le premier départ des enfants des Nutahkuan Innuat pour ce pensionnat. Puis vint la construction des premières maisons en 1954 et de l'école primaire en 1956. D'autres services sont ajoutés durant les années '50: un dispensaire, une église, une piste d'atterrissage, une route reliant les villages voisins, l'électricité, le téléphone et, plus tard, la télévision.

De concert avec le ministère des Affaires indiennes, le Service de fourrures du Québec met en place pour le comté du Saguenay le système de réserve à castor en 1952. Les administrations veulent par ce programme rationaliser l'exploitation du castor. Pour ce faire, ils divisent, avec l'aide des représentants des populations, la région en terrains de trappage et assignent à chacun de ces lots un responsable qui doit fournir annuellement un inventaire des cabanes à castor. A partir de ces données, le Service de fourrures fixe un quota s'assurant ainsi, théoriquement, un contrôle sur la production et pense éliminer les risques de disparition du castor comme cela a pu se produire dans d'autres régions, telle la Baie James. Parallèlement à

cela, le Service des fourrures transplante des colonies de castor sur le territoire. Bref, durant ces années, les administrations gouvernementales conçoivent leurs actions comme le support, voire le moteur du développement économique et social. Pour y arriver, elles mettent en place des mécanismes de contrôle et d'aménagement en vue d'accélérer le développement de la société industrielle.

Cependant, l'industrie des fourrures ne profite pas de l'expansion économique de l'après-guerre et de nouveaux produits lui font concurrence: fourrures synthétiques, produits de l'industrie du textile. Cette conjoncture fait en sorte que le prix des fourrures ne suit pas l'augmentation du coût de la vie. Le trappeur doit diversifier ses activités afin de rencontrer les contingences de l'heure. Pour le Nutahkuan Innuat, les opportunités de trouver un emploi salarié sont restreintes. Pour répondre au besoin d'argent sans cesse grandissant, plusieurs individus travaillent durant l'été à Sept-Iles et à Schefferville lors de l'implantation de la compagnie Iron Ore. Certains y travaillent ainsi jusqu'en 1972, mais la majorité ne migre qu'une seule fois. En 1955, à Natashquan, la compagnie Aconic Mining Corporation, voulant exploiter les sables magnétiques, engage occasionnellement quelques Nutahkuan Innuat comme journaliers. Cette entreprise ne dure que quelques étés. Ce n'est qu'en 1973, lors de la venue de Rexfor, que d'autres emplois salariés sont offerts en plus grand nombre par le biais des programmes de formation. D'autres emplois salariés ne deviennent disponibles qu'à certaines occasions comme lors d'un feu de forêt, la venue de touristes sportifs ou encore durant des situations particulières chez les entrepreneurs locaux euro-canadiens.

La majorité des emplois salariés depuis 1964 proviennent de divers programmes gouvernementaux, tels que les "Travaux d'hiver", les "Cours aux adultes", les "Constructions de maisons", les "Initiatives locales", les "Canada au travail" et des services reliés à la communauté résidant sur la réserve indienne tels que la gérance de la bande, la sécurité publique, l'entretien de l'école, le prélèvement des ordures ménagères, l'enseignement, le transport des écoliers et des malades et le service social. Cependant, la majorité de la population demeure prestataire du Bien-Etre social. Toutes ces interventions des administrations ne correspondent pas nécessairement aux aspirations des

Nutahkuan Innuat et aux Montagnais en général. Elles obligent plusieurs individus à abandonner momentanément leur fréquentation du territoire.

Dans un contexte où les ressources fauniques du territoire deviennent insuffisantes pour répondre au coût de la vie constamment à la hausse et où quelques opportunités d'emploi sont offertes sur une réserve, les Montagnais trouvent dans la sédentarité, très vivement promue par les administrations, une certaine réponse à leur notion de sécurité et de confort. De plus, de nouveaux besoins sont créés et doivent être comblés par les Montagnais, tels que l'achat d'appareils ménagers, l'utilisation de l'électricité, l'entretien et le remplacement d'objets manufacturés. La scolarisation et l'influence des mass-media renforcent cette tendance à la consommation.

Dans cette conjoncture, la chasse et le trappage des animaux à fourrure ne peuvent pas combler toutes ces exigences et, par conséquent, ne se pratiquent plus de la même façon. Auparavant, la majeure partie de la vie sociale et communautaire des Montagnais était réalisée à l'intérieur de la chasse et le cycle annuel y était presque complètement rattaché. Maintenant, depuis que le village est devenu le lieu où la communauté tente de s'organiser et de se développer, la chasse et le trappage demeurent des activités importantes, puisqu'elles procurent de la nourriture et des revenus, tout en étant intégrées à un cycle annuel plus complexe et en constante transformation.

L'accès aux ressources du territoire demeure essentiel au mieux-être des communautés montagnaises, malgré le fait qu'elles adoptent, au cours de l'époque contemporaine, une certaine forme d'organisation villageoise. De manière générale, les transformations du mode d'occupation sont liées à la sédentarisation de la population dans les réserves. Les Montagnais ont donc révisé leur système d'exploitation. Contrairement à la période précédente, les membres des familles fréquentent des milieux divers et développent des goûts différents. Les hommes aspirent à fréquenter constamment le territoire, tout en ayant des opportunités de travail salarié, les femmes veulent combler leurs besoins occasionnés par la sédentarité et l'habitation d'une maison unifamiliale et les jeunes désirent accéder aux modèles de la société industrielle nord-américaine, tels qu'enseignés dans les écoles et soutenus par les mass-média.

Avec les nouvelles conditions économiques d'après-guerre, les Montagnais essaient de maximiser le piégeage des animaux à fourrure en se dirigeant, selon les années, aux endroits où se trouvent les espèces les plus lucratives. La création des réserves à castor et la transplantation de colonies de castors influencent d'une certaine manière le mode de gestion des Montagnais. Dans les communautés où l'aire d'exploitation est plutôt répartie par zone d'exploitation familiale, la délimitation du territoire en terrains de trappage a permis de dévier la notion de responsabilité vers celle de propriété. Pour celles où la répartition par secteur prédomine, le système de la réserve à castor permet à des individus de revendiquer au sein de leur communauté l'accès exclusif à des endroits favorables aux animaux à fourrure les plus payants. En contrepartie, d'autres évoquent les chasses de leurs parents à ces endroits comme preuve de leur éligibilité à chasser en ces lieux. En fait, il s'agit d'un conflit entre la coutume d'aller sur le territoire sans avoir de terrain fixe et l'implantation d'une gestion individuelle ou familiale d'un terrain de trappage. Derrière ces deux points de vue, l'objectif demeure le même: réaliser une chasse des plus profitables dans les zones les plus rentables et les plus accessibles.

Dans ce nouveau contexte, les activités d'exploitation en vue de la subsistance sont organisées différemment. De manière générale, les alentours du village et le long des axes de circulation sont intensément fréquentés et gérés de façon communautaire. Plusieurs chasses, pêches et cueillettes quotidiennes sont réalisées à l'intérieur de ce secteur. L'emploi et la combinaison de moyens de transport motorisés, tels que l'avion, le camion, la motoneige, l'embarcation munie d'un moteur hors-bord et la motocyclette, permettent aux Montagnais de parcourir de grandes distances en peu de temps. Ainsi, ils peuvent revenir le jour même au village ou encore pratiquer des activités de subsistance avant ou après les heures d'ouvrage d'un emploi salarié.

Les moyens de transport motorisés et les télécommunications sont aussi employés pour exploiter les endroits très éloignés et nécessitant un séjour prolongé. Cependant, l'acquisition et l'utilisation de ces technologies demeurent coûteuses et occasionnent des investissements substantiels. Elles occupent une place de plus en plus importante dans le budget. Les Montagnais n'hésitent pas à adopter les innovations technologiques qu'ils considèrent

comme des améliorations; toutefois, la pratique des activités d'exploitation sur le territoire dépend présentement de la disponibilité de l'équipement, de l'implication des individus aux activités du village et de l'abondance des ressources fauniques recherchées. De cette façon, l'aspect monétaire prend de plus en plus d'importance dans la décision de fréquenter le territoire.

La composition des équipes de chasse est constamment remaniée, puisque la disponibilité des individus dépend de plusieurs variables, telles que le pouvoir d'investissement, la marge de crédit et la synchronisation des activités de récolte avec d'autres tâches, comme un travail salarié. Le village demeure le port d'attache de tous les chasseurs et les opportunités de composer des équipes de chasse y sont jaugées. Selon les gibiers et les endroits, l'équipe sera composée, autant que possible, de ceux qui ont le plus d'aptitudes pour ces chasses et qui connaissent davantage les lieux. Il y a donc morcellement dans le temps et dans l'espace, puisque les Montagnais favorisent actuellement des chasses spécifiques à des endroits propices plutôt qu'une récolte constante et variée caractérisant davantage la période d'avant la sédentarité.

En somme, depuis la Seconde Guerre mondiale, la fréquentation du territoire est de plus en plus médiatisée par des agents extérieurs et dépend d'un rapport de force davantage intégré à la société industrielle nord-américaine. Au plan technologique, les moyens de transport, l'outillage et les télécommunications sont des instruments qui relèvent de compagnies et d'industries hors de contrôle des Montagnais. Au plan économique, le travail salarié, les transferts de paiement et des programmes gouvernementaux représentent les sources de financement pour acquérir les biens de consommation, payer les comptes courants et accomplir des activités d'exploitation sur le territoire. Ces fonds dépendent des administrations extérieures aux Montagnais et l'agencement des interventions gouvernementales ou privées ne coïncide pas toujours avec la pratique des activités halieutiques et cynégétiques. Cette conjoncture occasionne des interruptions dans la fréquentation du territoire et oblige les Montagnais à élaborer de nouvelles stratégies qui tiennent compte de leur organisation villageoise et de leur utilisation du territoire.

La croissance démographique, la diversification des intérêts et les

nécessités découlant de la sédentarité font en sorte que l'exploitation des ressources fauniques, tout en étant une priorité, n'est plus la principale préoccupation des Montagnais. La complémentarité des activités de récolte et du travail salarié demeure pour eux un objectif substantiel. Pour le réaliser, ils doivent s'organiser pour gérer leur village et négocier auprès des administrations des budgets et des pouvoirs permettant leur développement socio-économique.

Pour récapituler, je dirai que les territoires de chasse chez les Montagnais ont toujours existé et qu'ils sont le fruit des rapports sociaux. Au fil des siècles, ils ont pris diverses formes afin de répondre aux exigences du temps. J'ai tenté de démontrer qu'au cours de l'époque contemporaine, les Montagnais ont mis sur pied des systèmes d'exploitation avec des modes de répartition du territoire pouvant composer avec tous les facteurs socio-économiques de l'heure. Ainsi, avant la Seconde Guerre mondiale, la répartition par secteur et par zone d'exploitation familiale pouvait contenir par exemple l'intrusion des trappeurs euro-canadiens et soutenir une production de pelleteries suffisante pour les contingences de la période. Cependant, l'après-guerre amène de nouveaux acteurs sur l'échiquier et fait en sorte que les territoires de chasse s'inscrivent dans un contexte économique plus diversifié et que leur exploitation doit tenir compte du mode de vie sous-jacent à la société industrielle nord-américaine. Bref, analyser les territoires de chasse c'est prendre une avenue pour étudier comment une société est en relation avec d'autres et tente d'assumer son développement.

Richard Dominique
Musée de l'Homme
Ottawa

The history of the United States is a story of growth and change. It begins with the first settlers, who came to the continent in search of a new life. They found a land of vast resources and a people who were different from them. The settlers and the natives lived together for many years, but there were always tensions between them. The settlers wanted to expand their land, and the natives wanted to protect their land. This led to many wars and conflicts. The United States grew from a small colony to a large nation. It fought many wars, both with other nations and with its own people. The United States is a nation of many different people, but they all share a common history. The history of the United States is a story of a people who have overcome many challenges and built a great nation.

LE TRAVAILLEUR SOCIAL CHEZ LES CRIS: UN NOUVEL UTSHIMAU ?¹

Jacques Frenette

INTRODUCTION

A première vue, il peut sembler inusité de parler de travail social à l'intérieur d'un colloque qui réunit des sociologues et des anthropologues et dont le thème est le contrôle social. En effet, les questions relatives au travail social relèvent habituellement du service social et la relation d'aide qui caractérise cette activité semble peu compatible avec l'aspect plus coercitif du contrôle social.

Cependant, des sociologues et, plus particulièrement, des anthropologues s'intéressent depuis longtemps aux conséquences des contacts entre les populations amérindiennes et la société euro-canadienne. Ces chercheurs se sont penchés sur différents aspects de l'organisation sociale des autochtones (culture matérielle, langue, activités économiques, organisation politique, système de représentation du monde...). Afin de rendre compte des changements qu'ils observaient, ces chercheurs utilisèrent des concepts aussi variés que ceux d'acculturation et de changement social, de génocide et d'ethnocide, de dépendance et de sous-développement, des nouvelles formes du colonialisme...

Dans le texte suivant, c'est d'un aspect relativement récent des relations entre les Amérindiens et la société euro-canadienne dont il sera question. Comme nous le verrons, la livraison de services sociaux aux populations autochtones est devenue une nouvelle forme de contrôle social et le travailleur social joue un rôle capital dans ce processus. Nous allons nous inspirer de l'exemple des Cris pour l'avoir bien connu.

LES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX ET LES AMERINDIENS

Une expérience de deux ans, à titre de travailleur social² chez les Cris de Mistassini³, nous a permis de constater l'impact grandissant des institutions qui assument la distribution des services sociaux à l'intérieur

des communautés amérindiennes. En effet, les centres de services sociaux se substituent peu à peu aux communautés et à leurs membres en offrant des services spécialisés d'aide et de support aux individus et aux familles qui rencontrent des difficultés d'ordre social ou psychologique. Ils dictent également à leur clientèle la marche à suivre dans la résolution de leurs problèmes parce qu'ils utilisent d'abord leurs propres grilles d'évaluation des cas, décident de leur orientation et effectuent, ou supervisent, les prises en charge. Ces établissements favorisent enfin l'émergence de nouveaux liens de dépendance en défrayant, en tout ou en partie, les coûts de placement et d'entretien des individus pris en charge et en rémunérant les ressources humaines recrutées au niveau local.

Les centres de services sociaux s'occupent principalement de l'adoption, du placement d'enfants, de la protection de la jeunesse, des services aux adultes, des personnes âgées ou handicapés. Ces institutions font également le recrutement de familles d'accueil, de foyers de groupe, d'aides-familiales et cherchent à obtenir des références auprès de centres hospitaliers, de centres de réadaptation et de centres d'accueil.

Bien sûr, dans les gestes qui sont posés et les décisions qui sont prises, l'avis des principaux intéressés est habituellement pris en considération. Dans certaines communautés, la distribution des services sociaux est même assurée par des gens du milieu. A ce sujet, le ministère des Affaires indiennes favorise de plus en plus la prise en charge de ce secteur d'activités par des organisations autochtones.

Cependant, même lorsque l'administration des centres de services sociaux relève de la compétence exclusive des Amérindiens, comme c'est le cas aujourd'hui chez les Cris, la structure de ces établissements et l'organisation des programmes sont établies à partir de modèles présents dans des institutions euro-canadiennes. Le personnel cadre et les consultants des centres de services sociaux autochtones sont souvent des gens de l'extérieur. Finalement, les lois et règlements qui régissent, à quelques clauses près, la distribution des services sociaux chez les Amérindiens sont ceux de la majorité.

Bref, l'avènement des services sociaux à l'intérieur des communautés

amérindiennes y consacre la présence et le contrôle, dans un secteur particulier, de la société dominante. Ce n'est là qu'un aspect d'un problème beaucoup plus vaste. On n'a qu'à penser aux systèmes d'éducation, de santé, d'administration publique qui se situent également dans le prolongement d'institutions euro-canadiennes pour saisir l'importance de cette intrusion.

LE TRAVAILLEUR SOCIAL ET LES COMMUNAUTES AMERINDIENNES

Le travailleur social représente souvent le seul lien concret entre la population et les institutions qui dispensent les services sociaux. Il contrôle l'accès à ces services mais peut également intervenir dans la communauté lorsqu'il le juge nécessaire et prendre les dispositions qui s'imposent. En effet, les différentes lois en vigueur dans le secteur des affaires sociales lui reconnaissent ces pouvoirs. Il s'agit des lois sur les services de santé et les services sociaux, sur la protection de la jeunesse et sur les jeunes contrevenants.

Par exemple, le travailleur social peut jouer le rôle d'un bienfaiteur en accordant les services d'une aide à domicile à un couple de personnes âgées, en régularisant le placement d'un enfant qui nécessite un encadrement particulier, en supervisant un cas d'adoption. Le travailleur social peut également remplir des fonctions plus difficiles en intervenant dans une famille où les enfants semblent subir des sévices, en convenant de mesures volontaires avec un jeune contrevenant et sa famille ou en référant ce jeune à un centre d'accueil, en supervisant finalement la fréquentation scolaire d'adolescents en période de crise.

Qu'il insiste d'abord sur la relation d'aide, qu'il soit sympathique à la cause amérindienne ou Amérindien lui-même, qu'il tente d'adapter du mieux qu'il le peut les politiques du service, le travailleur social vient s'ingérer dans la vie privée des gens, dans les histoires de famille et les affaires de la communauté. Le sens de ses interventions est orienté par la formation qu'il a reçue, les exigences de ses supérieurs, les limites financières ou physiques des programmes qui sont appliqués, l'assentiment des professionnels avec qui il collabore (professeurs, infirmières, médecins...) et, finalement, les lois et règlements qui régissent la profession. Le travailleur social impose parfois

de nouvelles règles de comportement à suivre, devient souvent l'exécutant de nouvelles formes de contrôle social qui originent de l'extérieur des communautés.

Malgré tout, l'écart qui existe entre les succès de chaque travailleur social peut surprendre. En effet, des praticiens en service social connaissent des difficultés de toutes sortes dans l'exercice de leurs fonctions: ignorance et opposition quasi systématique dans la population, manque de collaboration de la clientèle. D'autres, par contre, bénéficient d'appuis dans la communauté et rencontrent des attitudes plus conciliantes dans leur travail.

Une façon d'expliquer le phénomène est de prendre en considération le type de personnalité des travailleurs sociaux mis en cause, mais cela est loin d'être satisfaisant. En agissant de la sorte, on laisse de côté toute la dimension sociologique du travail social en milieu amérindien. Nous croyons plutôt que ce sont la teneur des interventions posées par un travailleur social et le type de relations qu'il entretient avec une communauté qui risquent, d'une part, d'influencer les conditions de son travail et d'entraîner la collaboration ou la réticence de sa clientèle et, d'autre part, de le placer dans une position d'influence que l'on peut associer aux formes indigènes du leadership. Chez les Cris, comme chez d'autres populations amérindiennes de la péninsule du Québec-Labrador, ces leaders sont désignés par le terme d'UTSHIMAU⁴.

L'ETAT DE LA QUESTION

Un examen de la littérature existant en service social et en anthropologie peut nous aider à mieux comprendre les aspects du travail social en milieu amérindien et nous renseigner sur la place que le travailleur social y occupe. Cet ensemble d'informations pourra ensuite être repris et complété à l'aide de notre expérience de travail chez les Cris.

Le travail social en milieu amérindien

En service social, les contributions des chercheurs québécois ou canadiens sur le sujet sont à peu près inexistantes. A notre connaissance, il n'existe aucun texte à caractère scientifique ou pédagogique sur la question

du travail social en milieu amérindien. Pourtant, des besoins existent. Des certificats en service social sont offerts aux Amérindiens qui veulent acquérir une formation dans ce domaine. De plus en plus, les communautés désirent s'impliquer dans ce secteur des affaires sociales. La recherche en service social au Canada accuse donc un retard important dans ce domaine.

Il faut plutôt se tourner du côté des Etats-Unis pour découvrir quelques articles sur le travail social en milieu amérindien. Encore là, ces contributions sont toutes récentes et associent souvent la situation des autochtones à celle des minorités ethniques américaines (Dana, 1981; Devore et Schlesinger, 1981; Green, 1982; Jenkins, 1981; Norton, 1978). Seule la revue Social Work (1980) consacre un numéro complet aux Amérindiens et les distingue des minorités ethniques américaines étant donné leur statut juridique différent.

Les chercheurs américains ont développé leur réflexion à partir d'expériences professionnelles comme enseignants ou praticiens, mais aussi à partir d'expériences personnelles car plusieurs sont d'origine amérindienne. Ils arrivent à peu près tous au même constat sur le travail social en milieu amérindien: l'incapacité des praticiens à répondre aux besoins particuliers des autochtones et à les aider à résoudre leurs problèmes. Ils identifient également la cause principale de cet échec: la formation inadéquate que reçoivent les travailleurs sociaux. Celle-ci favorise la persistance de nombreux préjugés à l'endroit des Amérindiens, un manque de compréhension de ces sociétés, l'utilisation de techniques et de méthodes uniformisées. Même lorsque les travailleurs sociaux sont amérindiens, la formation qu'on leur donne est identique à celle de la majorité et devient la cause de problèmes similaires (Brown, 1978; Lewis et Ho, 1975).

Dans le but de redresser la situation, les auteurs présentent des améliorations à apporter à la formation des travailleurs sociaux qui doivent oeuvrer en milieu amérindien. Ils dressent une liste des traits caractéristiques de ces populations et élaborent de nouvelles techniques d'entrevue adaptées à la clientèle autochtone (Edwards et Edwards, 1980; Lewis et Ho, 1975; Miller, 1982). Dans le traitement des problèmes sociaux, ces chercheurs sont également d'avis qu'il faut redonner une place plus grande aux communautés et à leurs membres. Ils soulignent ainsi l'importance de

l'orientation familiale, du travail de groupe et du travail communautaire à titre de remplacement à l'approche individuelle (Edwards et Edwards, 1980; Goodluck, 1980; Lewis et Ho, 1975; Red Horse, 1980 a et b; Wilkinson, 1980).

Bref, le fait d'être mieux informés de la réalité amérindienne et de disposer de techniques et de méthodes bien adaptées à cette situation faciliterait les interventions des travailleurs sociaux dans le milieu et améliorerait leurs contacts avec la population. En définitive, cela permettrait aux travailleurs sociaux d'être mieux acceptés, de s'intégrer plus facilement à la vie communautaire et de pouvoir exercer leurs fonctions de façon efficace. Ces remarques s'appliquent également dans le cas d'un praticien social d'origine amérindienne évoluant dans sa propre communauté (Edwards et Edwards, 1980; Lewis et Ho, 1975).

Ainsi, l'examen de la littérature disponible en service social nous a permis de constater l'importance d'ajuster la pratique du travail social aux conditions présentes dans le milieu amérindien. En devenant partie intégrante d'une communauté, le travailleur social facilite l'accomplissement de sa tâche. Malheureusement, cette littérature, si elle attire l'attention sur les conséquences du travail social chez les Amérindiens, nous fournit peu d'explications sur cette place que finit par occuper le travailleur social à l'intérieur d'une communauté.

Les formes du leadership chez les Amérindiens du Québec-Labrador

C'est ici que l'anthropologie a une contribution à apporter, mais inutile d'y chercher des textes sur le travail social dans les communautés amérindiennes: il n'en existe pas. Cependant, des anthropologues se sont intéressés au rôle joué par d'autres intervenants (commerçants, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs) à l'intérieur de populations amérindiennes de la péninsule du Québec-Labrador (Hedican, 1976; Henriksen, 1973; La Rusic, 1968; Paine, 1971).

Ce secteur de la recherche anthropologique s'est inspiré du modèle "patrons-clients". Pour l'essentiel, ce modèle réfère au lien structurel qui relie une société pré-capitaliste à un marché extérieur, aux secteurs de l'emploi salarié, aux institutions gouvernementales. Ce lien entre un client et

des éléments de la société dominante passe par l'intermédiaire d'un ou plusieurs individus que les chercheurs désignent, selon le cas, comme des patrons ou des courtiers. Ces derniers, grâce à la connaissance qu'ils possèdent des deux systèmes sociaux mis en cause et de la valeur relative des biens et services dans chacun de ces systèmes, réussissent à tirer avantage de leur position en tirant profit de leurs activités. Le client qui possède une connaissance réduite des institutions de la société dominante peut difficilement entrer en relation directe avec elles. Il finit par accuser une certaine forme de dépendance envers son patron. Un individu, même étranger à une communauté, peut donc réussir à y accroître son influence en contrôlant l'accès à différents biens et services.

Ces études ont d'abord fait état du type de relations existant entre les Amérindiens et des intervenants de l'extérieur. Cependant, elles ont rarement fait allusion à la façon dont les autochtones interprétaient le phénomène. Seul La Rusic (1968) mentionne le terme utilisé par les Cris de Waswanipi pour désigner leurs patrons. En parlant de nouveaux UTSHIMAU, La Rusic fait directement référence au système indigène de leadership chez ces Amérindiens. Malheureusement, l'auteur n'approfondit pas cette question et limite son analyse à la comparaison des nouveaux UTSHIMAU que sont de petits entrepreneurs locaux aux anciens UTSHIMAU qu'étaient les gérants de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'exploration du système indigène de leadership des Amérindiens du Québec-Labrador devrait donc nous fournir plus de précisions sur la place occupée par de nouveaux intervenants à l'intérieur de ces communautés.

L'organisation sociale des populations indigènes du Québec-Labrador (i.e. les Cris, les Naskapis et les Montagnais) présentent de nombreuses similitudes. Ce sont d'abord des populations de chasseurs et des sociétés égalitaires. A ce titre, leur économie de subsistance ne génère pas les surplus nécessaires pour maintenir une classe de non-producteurs. Tous les individus ont accès au territoire et à ses ressources. Les produits de la chasse sont partagés de façon uniforme parmi les membres du groupe. Aucun contrôle spécifique n'est exercé sur les moyens de production ou la circulation des biens.

Malgré tout, une certaine forme de leadership existe chez les

chasseurs. L'expérience et l'habileté d'un individu dans un domaine particulier, par exemple la chasse, le rendent susceptible de diriger le groupe dans l'accomplissement de cette activité. Une fois la tâche terminée, le leader perd son statut privilégié. Il ne dispose d'ailleurs d'aucune autorité formelle sur le groupe et son influence se limite à l'appui qu'il reçoit de ses pairs. Ses succès lui permettent de jouir d'un plus grand prestige parmi les siens (Hedican, 1976; Ray et Freeman, 1978; Service, 1979).

La situation du leadership chez les Cris et les autres populations amérindiennes du Québec-Labrador, au moment des contacts, correspond assez bien à celle décrite ci-haut pour les sociétés de chasseurs. Le leader ou, comme le rapportent des chroniqueurs de l'époque, l'UTSHIMAU, est souvent le plus âgé d'un groupe. Son expérience, sa sagesse et son habileté à la chasse le rendent influent et lui permettent de bénéficier de l'appui des siens. Il peut orchestrer les déplacements sur le territoire, distribuer la nourriture, partager les produits de sa chasse, conduire les cérémonies religieuses, donner des avis et des conseils, régler des problèmes importants du groupe. Finalement, il peut être le porte-parole des siens auprès d'autres groupes d'Amérindiens et d'Européens (Morantz, 1983; Rogers, 1965, 1969).

Ce type de leadership s'est maintenu jusqu'à nos jours, malgré ce qu'en dit Rogers (1969). En effet, Mailhot et Vincent (1980) mentionnent que l'UTSHIMAU chez les Montagnais est d'abord celui qui exerce un pouvoir sur une portion du territoire qu'il amène à être en accord avec sa pensée. Henriksen (1971, 1973) fait également état du leadership chez les Naskapis de Davis Inlet lorsqu'ils se rendent chasser le caribou dans la toundra. L'UTSHIMAU est toujours celui qui va prendre l'initiative dans une situation donnée. C'est souvent un homme âgé, un chasseur d'expérience. Il organise les chasses et préside au MOKOSHAN. En distribuant le surplus de ses récoltes, il accroît son prestige dans le groupe et bénéficie de la reconnaissance des siens. Lorsque vient le temps de prendre une décision, il s'assure d'abord d'un consensus. Tous peuvent un jour devenir UTSHIMAU, dans la mesure où ils possèdent les qualités nécessaires. Un UTSHIMAU peut également être contesté ou ridiculisé s'il ne réussit pas dans sa tâche.

Le système indigène du leadership a cependant pris de l'expansion à travers le temps pour déborder le cadre des activités traditionnelles. Les

individus qui dirigeaient des groupes de chasseurs vers les postes de traite étaient également reconnus comme des UTSHIMAU. Il s'agissait habituellement de bons chasseurs et de grands orateurs qui savaient rendre accessible à leur congénères une variété de biens disponibles dans les comptoirs d'échanges (Francis et Morantz, 1983; Morantz, 1978; Ray et Freeman, 1978).

Ces UTSHIMAU agissaient principalement à titre d'intermédiaires entre les chasseurs et les compagnies mercantiles et parfois avec d'autres groupes d'Amérindiens (Lips, 1947). Ces leaders étaient désignés par la population et reconnus par les commerçants. En effet, ces derniers, afin de s'assurer de la visite régulière de leur clientèle, faisaient de nombreux présents à ceux qu'ils appelaient les capitaines de traite. En redistribuant les présents reçus dans sa suite, le capitaine de traite augmentait son influence, son prestige (Morantz, 1983; Ray et Freeman, 1978). Rogers (1969) et Morantz (1983) s'entendent d'ailleurs pour dire que les capitaines de traite ont joui d'un statut social sans précédent chez les Amérindiens du Québec-Labrador en contrôlant les surplus générés par le commerce des fourrures. Il s'agissait toujours d'un leadership circonstanciel. Dans ce cas-ci, il était directement relié au déroulement de la traite. A la fin de ces activités, le capitaine de traite perdait son statut particulier (Morantz, 1978; 1983).

D'anciens capitaines de traite sont peut-être devenus les premiers chefs de bande élus sous la tutelle des Affaires indiennes, comme le suggère la description faite par Lips (1947). Cependant, Rogers (1965) croit que le système d'administration publique dans les réserves n'a plus grand chose en commun avec les anciens modèles de leadership. Mailhot et Vincent (1980) soulignent pourtant que les chefs de bande montagnais sont désignés comme des UTSHIMAU. L'analyse complète du système politique actuel des Amérindiens du Québec-Labrador reste à faire.

Le système indigène de leadership de ces autochtones s'est également ramifié avec le temps pour inclure des éléments extérieurs aux communautés. Des Euro-canadiens sont devenus de nouveaux UTSHIMAU. Les commerçants ont d'abord été désignés comme tel (Rogers, 1965). D'ailleurs, lorsque les Montagnais réfèrent à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ils utilisent

l'appellation plurielle, UTSHIMAUT (Mailhot et Vincent, 1980). Les Amérindiens de Davis Inlet se nomment encore les UTSHIMASSIUNNUT du nom du village, UTSHIMASS "le petit gérant", appelé ainsi d'après un poste de traite (Mailhot et Vincent, 1980). Aujourd'hui, le terme UTSHIMAU est appliqué à tout individu qui occupe une fonction impliquant l'exercice d'un pouvoir que ce soit le propriétaire d'un club privé de pêche, un chef de police, le maire d'une municipalité, le premier ministre... (Mailhot et Vincent, 1980; Henriksen, 1973).

Il est désormais possible d'affirmer que la place occupée par des nombreux intervenants en milieu amérindien correspond, pour une bonne part, à ce qui a été dit du système indigène de leadership. En effet, ces individus sont considérés par les Amérindiens comme des UTSHIMAU parce qu'ils sont les plus aptes à accomplir la tâche pour laquelle ils ont été désignés. En dehors de leur champ de compétence, ou encore lorsqu'ils remplissent mal leurs obligations, ces nouveaux intervenants perdent leur statut privilégié à l'intérieur de la communauté. La Rusic (1968) donne l'exemple d'un individu qui, malgré sa position de commerçant, est évité par les Cris parce qu'il leur refuse tout crédit. Les biens et les services distribués par ces nouveaux UTSHIMAU augmentent, par contre, leur influence. Henriksen (1973) fait mention de la réussite d'un missionnaire à Davis Inlet qui avançait de l'argent aux Naskapis tout en exigeant qu'ils cessent de consommer de la boisson.

Dans la région de Mistassini et Chibougamau, nous avons eu l'occasion de rencontrer de ces nouveaux UTSHIMAU. Le cas d'un pourvoyeur établi au Lac Obatogamau constitue un exemple typique. Il faut d'abord dire que cet individu habite à Chibougamau depuis près de 20 ans et est en contact avec les Cris de la région depuis longtemps. Lorsqu'est venu le temps d'installer son établissement au Lac Obatogamau, notre pourvoyeur a d'abord demandé la permission au responsable du territoire de chasse où se trouvait le plan d'eau. Depuis le début des opérations, les Cris ont toujours travaillé à l'entretien des camps et guidé les pêcheurs sur le lac. Aujourd'hui, à chaque été, plusieurs familles crie viennent installer leur camp à proximité de la pourvoirie en espérant y trouver du travail. Les Cris bénéficient également des services de l'établissement. Par exemple, ils peuvent utiliser le radio-téléphone du chalet principal, compter sur le pourvoyeur pour se rendre à la ville de Chibougamau située à quelque 40 kilomètres du lac ou pour agir

comme interprète avec les francophones de la région...

Avec le temps, les Cris ont fini par considérer ce pourvoyeur comme le responsable du lac et ses environs, il le nomme d'ailleurs OBATOGAMAU UTSHIMAU. Il est sans doute appelé à garder ce titre longtemps, du moins aussi longtemps qu'il continuera à offrir des emplois salariés, à rendre de multiples services et à organiser, à chaque automne, un festin d'ours. A la fin de la saison de pêche, tous quittent les rives du lac. Lorsqu'il se retrouve à Chibougamau, notre pourvoyeur n'est plus un UTSHIMAU et jouit alors de moins d'influence auprès des Cris.

Certains éléments du rôle rempli par les nouveaux UTSHIMAU diffèrent cependant de celui des leaders traditionnels. En effet, les nouveaux UTSHIMAU contrôlent l'accès à différents biens et services, à certaines sources de revenus. Dans le modèle indigène, chacun a accès aux ressources, a le pouvoir de chasser et de subvenir directement à ses besoins et cela, même si une certaine forme d'autorité est reconnue aux plus expérimentés. Les nouveaux UTSHIMAU peuvent limiter et même empêcher l'accès au travail salarié, au crédit... Ils favorisent l'émergence d'une certaine forme de dépendance chez les Amérindiens, en particulier lorsqu'ils sont les seuls à disposer d'une catégorie de biens et de services. Enfin, en plus du prestige, ces nouveaux UTSHIMAU peuvent tirer un avantage économique et des profits de leurs activités.

Les principaux éléments du système indigène de leadership des populations amérindiennes du Québec-Labrador ont été identifiés. Nous avons également vu que la plupart des nouveaux intervenants dans ces communautés qui occupent une position impliquant l'exercice d'un pouvoir sont désignés, eux aussi, comme des UTSHIMAU. De la sorte, la contradiction qui existe entre les leaders traditionnels et les nouveaux n'est pas mise en relief. De nouvelles relations de production s'installent chez ces Amérindiens, mais le rapport d'exploitation qui les caractérise est masqué par les formes indigènes qu'elles empruntent. Ce qui nous intéresse maintenant est de savoir dans quelle mesure le rôle du travailleur social chez les Amérindiens du Québec-Labrador et, plus spécifiquement, chez les Cris correspond au modèle élaboré pour les nouveaux UTSHIMAU.

LE TRAVAILLEUR SOCIAL CHEZ LES CRIS

La tâche du travailleur social lui permet d'être identifié par la population comme un individu susceptible d'intervenir auprès des personnes et des familles qui rencontrent des problèmes d'ordre psychologique ou social. En offrant des services de qualité, en évitant de nombreux frais à ses clients et en permettant à des familles d'être rémunérées à titre de ressources humaines, le travailleur social obtient la confiance de la population et accroît son influence dans la communauté. Mentionnons qu'ici, diplômes et statut professionnel ont bien peu d'importance.

Par exemple, c'est parce qu'il dispose de moyens physiques et financiers nécessaires que des gens vont venir le consulter pour effectuer le placement d'un enfant. Chez les Cris de Mistassini, de jeunes bébés naissants sont souvent placés en famille d'accueil parce que leur état de santé les empêche d'accompagner la famille en forêt. S'il manipule ces cas avec soin, le travailleur social pourra jouir d'un plus grand crédit auprès des familles concernées et de la population en général. Ainsi, qu'il accepte ou refuse de placer un enfant, le travailleur social doit non seulement justifier sa décision à partir des politiques qu'il a à suivre, mais encore amener des précisions qui vont faire référence au système de valeurs de ses clients. Il doit également se plier à certaines contraintes du milieu en accordant la préséance aux individus plutôt qu'à un horaire de travail précis ou à une liste de formulaires à compléter. Le travailleur social devra enfin superviser le placement avec diligence, pouvoir répondre de l'état de l'enfant en famille d'accueil à ceux qui s'en informeront, etc.

En accomplissant son travail avec déférence, le travailleur social se verra reconnaître de nombreuses qualités dans la communauté et pourra, par la suite, évoluer sans trop de heurts dans des cas plus difficiles (tels ceux des enfants maltraités). Encore là, il devra intervenir avec circonspection, utilisant son influence au lieu de l'autorité que lui confère la loi, suggérant les dispositions à prendre et soulignant le type de contributions qu'il peut apporter. S'il jouit d'une bonne réputation, le travailleur social devrait voir ses efforts couronnés de succès.

Ainsi, la place que finit par occuper un travailleur social chez les

Amérindiens du Québec-Labrador a de nombreuses connotations avec celle des nouveaux UTSHIMAU. Au niveau du discours, chez les Cris, la notion de pouvoir qui est comprise dans l'appellation d'UTSHIMAU peut également être rendue en utilisant un autre terme, un verbe. Par exemple, pour désigner la directrice du centre indien cri de Chibougamau, les Cris peuvent tout d'abord utiliser l'expression suivante, INNU KUMK UTSHIMAU, c'est-à-dire, "la responsable de l'endroit où vont les Amérindiens". Les Cris peuvent également rendre la même idée en disant SKWEO KANAKACHAT INNU KUMK, que l'on peut traduire par "la femme qui est responsable de l'endroit où vont les Amérindiens".

Dans le cas du travailleur social en milieu amérindien, celui-ci n'est pas encore identifié, au niveau du discours, par le terme d'UTSHIMAU. Pour le désigner, les Cris vont plutôt faire allusion aux différentes sphères d'activités dont il est le responsable en utilisant le verbe KANAKACHAT. Par exemple, ils pourront dire NAPEO KANAKACHAT AWASHIT, "l'homme qui s'occupe des enfants", soulignant la capacité du travailleur social à réaliser des placements.

A notre avis, plusieurs raisons expliquent le fait que la fonction de travailleur social ne soit pas encore identifiée par l'appellation d'UTSHIMAU au niveau du discours. Tout d'abord, cette activité est relativement récente chez les Cris, comme ailleurs chez les Amérindiens. Ensuite, les responsabilités du travailleur social couvrent plusieurs domaines et elles changent également selon les modifications qui sont apportées aux lois ou aux programmes sociaux. Bref, le champ de compétence du travailleur social varie et ne représente sans doute pas un ensemble fermé aux yeux des Amérindiens. Il est possible, qu'avec le temps, cette fonction finisse par être complètement intégrée dans la vie communautaire et que le travailleur social soit finalement désigné du terme d'UTSHIMAU.

Un dernier point doit être soulevé au sujet du rôle joué par le travailleur social en milieu amérindien. En effet, si le travailleur social peut être associé aux nouveaux UTSHIMAU, cela lui permet-il de retirer de ses fonctions d'autres avantages que le prestige et l'influence dans une communauté? Une chose semble certaine, ses activités ne génèrent aucun profit. Cependant, le fait de contrôler l'accès à certains biens et services ainsi qu'à certaines sources de revenus et d'exercer son influence dans

l'application des lois et règlements régissant les services sociaux favorise l'intrusion, à l'intérieur des communautés, de nouvelles normes, de nouveaux comportements.

CONCLUSION

On se rend finalement compte qu'en disposant de l'expertise nécessaire grâce à des connaissances et des méthodes de travail appropriées, le travailleur social en milieu amérindien peut s'impliquer plus facilement dans la vie d'une communauté et occuper une place qui rappelle les formes indigènes du leadership. Bien sûr, décrire, même sans prétention, la façon dont un travailleur social peut occuper cette position importante chez les intervenants identifie les moyens de devenir des agents de changement social plus efficaces. Cependant, on permet également aux travailleurs sociaux et à l'ensemble du secteur des services sociaux de prendre conscience des aspects les moins évidents de leur pratique. Enfin, on souligne, à la partie autochtone, l'urgence de repenser la distribution et le contenu de ces services.

Le type de réflexion développée dans ce texte est sans doute applicable à d'autres populations amérindiennes que les Cris, les Naskapis et les Montagnais. Il s'agit de tenir compte de leur organisation politique particulière. En effet, selon une étude récente menée aux Etats-Unis, la définition du leadership chez les étudiants amérindiens en service social se rapproche toujours des modèles traditionnels (Lewis et Gingerich, 1980). Il est donc important de resituer les véritables dimensions du leadership autochtone afin qu'il cesse d'être une arme à deux tranchants, en ce sens où les nouveaux UTSHIMAU ne représentent pas toujours l'intérêt des communautés mais souvent ceux de la société dominante.

Jacques Frenette
Anthropologie
Université Laval

NOTES

1. Nous désirons remercier Samuel Etapp de la bande de Mistassini, Judy Parceaud du centre indien cri de Chibougamau et Clermont Racine du bureau régional des Affaires indiennes à Québec pour les renseignements qu'ils nous ont fournis. Par ailleurs, si des erreurs apparaissent au sujet de certaines modalités bien précises du service social, nous prions le lecteur averti de bien vouloir nous en excuser. Notre but n'était pas de faire le bilan exhaustif de ces services, notre expertise à ce sujet étant limitée.
2. Dans le texte, seul le terme de travailleur social est utilisé. Il fait référence aux différents praticiens du secteur des services sociaux. Comme on le sait, le titre de travailleur social s'applique, de façon spécifique, aux individus possédant une formation universitaire en service social qui sont reconnus par une corporation professionnelle. Dans le cas des autres praticiens, on parle alors d'agent de relations humaines (formation de niveau universitaire), de technicien en service social (formation de niveau collégial en service social) et de travailleur communautaire.
3. De 1979 à 1981, en poste au centre indien cri de Chibougamau, notre travail consistait à assurer l'accès aux services sociaux à la population crie inscrite sur la liste de bande de Mistassini vivant sur la réserve, dans les villes de Chibougamau et de Chapais et aux environs. Depuis 1981, le centre de services sociaux cri a pris en charge les résidents de Mistassini. Les Cris hors-réserve font désormais affaires avec la filiale de Chibougamau du centre de services sociaux du Saguenay, Lac Saint-Jean, Chibougamau.
4. Etant donné la diversité qui existe dans la littérature pour transcrire le terme, nous avons décidé, de façon tout à fait arbitraire, de ne retenir qu'une seule transcription.

BIBLIOGRAPHIE

- BROWN, E.F., "American Indians in Modern Society: Implications for Social Policy and Services", Norton D.G. (éd.), The Dual Perspective: Inclusion of Ethnic Minority Content in the Social Work Curriculum, New York, Council on Social Work Education, 1978, pp. 68-76.
- CANADA. SENAT ET CHAMBRE DES COMMUNES, "Loi sur les jeunes contrevenants. Projet de loi no C-61", La Gazette du Canada, Ottawa, Partie III, Chap. 104 à 106, 1982, pp. 3203-3319.
- DANA, R.H. (ed.), Human Services for Cultural Minorities, Baltimore, University Press, 1981.
- DEVORE, W. et SCHLESINGER, E.G., Ethnic-Sensitive Social Work Practice, St-Louis, The C.V. Mosby Company, 1981.
- EDWARDS, E.D. et EDWARDS, M.E., "American Indians: Working with Individuals and Groups", Social Casework, 61-8, 1980, pp. 498-505.
- FRANCIS, D. et MORANTZ, T., Partners in Furs. A History of the Fur Trade in Eastern James Bay, 1600-1870, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1983.
- GOOKLUCK, C.T. et SHORT, D., "Working with American Indian Parents: A Cultural Approach", Social Casework, 61-8, 1980, pp. 472-475.
- GREEN, J.W. (ed.), Cultural Awareness in the Human Services, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1982.
- HEDICAN, E.J., "Ecologic and Patron-Client Relationships: Algonkians of Eastern Subarctic Canada", Man in the Northeast, 12, 1976, pp. 41-50.
- HENRIKSEN, G., "The transactional Basis of Influence: White Man Among Naskapi Indians", Paine, R. (éd.), Patrons and Brokers in the East Arctic, Newfoundland, Memorial University of Newfoundland, 1971, pp. 22-33.

- HENRIKSEN, G., Hunters in the Barrens. The Naskapi on the Edge of the White Man's World, Newfoundland, Memorial University of Newfoundland, (Newfoundland Social and Economic Studies no 12), 1973.
- JENKINS, S., The Ethnic Dilemma in Social Services, New York, The Free Press, 1981.
- LA RUSIC, I.E., The New Auchimau: A Study of Patron-Client Relations Among the Waswanipi Cree, Thèse de maîtrise (Département d'anthropologie), Montréal, McGill University, 1968.
- LEWIS, R.G. et HO, M.K., "Social Work with Native Americans", Social Work, 20-5, 1975, pp. 379-382.
- LEWIS, R.G. et GINGERICH, W., "Leadership Characteristics: Views of Indian and Non-Indian Students", Social Casework, 61-8, 1980, pp. 494-497.
- LIPS, J.E., "Naskapi Law (Lake St. John and Lake Mistassini Bands). Law and Order in a Hunting Society", Transactions of the American Philosophical Society, N.S., 37-4, 1947, pp. 379-492.
- MAILHOT, J. et VINCENT, S., Le discours montagnais sur le territoire, Montréal, Rapport remis au Conseil Attikamek-Montagnais, 1980.
- MILLER, N.B., "Social Work Services to Urban Indians", Green J. (ed.), Cultural Awareness in the Human Services, New-Jersey, Prentice-Hall Inc., 1982, pp. 157-183.
- MORANTZ, T., "The Fur Trade and the Cree of James Bay", Judd, C.M. et A.J. Ray (ed.), Old Trails and New Directions: Papers of the Third North American Fur Trade Conference, Toronto, University of Toronto Press, 1978, pp. 39-58.
- MORANTZ, T., An Ethnohistoric Study of Eastern James Bay Cree Social Organization, 1700-1850, Ottawa, Musées Nationaux du Canada, Coll. Mercure, Le Service canadien d'Ethnologie, Dossier no 88, 1983.

NORTON, D.G. (ed.), The Dual Perspective: Inclusion of Ethnic Minority Content in the Social Work Curriculum, New York, Council on Social Work Education, 1978.

PAINE, R. (ed.), Patrons and Brokers in the East Arctic, Newfoundland, Memorial University of Newfoundland, Newfoundland Social and Economic Papers no 2, 1971.

QUEBEC, Loi sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Editeur officiel, 1982.

QUEBEC, Loi sur la protection de la jeunesse, Québec, Editeur officiel, 1983a.

QUEBEC, ministère des Communications, Le Guide 83-84: tous les services de l'Etat québécois, Québec, ministère des Communications, 1983b.

RAY, A. et FREEMAN, D., 'Give Us Good Measure' An Economic Analysis of Relations between the Indians and the Hudson's Bay Company before 1763, Toronto, University of Toronto Press, 1978.

RED HORSE, J. G., "Family Structure and Value Orientation in American Indians", Social Casework, 61-8, 1980a, pp. 462-467.

RED HORSE, J.G., "American Indian Elders: Unifiers of Indian Families", Social Casework, 61-8, 1980b, pp. 490-493.

ROGERS, E.S., "Leadership Among the Indians of Eastern Subarctic Canada", Anthropologica, 7-2, 1965, pp. 263-284.

ROGERS, E.S., "Band Organization Among the Indians of Eastern Subarctic Canada", Damas, D. (ed.), Contributions to Anthropology: Band Societies. Proceedings of the Conference on Band Organization, Ottawa, August 30 to September 2, 1965, Ottawa, National Museums of Canada, Bulletin no 228, Anthropological Series no 84, 1969, pp. 21-55.

SERVICE, E.R., The Hunters, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1979.

WILKINSON, G.T., "On Assisting Indian People", Social Casework, 61-8, 1980, pp. 451-454.

LE CONTROLE FISCAL: QUI EST-CE QUI CONTROLE?

Pierre J. Hamel

Pour la plupart des fiscalistes, l'étude du système fiscal d'une société comprend typiquement trois moments. Premièrement, on évalue le coefficient de pression fiscale, calculé comme le pourcentage du PIB (Produit intérieur brut) que représente l'ensemble des prélèvements obligatoires (taxes, impôts et cotisations sociales). Deuxièmement, on décrit la structure fiscale, soit l'assemblage des différents types d'impôts, les formes et les lieux de prélèvements. Troisièmement, on analyse la qualité de l'administration fiscale, son efficacité, sa capacité à imposer. Ce dernier aspect, qui sera l'objet de notre communication, pose avant tout un problème de contrôle, car on ne peut taxer que ce que l'on peut saisir.

Au cours de notre exposé, nous nous sommes astreints à cerner la question suivante: qui contrôle? Pour illustrer notre propos, nous nous servirons d'exemples concrets comme le raffermissement de l'imposition des pourboires et le tumulte déclenché par la loi 43.

Le contrôle fiscal est de moins en moins directement effectué par les agents du fisc. En effet, et il s'agit d'une tendance séculaire, le plus gros du travail concret de contrôle passe de plus en plus sous la responsabilité de "mandataires" désignés par l'État pour assumer un rôle d'intermédiaire entre le fisc et le contribuable. Ces mandataires, ce sont les marchands qui perçoivent la taxe de vente au détail pour le compte du ministère du Revenu, ou encore les propriétaires d'immeubles de plus de 10 logements qui sont chargés à Montréal de percevoir la taxe d'eau auprès de leurs locataires, ou les employeurs qui fournissent au fisc des informations détaillées sur les salaires versés à chaque employé et qui déduisent une retenue à la source en retranchant du salaire brut des montants qui sont directement versés au compte des ministères concernés à titre de provisions pour l'impôt et les cotisations sociales de l'année en cours. L'entrée en jeu de ces mandataires facilite grandement le recouvrement des impôts. Dans le cas des revenus, cela permet d'établir avec beaucoup plus d'exactitude l'assiette fiscale, c'est-à-dire le montant imposable.

En fait, la tâche exigée des mandataires n'est autre chose qu'un travail comptable de contrôle interne. Ainsi, ils assument la saisie des données, leur mise en forme et une première vérification de concordance comme, par exemple, dans le cas de la conciliation entre le total des salaires que l'employeur déclare avoir versés et le total des salaires déclarés par chaque employé selon le relevé émis par l'employeur. Comme on le verra, c'est le développement du contrôle comptable à des fins internes, selon les besoins propres des entreprises, qui constitue la pierre d'assise du contrôle fiscal¹.

Une telle médiatisation du contrôle fiscal est un phénomène majeur. Si l'on considère l'ensemble des recettes publiques, on constate rapidement toute l'importance du rôle dont on a progressivement chargé les mandataires dans l'établissement des assiettes fiscales et le recouvrement des impôts.

Concernant le recouvrement des impôts, les entreprises, à elles seules, collectent, pour le compte de l'Etat, entre les deux tiers et les trois quarts de tous les impôts payés dans les pays industrialisés (Bobe et Llau, 1978), et ce, sans compter les cas où ce sont des particuliers et non des entreprises qui remplissent une fonction de mandataire. Il est facile de se figurer les impôts qui sont versés à l'Etat par des entreprises: il s'agit essentiellement de la quasi-totalité des impôts à la consommation (taxe de vente, TVA et autres), de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales retenus à la source dans le cas des salariés, de la majorité des droits de douane, des permis et ainsi de suite sans oublier bien entendu les impôts sur les profits des entreprises, la part de l'employeur des cotisations sociales, etc. Dans le cas du recouvrement des impôts, on observe donc que le fisc n'a pas à intervenir directement dans la grande majorité des cas.

Cette absence d'implication directe du fisc est encore plus marquée pour ce qui est de l'établissement de l'assiette fiscale. En effet, non seulement les mandataires fournissent-ils les informations nécessaires au contrôle fiscal lorsqu'ils assument la collecte des impôts, mais encore on note de nombreux cas, principalement lorsque cela affecte le revenu des particuliers, où le fisc exige de semblables informations, sous forme de relevés ou autrement, même lorsque les mandataires n'ont pas à effectuer de retenue à la source. On pense, par exemple, aux relevés émis par les institutions financières pour faire état du montant des intérêts qu'elles ont

distribués sans qu'il n'y ait eu d'impôt déduit. Il en est de même des bourses d'étude. En fin de compte, pour ce qui est de la très grande majorité des sommes collectées, le fisc n'a pas à effectuer de contrôle à proprement parler en ce qui concerne l'établissement de l'assiette fiscale, mais seulement à s'assurer de la coïncidence de ce qui est déclaré par les uns et par les autres.

La tendance des administrations fiscales à favoriser la médiatisation du contrôle fiscal permet un contrôle à la fois moins douloureux et plus efficace.

Le contrôle fiscal effectué directement par le fisc peut facilement être ressenti comme tatillon, pesant, inquisiteur: dans une relation personnalisée, face à face, la saisie des données apparaît comme une véritable saisie, ouvertement violente. Au contraire, le contrôle fiscal médiatisé n'est que très rarement perçu comme harassant, pour la simple raison qu'il est presque imperceptible. En l'absence d'agent du fisc, en étant intégré au contrôle comptable interne, le contrôle fiscal médiatisé devient un phénomène normal qui fait partie du quotidien, de l'ordre des choses. C'est pourquoi, de nos jours, les occasions se font plus rares et il n'est pas donné à tout le monde de participer ou même d'assister au lynchage d'un percepteur d'impôts, et ce, depuis que la collecte est en partie assumée par de sympathiques mandataires, comme le petit épicier du coin, au fur et à mesure des achats quotidiens même si la majorité des taxes à la consommation ont déjà été incorporées au prix en amont du détaillant, au niveau du grossiste, comme c'est le cas de la taxe de vente fédérale canadienne.

Il en est de même pour l'impôt sur le revenu des salariés où le contrôle et la ponction fiscale deviennent insensibles grâce à la retenue à la source: la main qui nourrit, dans un même mouvement généreux, par un tour de passe-passe, "la main plus rapide que l'oeil", détourne les impôts à payer avant même qu'ils ne parviennent au salarié. Les contribuables ne sont certes pas dupes, du moins pas tous ni tout le temps. Il n'empêche qu'il n'est pas rare d'entendre des gens affirmer, l'air heureux et satisfait, qu'ils ne paient pas d'impôt, et même que c'est le fisc qui leur en donne, alors qu'en fait on leur a soutiré au fil des semaines plus que leur quote-part.

En fait, c'est le cas de la majorité puisque les choses sont ainsi faites

qu'année après année, les contribuables sont toujours plus nombreux à attendre un retour d'impôt qu'à devoir faire parvenir un chèque au fisc. Ainsi, au Québec en 1980, près de 85% des salariés attendaient un chèque de remboursement et seulement 10% en avaient signé un à l'ordre du Ministre du revenu (Marcoux, 1983: 37). La médiatisation du contrôle fiscal et la diffusion des points de contrôle permettent de dédramatiser l'opération et d'éviter, pour la vaste majorité des contribuables, de traumatisantes rencontres.

Non seulement le contrôle fiscal médiatisé est-il moins douloureux, mais encore il est beaucoup plus efficace. Evidemment, il est, par définition, plus compliqué d'évaluer si le contrôle est vraiment efficace puisque cela revient à estimer dans quelle mesure un impôt est fraudé ou non. Il est quand même possible d'affirmer hors de tout doute qu'un impôt est souvent moins fraudé lorsqu'un tiers est chargé d'effectuer un contrôle de première ligne et de rapporter ces informations au fisc.

Un des éléments attestant l'efficacité relative du contrôle médiatisé est qu'il n'y a, dans ces cas-là, jamais de contestations ou de poursuites, comme, par exemple, en ce qui a trait à la détermination du revenu de travail dans le cas de salariés, alors que gémissent les propriétaires de petits commerces et de PME, les professionnels à leur compte, etc., sur lesquels s'acharnent les agents du fisc, en un sens avec raison. En effet, alors que, d'un côté, coincés, encarcannés, les salariés ne peuvent pratiquement pas dissimuler leur salaire et que les déductions admissibles sont strictement restreintes; de l'autre côté, en ce qui concerne les revenus d'activités autonomes, il y a toujours place pour l'expression de ce grand art d'interprétation qu'est la comptabilité et souvent matière à contestations et à poursuites.

D'ailleurs, cette idée d'efficacité relative du contrôle fiscal médiatisé fait l'objet d'un assez large consensus. Les diverses études sur la fraude fiscale s'accordent en général pour affirmer que, dans l'ensemble, le revenu déclaré à l'impôt équivaut, à relativement peu de choses près, au revenu global réel lorsqu'il s'agit de contrôle fiscal médiatisé, comme dans le cas de l'impôt sur le revenu des salariés. En revanche, pour les travailleurs autonomes, les professionnels à leur compte ou les chefs de petites

entreprises, les revenus déclarés n'ont souvent qu'un lointain rapport avec la réalité.

Moins douloureux, plus efficace, le contrôle fiscal médiatisé semble présenter des avantages non négligeables, du point de vue du fisc bien sûr. Pourtant, la formule n'est pas étendue à tous les types de revenus. L'examen de cas de contrôle non médiatisé nous permettra de cerner de près les deux conditions nécessaires à la médiatisation du contrôle fiscal: premièrement, la matière imposable, encore les salaires, doit être l'objet d'un contrôle à des fins internes et, deuxièmement, la personne ou l'organisme qui effectue ce contrôle doit avoir avantage à en faire profiter le fisc.

Prenons l'exemple de la taxe de vente. Le contrôle fiscal est grandement simplifié grâce à la généralisation des caisses enregistreuses qui gardent en mémoire le détail des ventes. Or, certains commerces continuent à fonctionner sans caisse enregistreuse, en utilisant d'un côté une calculatrice sans mémoire ineffaçable et, de l'autre côté, une petite caisse qui n'est l'objet d'aucun contrôle ni pour les recettes ni pour les déboursés. Ces entreprises partagent certaines caractéristiques. En général, elles sont de très petite taille, n'ont que très peu d'employés - ceux-ci sont fréquemment des membres de la famille du propriétaire - et le propriétaire est le plus souvent continuellement sur place. Il est aussi en mesure de procéder directement au contrôle de la caisse ou par l'intermédiaire d'une personne en qui il a totalement confiance. La caisse enregistreuse fait son apparition le jour où le patron veut pouvoir contrôler des gens qui, éventuellement, l'occasion faisant le larron, pourraient se servir au passage. D'ailleurs, un des principaux arguments de vente invoqués par les détaillants de caisses enregistreuses électroniques est justement qu'elles permettent un bien meilleur contrôle sur les faits et gestes du personnel y travaillant. Chose certaine, les caisses enregistreuses sont toujours utilisées dans les grandes surfaces, dans les succursales même petites de réseaux commerciaux et, ordinairement, partout où l'organisation du travail a quitté le stade artisanal pour présenter une division du travail un peu plus accentuée mettant en opposition le patron et ses salariés.

Plus souvent qu'autrement, on remarque, chez les entreprises qui ne tiennent pas de comptabilité pour les salaires versés à leurs employés, des

caractéristiques similaires à celles des entreprises qui n'ont pas de caisse enregistreuse. Les entreprises qui ne déclarent pas leurs employés et les paient en liquide, "en-dessous de la table", sont de petites entreprises où le patron peut exercer de visu un contrôle suffisant. En revanche, dès que la taille de l'entreprise s'accroît et que le contrôle personnel n'est plus possible, on voit apparaître, à des fins de contrôle interne, un système comptable qui fonctionne avec des factures numérotées, des paiements par chèques, des relevés de toutes sortes. Le travail au noir devient alors plus difficile mais non impossible à camoufler. Le fisc profite de ces efforts pour limiter le coulage dans l'entreprise car le contrôle fiscal peut s'appuyer sur un contrôle interne resserré qui vise essentiellement les opérations courantes impliquant les subalternes, quitte bien entendu à ce que le patron ou les cadres supérieurs se ménagent une cassette personnelle, sous forme de petite caisse secrète, de compte anonyme en Suisse ou de filiale-bidon à l'abri des contrôleurs gênants, pour conserver la possibilité de régler discrètement quelques coups dont certaines traces pourraient s'avérer compromettantes.

Le contrôle interne donne prise au contrôle fiscal et rend possible la mise en place de relais locaux de l'administration fiscale. Encore faut-il cependant que les mandataires aient un net avantage à jouer ce rôle, à reverser au fisc la taxe de vente perçue ou à retransmettre les informations sur les salaires versés. En général, dans les cas d'entreprises importantes où l'on tient une comptabilité serrée, la question se pose moins étant donné que les pièces justificatives dont on a besoin pour son propre contrôle interne laissent des traces repérables par le fisc et limitent ainsi les possibilités de fraude sur une vaste échelle, fraude qui requiert le silence ou la complicité d'un trop grand nombre de salariés, pas toujours fiables, que l'on cherche justement à contrôler.

En revanche, il n'est pas rare qu'un petit patron dissimule une partie des ventes taxables, ce qui lui permet à la fois de diminuer son revenu imposable et d'empocher la taxe de vente. Pour se convaincre que plusieurs considèrent qu'ils ont avantage à contourner la loi, on n'a qu'à regarder l'impressionnante série de jugements et de condamnations pour défaut de paiement de la taxe de vente dont le Ministère fait état chaque mois dans le but presque avoué d'intimider les mandataires qui seraient tentés de les

imiter.

De la même façon, dans le cas de l'impôt sur le revenu des salariés, le mandataire doit trouver son avantage à déclarer au fisc les salaires versés. Lorsque l'employeur considère qu'il lui en coûte beaucoup trop, il peut songer à recourir au travail au noir. D'une part, le fait de déclarer les salaires versés l'oblige à acquitter la part de l'employeur des cotisations sociales, d'autre part, ces cotisations, comme d'ailleurs les salaires versés, sont totalement déductibles du revenu de l'entreprise; l'un dans l'autre, sauf pour de très petites entreprises dont la clientèle est composée essentiellement de particuliers, il s'avère la plupart du temps inévitable et même rentable de déclarer la totalité des salaires en contrepartie des revenus de l'entreprise que l'on ne peut escamoter, ce qui permet du reste de réserver à d'autres fins les revenus de l'entreprise que l'on peut soustraire au contrôle fiscal.

A titre d'exemples révélateurs, examinons l'imposition des pourboires des travailleurs de la restauration et de l'hôtellerie car il s'agit d'une tentative de mise sur pied d'un système de contrôle médiatisé, ce qui nous permettra de voir la nécessité des deux conditions que nous avons identifiées: le contrôle interne et l'intérêt du patron à collaborer.

Les pourboires ne sont manifestement pas déclarés en totalité alors qu'ils constituent un élément du revenu imposable au même titre que le salaire. Payés le plus souvent en argent comptant et empochés directement par leur destinataire final, les pourboires ne laissent pas de trace nulle part et il est impossible, dans les conditions actuelles, de déterminer exactement la somme des pourboires reçus. Cette situation s'est toutefois modifiée avec l'introduction accélérée de la carte de crédit et la nouvelle pratique qui consiste à inscrire le montant du pourboire sur le formulaire de paiement par carte de crédit: il devient alors possible d'extrapoler à l'ensemble les pourboires payés par carte de crédit et d'évaluer approximativement le total des pourboires.

En tirant partie de ces informations sur les pourboires payés par carte de crédit, en tenant compte du chiffre d'affaires déclaré par l'entreprise et en utilisant le registre des salaires pour estimer, par le nombre d'heures

travaillées, la proportion des ventes attribuables à chaque employé, les administrations fiscales québécoise et fédérale ont entrepris en juillet 1979 une campagne de vérification des déclarations de revenus des gens au pourboire qui a donné lieu à une série de poursuites individuelles. Ces poursuites ont suscité une réaction de défense qui s'est traduite par la création, un peu partout au Québec, d'associations regroupant les gens au pourboire.

Le deuxième épisode de cette petite histoire est marqué par la publication en août 1982 d'un livre vert du ministre du Revenu sur la situation des travailleurs au pourboire et par la tenue, à l'automne, d'une commission parlementaire sur ce sujet où furent entendues les diverses associations de travailleurs et de restaurateurs.

Parmi les différentes hypothèses envisagées par le ministre, les associations de travailleurs et les syndicats étaient partisans du pourboire obligatoire sous forme d'un pourcentage fixe appliqué uniformément à toutes les factures; après avoir été combattue par les associations patronales comme représentant une menace mortelle pour l'industrie, cette solution du pourboire obligatoire n'a pas été retenue bien qu'elle présentait pourtant les meilleures possibilités pour le contrôle fiscal.

Rejetant également le maintien du statu quo réclamé par les associations patronales, le ministère du Revenu a réussi à trouver une solution qui mécontente tout le monde et qui, de l'avis général, équivaut à un aveu d'impuissance de la part du fisc à appliquer et à faire la loi de l'impôt.

La solution retenue par la loi 43, entrée officiellement en vigueur le 1er janvier 1984, prévoyait l'obligation pour les travailleurs de déclarer par écrit à leur employeur le montant de leurs pourboires pour chaque période de paie. La loi précisait que l'employeur devait considérer ces pourboires de la même façon que le salaire; conséquemment, l'employeur avait la charge de percevoir à chaque paie un montant provisionnel pour les impôts et les cotisations sociales sur les pourboires et devait bien sûr y rajouter la part patronale des cotisations sociales. Enfin, la loi prévoyait que le montant global des pourboires déclarés par tous les employés devrait équivaloir à un minimum de 8% des ventes de l'établissement. Par crainte des réactions qui

s'annonçaient pour le moins vives, le ministre a préféré mettre en veilleuse cette formule d'attribution de 8% qui ne fut jamais appliquée.

Mais, même sans la mise en vigueur de la formule d'attribution, la nouvelle loi a été accueillie par des manifestations tant de la part des travailleurs que de la part des restaurateurs. Ces derniers ont même réussi à organiser le 13 mars 1984 un mouvement de fermeture d'un grand nombre d'établissements touchés par la loi 43.

Finalement, le ministre a annoncé en juin 1984 un projet d'amendement de la loi. Cette révision prévoit que les pourboires ne seront plus déclarés à chaque période de paie mais seulement une fois l'an, les travailleurs déclarant au début de chaque année le montant de pourboires qu'ils prévoient recevoir. A chaque période de paie, l'employeur devra retenir sur le salaire les déductions fiscales et sociales en fonction du salaire mais également des pourboires prévus.

Regardons rapidement les raisons du tumulte provoqué par la loi 43. Du point de vue des travailleurs, la loi 43 comportait deux défauts majeurs. Tout d'abord, la formule d'attribution de 8% aurait risqué, selon les associations, de pénaliser bon nombre de travailleurs qui reçoivent moins de 8% et/ou qui doivent partager leurs pourboires avec d'autres (le maître d'hôtel, l'hôtesse, le garçon-desserveur, etc.). Le deuxième problème, qui demeure irrésolu même après les derniers amendements, c'est l'attitude du gouvernement fédéral qui encaisse sa part d'impôt sur les pourboires, en profitant de l'action du fisc québécois, mais qui refuse de considérer ces pourboires comme des gains assurables aux fins de l'assurance-chômage. Les associations de travailleurs aux pourboires, épaulés par les syndicats du secteur, et en particulier par la CSN, ont pour slogan: mêmes obligations, mêmes droits. De l'avis de syndicats, il est plus avantageux de payer tous ses impôts et cotisations si on obtient en retour une protection complète au niveau de la sécurité sociale.

Notons au passage que, dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, les syndicats se révèlent être de précieux alliés objectifs du fisc; en effet, leur position n'est pas contradictoire sur le fond de la question avec la position gouvernementale. Au contraire, rappelons d'une part que leur solution

préférée, le pourboire obligatoire, aurait permis le meilleur contrôle fiscal possible et que, d'autre part, les conventions collectives qu'ils réussissent à négocier dans le secteur facilitent la mise en place des contrôles rêvés par le fisc. Ce n'est pas le fruit du hasard: en combattant l'arbitraire patronal, les syndicats travaillent à la mise en place de règles du jeu claires qui limitent les droits de gérance de l'employeur mais qui restreignent en même temps la marge de manoeuvre de leurs membres face au fisc.

L'analyse de la position patronale face à la loi 43 est tout particulièrement intéressante. Le premier et principal point de désaccord, tel que le présentent les associations patronales, tient justement à ce rôle de mandataires que leur impose la loi 43 et qu'ils refusent d'assumer. Pour le porte-parole de l'Association des restaurateurs du Québec, " (...) cette nouvelle loi n'a d'autre but que de permettre au gouvernement de faire des propriétaires de restaurants ses inspecteurs, ses policiers et ses percepteurs" (La Presse, 13 mars 1984: A-2). "Le gouvernement veut nous transformer en comptables, vérificateurs, espions, fonctionnaires, percepteurs d'impôts, disent-ils" (Beauregard, 1984: A-7). La publicité du Front commun des établissements affectés par la loi 43 (1984: A-21) clame que la loi leur imposerait "un rôle policier tout à fait inacceptable". Notons que les amendements qui seront éventuellement apportés à la loi 43 atténuent grandement le poids de cette tâche de contrôle puisque l'employeur n'aura pas à s'assurer de chaque période de paie que le montant de pourboires déclarés corresponde à la réalité: ils pourront considérer comme acceptable l'estimation annuelle des pourboires à recevoir.

A notre avis, les restaurateurs ont une vision passablement juste des intentions gouvernementales: il est tout à leur honneur de refuser d'être embrigadés comme de vils délateurs fiscaux. Le "hic" dans cette affaire, c'est que ces gens qui jouent les vierges offensées accomplissent déjà, depuis longtemps, un sale boulot de "policiers", comme ils disent, dans le cas de maigres salaires qu'ils versent à leurs employés. On ne voit pas vraiment pourquoi ce qui ne les a jamais empêchés de dormir dans le cas des salaires leur poserait subitement des problèmes de conscience dans le cas des pourboires. En revanche, si l'on fouille un peu leurs revendications, on découvre une explication de leur état d'âme du côté de points de désaccord soi-disant secondaires mais qui nous semblent des plus importants.

Les restaurateurs avancent comme second problème les frais d'administration qu'engendre la comptabilisation des pourboires déclarés. Encore là, mises à part certaines exagérations, il est vrai de dire que cela n'ira pas sans occasionner des frais supplémentaires. Cependant, avec les amendements proposés, ces frais seront réduits à leur plus simple expression avec la déclaration annuelle des pourboires escomptés. Pour tenir compte de ces frais réels, le ministre aurait pu envisager de ristourner aux employeurs un pourcentage des impôts additionnels à titre de dédommagement. Mais, en ces temps de crise budgétaire, le gouvernement est tellement près de ses sous qu'il vient même de couper la compensation de 2% de la taxe de vente collectée qu'il accordait traditionnellement aux marchands chargés de la percevoir. En fin de compte, il n'y a quand même pas de quoi faire la grève sur cette question des frais d'administration d'une opération désormais annuelle.

Il y a un troisième problème, du point de vue des restaurateurs, mais ils se gardent bien de le mentionner trop explicitement dans leur publicité contre la loi 43. Il s'agit des sommes supplémentaires qu'ils devront verser à titre de part patronale des cotisations sociales en pourcentage des pourboires déclarés. Malheureusement pour eux, ils ne trouveront pas grand monde pour les plaindre, d'autant que les lois les avantagent déjà. Rappelons en effet que la loi du salaire minimum stipule pour l'industrie hôtelière un salaire minimum particulier, inférieur de 18% à la normale (3.28\$ l'heure plutôt que 4\$), minimum qui n'est pratiquement jamais majoré lorsque les travailleurs ne sont pas syndiqués.

Il y a enfin un quatrième motif, moins avouable celui-là. En déclarant tous leurs pourboires, les travailleurs se trouvent à fournir au fisc une idée plus juste du volume d'affaires de chaque établissement étant donné que les pourboires sont fonction des ventes, ce qui est nouveau puisqu'il n'y a pas de rapport entre les ventes et les salaires payés. Or, qui l'eut cru? les restaurateurs oublieraient parfois de déclarer certaines ventes au comptant et économiseraient de la sorte des sommes non négligeables en minimisant leur revenu imposable et en gardant pour eux la taxe de vente. Avec ces compléments d'information, on comprend mieux la violence de la réaction des restaurateurs.

Tout compte fait, il n'est donc pas étonnant que la médiatisation du

contrôle des pourboires provoque plus de résistance qu'elle ne suscite de collaboration car les pourboires présentent une situation particulière où le mandataire n'a pas intérêt à exercer un contrôle serré sur la matière imposable telle que déclarée par les employés. En effet, l'employeur n'a aucunement besoin de contrôler les pourboires puisqu'ils n'entrent jamais dans le circuit comptable de son entreprise. Ceci dit, ce circuit comptable existe et ce sont ces mécanismes de contrôle que le fisc tente de mettre à contribution². Par ailleurs, l'employeur n'a pas avantage à ce que les pourboires déclarés soient évalués à leur juste valeur, car ce ne sont pas pour lui des dépenses déductibles de son revenu d'entrepreneur comme le sont les salaires par exemple; au contraire, plus les pourboires déclarés par les employés sont élevés, plus sera importante la part patronale des cotisations sociales, et plus l'employeur se verra obligé de déclarer un chiffre de vente élevé.

Ce contre-exemple des pourboires démontre l'importance d'un contrôle interne préalable, nécessaire aux yeux de l'entreprise indépendamment du fisc, comme base d'appui du contrôle fiscal médiatisé.

En fin de compte, ce qui s'avère le plus simple et surtout le plus efficace pour le fisc, c'est de se cantonner, toutes les fois que c'est possible, dans un rôle de parasite discret, tirant profit d'un contrôle déjà exercé par des tiers, sans avoir à affronter les contribuables. Voilà pourquoi le processus de concentration du capital et l'extension du salariat favorisent l'intensification de la ponction fiscale en offrant une meilleure prise au contrôle fiscal.

Pierre J. Hamel
Sociologie
Université de Montréal

NOTES

1. L'inverse est également vrai: l'accroissement des exigences comptables à des fins fiscales a grandement contribué au renforcement du contrôle interne et à l'essor de la profession comptable (Bernard et Hamel, 1981 et 1982).
2. Incidemment, c'est l'absence de tels mécanismes de contrôle interne d'un patron sur ses employés qui explique que la loi 43 ait oublié certaines industries où pourtant les pourboires sont très importants. En effet, les pourboires dans les industries du taxi, de la coiffure, etc. ne sont certes pas négligeables et il y fort à parier que ces pourboires ne sont pas tous déclarés au fisc, probablement pas plus que ceux de l'industrie hôtelière; en revanche, ce qui distingue ces industries épargnées par la loi 43, c'est que le ratio travailleurs salariés/travailleurs autonomes (artisans) y est beaucoup plus faible que dans l'industrie hôtelière. Et c'est là, à notre avis, l'explication du sursis accordé au taxi et à la coiffure: le fisc a probablement estimée qu'une trop faible proportion de salariés et de travailleurs dépendants déjà contrôlés augmentait les difficultés de contrôle de l'imposition des pourboires et qu'il valait mieux établir un système là où cela semblait le plus facile: l'hôtellerie.

NOTES ON THE HISTORY OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
The American Medical Association (A.M.A.) was organized in 1847 as the American Medical Convention. It was the first national organization of physicians in the United States. The A.M.A. has since grown to become the largest and most influential of medical organizations in the United States. It has played a major role in the development of the medical profession in this country. The A.M.A. has been instrumental in the establishment of the medical curriculum, the regulation of the medical profession, and the promotion of medical research. It has also been a leading voice in the defense of the medical profession against various attacks and reforms. The A.M.A. has a long and distinguished history, and it continues to play a vital role in the medical profession today.

The A.M.A. has a long and distinguished history, and it continues to play a vital role in the medical profession today. It has been instrumental in the establishment of the medical curriculum, the regulation of the medical profession, and the promotion of medical research. It has also been a leading voice in the defense of the medical profession against various attacks and reforms. The A.M.A. has a long and distinguished history, and it continues to play a vital role in the medical profession today.

L'AFFIRMATION DU CONTRÔLE DANS UNE ENTREPRISE PARTICIPATIVE

Ruth Rochette

Le rachat de la firme Lynn MacLeod Métallurgy par la nouvelle entreprise Métallurgie Frontenac impliquait plus qu'un changement de propriétaire dans la mesure où les travailleurs syndiqués et les autres salariés sont devenus collectivement des actionnaires avec droit de représentation au conseil d'administration. Quelle dynamique en découle-t-il? Comment se sont développées les relations entre les différents groupes d'employés et la direction? Un examen de ces questions à la suite d'entrevues et d'observations sur les lieux de travail révèle que les travailleurs syndiqués, contrairement aux cadres, demeurent insatisfaits des changements survenus depuis l'instauration de la participation dans l'entreprise et ce, en grande partie à cause des formes de contrôle social qui se sont maintenues en dépit des changements effectués.

Pour démontrer notre point de vue, nous ferons ressortir les perceptions et les attentes des travailleurs syndiqués, des membres de la direction et des autres salariés en ce qui a trait à leur participation à la propriété et à la gestion de l'entreprise Métallurgie Frontenac. Ces perceptions et ces attentes nous indiqueront dans une large mesure comment s'est redistribué le contrôle à travers les différents groupes d'employés et la direction depuis la mise en place de structures participatives à l'intérieur de l'entreprise. Avant d'analyser la nouvelle dynamique des relations entre les groupes d'employés et la direction depuis la réouverture de l'entreprise, nous exposerons brièvement les circonstances du recours à la participation ainsi que les modalités et les structures qui s'y rattachent.

LA PARTICIPATION CHEZ METALLURGIE FRONTENAC

Métallurgie Frontenac est une entreprise productrice de pièces coulées en acier fondée en 1931 par W.K. MacLeod et H.R. Lynn à Thetford Mines. L'usine a été agrandie à plusieurs reprises. Le dernier agrandissement datant de 1975 a nécessité des investissements de l'ordre de 3,5 millions de dollars et le nombre des employés est passé de 150 à environ 250. Par la suite, le

ralentissement du secteur minier, principal client de la fonderie, des installations non rentabilisées à l'intérieur de l'usine, des lacunes de gestion majeures ainsi qu'une baisse du marché de l'acier constituent autant de facteurs à l'origine de la fermeture de l'entreprise à l'automne 1980.

Outre ces difficultés inhérentes à l'entreprise, mentionnons la détérioration constante de l'économie de Thetford Mines depuis la récession économique de 1974-75. En effet, la structure économique de Thetford Mines, basée essentiellement sur l'extraction minière et sur un secteur secondaire dépendant des activités minières ou d'activités habituellement décrites comme traditionnelles (textile, aliments et boissons, meubles, etc.) a été durement atteinte. Dans ce contexte, les entreprises minières ont effectué des mises à pied saisonnières de plus en plus longues. Aussi, plusieurs petites et moyennes entreprises ont fermé leurs portes ou encore ont effectué des coupures drastiques dans le personnel. Par exemple, des entreprises (Sno-Jet et Produits Bellevue) employant au-delà de 500 travailleurs ont fermé leurs portes tandis que d'autres, dont Bervac et les Industries Appalaches, n'ont conservé que le quart de leur personnel. Le ralentissement considérable du secteur minier, les fermetures d'usines et les réductions massives de main-d'oeuvre ont fait de Thetford Mines un milieu propice à l'émergence d'expériences participatives.

Les projets de participation dans la région thetfordoise tels Les Produits Régäl 1982, Métallurgie Frontenac ou encore Visionnic, sont généralement réalisés par des hommes d'affaires du milieu n'ayant pas nécessairement de liens avec les entreprises concernées. Des propriétaires d'entreprises, des professionnels et des commerçants se sont donc regroupés dans des sociétés à capital de risque afin de redonner un souffle nouveau dans une région économiquement précaire. La sauvegarde des entreprises en place, au moyen de la participation financière des travailleurs et des subventions gouvernementales, constitue pour les milieux d'affaires de Thetford Mines une des façons de parer à la détérioration constante de l'économie thetfordoise. C'est ainsi que des groupes d'investisseurs ont entrepris des négociations avec les travailleurs syndiqués et les autres salariés en vue de relancer les activités de l'entreprise Métallurgie Frontenac.

Les travailleurs syndiqués, les employés de bureau, les cadres et les

contremaîtres refusèrent systématiquement les offres de rachat du groupe de l'ancien propriétaire MacLeod jr. et du groupe d'hommes d'affaires de la société à capital de risque Polyactions, car ils ne concédaient que 24% des actions au collectif des employés. Finalement, l'entreprise Métallurgie Frontenac a réouvert ses portes en janvier 1982 après la signature d'une convention d'actionnaires entre le collectif des employés et le groupe d'hommes d'affaires présidé par M. Denis Rousseau. Même si le patronat demeure le principal instigateur de cette expérience de participation à la propriété et à la gestion, le syndicat local, les Métallurgistes Unis d'Amérique, et la FTQ se sont fortement impliqués dans ces négociations. Un investissement collectif obligatoire pour tous les employés ainsi que l'obtention de 34% des actions les mettant sous la protection de la charte fédérale des compagnies, constituaient les principales conditions du syndicat qui avait, auparavant, refusé d'autres offres de groupes d'investisseurs qui ne voulaient rien concéder aux travailleurs. Ces derniers, placés devant le spectre du chômage, ont finalement décidé d'investir dans l'entreprise avec un minimum de protection.

La convention des actionnaires de Métallurgie Frontenac stipule que le groupe d'hommes d'affaires possède 66% du capital-actions contre 34% pour la Compagnie des Fondateurs, le collectif des employés. De plus, le holding des vingt actionnaires a accepté d'investir 200 000\$ additionnels en plus du 500 000\$ de départ. Pour l'obtention d'un emploi, chaque travailleur syndiqué et autre salarié ont dû investir 2 000\$ à l'exception du contrôleur dont on a voulu conserver l'impartialité. La part du capital-actions du collectif des employés a été complétée par une portion de la subvention du défunt programme OSE (Opération Solidarité Economique) du Gouvernement du Québec, soit environ le cinquième de leur mise de fonds. D'autre part, les travailleurs durent accepter un recul sur le plan de la convention collective, en particulier aux chapitres des vacances, de l'indexation du coût de la vie et de l'ancienneté. Cette participation minoritaire à la propriété donne la possibilité à 3 employés, dont 2 syndiqués, de siéger au conseil d'administration. Ce sont les travailleurs syndiqués qui siègent, dans les faits, au conseil d'administration. Outre le conseil d'administration, les employés siègent sur des comités mis sur pied, en général, par la direction. Ces différents comités et leur composition sont présentés dans le tableau suivant.

Les comités d'entreprise et leur composition

Comités	Participants
Conseil d'administration de Métallurgie Frontenac	- 6 actionnaires du holding - 3 représentants des employés dont 2 syndiqués
Conseil d'administration de la Compagnie des Fondateurs	- 7 travailleurs syndiqués - 2 cadres
Comité de gestion	- la direction - 1 représentant du holding - 3 cadres - 1 travailleur syndiqué
Comité de production	- la direction - 4 cadres - 1 contremaître
Comité de marketing	- la direction - 1 représentant du holding d'actionnaires - 3 employés syndiqués dont 1 cadre
Comité de sécurité-santé	- 3 travailleurs syndiqués - 2 représentants patronaux: - 2 cadres

De ce tableau, il ressort que la participation des travailleurs syndiqués et des autres salariés demeure minoritaire sur le plan financier et au niveau des organismes décisionnels. Mais qu'en est-il de la participation réelle des employés? C'est à cette question que nous avons cherché réponse en nous demandant comment est réparti le contrôle à l'intérieur de l'entreprise, c'est-à-dire qui décide quoi sur les plans de la gestion, de la production,

du marketing? Nous avons tenté de la cerner par un examen des perceptions et des attentes des groupes d'employés et de la direction et ce, afin d'analyser la dynamique des relations de travail et la répartition du contrôle dans l'entreprise depuis l'instauration de la participation des travailleurs syndiqués et des autres salariés à la propriété et à la gestion.

PERCEPTIONS ET ATTENTES DES GROUPES D'EMPLOYES ET DE LA DIRECTION ENVERS LA PARTICIPATION A LA PROPRIETE ET A LA GESTION

Plusieurs études, notamment celle de l'Industrial Democracy in Europe (IDE, 1981) menée dans douze pays européens, ont démontré que les perceptions et les attentes des différents groupes d'employés concernant le contrôle qu'ils exercent ou devraient exercer dans l'entreprise participative varient en fonction des postes qu'ils occupent dans l'entreprise. Ainsi, les perceptions et les attentes des cadres, des employés de bureau ou encore des travailleurs syndiqués diffèrent passablement les uns des autres non seulement sur le plan de l'exercice d'un contrôle, mais aussi sur les formes et les sphères de contrôle tant vécues que souhaitées. Chez Métallurgie Frontenac, de telles variations existent. Nous les présenterons en décrivant chaque groupe.

La direction

Etant étrangers au travail effectué dans une fonderie, les actionnaires pour la plupart des commerçants, des professionnels et des propriétaires de PME, ont consulté de près les cadres pour le projet de réouverture et la remise en marche de l'entreprise. De même, la direction, au moment où nous avons fait la recherche, n'était pas familière avec les rouages de la production dans une fonderie lorsqu'elle a repris en main l'entreprise. Pour acquérir des connaissances et coordonner les activités de l'entreprise, la direction a mis sur pied des comités de marketing, de production et de gestion. Ces comités, auxquels participent des employés non syndiqués et syndiqués, des actionnaires et la direction, sont principalement des lieux d'échange, de consultation et voire de décision sur des problèmes particuliers ou généraux. Il y a très peu de place pour les travailleurs syndiqués sur ces comités à l'exception du comité de gestion où ils ont un représentant.

La possibilité de travailler en équipe au sein de divers comités est récente dans l'entreprise. Avant, c'était la direction qui prenait seule les décisions sans consulter les employés de bureau, les cadres et les travailleurs du plancher. En plus d'être favorable à la coordination des actions entre les cadres de l'entreprise, la direction est convaincue de la nécessité d'utiliser l'expérience et les connaissances des travailleurs de l'usine. Ces travailleurs possèdent une moyenne de vingt ans d'ancienneté et la majorité d'entre eux ont expérimenté plus d'un poste de travail et ce, dans différents départements. Afin d'établir des échanges avec les employés de l'usine, la direction envisageait la tenue de réunions à l'intérieur des départements. Ainsi, le cadre, le contremaître et les travailleurs pourraient discuter et essayer de résoudre les problèmes de toutes sortes à l'intérieur de leur département. Au moment de la recherche, seul un département avait tenu ce genre de réunion. Les membres du comité de gestion se proposaient d'inviter un travailleur à toutes les réunions afin qu'il décrive son poste de travail et qu'il explique les problèmes rencontrés dans l'exécution de son travail. Une telle approche est devenue un moyen pour la direction d'utiliser le savoir des travailleurs de l'usine en ce qui a trait à la production.

Selon la direction de Métallurgie Frontenac, le leadership d'une entreprise participative diffère de celui d'une entreprise traditionnelle. Il implique la circulation de l'information auprès des employés de l'entreprise. La direction transmet à tous les employés les bilans financiers, les commandes en carnet, etc. et reste disponible pour d'autres informations dont la demande peut être faite par l'entremise des représentants des travailleurs. La direction d'une entreprise où les employés sont actionnaires et sont représentés au conseil d'administration demande plus de souplesse et de collaboration entre les dirigeants et les employés. Par ailleurs, la direction constate que les représentants des employés au conseil d'administration ont acquis avec le temps les connaissances nécessaires pour occuper ce genre de poste.

En dernier lieu, signalons que la direction doute qu'elle se serait impliquée dans une expérience de participation si les circonstances ne l'avaient pas fortement incitée. L'investissement des employés était une condition pour l'obtention des subventions du gouvernement provincial par l'entremise de l'ancien programme OSE. C'est ce qui l'a incitée. Elle demeure

néanmoins convaincue de la nécessité d'impliquer les employés dans la gestion de l'entreprise. Le plan d'achat d'actions proposé par la compagnie Bell constitue un exemple d'implication. Les principales attentes de la direction envers la participation sont l'acquisition de capital et l'intérêt comme la motivation des employés pour leur travail.

Les employés non syndiqués

Les cadres

La majorité des cadres considèrent que la participation à la propriété ou la possession d'actions dans l'entreprise a eu des impacts positifs sur le travail. Les employés de l'usine ont plus d'intérêt pour ce qu'ils font. Il y a par conséquent moins de gaspillage. Pour eux, le rendement et la productivité se sont accrus beaucoup lorsqu'ils comparent les chiffres d'avant la fermeture avec ceux d'après la réouverture. De même, ils constatent que le pourcentage de rejet des pièces est très bas. Cependant, il y a une ombre à ce tableau: le taux élevé d'absentéisme.

En plus de l'amélioration de la production et de la productivité, les cadres estiment qu'il y a une meilleure collaboration entre eux et le reste des employés du fait qu'ils aient tous investi 2 000\$ dans l'entreprise. D'autre part, la majorité des cadres reste convaincue de la rentabilité de l'entreprise malgré les conditions difficiles de la première année d'opération. Comme preuve de leur conviction, ils ne retireraient pas leurs actions s'ils en avaient la possibilité.

Les cadres pour qui la participation signifie quelque chose sont précisément ceux qui ont ressenti un impact au niveau de leur travail et de leurs relations avec la direction. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, la direction, au moment de la fermeture et au début de la réouverture de Métallurgie Frontenac, prenait seule les décisions et consultait très peu l'ensemble de son personnel cadre. La circulation de l'information et les nouvelles possibilités de discussion, de consultation, voire de décision, ont permis aux cadres de mettre à profit leurs connaissances et de s'approprier un certain usage de la parole. S'approprier une partie de l'usage de la parole veut dire pouvoir émettre ses opinions, être

écouté au lieu de recevoir des directives sans discussion. Plus important encore que l'usage de la parole retrouvée devient alors le partage du contrôle des décisions. En redonnant l'usage de la parole, la direction désire utiliser les connaissances de ses cadres. Elle reconnaît leur compétence et accepte qu'ils influencent les décisions. Elle partage ainsi son pouvoir de décision. Les cadres ont alors l'impression de participer aux décisions qui relèvent du champ de leur compétence. Ils se sentent plus impliqués dans l'entreprise et plus égaux avec la direction.

Par ailleurs, la participation, selon plusieurs d'entre eux, ne peut être généralisée. Les cadres envisagent leurs relations avec les travailleurs du plancher de façon plus égalitaire. Selon eux, ces derniers sont au coeur de la production et connaissent les problèmes qui y sont reliés. Ils désirent tenir compte de leurs idées et de leurs suggestions en ce qui a trait à la production. Néanmoins, les cadres affirment la nécessité, pour chaque employé, de délimiter précisément son rôle à l'intérieur de l'entreprise, qu'elle soit participative ou non. Les employés de l'usine ont comme champs de compétence la production alors que la coordination et la conception des activités relèvent des cadres. Il demeure donc important pour le bon fonctionnement d'une entreprise qu'elle soit participative ou non, de conserver des démarcations entre les différents rôles de conception, de coordination, de supervision et d'exécution de la production. Participation, oui, à condition que chacun reste à sa place.

Hormis quelques-uns, la majorité des cadres voit d'un bon oeil la participation des travailleurs au comité de gestion et au conseil d'administration. Selon eux, c'est un bon apprentissage de la gestion pour les employés qui en font partie. Contrairement à la direction, les cadres n'ont pas mis sur pied des mécanismes de consultation et d'information auprès des employés de l'usine. Seul le département du nettoyage tenait de temps à autre une réunion à laquelle participaient les employés et les contremaîtres. Etant communiquées sur une base informelle, les idées et les suggestions des travailleurs de l'usine ne sont pas discutées avec eux mais entre les cadres ou encore entre les cadres et la direction. Il en découle que les travailleurs sont écartés des centres de décisions concernant la production ou l'organisation du travail en général car il n'y a pas d'échange entre eux et les cadres sur les idées et suggestions émises de part et d'autre pour solutionner les problèmes

relatifs au travail.

En d'autres termes, les cadres ne partagent pas leur pouvoir de décision avec les travailleurs du plancher sur des questions qui touchent directement ces derniers. Ils refusent de donner une partie du contrôle qui pourrait facilement échoir aux employés dont le savoir va bien au-delà des simples questions techniques. Cette attitude est en accord avec l'idée qu'ils ont du fonctionnement d'une entreprise participative ou non, dont l'essentiel est le maintien d'une nette démarcation entre les rôles de coordination, de conception, de supervision, d'une part, et d'exécution, d'autre part. L'obtention d'un emploi, la reconnaissance de leur compétence, l'accès aux centres de décision et de meilleures relations avec les employés syndiqués constituent donc les principales attentes des cadres.

Les contremaîtres

Plusieurs études révèlent la difficulté pour les contremaîtres de redéfinir leur rôle à l'intérieur des schèmes participatifs.

"It may be that the tendency to ignore the major contribution that supervision has to play in the success of a participative scheme is due, in part, to the fact that many managements do not regard supervision as a part of the management team. Supervision is sometimes seen as a bridging structure between the workers and management or, indeed as the top ranks of the workers."

(Richbell, 1976, 18)

Dans le cas de Métallurgie Frontenac, les contremaîtres se heurtent au savoir ouvrier des travailleurs. Les contremaîtres, en plus d'être considérés par la direction et les cadres comme uniquement des superviseurs, sont jugés plus ou moins compétents par les travailleurs qui, très souvent, en savent autant sinon plus qu'eux. Leur travail se borne donc fréquemment à faire exécuter des directives ou encore à mettre la main à la pâte pour augmenter davantage la production. Ils constatent que les travailleurs connaissent aussi bien qu'eux les procédés de fabrication ou de nettoyage des pièces. Ils sont

généralement tenus à l'écart des comités à l'exception du contremaître du département de la fabrication des moules. D'ailleurs, les cadres et la direction confèrent un rôle plus grand aux contremaîtres des départements du moulage et de la fusion. En plus de la supervision directe des travailleurs, leur travail consiste à faire des analyses pour l'amélioration de la qualité des pièces. Dans ces cas, la direction et les cadres ont su redéfinir leur rôle et les intégrer à l'intérieur des structures participatives.

Par ailleurs, les contremaîtres constatent que la participation à la propriété et à la gestion a contribué à l'instauration d'un meilleur climat de travail et d'une meilleure collaboration entre les travailleurs syndiqués, les cadres et la direction.

Tout comme les cadres, ils considèrent leur investissement comme rentable et ne le retireraient pas s'ils en avaient la possibilité. Ils souhaitent un rapprochement entre eux et l'échelon supérieur de la hiérarchie, rapprochement qui pourrait se traduire par une circulation d'informations sur les projets à moyen et long terme de la direction et des cadres concernant la production à l'intérieur de leur département. L'obtention d'un emploi figurait parmi les attentes principales des contremaîtres envers la participation.

Les employés de bureau

Situés au niveau hiérarchique inférieur, les employés de bureau dont le travail consiste principalement à exécuter des directives se sentent très peu concernés par la participation. D'une part, ils sont en désaccord avec le caractère obligatoire de l'investissement pour l'obtention d'un emploi. Ils retireront leurs actions dès qu'ils en auront la possibilité, à l'exception de quelques-uns qui croient à la proche rentabilité de l'entreprise. D'autre part, en dépit de l'amélioration des relations de travail, ils constatent que les idées ou suggestions qu'ils émettent ne mènent nulle part. Ils se tiennent pour la plupart à l'écart des comités et des postes de représentants qui, selon eux, sont de peu d'intérêt pour leur travail. En appartenant à la Compagnie des Fondateurs, ils se sentent moins isolés des autres groupes d'employés, quoique loin des préoccupations des travailleurs syndiqués. Mis à part les revendications salariales, les travailleurs syndiqués et les employés de bureau ont très peu d'objectifs communs. Ils ont investi pour avoir un emploi,

que l'entreprise ait des structures participatives ou non importe peu pour les employés de bureau.

Les travailleurs syndiqués

Deux points de vue différents se dégagent des entrevues effectuées auprès des travailleurs syndiqués en rapport avec la participation à la propriété et à la gestion. Une minorité de travailleurs parlent d'un changement au niveau du climat de travail. Il serait plus détendu qu'avant. Les patrons écouterait davantage les employés syndiqués tandis que les travailleurs auraient plus d'intérêt au travail. De même, ces travailleurs ont plus l'impression d'être sur un pied d'égalité avec les cadres et les contremaîtres parce que tout le monde a investi 2 000\$ dans la compagnie. Bref, la participation aurait amélioré certaines choses dans l'entreprise. Quelques travailleurs seulement pensent qu'ils influencent les décisions de la compagnie par l'entremise de leurs représentants au conseil d'administration.

L'autre point de vue prévalant dans l'entreprise est celui des travailleurs qui ne voient pas de changements réels depuis qu'ils ont investi dans l'entreprise et qu'ils ont des représentants au conseil d'administration. Ils sont très sceptiques vis-à-vis la participation. Ils ne savent pas si elle peut vraiment apporter quelque chose aux travailleurs. Plusieurs raisons expliquent leur scepticisme. Premièrement, on leur demande d'investir de l'argent au moment où l'entreprise est en difficultés financières. Du temps où l'entreprise était rentable, on ne leur a pas offert d'acheter des actions soit individuellement, soit collectivement. De plus, ils n'entrevoient pas que leur investissement puisse fructifier dans un temps plus ou moins rapproché. Deuxièmement, ces travailleurs n'ont pas l'impression d'être écoutés car ils n'ont presque jamais de nouvelles de leurs idées ou de leurs suggestions: "ça se perd de boss en boss". De même, ils ne sont jamais consultés sur des changements qui touchent directement leur travail. Ils ont toujours l'impression d'être les derniers à être mis au courant. Finalement, ils qualifient l'information d'insuffisante et d'inefficace parce qu'elle concerne des bilans financiers alors qu'ils auraient besoin d'être au courant de la planification de la production pour une semaine, par exemple, ou, encore, des changements que les dirigeants se proposent de faire sur le plan de la production et de l'organisation du travail. Selon eux, "les chiffres, ça ne veut

rien dire. On peut les interpréter comme on veut". Ils aimeraient que les bilans soient expliqués au lieu d'être simplement affichés. En définitive, il n'y a pas d'output à la participation. Les demandes ou encore les suggestions des travailleurs sont trop peu considérées compte tenu de leur expérience et de leur compétence dans la fonderie.

Un autre fait révèle le scepticisme des travailleurs syndiqués envers la participation: leur absence d'implication dans la Compagnie des Fondeurs mise sur pied lors de la réouverture de l'entreprise. La majorité des travailleurs semblent peu intéressés à siéger sur le conseil d'administration de la Compagnie des Fondeurs ou à être représentants sur celui de Métallurgie Frontenac. Plusieurs raisons expliquent ce désintéressement: nécessité de dépenser trop de temps, trop de critiques appréhendées ou encore pas assez d'instruction pour occuper ces postes.

Outre ces raisons, le peu d'intérêt qu'ils ont à l'égard de la Compagnie des Fondeurs provient, en grande partie, de la présence des cadres et des contremaîtres. Etant donné que les travailleurs du plancher, les cadres et les contremaîtres ne partagent pas toujours les mêmes points de vue sur la façon d'organiser la production, les cadres ont choisi d'éliminer ce sujet des réunions pour ne pas provoquer de conflits. On réfère les problèmes causés par l'organisation du travail au syndicat qui présente des demandes ou des suggestions sous forme de revendications. La Compagnie des Fondeurs devient alors un lieu de gérance des actions et de discussion sur des problèmes qui rallient à la fois les travailleurs, les cadres, les contremaîtres et les employés de bureau. Sans être indifférents à leurs actions, les travailleurs s'intéressent davantage aux problèmes reliés à leur travail et à leurs conditions de travail. Le syndicat constitue le seul lieu formel où ils puissent en discuter et présenter leurs demandes par l'intermédiaire de leur président. Ils font davantage confiance au syndicat qui a amélioré leur condition par le passé et préserve toujours leurs intérêts.

Ce désintérêt de la plupart des travailleurs pour les postes de représentants au conseil d'administration de la Compagnie des Fondeurs et à celui de Métallurgie Frontenac et même au syndicat a comme conséquence la présence d'un nombre limité de travailleurs à ces postes. Ainsi, un même travailleur peut occuper simultanément un poste au syndicat, un poste à la

Compagnie des Fondateurs et un poste au conseil d'administration de Métallurgie Frontenac. Il en découle des conflits d'intérêt, une surcharge de travail et un éloignement de la base des travailleurs. Bien sûr, les représentants consultent informellement la base sur les décisions à prendre. Néanmoins, ils n'ont pas le temps de voir à ce que tous les travailleurs soient au courant d'une proposition qui sera faite à la prochaine assemblée pour qu'ils puissent en discuter et se faire une idée là-dessus. Dès lors, une proposition qui arrive à l'assemblée, telle celle d'un fonds de roulement pour la Compagnie des Fondateurs, connue des représentants mais méconnue de l'ensemble des travailleurs présents et absents, provoque nécessairement des dissensions au sein du collectif. Il en va de même pour les représentants au conseil d'administration de Métallurgie Frontenac qui se retrouvent très souvent en position de compromis avec les dirigeants sans en avoir discuté avec la base qui, elle, n'a pas fait ce genre de compromis puisqu'elle n'est pas en contact direct avec les dirigeants et qu'elle n'est pas forcément au courant des enjeux des décisions à prendre.

Les attentes des travailleurs apportent un éclairage nouveau sur leur scepticisme en rapport avec la participation. Le désir commun à la majorité des travailleurs serait de pouvoir s'exprimer et être entendus sur des questions comme les procédés de fabrication, les problèmes d'équipement, de maintenance et d'organisation du travail à court et à long terme. Ils voudraient faire connaître eux-mêmes leurs vues aux personnes directement concernées et non par l'entremise de leurs représentants ou en suivant la filière hiérarchique: contremaître, surintendant, directeur de la production, etc. Autrement dit, ils souhaiteraient une réduction de la distance sociale entre les travailleurs du plancher et les niveaux hiérarchiques supérieurs, réduction qui vise essentiellement à l'appropriation d'un plus grand contrôle sur la production à l'intérieur de leur département. L'Industrial Democracy in Europe, Mothé (1980) et plusieurs autres ont fait ressortir, dans leurs conclusions, que l'intérêt des travailleurs pour les politiques générales de l'entreprise augmente lorsque leur implication s'est d'abord manifestée dans les domaines qui les concernent directement. Il en va ainsi pour la majorité des travailleurs de Métallurgie Frontenac qui s'intéressent en premier lieu aux questions qui touchent le procès de production, domaine dans lequel ils ont acquis les plus grandes compétences.

Conclusion

A la lumière de ces résultats, il ressort que les perceptions et les attentes des travailleurs syndiqués, de la direction et des autres salariés diffèrent passablement. De façon générale, la direction voudrait consulter davantage les travailleurs du plancher compte tenu de leur savoir alors que, pour les cadres, cette consultation n'apparaît pas nécessaire puisqu'ils n'ont pas entrepris d'actions en ce sens, du moins au moment de notre recherche. Les cadres contrôlent la conception, la coordination et la supervision des opérations de l'entreprise et semblent bien peu disposés à partager ce contrôle avec les travailleurs et les contremaîtres. Dès lors, seuls des mécanismes formels de consultation permettraient aux travailleurs d'accéder aux centres décisionnels qui touchent l'organisation du travail et la production en général. Sans leur instauration, les travailleurs continueront, pensons-nous, d'être sceptiques et resteront méfiants envers une participation qui, somme toute, favorise largement les niveaux hiérarchiques supérieurs de l'entreprise.

En résumé, à la lumière de cet exemple, on peut se demander si la participation telle que souhaitée par les travailleurs va de pair avec le maintien de rapports très hiérarchisés entre travailleurs, contremaîtres, surintendants et directeurs. L'étendue du savoir des travailleurs et la difficulté de définir le rôle de contremaître constituent des indices d'une certaine inutilité de la supervision directe des travailleurs. D'ailleurs, la direction a supprimé des postes de contremaîtres dans certains départements étant donné la diminution de personnel et en a créé d'autres consacrés à des travaux de recherche. Tant que les travailleurs resteront en marge du contrôle dans le domaine de la production et de l'organisation du travail, ils se retrancheront derrière le syndicat pour présenter leurs idées ou leurs suggestions sous forme de revendications, seul moyen de limiter les nouvelles formes de contrôle social dans les entreprises participatives.

Ruth Rochette
Anthropologie
Université Laval

BIBLIOGRAPHIE

IDE, Industrial democracy in Europe, Oxford, Clarendon Press, 1981.

MOTHE, D., L'autogestion goutte à goutte, Paris, Editions du Centurion, 1980.

RICHBELL, S., "Participation and perceptions of control", in Personnel Review, 5-2, 1976, pp. 13-19.

CHICAGO, ILL., U.S.A.

1914

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION
 PUBLISHED WEEKLY
 Vol. 14, No. 1, January 1, 1914
 CHICAGO, ILL., U.S.A.
 Published for the Association by the American Medical Association, 535 North Dearborn Street, Chicago, Ill.
 Entered as Second-Class Matter, October 3, 1911, Post Office at Chicago, Ill., under No. 102,361.
 Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917, authorized on July 16, 1918.
 Copyright, 1914, by American Medical Association
 Printed at the Chicago Press and Publishing Co., Chicago, Ill.

Subscription price, \$5.00 per annum in advance.
 Single copies, 15 cents.
 Entered as Second-Class Matter, October 3, 1911, Post Office at Chicago, Ill., under No. 102,361.
 Accepted for mailing at special rate of postage provided for in Act of October 3, 1917, authorized on July 16, 1918.

METHODOLOGIES

METHODS

DES

Léon

plus
de la

d'art
Inter
atten
toute

parti
plutôt
esser
l'arti
comp

1. co
s'i

2. co
sa

donne
artist

notre
compr
artist
A cet

DES FORMES SOCIALES DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Léon Bernier et Isabelle Perrault

Nous sortons d'une expérience sociologique qui, bien qu'éprouvante à plusieurs égards, restera pour nous l'un de ces moments privilégiés qui font de la sociologie un métier passionnant et fascinant.

Cette expérience a consisté à rencontrer en entrevue une trentaine d'artistes en arts visuels, à les questionner sur les conditions externes et internes de leur travail, et à tenter surtout de comprendre, par une lecture attentive de leurs propos, ce qui caractérise en propre, et la distingue de toute autre, cette pratique sociale que l'on appelle l'art.

Posant, à ce moment-ci de notre réflexion, que la caractéristique particulière de l'activité artistique - nous parlons ici d'activité artistique plutôt que de condition d'artiste, pour bien insister sur l'aspect essentiellement dynamique et processuel du mode d'existence social de l'artiste- est d'être une pratique publique de la liberté, les deux questions complémentaires qui dès lors se profilent sont les suivantes:

1. comment l'art peut-il exister en tant que réalité autonome et libre, sans s'exclure de la vie sociale?
2. comment l'art peut-il s'intégrer à la vie sociale sans sacrifier ce qui fait sa spécificité?

Plus que probablement, l'exposé très squelettique qui va suivre ne donnera qu'une bien maigre idée de tout ce qu'ont pu nous apprendre les artistes, non seulement sur leur métier, mais également sur le nôtre¹.

Au risque d'écorcher quelques principes de notre propre discipline, notre parti pris dans ce travail a été de chercher à construire notre compréhension de l'univers artistique en procédant des catégories dont les artistes eux-mêmes se servent pour expliquer ce qu'ils font et ce qu'ils sont. A cet égard, nous n'avons d'autre prétention que celle d'avoir pu contribuer à

mieux faire connaître la sociologie spontanée de ceux et celles qui font profession d'être artistes.

L'une des difficultés inhérentes à la démarche que nous avons choisi d'adopter fut par ailleurs de nous confronter à des discours qui n'étaient pas forcément toujours convergents et pouvaient correspondre à des variantes d'une même pratique, sinon à des pratiques carrément distinctes. Etant partis à la recherche de ce que nous appelions bellement "la sociologie immanente à la pratique de l'art", nous pouvions assurément nous retrouver devant non pas une, mais des sociologies.

Il ne s'agissait pas de rester rivés à une image d'unité si telle n'était pas la figure réelle du champ de l'art. Par contre, il ne fallait pas non plus s'interdire de poursuivre la réflexion un peu plus loin et de chercher à retracer, en se donnant la distance théorique nécessaire, une origine et éventuellement une visée communes à des attitudes et des stratégies apparemment opposées. C'est un peu l'histoire de cette progression en deux temps que nous allons ici présenter en raccourci. On s'arrêtera d'abord sur ce qui, pendant un moment, a pris pour nous l'aspect d'une typologie distinguant trois "définitions" de la pratique artistique, telles qu'apparues de façon plus ou moins imbriquées l'une dans l'autre dans le cours des entrevues. Cette typologie en triangle sera enfin réinsérée dans ce qui nous semble correspondre à une compréhension plus englobante et plus juste de ce que l'on pourrait appeler les formes sociales de la pratique artistique.

L'AMOUR DE L'ART, LA STRATEGIE DE CARRIERE, L'ATTITUDE PROFESSIONNELLE

Pour bien comprendre le sens de la typologie qui suit, il faut y voir, d'abord, le résultat de la déstructuration (un peu angoissée) des a priori qui nous avaient lancés dans l'aventure d'un terrain dans le champ de l'art. Ces trois "définitions", autrement dit, n'ont pas le même statut. L'une était déjà là, omniprésente, dès le départ. Les deux autres ont surgi en cours de route, non pas pour évincer ce que contenait la première, mais pour en contester le monopole.

Plus concrètement, on pourrait dire que les artistes nous ont forcés à

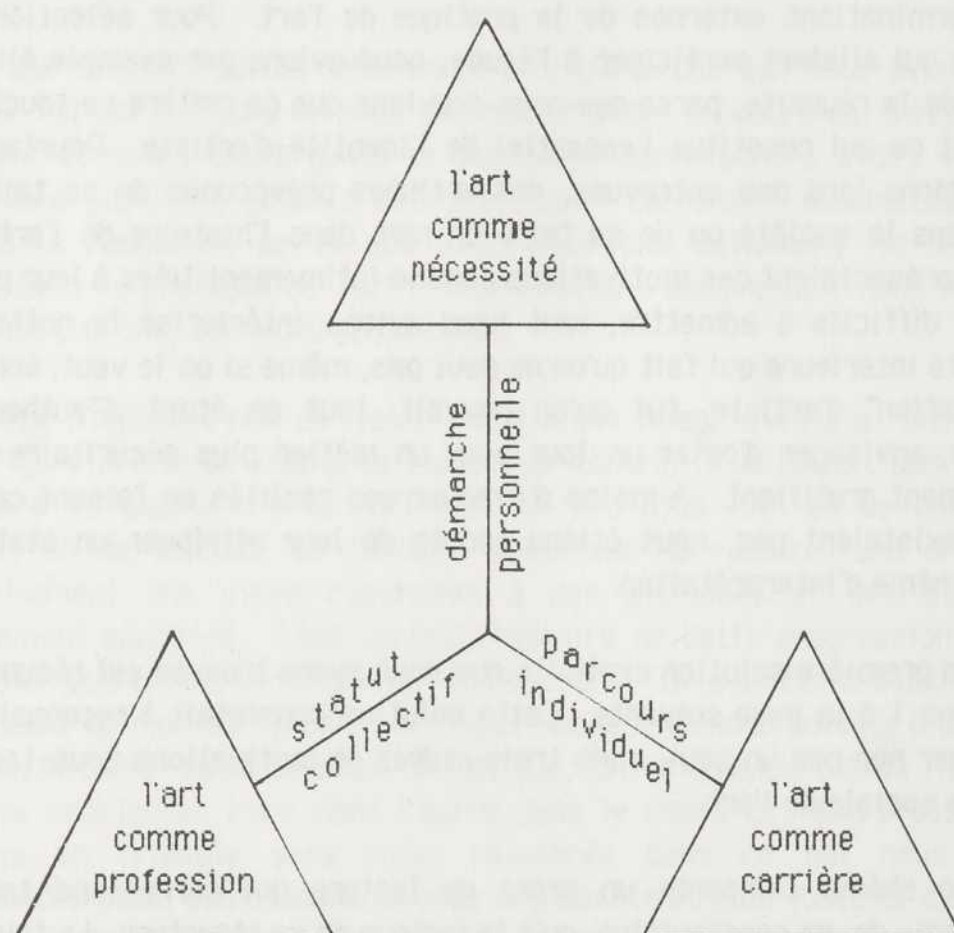
redevenir plus sociologues que nous n'avions choisi de l'être, en réinsérant dans le champ d'observation, des réalités liées à ce que l'on pourrait appeler les déterminations externes de la pratique de l'art. Pour sélectionner les artistes qui allaient participer à l'étude, nous avons par exemple éliminé le critère de la réussite, parce que nous croyions que ce critère ne touchait pas vraiment ce qui constitue l'essentiel de l'identité d'artiste. Pourtant, nous rencontrions lors des entrevues, des artistes préoccupés de se tailler une place dans la société ou de se faire un nom dans l'histoire de l'art, et qui surtout présentaient ces motivations comme intimement liées à leur pratique. Le plus difficile à admettre, tant nous avons intériorisé la notion de la nécessité intérieure qui fait qu'on ne peut pas, même si on le veut, échapper à sa "vocation" d'artiste, fut qu'on pouvait, tout en étant d'"authentiques" artistes, envisager d'opter un jour pour un métier plus sécuritaire ou plus socialement gratifiant. A moins d'évacuer ces réalités en faisant comme si elles n'existaient pas, nous étions forcés de leur attribuer un statut dans notre schème d'interprétation.

La première solution explicite que nous avons trouvée est résumée dans le schéma 1 à la page suivante. Cette solution consistait à reconnaître et à distinguer non pas un seul, mais trois ordres de motivations sous-tendant la pratique sociale de l'art.

Ce schéma comporte un ordre de lecture qui correspond tant à la chronologie de sa construction qu'à la logique de sa structure. Le triangle du haut, antérieur aux deux autres, circonscrit l'espace d'interprétation qui, durant la première étape du terrain a nettement prévalu sur tout autre. Il délimite, dans le schéma, le pôle qui définit l'artiste en mettant l'accent sur les composantes internes (privées, personnelles, intimes) de la pratique. Nous serions tentés de l'identifier par des formules aussi chargées de sens que "l'amour de l'art" ou "la passion de l'art". Un vocabulaire nous a également poursuivi pour décrire ce qui s'y passe: celui du sacré.

Les deux triangles inférieurs recoupent, pour leur part, des dimensions plus profanes, émotivement plus neutres, et surtout plus extérieures, de l'identité d'artiste. Ces deux triangles deviennent eux-mêmes, dans une lecture non plus verticale mais horizontale, les pôles d'une opposition à l'intérieur du domaine public d'intervention de l'artiste, l'un qui définit une

Schéma 1



visée collective d'insertion de l'art dans la structure des occupations (la profession), l'autre qui décrit une stratégie individuelle d'inscription dans "l'institution artistique" et/ou dans l'histoire de l'art (la carrière).

L'ART COMME NECESSITE: L'AMENAGEMENT QUOTIDIEN D'UN STYLE DE VIE

Cette première définition (sociale) de la pratique artistique en est une qui conçoit l'art comme un choix sinon comme un héritage personnel que doit d'abord et avant tout assumer celui qui y consent.

La quête de l'artiste y apparaît résulter en tout premier lieu d'une auto-reconnaissance par rapport à laquelle d'autres formes de sanctions et de gratifications, liées aux acquis de la formation ou aux réussites de la carrière, ne viendront jouer par la suite qu'un rôle de renforcement.

On ne peut pas devenir socialement un artiste, autrement dit, sans avoir un jour proclamé (pour s'en convaincre soi-même, mais aussi pour en avertir les autres): "je suis un artiste"². C'est que l'art, tel du moins que le définit le paradigme dont il est ici question, est quelque chose de fondamentalement subjectif, d'essentiellement personnel, qui ne peut surgir dans le domaine public que s'il a d'abord été vécu et consciemment voulu dans le privé.

Vu sous cet angle, le travail de l'artiste n'en constitue pas moins un travail social, puisqu'il est dès le départ motivé par la vocation publique de l'oeuvre à faire; mais c'est un travail social auquel, d'abord, nul n'est tenu -l'art est de l'ordre du don-, et c'en est un aussi dont la plus grande partie est destinée à demeurer secrète, c'est-à-dire à ne jamais franchir les murs de l'atelier. A la limite, l'artiste tel qu'ici défini peut être seul à pouvoir témoigner, premièrement qu'il travaille, même s'il n'en a pas l'air et, deuxièmement, que ce travail est bel et bien celui d'un artiste.

Tout le problème qui est ici posé est que d'une part la démarche de l'artiste n'acquiert sa visibilité et sa légitimité que si elle se prolonge dans l'oeuvre réalisée mais que, d'autre part, ce prolongement ne peut jamais être lui-même qu'hypothétique. L'artiste sincère (cette notion de sincérité étant, à l'intérieur du présent paradigme, ce qui en tout premier lieu définit l'artiste dans son rapport social) sait parfaitement d'où il part (c'est-à-dire de lui-même), sait exactement ce qu'il cherche (sans nécessairement pouvoir le nommer) mais ne peut jamais préjuger du moment et de la nature de la solution qu'il va trouver. En outre, ne pouvant se tricher lui-même sur le caractère satisfaisant ou non des différentes pistes sur lesquelles le conduira sa quête, il n'aura l'heur de livrer publiquement le résultat de son travail qu'au moment où il décrètera lui-même, et pour lui-même, qu'il mérite de l'être.

Avant que l'oeuvre ne puisse acquérir son autonomie et qu'elle ne puisse

ainsi rejoindre le patrimoine commun sinon le marché privé, elle doit donc (il ne s'agit pas ici d'une donnée mais d'une éthique chaque fois réinstaurée) franchir deux étapes décisives qui n'appartiennent qu'à l'artiste: l'une qui entraîne celui-ci dans une sorte de lutte à finir avec un problème personnel à résoudre, la nature obsessive de la motivation étant en quelque sorte la garantie d'authenticité de ce qui éventuellement (mais pas nécessairement) pourra en résulter; l'autre qui consiste à statuer sur la valeur de l'ouvrage ainsi produit, l'adhésion personnelle, plus que tout jugement d'expert, étant ici le gage de "vérité"³.

Pour les deux étapes dont il vient d'être question, soit celle de l'oeuvre à faire et celle de l'oeuvre à livrer au public, une même condition à installer: la liberté. Tout, dans l'organisation que se donne l'artiste concourt à créer et à recréer cette condition de liberté. D'abord l'atelier qui, faut-il insister, n'est pas surtout l'espace matériel où l'artiste retrouve ses moyens de production, mais ce lieu symbolique où il peut exercer sa solitude. Ensuite le temps, que l'artiste s'aménage à même son existence pour un strict usage d'art, c'est-à-dire non pas tellement pour produire, mais pour laisser libre cours à l'intensité d'une expérience vitale. Enfin, tout un style de vie (y incluant les solutions économiques les moins défavorables à l'exercice du travail d'artiste), entièrement centré sur l'intuition à sauver, l'image à capter, le trait à conserver, l'idée à développer...

Le paradigme, donc, qui se situe au sommet de notre schéma triangulaire, en est un qui, tout en attribuant à l'art le statut d'un travail, lui confère également la signification d'une manière d'être. Dans cette perspective, ce qui caractérise l'artiste et qui spécifie son identité sociale, ce n'est pas uniquement ce qu'il fait, mais la façon dont il le fait. Bref, la pratique de l'art n'est pas ici définie comme un procès de production mais comme un ethos ou comme un style de vie dont l'oeuvre éventuellement émerge, chargée de tout le sens dramatique d'une vie.

L'ART COMME PROFESSION: LA REVENDICATION D'UNE PLACE POUR L'ART DANS LA STRUCTURE DES OCCUPATIONS

Le deuxième paradigme correspond à ce point de vue qui veut que, même si la pratique de l'art exige des conditions un peu particulières, le travail de

l'artiste devrait être considéré (par ceux qui l'exercent d'abord, puis par les pouvoirs publics, et par la société en général) comme une fonction sociale de plein droit, et qu'en conséquence l'on reconnaisse à l'artiste un véritable statut socio-professionnel assorti de tous les attributs que cela comporte. L'idéal (rarement réalisé) qui est ici défini pour l'artiste, est celui du créateur qui vit économiquement de sa pratique, sans avoir à assumer une condition de double travail, mais sans non plus devoir sacrifier l'authenticité de sa démarche.

Si l'artiste du précédent paradigme se contentait d'occuper son atelier (et d'habiter son inconscient), celui-ci cherche à habiter sa communauté. Pour faire valoir son identité sociale, il ne se satisfait pas d'affirmer: "je suis un artiste, à prendre ou à laisser!". Il inscrit son travail dans une stratégie qui vise à imposer l'art (le sien, et celui des autres) comme une nécessité sociale, et même comme un levier du développement économique.

En inscrivant l'art dans la logique du système socio-économique, cette problématique le soumet en contrepartie aux impératifs qui régissent ce système, soit en particulier à la loi de l'efficacité et du rendement; même si, a priori, l'objectif explicite qui sous-tend ce paradigme de la profession artistique est d'améliorer les conditions d'existence et le statut de tous les créateurs (sans distinction de medium, de genre, d'esthétique,..., d'âge, de sexe,...), on y favorise implicitement les plus agressifs et les plus ambitieux, ceux qui en un mot font montre d'un esprit d'entreprise.

L'organisation du travail artistique déborde ici largement le contrôle de ce qui se passe à l'atelier. Elle inclut la gestion de l'offre et de la demande de services, dont l'atelier devient la plaque tournante. L'artiste "professionnel" ira lui-même chercher des contrats, et placer ses "pièces". Il ne se laissera pas non plus plus arrêter par les frontières historiques que l'institution artistique a tracées autour de l'art: il fera au besoin éclater les cadres socio-culturels qui clôturent les genres et qui délimitent les espaces conventionnels d'intervention de l'artiste. Bref, il jouera toutes les cartes destinées à élargir au maximum les marges du territoire habitable par l'artiste.

Au créateur enfermé dans son cocon s'oppose donc, ici, un portrait de

l'artiste citoyen qui, pour assurer la vitalité de sa pratique, compte davantage sur les gains collectifs qu'apporte au statut d'artiste toute manifestation publique de l'art, que sur l'acharnement à défendre, dans l'isolement, le caractère sacré de la liberté de créer.

L'ART COMME CARRIERE: LA STRATEGIE INDIVIDUELLE POUR S'IMPOSER DANS LE MONDE OFFICIEL DE L'ART

Le paradigme de la profession, comme on vient de le voir, commande un décloisonnement interne du champ de l'art, en même temps qu'un effacement des frontières externes de l'institution artistique, et ce, dans une perspective d'expansion maximale de la fonction artistique à l'intérieur du champ social. A la limite, la professionnalisation de la fonction d'artiste conduit à l'abolition du "territoire de l'art".

Le paradigme de la carrière⁴ s'accommode au contraire d'un système artistique bien délimité, bien structuré, et bien hiérarchisé. L'idéal qui y est proposé à l'artiste n'est plus de jouir d'un plein statut d'agent socio-économique, mais de sortir de l'obscurité et de l'anonymat en faisant reconnaître par les instances officielles du "milieu" la valeur culturelle de son oeuvre. La logique qui préside à la carrière d'artiste est, comme dirait Bourdieu, la logique de la distinction⁵. C'est la logique des sommets où l'on n'a plus besoin du titre d'artiste dès lors qu'on a réussi à se faire un nom.

La différence entre la conduite professionnelle et la conduite de carrière, transparaît également dans les stratégies qu'il faut, dans l'un et l'autre cas, mettre en oeuvre. La stratégie professionnelle offre, on l'a vu, l'aspect d'une offensive tous azimuts, marquée d'un sentiment général d'impatience. La stratégie de carrière s'inscrit pour sa part dans une progression, qui comporte une série d'étapes à parcourir (ou d'épreuves à réussir), et qui exige, de la part de l'artiste, la mobilisation et la coordination du plus grand nombre possible de ressources utiles pour assurer le maximum d'impact à chacun des gestes publics posés. Pour le jeune artiste qui emprunte la voie de la carrière, il ne sera pas suffisant d'organiser périodiquement une exposition venant témoigner de la vitalité de sa recherche. Il lui faudra faire de chacune de ces expositions un événement qui sera inscrit dans le calendrier culturel et qui, par là même, pourra s'ajouter à

son curriculum vitae. Dans une carrière d'artiste, tout ce que l'institution ignore ne compte pas. Tout ce qu'elle sait avoir été fait en dehors de sa zone d'exercice et sous une forme qui échappe à ce que son code peut nommer et classer, risque non seulement d'être ignoré, mais de prendre une valeur négative. Par contre, lorsqu'elle s'inscrit dans les rouages de l'institution et qu'elle respecte les normes tacites du milieu, la carrière est cumulative et même multiplicative, chaque pas franchi ayant non seulement pour effet de propulser l'artiste dans son avenir mais d'ajouter de la valeur à son passé.

Le paradigme de la carrière décrit donc un processus d'institutionnalisation par lequel l'artiste confère une visibilité à son oeuvre et donne un sens historique à sa démarche, en les plaçant dans l'orbite restreinte et élitiste de la "grande culture" (locale ou internationale; conventionnelle ou d'avant-garde). C'est un paradigme qui, autrement dit, présente l'identité d'artiste comme le résultat d'un compromis par lequel l'artiste sacrifie le contrôle qu'il pourrait exercer sur la part visible de son travail, de façon à se mériter la sanction et se gagner le support de l'"establishment" de la culture.

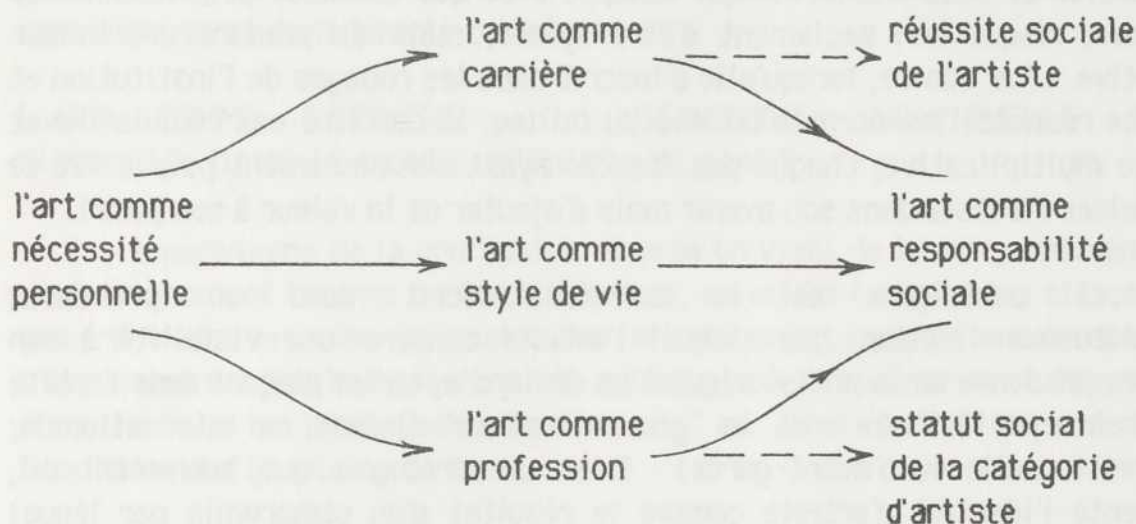
S'il s'agit d'un compromis, on peut aussi le voir comme un choix lucide par lequel l'artiste cherche à préserver l'intégrité (l'intimité) de son art en consentant à devenir lui-même une institution.

DE LA NECESSITE PERSONNELLE A LA RESPONSABILITE SOCIALE

Déjà, dans ce qui précède, et à la lumière d'un partage entre ce qui, dans le processus de constitution sociale d'une identité d'artiste, est de l'ordre des fins et de l'ordre des moyens, avons-nous laissé transparaître le sens d'une convergence possible des trois paradigmes décrits. Sans perdre de vue qu'il s'agit bien de lectures différentes appliquées à un même processus, et de lectures auxquelles peuvent se rattacher des conduites identifiables également dans leurs divergences ou leurs oppositions, nous allons conclure par une tentative d'intégration, ou plutôt de retour dialectique à l'unité des trois points de vue, dont rend compte le schéma 2 à la page suivante.

Commençons par un relevé simplement topographique du schéma 2 de façon à en repérer plus clairement le sens et la structure: il s'agit d'abord

Schéma 2



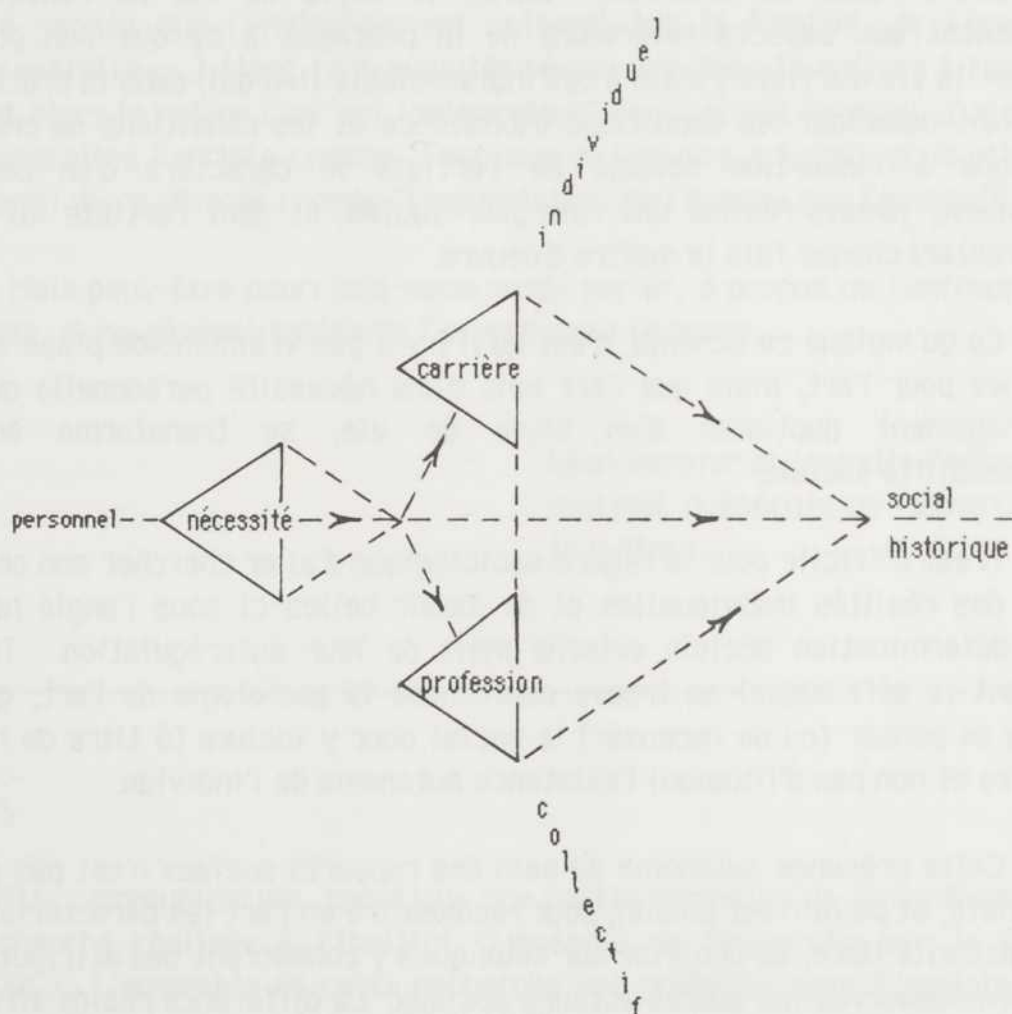
d'un parcours (signalé par la présence et l'orientation des flèches) dont on peut identifier l'origine et la destination, et pour lequel on distingue trois chemins, dont un direct et deux déviés. Des deux chemins déviés, partent deux voies d'évitement conduisant vers d'autres destinations.

A l'occasion de ce premier repérage, on aura localisé également l'emplacement qu'occupe, dans ce parcours, le précédent schéma en triangle, dont le rappel des axes (personnel, collectif, individuel) permettra de mieux saisir le contenu dynamique qui maintenant s'en dégage. Le schéma 3 en rend compte à la page suivante.

La nécessité personnelle n'y est plus enfermée au sommet (éthéré) du triangle, mais devient l'origine (commune) du parcours comme si le mécanisme d'intériorisation (d'ensubjectivation)⁶ qu'induit la pratique artistique dans la personne de l'artiste y imprimait un renversement de la nécessité d'être en une nécessité de faire⁷.

La profession et la carrière cessent du coup d'apparaître comme les destinées (réalistes) de la pratique, pour prendre le statut d'étapes éventuelles de la transformation qui conduit l'artiste (dans la chronologie de

Schéma 3



sa vie, comme dans le procès de création) de son expérience intime à son identité sociale. Profession et carrière y sont en outre réinterprétées comme les éléments (limites) d'un style de vie, qui non seulement correspond au moyen-terme du cheminement le plus direct que peut emprunter l'artiste dans l'actualisation sociale de son identité, mais désigne toute la zone qu'à l'intérieur de ces limites il est possible à sa pratique de balayer.

Sous la notion de style de vie, on en vient ainsi à intégrer toutes les composantes d'adaptation de l'artiste à son environnement, celles-ci étant

perçues dans la perspective de leur contribution aux conditions qui définissent l'état de création. Enfin, le style de vie ne renvoie pas uniquement aux aspects extérieurs de la pratique, à ce que l'on pourrait appeler "la vie d'artiste", mais à cet indissociable lien qui, dans la pratique de l'art, fait coïncider les conditions d'existence et les conditions de création, et donne à l'insertion sociale de l'artiste le caractère d'un constant avènement, jamais réalisé une fois pour toutes, et dont l'artiste lui-même (doit rester) chaque fois le maître d'oeuvre.

Ce qu'indique ce schéma, c'est qu'il n'y a pas vraiment de place sociale désignée pour l'art, mais que l'art naît d'une nécessité personnelle qui, via l'aménagement quotidien d'un style de vie, se transforme en une responsabilité sociale.

Il est difficile pour le regard sociologique d'aller chercher son objet au coeur des réalités individuelles et de saisir celles-ci sous l'angle non pas d'une détermination sociale externe mais de leur autorégulation. Tel est pourtant le défi auquel se trouve confrontée la sociologie de l'art, qui est forcée de penser (ou de repenser) le social pour y inclure (à titre de réalité positive et non pas d'illusion) l'existence autonome de l'individu.

Cette présence autonome au sein des rapports sociaux n'est pas propre à l'artiste, et point n'est besoin, pour reconnaître en l'art les caractéristiques d'une activité libre, de projeter sur ceux qui s'y consacrent des attributs dont seraient dépourvus les autres acteurs sociaux. La différence réside en ce que l'artiste, dès lors qu'il choisit de réaliser sa vie dans un domaine de la création, s'oblige à exercer publiquement sa liberté, et à la rendre indissociable du statut qu'il revendique, non seulement pour son travail personnel, mais pour l'art en général. Est-il nécessaire d'ajouter que l'art n'est pas pour autant un geste anarchiste (même s'il peut le devenir à l'occasion), la liberté exercée dans l'art n'ayant en général d'autre intention et d'autre portée que celle de respecter les règles d'honnêteté qui prévalent en cette activité. La liberté de l'artiste est non seulement circonscrite à l'intérieur des limites de son activité de création, elle est littéralement mise au service de l'art. C'est une liberté qui se transforme en éthique de travail et en responsabilité sociale.

On en vient ainsi à concevoir la genèse de l'artiste comme relevant d'un double processus, d'abord d'affranchissement, puis d'asservissement, la liberté gagnée sur l'environnement culturel (de la famille, de l'école, du milieu artistique...) étant tout aussitôt réinvestie dans la culture à faire. On rejoint alors la notion d'un "art instaurateur" dont parlait Souriau, d'un art qui fait apparaître l'artiste comme "l'esclave de l'oeuvre à faire", et la situation de travail de ce dernier comme "l'exploitation de l'homme par l'oeuvre"⁸.

Mais peut-être pourrions-nous aussi parler, à propos de l'entreprise de l'artiste, d'une généralisation de l'oeuvre dans l'homme.

Léon Bernier et Isabelle Perrault
Institut québécois de recherche sur
la culture

NOTES

1. Cette communication constitue une partie remaniée de la synthèse d'une recherche réalisée à l'Institut Québécois de Recherche sur la Culture (IQRC). L'ensemble de cette recherche est présenté dans "L'artiste, ou le courage de l'oeuvre à faire", IQRC, 1985.
2. "Pour la morale esthétique, disait Souriau, l'orgueil est une vertu". Il ajoutait: "N'hésitons donc pas à dire que le précepte qu'établit ici la morale esthétique, c'est de vivre mentalement et en secret bien au-dessus de sa condition socio-biographique". Etienne SOURIAU, La couronne d'herbes; esquisse d'une morale sur des bases purement esthétiques, Paris, 10-18, 1975, p. 73.
3. "La véritable sincérité de l'artiste, disait encore Souriau, consiste en ceci qu'il refuse absolument, poète à écrire un vers que son idéal poétique condamne, mais qui peut plaire par sa conformité à une mode; musicien à

- modifier l'accord qu'il sait nécessaire et beau, de peur de paraître tonal; et romancier, de modifier son dénouement pour satisfaire son éditeur, qui lui promet ainsi dix mille lecteurs de plus." op. cit., pp. 75-76.
4. L'une des limites de la récente réflexion (par ailleurs fort pertinente) de Raymonde Moulin sur ce qu'elle désigne comme les modes de la "professionnalisation" artistique, tient précisément, croyons-nous, à la confusion qui y est maintenue entre la dimension de la profession et celle de la carrière. "De l'artisan au professionnel: l'artiste", Sociologie du travail, 4, 1983, pp. 388-403.
 5. Sur l'application de cette notion à l'analyse des réalités artistiques, voir de Pierre BOURDIEU, La distinction, Critique sociale du jugement, Paris, Minuit, 1979, et "L'invention de la vie d'artiste", Actes de la recherche en Sciences sociales, Vol. 1-2, 1975, pp. 67-93.
 6. Voir à ce propos notre article "L'art, une "science" de l'homme", Possibles, Vol. 7-1, 1982, pp. 109-123.
 7. Pour parodier deux titres récents, on pourrait aussi décrire ce processus comme la transformation du "complexe de Narcisse" en "complexe de Léonard".
 8. Ces expressions sont reprises par René PASSERON dans son excellent commentaire sur Souriau: "Le concept d'instauration et le développement de la poétique", L'art instaurateur, Revue d'esthétique, 3-4, Paris, 1980, pp. 174-198.

APPORT DES RECITS DE VIE DANS UNE RECHERCHE SUR LES MODES DE DEBROUILLARDISE DES JEUNES CHOMEURS ¹

Paul Grell

Depuis l'enquête que Marie Jahoda et Hans Zeisel réalisèrent en 1931 sous la direction de Paul Lazarsfeld auprès des chômeurs de Marienthal², il ne manque pas de recherches pour énumérer, mesurer et calculer les "coûts sociaux" du chômage. Ces études désormais classiques ont favorisé le développement d'indicateurs sociaux et sont importantes pour déterminer l'ampleur du phénomène ainsi que les événements critiques qui le composent³. Mais, on en retient surtout que les conséquences sociales du chômage sont incommensurables: suicide, prostitution, dissolution des familles, stress, maladie mentale, etc.

Cette belle unanimité parmi les professionnels de l'interprétation (sociologues, psychologues, économistes, etc), socialement mandatés pour donner sens, n'indiquerait-elle pas plutôt comme le suggère Pierre Bourdieu une "incapacité de penser la science autrement que comme simple recollection, enregistrement, mesure de tout et de rien" et un zèle complaisant à l'égard de commandes sociales, ni plus ni moins inacceptables, qui imposent à la recherche ses objectifs et surtout ses limites, conscientes et inconscientes⁴.

Laissons la question ouverte mais le constat est flagrant: toutes ces recherches ont contribué au développement d'une vision universaliste du chômeur (l'image type de la passivité du chômeur) et conforté une certaine vision des politiques sociales fondée sur la prise en charge (l'assistance) d'individus accablés par le mauvais sort, considérés comme des êtres inertes (désespérés) et non comme des êtres vivants (dynamiques).

Entendons-nous bien, dans cette brève introduction, je ne cherche pas à contester l'aspect dramatique du chômage, loin de là, mais à dresser un certain nombre de balises, de zones de questionnement afin de me prémunir contre les vertus de cette représentation unitaire du chômage que de nombreux discours scientifiques ont d'ailleurs constitué en un "pouvoir

social" cumulativement écrasant alors que leur autorité théorique est pour le moins vouée à l'usure du temps. Il faut se rappeler, avec Paul Feyerabend, que les sciences sociales, lorsqu'elles sont trop longtemps laissées à elles-mêmes, ont tendance à s'entourer de chimères et commettent ainsi de lourdes erreurs⁵. Je voudrais en mentionner deux qui encombrant le champ qui nous occupe: le plein-emploi et le recours à l'Etat, le plein-emploi comme solution exclusive à la crise, le recours à l'Etat pour nous protéger contre l'insécurité grandissante. J'ai eu l'occasion ailleurs⁶ de développer les questionnements que cela pose et ne peux ici qu'y renvoyer. Un petit mot d'explication cependant afin de lever toute équivoque: la question n'est pas d'être pour ou contre le plein-emploi ou l'intervention de l'Etat. Qui ne pourrait souhaiter pour lui-même et ses enfants un bon emploi et une meilleure sécurité d'existence? La question est dans l'infailibilité du discours qui se fonde à son tour sur une vision universaliste du chômeur.

DESCRIPTION DE LA DEMARCHE DE RECHERCHE

L'intérêt d'un changement de perspective axé sur une vision active du chômage

Devant l'infailibilité du discours sur le plein-emploi par exemple, presque trop puissant et trop envahissant pour pouvoir être mis en doute, toutes les formes de débrouillardise sociale, qui n'ont pas pour principal attribut le travail salarié, sont négligées ou décrites comme simples irrationalités. Par débrouillardise sociale, j'entends désigner les pratiques multiformes tappies dans les activités et les "savoir-faire" que les chômeurs développent pour améliorer leur existence. Elle relève de l'intelligence pratique et recourt aussi bien à des calculs et des stratégies à plus ou moins long terme qu'à des procédés indirects et occasionnels. Si cela existe réellement, s'il est vrai que chacun est de plus en plus, jeune ou vieux, homme ou femme, de classe populaire ou de classe moyenne, contraint de se débrouiller dans des situations de plus en plus complexes, de chercher et de saisir les occasions, bref de s'employer à faire sa vie, il faut bien admettre que jusqu'ici nous ne nous en sommes pas fort préoccupés.

Rappelons-le: l'idée est de convaincre de la nécessité d'un changement de perspective axé sur une vision active du chômage, de reconnaître qu'il faut

élargir le contexte causal au-delà d'une simple pénurie d'emploi afin de tenir compte de la mutation du travail salarié, des modes de vie et de la multiplicité des objets d'analyse qui en découle.

Seule la pensée bricoleuse, non standardisée, avec tous les aléas d'une telle démarche, pourrait peut-être restaurer quelque peu, par son goût des cas non analysés, l'esprit de doute qui ne devrait jamais s'éloigner et n'aurait jamais dû permettre l'occultation d'autres besoins d'explications qui n'entrent pas directement dans le procès du travail salarié mais, néanmoins, se présentent avec force. Maurice Godelier illustre bien, à mon avis, ce raisonnement lorsqu'il nous fait remarquer que dans le concept de "capacités productives", il y aurait lieu d'intégrer "tout ce qui n'entre pas directement dans le procès de travail, (c'est-à-dire:) le droit de lecture, le droit de culture, la poésie, les activités non productives (...) grâce auxquelles l'individu se réalise, accomplit quelque chose de lui-même qui a une valeur sociale, mais au niveau de la valeur d'usage et non pas de la valeur d'échange". Et d'ajouter que "cela signifie à ce moment là de tout autres rapports des individus au procès de production, un tout autre rythme de travail, une tout autre part du travail (salarié) dans la vie sociale. A la limite, il faut penser qu'on aura de moins en moins à travailler matériellement pour assurer à chacun et à tous les moyens d'existence. A partir de ce moment là, l'individu ne sera pas défini d'abord par le travail et la nécessité de travailler, mais par toutes sortes d'attributs qui le lient aux autres et qui le lient à lui-même"⁷.

Cette longue citation de Maurice Godelier fait référence à une orientation théorique qui non seulement fait appel à de nouvelles composantes mais encore propose un changement de perspective. Dans le domaine du chômage, ce changement de perspective est déjà partiellement amorcé par quelques recherches, néanmoins peu développées, qui proposent une vision plus nuancée du chômage (O. Galland, M.-V. Louis, 1978; D. Linhart, 1978; J. Le Mouél, 1980; H. Puel, D. Motte, B. Ganne, G. Durel, 1980; D. Schnapper, 1981). Dans la plupart des cas, ces recherches ont d'ailleurs touché la diversité des réalités du chômage de manière souvent accidentelle. C'est ainsi, par exemple, qu'une des plus intéressantes, celle d'Olivier Galland et de Marie-Victoire Louis, se fondait au départ sur l'hypothèse de l'existence d'une conscience collective chez les jeunes chômeurs. Or, ces auteurs découvrirent avec étonnement la diversité et la complexité des chômages observés⁸.

Notre recherche consiste précisément à serrer de plus près la réalité des chômeurs (des chômages), à développer une vision plus fine, plus détaillée, plus adéquate de ce que vivent les chômeurs. Pour ce faire, nous avons été amenés à utiliser une méthodologie particulière (la méthodologie des récits de vie) et un vocabulaire conceptuel dont il est bon de décrire dès l'abord les termes principaux.

Définition préliminaire

Dans cette recherche, nous considérons le chômage comme un espace social, l'espace social du non-travail, dans lequel se déroule de façon plurielle une multitude de séquences de vie. Cet espace social est un espace structuré et dynamique qui se trouve aux frontières des marchés du travail réguliers et que traversent des individus, essentiellement jeunes, selon des trajectoires sociales plus ou moins longues et complexes.

Cet espace est balisé par des institutions dont le degré de formalisation est très variable, qui posent des normes d'où découlent des filières plus ou moins rigides et contraignantes: l'assurance-chômage, l'aide sociale, les programmes de création d'emplois, etc. Mais, les trajectoires individuelles ne se réduisent pas, loin de là, aux filières instituées; entre les unes et les autres s'instaure toute une dialectique sociologique qui commence à émerger clairement des recherches antérieures.

Jusqu'ici, on avait traditionnellement l'habitude de découper la vie des individus en un nombre de périodes correspondant à autant d'espaces sociaux relativement limités et stables, suivant en cela une représentation universaliste de l'existence: la période scolaire à l'école, la période active au travail, la vieillesse à l'écart de la vie sociale. De nombreuses études ont cependant démontré par exemple que les filières scolaires et professionnelles ne sont pas toutes également accessibles à tous, ou que la vieillesse se déroule différemment selon les classes sociales. On peut penser qu'il en est de même aujourd'hui de l'espace social du non-travail, qui vient de plus bouleverser quelque peu l'ordonnancement universaliste en s'intercalant dans la succession des âges de la vie d'une manière parfois fort complexe. Notre hypothèse est que le temps du chômage ne constitue plus désormais un temps entre parenthèses, mais malheureusement un temps qui a sa cohérence

propre: d'où le concept d'espace social du non-travail⁹.

Cet espace est en fait délimité par un certain nombre de filières qui sont mises en oeuvre par un appareillage institutionnel diversifié, tel que: bureau de chômage, centre de main-d'oeuvre, bureau d'aide sociale, programmes de formation et d'incitation au travail, programmes de création d'emplois communautaires, etc. Sur ces filières institutionnelles viennent se greffer, partiellement et de manière plus ou moins autonome, des trajectoires sociales, c'est-à-dire que les individus qui se meuvent dans cet espace établissent un certain type de rapports avec le cadre institutionnel. Par exemple, ils l'utilisent plus ou moins intensivement, plus ou moins machinalement, ou encore se l'approprient pour réaliser leurs propres projets. Autrement dit, il y a lieu de ne pas confondre les filières institutionnelles, ce que le cadre institutionnel propose aux chômeurs, avec les trajectoires sociales, la manière dont les individus évoluent dans l'espace du non-travail. Pour ce qui est des filières institutionnelles, il s'agit d'en saisir les logiques de fonctionnement: celle qui consiste par exemple à passer de l'assurance-chômage à l'aide sociale, de l'aide sociale vers un travail précaire via un programme de retour au travail, etc. Pour ce qui est des trajectoires sociales, il s'agit de saisir les logiques d'action, telle celle qui, par exemple, surinvestit dans une formation professionnelle pour s'introduire sur le marché du travail, ou encore celle qui consiste à se frotter à l'enseignement supérieur non seulement pour se préparer à un métier mais aussi pour l'ouverture intellectuelle qu'il pourrait donner, ou encore celle qui consiste à développer un mode de vie coopératif, des pratiques d'autosuffisance ou d'autres formes de débrouillardise.

Préoccupations spécifiques dans le déroulement de la recherche

En me basant sur les résultats de travaux antérieurs¹⁰, les premiers résultats de la recherche en cours sur le chômage et en tenant compte de la difficulté qu'ont certaines catégories sociales dans les premières périodes de la vie active à accéder au marché du travail, j'énonce comme suit les trois zones de questionnement et les manières dont nous envisageons les traiter, au stage actuel d'avancement de la recherche:

1. Comment garantir que le matériau de base (une centaine de récits de vie)

représente adéquatement l'histoire individuelle et collective du chômage? Pour résoudre ce problème, nous ne pouvons pas indéfiniment procéder à la cueillette d'un nombre additionnel de récits de vie de chômeurs. Et pourtant, nous devons continuellement essayer de toucher des zones jusque-là inexplorées ou sous-explorées de manière à saisir le plus complètement possible la diversité des processus et des séquences d'événements dans l'histoire individuelle et l'histoire collective du chômage. Il s'agit ici de multiplier les recoupements et des confrontations afin de s'assurer de la validité des conclusions: dans la méthodologie des récits de vie, le passage à la généralisation n'est possible qu'en fonction du "degré de saturation" atteint. Aussi, dans le cadre de ce texte, je voudrais exposer les questions pratiques qui concernent l'application du principe de saturation.

2. Comment construire (écrire) à partir du matériel enregistré des biographies représentant autant de cas spécifiques de chômages?

Pour traiter cette question, nous envisageons agréger l'ensemble du matériau en un nombre limité de biographies, reconstituant autant de cas spécifiques au regard de la problématique. Car, si chaque personne chemine de façon singulière dans l'espace social du non-travail et y développe un mode particulier de débrouillardise, ce cheminement s'inscrit cependant dans une trajectoire sociale. Et, il faut bien voir que les trajectoires individuelles sont sous-tendues par un ensemble de déterminants objectifs et de facteurs structurels en interactions complexes avec les capacités créatives de l'individu. C'est ce qui permet la reconstitution a posteriori d'un nombre limité de biographies dont chacune rend compte d'une histoire spécifique de débrouillardise sociale. Je voudrais ici vous exposer les problèmes méthodologiques que cela pose.

3. Comment percevoir le chômeur comme un système de relations complexe dont le noeud, la clef de compréhension, est composé de facteurs structurels et autres étroitement interreliés à ce que fait réellement le chômeur, c'est-à-dire, étroitement interreliés aux pratiques qu'il développe?

Traiter de cette question, suppose la mise en valeur des aspects

dynamiques propres au fait d'être chômeur. L'expérience quotidienne démontre que le temps concret de la vie, qu'on soit chômeur ou non, est une succession de moments (de ruptures) et un enchevêtrement de déterminations, d'autocausalités et de dispositifs qui jouent un rôle majeur dans l'élaboration de la vision du monde, la configuration des relations sociales et le cheminement dans les espaces sociaux. Il s'agit dès lors d'analyser "les noeuds d'interdépendance complexe" entre les différents processus autoproducteurs, structurels et organisateurs qui forment à proprement parler les trajectoires sociales des chômeurs. Dans cette optique, je voudrais brièvement présenter le cadre d'analyse auquel renvoie le concept de noeuds d'interdépendance complexe et proposer quelques éléments d'opérationnalisation.

METHODOLOGIE DES RECITS DE VIE

Le principe de saturation

Nous avons jusqu'ici récolté 90 récits de vie de chômeurs¹¹. Il s'agit de longues entrevues enregistrées (2 à 3 heures) qui sont par la suite dactylographiées (80 pages en moyenne). Ces récits sont-ils en nombre suffisant pour prétendre rendre compte de la réalité du chômage?

La réponse à cette question réside dans l'application du principe de saturation voulant que, passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur ou l'équipe de recherche acquiert progressivement la certitude de ne plus rien apprendre de nouveau, du moins en ce qui concerne l'objet sociologique de l'enquête¹². Il faut bien voir que la saturation est un processus qui s'opère non pas tant par rapport à un plan d'observation aussi détaillé et rigoureux soit-il que par rapport à la représentation mentale que le chercheur se construit peu à peu de son objet d'enquête: dans notre cas, le phénomène de la débrouillardise.

Décomposons-en concrètement la démarche:

La première règle consiste à chercher consciemment à diversifier au maximum le profil sociologique de ses informateurs. Dans notre démarche, nous cherchons à rencontrer ce point de deux façons:

- par la variété des milieux sociaux d'origine: nous tenons rigoureusement à jour un relevé d'ensemble à cet égard de manière à ne pas gonfler telle catégorie sociale plutôt que telle autre;
- en multipliant et diversifiant les modes d'entrée sur le terrain, c'est-à-dire les cheminements suivis par les interviewers pour rencontrer les futurs interviewés.

La plus grande diversification possible des positions institutionnelles et sociales des interviewés constitue la condition nécessaire mais non suffisante au bon fonctionnement du principe de saturation.

On ne peut être assuré d'avoir atteint la saturation que dans la mesure où on suit la consigne de recherche assidue de "cas négatifs" remettant en question les représentations partielles que se fait l'équipe de recherche sur la base des entretiens recueillis jusque-là. Dans notre démarche, nous cherchons à satisfaire cette exigence en procédant par vagues successives de collecte d'informations, ce qui nous donne le temps de développer des stratégies de rencontre d'informateurs nouveaux qui soient susceptibles de remettre en question l'ensemble des représentations partielles jusque-là forgées.

Cette manière de procéder offre deux avantages:

- D'une part, elle permet régulièrement de faire le point sur les représentations partielles et progressives du phénomène étudié: les modes de débrouillardise dans l'espace social du non-travail. C'est là une condition essentielle pour procéder à un nombre additionnel de récits de vie de chômeurs en provenance de zones jusque-là inexplorées ou sous explorées ne conduisant pas à une saturation partielle, c'est-à-dire attribuable à l'homogénéité d'une partie de la population retenue.
- D'autre part, elle permet de reconstituer la "mosaïque" complète du phénomène étudié en sortant des zones (morceaux de mosaïque) suffisamment explorées, c'est-à-dire celles où l'information additionnelle devient redondante toujours par rapport à notre

problématique pour investir des zones ignorées et étendre au mieux notre connaissance de la débrouillardise sociale à l'ensemble de la population retenue.

Concrètement, cette "mosaïque" dont les contours ne sont pas donnés au départ puisqu'on ignore quasiment tout de l'espace social du non-travail peut être progressivement reconstituée à partir d'un nombre suffisant et suffisamment diversifié de récits de vie pour pouvoir en dessiner le motif d'ensemble. L'énoncé même de ce principe montre bien qu'aucune quantification a priori n'est possible: on ne se rapproche pas du point de saturation à partir d'un plan d'échantillonnage. En résumé, je dirais qu'à la question "quelle est la taille optimum de l'échantillon?", on ne peut donner qu'une réponse d'un autre ordre qui consiste à se conformer au principe de saturation dont les fils conducteurs sont, d'une part, la diversification et la recherche des "cas négatifs" et, d'autre part, la construction mentale de la représentation du phénomène étudié par le chercheur.

Procéder à l'écriture de biographies de débrouillardise à partir de "familles" de récits

Rappelons ici également notre objectif de départ: écrire, à partir d'un matériau de base (les enregistrements dactylographiés) regroupé par "familles" de récits de débrouillardise, un nombre limité de biographie. Par biographie, nous entendons le fait d'écrire non pas toute une vie mais une "tranche" de vie, celle qui correspond au cheminement dans l'espace social du non-travail. Nous écrirons autant de biographies qu'il y a de "familles" de récits, de modes de débrouillardise, ce qui, à première estimation, devrait correspondre à une dizaine de biographies de 30 pages chacune. Pour mener à bien ce travail, il faut successivement: 1) définir le concept de débrouillardise de manière opérationnelle; 2) construire une typologie des modes de débrouillardise; 3) résoudre différents problèmes liés à la démarche que nous voulons suivre: le fait d'écrire des biographies. Dans le cadre de cette communication, nous aborderons le troisième point.

PROBLEMES LIES AU FAIT D'ECRIRE DES BIOGRAPHIES

Ecrire des biographies à partir d'un matériel brut permet de rencontrer

et de résoudre des problèmes d'un intérêt évident autant pour les lecteurs que les chercheurs en sciences sociales:

1. Le matériel enregistré (plus de 10 000 pages dactylographiées) est trop riche pour qu'on néglige la fonction expressive, ce qui pose le problème de l'écriture, de la publication de ce matériel afin de le rendre lisible, compréhensible et utilisable. Il s'agit ici d'illustrer des modes de débrouillardise par le biais de récits typiques qui présenteront de l'intérieur tous les éléments d'une structure et les multiples interactions d'un système social.
2. Le travail du chercheur dans ce cas est considérable: il a à synthétiser plusieurs récits en un seul tout en restant fidèle à chacun d'entre eux. Il s'agit ici d'une reconstitution a posteriori faite par le chercheur à partir d'un agrégat de récits. Il faut donc éviter que l'histoire reconstruite soit "une autre histoire" mais bien celle des contraintes et opportunités saisies par ceux et celles dont le chercheur reconstruit la biographie.
3. Une manière de se prémunir contre le danger de falsification dans l'opération d'écriture est de chercher à valider le travail effectué directement auprès des personnes dont la biographie prétend décrire l'expérience collective. Concrètement, nous prévoyons retourner auprès des interviewés -tous nous ont donné leur accord- pour leur soumettre le texte biographique et l'améliorer jusqu'au moment où ils s'y reconnaîtront définitivement. Ici, la connaissance que le chercheur dégage à partir des récits d'expérience mise sous forme de biographie-type, retourne aux acteurs qui la confirment, l'authentifient ou non en l'acceptant ou en signalant qu'elle n'exprime pas l'essentiel de leur histoire individuelle. Cette méthode de validation des interprétations transforme l'informateur en acteur. L'informateur cesse d'être un individu dont le cas doit être additionné à celui de beaucoup d'autres avant d'être significatif et devient un représentant et un porte-parole d'un groupe dont il connaît et confirme la situation et la pratique collective.
4. On le voit, nous effectuons par là-même le passage du statut particulier de chaque récit individuel au statut collectif d'une biographie reconstruite par un processus d'interactions (de retour réflexif) avec les interviewés.

Ces biographies, reconstruites a posteriori, permettent, par agrégation et validation, de reconstituer à la fois une expérience collective, quoique vécue de façon sérielle ou séparée et de ne pas refouler les cheminements singuliers: les structures qui organisent sous forme de contraintes ou d'opportunités les trajectoires individuelles sont perçues à travers les expériences concrètes.

5. Nous abordons ainsi, sans que nous puissions ici en montrer toute l'importance, le moment principal de la méthodologie des récits de vie à savoir, celui de la transformation de la "posture autobiographique" en regard ethnographique¹³. Ce moment suppose la formation d'une conscience réflexive qui seule permet de rendre compte de la complexité du "système" social (la singularité sociale) que constitue l'être humain en interaction avec le monde qui l'entoure. Le retour réflexif et la confrontation des récits individuels permettent également de réduire les "biais de mémoire", ce que la mémoire a tendance à interpréter comme faisant partie de la "nature" même de celui qui parle et non comme phénomène social.
6. La construction de biographie-types, qui constitue une innovation méthodologique, n'a pas seulement pour but de dégager le collectif de ses apparences singulières. Elle vise également à transformer la forme du discours sociologique, trop souvent abstrait, voire imprécis. Le texte de ces biographie-types conservera toute la richesse des matériaux recueillis mais organisera cette richesse multiforme en quelques totalités signifiantes. Les conclusions tirées de l'analyse des matériaux, au lieu de se présenter sous la forme d'un discours théorique fatalement réducteur et très appauvrissant, apparaîtront sous forme synthétique et concrète, à travers la construction même des types et la mise en rapport des conditions structurelles (contraintes et ressources), des situations et des réactions pratiques.

Mettre en valeur les aspects dynamiques

Notre préoccupation est d'analyser les noeuds d'interdépendance complexe qui forment les trajectoires sociales pour que les interventions et politiques sociales puissent s'y ajuster adéquatement.

Cette proposition apparemment simple fait référence à un concept, celui de noeuds d'interdépendance complexe, dont la compréhension renvoie à un cadre d'analyse et à un mode d'opérationnalisation de ce cadre d'analyse.

LE CADRE D'ANALYSE

La plupart des études sur le chômage consistent jusqu'à présent à expliquer des conduites à partir de situations, ou plus modestement à les mettre en relation avec elles. Pourtant, lorsqu'on analyse des récits de chômeurs, on constate que la situation contemporaine des chômeurs se trouve au point de convergence de trois processus interdépendants qui constituent à proprement parler un système complexe de relations:

- a) Les processus autoproducteurs de l'individu constitue le mouvement par lequel une personne ne cesse d'être produite par ses propres actes rétro-agissant sur elle et l'entretenant. Les récits de vie nous parlent très explicitement de ce mouvement autoproducteur extrêmement complexe par lequel une personne initie des pratiques, prend des initiatives, développe des "savoir-faire", fait face et opère en quelque sorte non pas selon une succession d'événements probables dûment sériés et ordonnés, mais dans l'instabilité d'une vie aux hésitations multiples et aux aléas de toutes sortes et donc ouverte sur les occasions, la rencontre et l'interaction.
- b) Les processus structurels sont sociaux, économiques, culturels, etc. Les processus autoproducteurs précédemment mentionnés ne s'effectuent évidemment pas à partir de rien. Ils supposent un milieu, un environnement économique, social et culturel) qui les encadre tout en étant perpétuellement remanié et co-déterminé par ces processus autoproducteurs. Ils s'appuient également sur des capitaux socio-culturels, matériels et physiques qui déterminent l'existence et la transmission des aptitudes auto(re)productrices propres à l'individu, etc.
- c) Les processus ou dispositifs organisateurs sont évidemment nécessaires pour saisir, conserver et mettre en oeuvre l'interdépendance complexe (la "circularité" dirait Edgar Morin) entre les processus autoproducteurs et les processus structurels, sans quoi les uns et les

autres auraient tendance à s'annuler sitôt en contact. Les interactions entre ces deux processus s'effectuent corrélativement à l'organisation de dispositifs stratégiques et d'opérations tactiques, ce qui créent en retour de nouvelles formes d'autonomie et d'autocausalité (processus autoproducteurs) et de nouvelles formes de contraintes et de déterminations (processus structurels) qui, à leur tour, créent de nouvelles formes d'organisation par leurs interactions réciproques, etc.

Nous parlerons donc:

- a) du système de relations d'influence pour qualifier le champ de relations des processus autoproducteurs. Ici, les opérations multiples que les personnes mettent en oeuvre lorsqu'elles sont amenées à voyager dans l'espace social du non-travail supposent une augmentation et/ou diversification des "savoir-faire" et la production de pratiques nouvelles qui se génèrent dans la négociation, l'affrontement, l'instabilité et les aléas de la rencontre. Il s'agit de cet enchevêtrement d'opérations qui consiste avec moins de ressources, puisqu'elles sont souvent diminuées avec le chômage, ou avec d'autres ressources à obtenir, plus d'effets ou d'autres effets.
- b) du système de relations de rôle pour qualifier le champ de relations des processus structurels qui fait que nous "reproduisons" les conditions sociales de notre propre production. Ici, le cheminement de la vie se fait classement selon un ordre de positions et de règles préétablis (statuts, normes, stratifications, etc.) et renvoie à des rapports de pouvoir et des systèmes techniques. Les relations entre les acteurs sont déterminées par des contraintes extérieures (économiques, sociales, culturelles...) et se fondent sur des acquisitions (un "capital" dirait Bourdieu) qui prennent la forme de dispositions permanentes.
- c) du système de relations d'agencement pour qualifier le champ de relations des dispositifs organisateurs constamment générés par la rencontre des processus autoproducteurs et structurels et interagissant sur eux. Fondé sur cette interaction complexe, le système de relations d'agencement lie de façon interrelationnelle des éléments, des événements et des individus qui, dès lors, deviennent les composantes d'un tout. Ce système

assure solidarité et solidité relative à ces liaisons, une certaine possibilité de durée en dépit de perturbations aléatoires. Ici, la vie se fait organisation active ("transforme, produit, relie, maintient" dirait Edgar Morin) et nécessairement antagonique puisque irréductible aux seuls processus structurels.

Ces trois processus et leur champ de relations spécifiques s'imbriquent les uns dans les autres de manières hiérarchisées et font de l'homme un système complexe, un système d'action, capable de produire, de générer ses propres orientations normatives au lieu de les recevoir d'un ordre provenant du niveau structurel. Mais, il ne faut pas en conclure que l'acteur passe d'une existence fondée sur les contraintes structurelles et les déterminismes à une liberté créatrice sans contraintes. Jamais les processus autoproducteurs ne peuvent être séparés des processus structurels qui les co-déterminent: les rapports sociaux, les modes de communication, les prises de décision et les conflits se forment et se transforment au travers de dispositifs organisateurs plus ou moins stables et imprévisibles. De plus, le poids de la structure fait que nous "reproduisons" les conditions sociales de notre propre production, mais d'une façon relativement imprévisible à cause de sa rencontre avec les processus autoproducteurs. Cette rencontre donne naissance à des dispositifs organisateurs qu'on ne peut concevoir dorénavant en dehors des rencontres aléatoires et des déterminations de la vie, car, selon la très frappante expression de Simmel, "notre existence se compose de moments donc chacun est déterminé à la fois par l'effet de notre force, et par un abandon à des forces et à des choses impénétrables -et par là, nous devenons des aventuriers"¹⁴.

OPERATIONALISATION DU CADRE D'ANALYSE

Ce que Simmel qualifie comme étant une "aventure" renvoie directement dans notre cadre d'analyse au mouvement d'interdépendance complexe entre les trois processus autoproducteurs, structurels et organisateurs et leur champ de relations spécifiques: les systèmes de relations d'influence, de rôle et d'agencement. Les récits de pratiques des chômeurs sont considérés comme décrivant des systèmes d'action dont la complexité est enracinée dans des rapports mutuels et rétroactifs entre processus aux composantes multiples et hétérogènes: l'expérience, le

capital, l'observation, la mémoire, le calcul, l'événement, la durée, etc. Chaque système d'action suit une logique de cheminement en spirale qui n'est ni l'accomplissement d'un objectif fixé à l'extérieur, ni l'effet d'une cause étrangère. Il n'y a pas de main invisible qui guide le cheminement. Ce dernier est une aventure individuelle et collective dans un champ de forces, l'espace social du non-travail, où les premières interactions entre les contraintes du milieu et les déterminations du capital socio-culturel, matériel et physique (les processus structurels) associés à l'autonomie et à l'autocausalité (aux processus autoproducteurs) de l'individu créent les premiers dispositifs stratégiques et les premières opérations tactiques (les premiers processus organisateurs), ce qui crée en retour de nouvelles formes d'autonomie et d'autocausalité et de nouvelles formes de contraintes et de déterminations qui à leur tour créent de nouveaux dispositifs organisateurs par leurs interactions réciproques, etc. (Voir schéma à la page suivante).

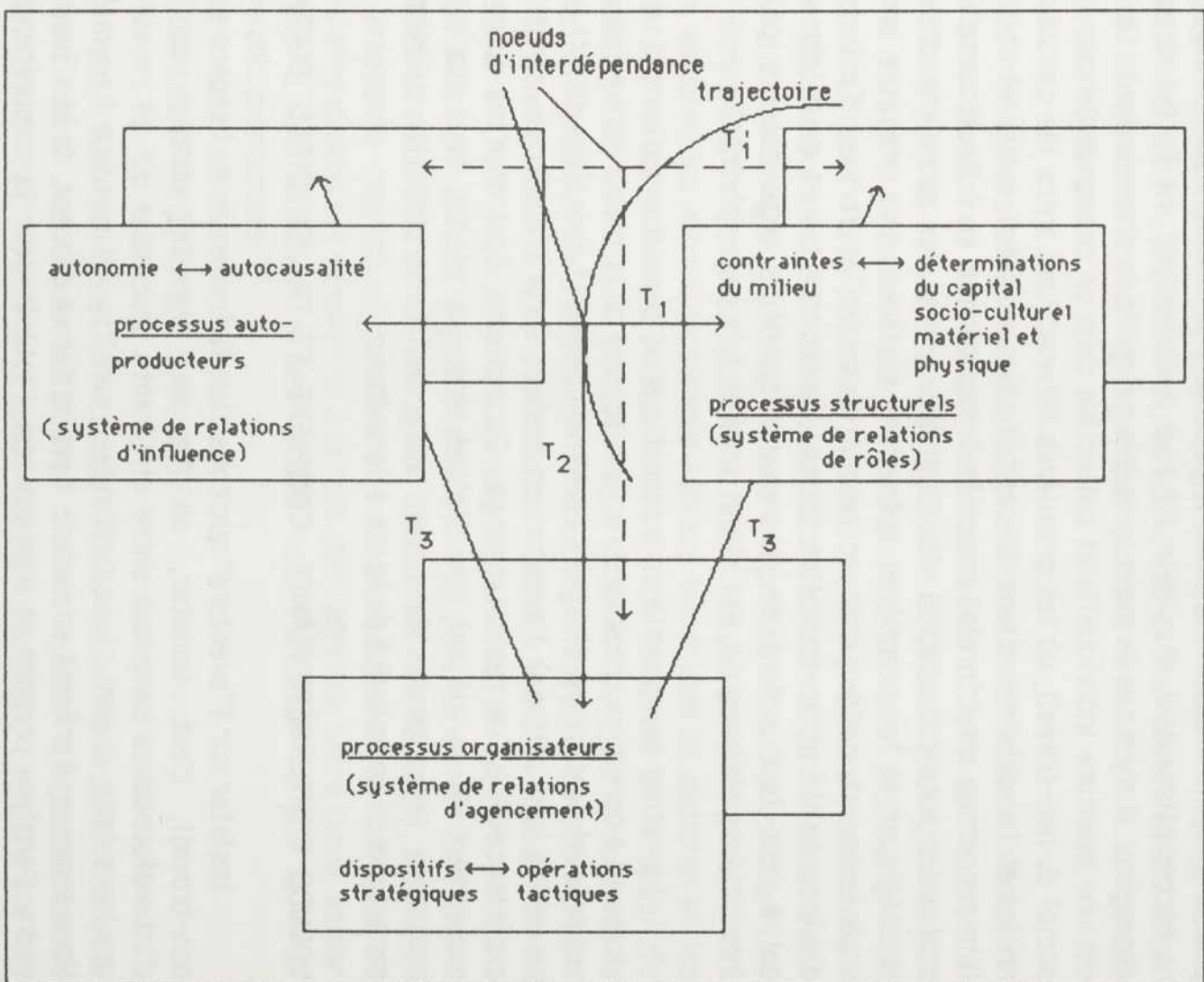
Le retour aux premières interactions ne constitue nullement un cercle vicieux. Le cercle se transforme en une spirale où le retour au commencement est précisément ce qui éloigne du commencement et constitue de fait un T_1 (de nouvelles interactions): l'aventure en quelque sorte transforme, constitue une expérience d'où l'on revient changé. Ce système d'action n'est autre que le mouvement de la vie tel que déployé dans les récits, tous les récits de pratiques. Nous pensons donc avoir là une clef d'interprétation qui respecte le paradigme de complexité de la vie elle-même.

NOEUDS D'INTERDEPENDANCE COMPLEXE ET TRAJECTOIRES SOCIALES

Insister sur l'"aventure" que constitue la traversée de l'espace social du non-travail, c'est insister, on l'a vu, sur le concept de noeuds d'interdépendance complexe entre différents processus qui se renvoient les uns les autres et dont l'association peut paraître antinomique à première vue. Nous sommes à présent en mesure d'explicitier ce concept, de le situer dans le cadre d'analyse proposé et d'en montrer l'intérêt pour la compréhension des trajectoires sociales.

Dans un premier temps, nous avons défini, à titre préliminaire et d'un point de vue substantiel, la trajectoire sociale par opposition aux filières institutionnelles comme étant le parcours (l'itinéraire) que suit une

Principales composantes dynamiques du système d'action



catégorie spécifique d'individus dans l'espace social du non-travail. Mais, d'un point de vue analytique, la trajectoire sociale doit être définie comme étant ce qui forme le parcours et le transforme, ce qui en quelque sorte forme et transforme le chômage. En effet, une trajectoire sociale est à la fois plus, moins, autre que la somme des pratiques, moments et événements cruciaux de la catégorie sociale qui emprunte un parcours donné. Elle est en fait la succession des noeuds d'interdépendance que constitue le mouvement en spirale de la vie, ici la traversée de l'espace social du non-travail.

Une telle définition nous montre que la description doit être qualitative et surtout complexe. Elle nous signifie en même temps qu'une trajectoire sociale est un tout qui prend forme en même temps que ses éléments se transforment, ce qui nous permet de saisir la singularité d'une trajectoire sociale. Par exemple, le noeud d'interdépendance complexe peut constituer à un moment donné du cheminement une rupture effective dans le système d'action, moment où le système d'action est remplacé par un autre système d'action qui dépasse largement les conditions de sa simple reproduction. Autrement dit, il s'agit dans certains cas d'un processus échelonné dans le temps, durant lequel les noeuds se dénouent et se renouent en un système d'action (moments de rupture) qui excède largement les cadres tracés par la position sociale du chômeur dans les rapports de production (le niveau structurel). Il s'agit donc de moments où le chômeur adopte un comportement effectif et se livre à des activités dépassant de loin les déterminations du système de contraintes dans lequel il est placé et qui le transforment en acteur de sa propre vie et de celle des autres en transformant la situation social-historique où il était placé au départ. Mais, dans tous les cas, ces moments ne sont pas des moments de grâce intemporelle. Ils sont enracinés dans un système d'action complexe dont les composantes multiples se confrontent et s'interpénètrent de manière hiérarchisée.

D'un point de vue opérationnel, le concept de noeud d'interdépendance est un artefact, une mise en forme par le chercheur d'un ensemble d'observations systématisées selon un cadre d'analyse préétabli qui renvoie, nous l'avons vu, au mouvement d'interactions entre processus autoproducteurs, structurels et organisateurs de la vie. Nous saisissons ainsi dans ce mouvement des individus (des groupes) confrontés à certains problèmes et fondamentalement au fait de la vie: tantôt nous

constatons qu'ils créent corrélativement à la rencontre entre les processus autoproducteurs et structurels, un dispositif organisateur ne traduisant fondamentalement que des processus structurels; tantôt nous constatons l'interconnexion des processus autoproducteurs et structurels l'émergence d'un dispositif organisateur qui se traduit fondamentalement par la création d'un nouveau réseau de relations et par une réalité nouvelle.

Paul Grell
Groupe d'analyse des politiques
sociales
Université de Montréal

NOTES

1. Cette recherche en cours est commanditée par le Conseil québécois de la recherche sociale au Groupe d'analyse des politiques sociales de l'Université de Montréal. Les chercheurs principaux sont: Danielle Desmarais, Paul Grell, Lise Morin, Monique Provost.
2. Cette enquête fut récemment traduite en français: LAZARSELD, P., JAHODA, M. et ZEISEL, H., Les chômeurs de Marienthal, Paris, Minuit, 1981.
3. Il y a lieu de citer différents ouvrages québécois: GIRARD, M., GAUTHIER, H. et VINET, A., Les jeunes québécois et le travail, Rapport d'étape, Office de planification et de développement du Québec, 1978; FORTIN, P., Chômage, inflation et régulation de la conjoncture au Québec, Institut de recherches C.D. Howe, Montréal, 1980; BELLEMARE, D. et POULIN-SIMON, L., Le plein-emploi: pourquoi?, Presses de l'Université du Québec, 1983. Et, notamment deux recensions bibliographiques récentes: DEMERS, M., Les jeunes et le chômage: conséquences psychologiques et sociales, Département de médecine sociale et préventive, Faculté de médecine, Université Laval, 1982; FORTIN, D., Impact du chômage sur le bien-être

psychologique et la santé mentale: revue de la littérature, Ecole de psychologie, Université Laval, 1983.

4. "Je pense par exemple à tous les effets qu'a pu exercer sur la relation d'enquête et sur l'observation même des pratiques le fait que les enquêteurs aient dû, pour approcher leur objet, se présenter comme des "travailleurs sociaux" et s'exposer à susciter ainsi ce qui apparaît aux dominés, instruits par l'expérience, comme la contrepartie obligée de toute action d'assistance ou de bienfaisance, c'est-à-dire la soumission plus ou moins affichée aux normes dominantes". BOURDIEU, P., (Préface de) dans LAZARSFELD, P. et alii, op. cit., p. 8.
5. FEYERABEND, P., Contre la méthode, Paris, Seuil, 1979, p. 239.
6. GRELL, P., "Espace et séquences de vie: à propos d'une recherche en cours sur le chômage, dans Actes du 3e colloque de l'Association d'économie politique, à paraître prochainement.
7. GODELIER, M., "Travail et travailleur: perspectives anthropologiques et historiques, problèmes actuels", dans Société française de psychologie (ouvrage collectif), Que va devenir le travail?, Paris, Entreprise moderne d'édition, 1978, p. 40.
8. GALLAND, O. et LOUIS, M.V., Les jeunes chômeurs, Contrat CORDES no 20/76, Centre de recherches "Travail et Société", Université Paris IX-Dauphine, 1978.
9. Pour une explicitation plus détaillée notamment des autres concepts utilisés, cf. GRELL, P., op. cit.
10. GRELL, P., L'organisation de l'assistance publique, Bruxelles, Editions Contradictions, 1976; DE BRIER, C., DE RONGE, A., GRELL, P. et MOLITOR, M., Travail et demandes sociales: rapport entre milieu de travail et milieu extra-professionnel, Bruxelles, Editions des services de programmation de la politique scientifique, 1981.
11. Dans le cadre de la subvention C.Q.R.S., nous avons la possibilité de

récolter au total 100 récits.

12. BERTAUX, D., Histoire de vie - ou récits de pratiques? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie, C.N.R.S., Centre d'étude des mouvements sociaux, Contrat CORDES, no 23, 1976. Voir aussi BECKER, H.S., "The life history as a scientific mosaic", in Sociological works, methods and substance, Chicago, Aldine, 1970.
13. BERTAUX, D., "L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités", dans Cahiers internationaux de sociologie, vol. 69, 1980, p. 216.
14. SIMMEL, G., Mélanges de philosophie relativiste, Paris, Editions Alcan, 1912, p. 153.

L'ECHAPPEE DU TEXTE: LA METAPHORE

Denise Pérusse et André Turmel

Le but de ce texte est de présenter une façon de pratiquer l'analyse plurielle en l'illustrant, si besoin est, d'exemples qui mettent le lecteur à l'écoute de son opérationnalité. L'analyse plurielle n'est pas une démarche méthodologique très répandue en sociologie. Elle se développe toutefois à un rythme soutenu, dans la mesure où les insuffisances des méthodes plus classiques d'analyse de texte font piétiner de larges pans de la sociologie dans un discours répétitif, inconsistant et fuyant. Que ce soit sous le mode de l'analyse thématique ou de l'analyse des représentations, ou encore "d'une simple lecture intelligente de la réalité" -comme si le sociologue avait d'emblée accès, sans autre forme de précaution, à l'intelligibilité des processus sociaux- toujours se posent les questions du statut du texte analysé, tant du point de vue de celui qui l'énonce que de celui qui l'analyse; et celle du caractère centré et explicite de la démarche d'analyse à savoir les opérations méthodologiques précises qui autorisent le passage d'un corpus de textes à la lecture qui en est proposée par ailleurs.

L'ANALYSE PLURIELLE

Le cas de l'analyse des représentations, version moscovicienne ou version locale, est indicatif de ces insuffisances à partir desquelles l'analyse plurielle prend place dans un spectre qui va de l'analyse de la perception à un bout jusqu'à celle des systèmes culturels à l'autre; pour simplifier délibérément, la notion de représentation se module dans un champ qui va de sa forme la plus générale qui sera l'idéologie à sa forme la plus restreinte, soit celle d'élément cognitif. Les sociologues utilisent volontiers la représentation comme une notion qui relèverait a priori de la sémantique et de la logique naturelle tant il est vrai qu'elle n'est pas construite et qu'elle opère le plus souvent comme forme empirique de l'idéologie ou de la vision du monde. Dès lors que l'on tente de définir le système sémiotique de la représentation afin d'explicitier les flous et les impasses que son application recèle, on constate que le moment de la représentation dans l'ensemble de la fonction symbolique contribue, à sa façon, à déplacer le questionnement: ce

n'est plus la représentation comme double plus ou moins sensible et abstrait du réel, qui est remise en cause mais la transparence de la représentation à la chose doublée, c'est-à-dire la fonction symbolique comme processus actif de production de sens qui ajoute quelque chose qui n'était pas là au départ.

L'analyse plurielle apparaît dans ce déplacement du questionnement et tente de prendre les textes à rebours afin de surmonter les difficultés déjà signalées. Que gagne-t-on ainsi qu'on n'obtiendrait pas dans une situation plus classique d'analyse sociologique? La réponse à cette question engage, en premier lieu, quelques postulats d'analyse qui balisent les contours d'une problématique méthodologique. Et tout d'abord, en analyse plurielle, l'unité de pertinence sociologique est le rapport social. Le texte constitue ce rapport social. Qu'est-ce à dire? Un déplacement de la perspective d'analyse et notamment le fait que l'analyse ne cherche pas à saisir la pensée d'un auteur, car un texte ne constitue pas un répertoire de contenus à inventorier. L'énonciateur du texte n'en est pas forcément l'auteur, non plus que le texte la propriété privée de son énonciateur. D'ailleurs un texte, dès lors qu'il circule, échappe totalement au contrôle de son énonciateur: il possède une existence qui lui est propre et il ne cesse généralement pas de réserver des surprises à celui qui l'a énoncé. Parler du rapport social, c'est dire le moment dans lequel celui-ci se matérialise et se concrétise dans le texte: le rapport écriture-lecture réintroduit l'observateur en tant que récepteur-lecteur construisant son observation comme pratique sociale et, en conséquence, raye l'observateur comme pur récepteur passif d'un sens préexistant à la lecture.

Mais là ne se limitent pas les effets d'ébranlement et de déplacement dans le champ de l'analyse textuelle en sociologie. La critique de l'analyse des représentations conduit à l'abandon de toutes les propositions classiques sur la créativité et sur l'auteur comme conscience expressive. Avec elle, on assiste également à la mise en cause de l'hypothèse de la cohérence sociale et subjective du texte, au sens où il exprimerait plus ou moins délibérément la vision et la position d'un acteur social. Le découpage de l'objet d'analyse rejette par ailleurs les propositions de clôture du texte ou du corpus traité, de sorte que celui-ci n'a pas le statut d'un objet-texte clos sur lui-même, mais plutôt d'un procès réflexif par la réinsertion de la fonction symbolique notamment. Enfin, le statut du sujet-énonciateur, ce ventre-mou de la sociologie spontanée, s'agrandit aux modalités de l'intersubjectivité et de la

division du sujet -le sujet clivé de la psychanalyse (Ramognino, 1984).

A la mesure de cette critique et de l'ouverture qu'elle rend possible, la recherche du pluriel du texte consiste d'abord en un refus de ramener les discours à leur plus grand dénominateur commun, c'est-à-dire en un refus de toute procédure de condensation ou de réécriture canonique des énoncés. La perspective plurale mise par contre sur les virtualités d'un texte, sur les potentialités non encore exploitées qu'il recèle, bref sur les façons de démultiplier les capacités d'écriture-lecture. Le texte y constitue un processus inachevé qui appelle à son propre dépassement: celui d'écouter ce que le texte donne à entendre au-delà de ce qu'il dit de telle sorte que, dans une situation concrète d'énonciation, la signification ne se donne pas comme unique ou homogène mais relève d'emblée d'une pluralité de sens par le canal de la connotation et du métaphorique notamment.

LA METAPHORE: CONSIDERATIONS GENERALES

Nous voudrions expliciter ici en quoi le métaphorique permet d'échapper au don unilatéral de sens que constitue la signification unique préexistante à la lecture et, qu'en conséquence, constitue l'unité de pertinence méthodologique du rapport écriture-lecture et de l'analyse plurielle. Le métaphorique possède un caractère heuristique d'exploration et de découverte qui s'attache à expliciter le travail productif et fabricant du langage. A cet effet, l'aspect productif du langage s'entend comme l'accroissement de sa puissance de découverte à l'égard des traits proprement inédits de la réalité et des caractères insoupçonnés du monde social. L'activité métaphorique se présente comme la face verbale du travail d'exploration et de découverte intellectuelle. La dimension réflexive de la métaphore organise par elle-même un point de vue sur l'unité de pertinence en la faisant basculer de la métaphore discrète à la fonction métaphorique, celle-ci étant plus générale par définition. L'analogie décorative et le rôle esthétique de la métaphore sont seconds et résiduels par rapport à ce rôle réflexif. Le métaphorique n'est pas directement cognitif, mais heuristique. Il effectue un passage en nommant une scène et parfois davantage en la montant de toute pièce. Il est dans le franchissement car il pose un ailleurs en le nommant. Il est dans le transit du sens car il est une sortie hors du même vers l'inédit. Ce n'est toutefois pas encore la connaissance au sens strict, mais c'en est la condition

incontournable.

Faut-il se risquer à définir la métaphore? Nous soumettons plutôt une hypothèse de travail qui tient lieu de définition provisoire: la fonction métaphorique consiste en une prédication bizarre par laquelle des termes généralement incompatibles entre eux, selon la hiérarchie classificatoire habituelle des genres et des espèces, sont associés syntagmatiquement et produisent une signification inédite.

On retiendra en particulier trois éléments qui sont en même temps des conditions de l'activité métaphorique pour illustrer notre propos. D'abord, la non-convenance ou l'impertinence de la prédication bizarre telle que l'illustrent les citations suivantes tirées des documents à l'appui de notre analyse.

Il est probable qu'on aboutisse avec une telle politique à miner des carrières et à fossiliser l'enseignement et la recherche universitaire elle-même (59-16)¹.

A découper ainsi la recherche universitaire "en morceaux" sur la base d'un préjugé institutionnaliste, on l'appauvrit (59-3).

En effet, on conviendra assez facilement que les syntagmes 'fossiliser l'enseignement' et 'découper la recherche en morceaux' constituent une impertinence, i.e. une façon non habituelle, non usuelle de nommer et de dire les choses. Ensuite, c'est l'émergence d'une nouvelle pertinence sur les ruines de la prédication bizarre qui retient notre attention. L'exemple suivant le révèle.

Les équipes dites d'émergence doivent obtenir un support financier appréciable au moment de leur insertion dans le milieu scientifique, mais les critères de "sevrage" devraient être établis et connus (89-43).

Cependant, dans cet exemple, comment opère cette nouvelle pertinence? On peut à tout le moins constater ceci: une méthode, la métaphore, procure des images qui servent de support à la découverte des traits inédits du réel (Ricoeur, 1982). Dans l'exemple précédent, on est mieux à même de saisir en quoi la métaphore du sevrage, qui est une métaphore corporelle (action de sevrer, i.e. cesser progressivement d'allaiter, séparer du pied mère, priver) donne à entendre: les organismes subventionnaires ne peuvent pas continuer à allaiter indéfiniment les équipes de recherche. Elles doivent progressivement les diriger vers la nourriture solide, i.e. vers une forme d'autonomie vis-à-vis du sein nourricier. Enfin, en troisième lieu, cette nouvelle pertinence suscite l'extension du sens des mots: écart, déplacement, transfert. Bref, l'ambivalence et la polysémie du langage. La métaphore ne se contente plus d'une mise en parallèle de domaines sémantiques différents, mais produit un véritable déplacement sémantique qui advient par la torsion verbale et qui, de ce fait, renouvelle la pratique langagière. L'exemple suivant l'illustre bien.

Dans cette perspective, l'UQAM se dotait il y a quelques mois d'un embryon de politique constituant des balises pour guider le développement de la recherche en général et des garde-fous pour empêcher toute excroissance inconsidérée dans un type de recherche ou dans l'autre (98-2).

ANALOGIE ET CLICHE

Si derrière tout énoncé se dissimule une métaphore ou si l'énoncé se fait oublier comme métaphore, la métaphore, elle, cache une analogie. Mais qu'en est-il de ce jeu de cache-cache? En quoi la métaphore diffère-t-elle?

L'analogie fournit des modèles, des expressions, des représentations. Elle procure à la pensée un support imaginatif. De plus, elle a une fonction de facilitation. Autrement dit, l'acceptation d'une idée se trouve d'autant facilitée lorsque cette idée a déjà été formulée ou est rattachée par analogie à un circuit discursif déjà "frayé". Ce phénomène de facilitation analogique renvoie à la nécessité dans tout processus de connaissance de ramener l'inconnu au connu.

L'analogie explicite le rapprochement entre la chose à nommer et la chose étrangère à laquelle on emprunte le nom: elle met en parallèle deux univers distincts. Elle opère non entre les choses mêmes mais entre leur relation deux à deux. Par ailleurs, aucun transfert de signification n'a lieu. Tous les mots gardent leur sens et les représentations elles-mêmes restent distinctes et coexistent à un degré d'égale intensité. Les termes restent donc distincts, gardent leurs attributs propres. Donnons un exemple ici de rapport analogique défini dans le présent texte comme un instrument logique de comparaison. "L'argent est au corps politique ce que le sang est au corps humain". Cet exemple en est un rendant analogue un processus social et un processus corporel. De même, une telle analogie était présente dans les textes à l'étude entre l'activité de recherche et un processus lié au domaine de la botanique, notamment en disant: "N'hésitons pas à comparer la recherche à une plante qui pousse par le bas" (80-11).

La métaphore, de son côté, présente en court-circuit la polarité des termes comparés. Elle a pour fonction d'instaurer un lieu de passage, un rapprochement entre des choses qui semblaient éloignées, entre deux univers parallèles. Dans la métaphore, la ressemblance est construite comme lieu de la rencontre conflictuelle entre le même et l'autre. Elle se présente comme une assimilation de deux aires de signification distincts. Là où l'analyse s'estompe, la métaphore prend le pas. Exemple: "Un milieu favorable à la recherche se doit d'être une pépinière de nouveaux talents et de nouvelles idées" (80-7).

Nous aimerions terminer ce point en distinguant brièvement le cliché de la métaphore. Si la métaphore qui a pour capacité de recréer et de produire du sens est une figure impertinente provoquant des effets de surprise, le cliché, lui, se définit comme métaphore stéréotypée. Il correspond à une figure multipliée à l'infini, offerte à tous et possédée par tout un chacun. La métaphore cesse d'être innovation pour devenir cliché. Quelques critères généraux permettent de le repérer: -figure de style appréhensible de façon immédiate, -figure circulant dans un espace culturel déterminé, -figure prise en charge et modalisée par des discours très variés.

La situation socio-historique autorise l'appréhension du cliché. La perception du cliché, de l'usure est conditionnée ou tributaire du savoir

préalable du récepteur (déjà vu, rabattu, usé). Le cliché est toujours usé pour quelqu'un en fonction de la lecture qui le reconnaît car il est susceptible d'y retrouver les traces d'une itération dévalorisante. Désoriginée et désappropriée², la figure de style demande pour devenir cliché qu'un groupe social, une communauté et même une société toute entière se l'approprie et la fasse circuler. La dimension réception est donc constitutive dans la mesure où le cliché se présente en dernière instance comme effet de lecture. Le cliché n'est donc jamais hors contexte. De plus, de par sa vulnérabilité, il est difficile à épingler, à fixer une fois pour toute.

Notons enfin que les figures usées, figées par l'usage et provoquant une impression de déjà vu constituent la trame même du langage à tous les niveaux. Elles sont le fond commun dans lequel tous puisent, l'écran à travers lequel le sujet cherche à se dire et à dire, le terrain commun à partir duquel la communication s'assure. Il y va, pour le texte, de ses conditions de possibilités et de lisibilités. Cela dit, nous pouvons retracer trois types de cliché dans les textes à l'étude.

D'abord le cliché réaliste. Son insertion dans le discours dont la visée est de reproduire le réel assure la crédibilité du discours en le conformant au savoir du public et en provoquant une reconnaissance confondue avec la connaissance du réel. Bref, le cliché réaliste renvoie à une expression familière à la suite d'une utilisation persistante qui appelle un acte de reconnaissance. Il est marqué par le sceau de la conventionnalité et renforce une vérité commune. Exemples: "tour d'ivoire", "tour du haut savoir".

Quant au deuxième type de cliché, le cliché argumentatif, il a pour effet de voiler la vérité et joue d'un savoir préconçu. Il fonde le discours en vérité. Participant à l'élaboration du discours qui entend dire le réel, la vérité, il est valeur argumentative et emporte l'adhésion. Si le cliché réaliste est du côté de la nomination, avec le cliché argumentatif, on passe à la démonstration, du côté des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion aux thèses défendues. Sa visée consiste à orienter le jugement. Exemples: "brosser un tableau vraiment fidèle et complet" (99-12) "l'expérience montre"; "cette impression n'est fondée sur aucune preuve chiffrée et solide" (48-7).

Enfin, le cliché ludique, troisième force que revêt le cliché, a un effet de diversion, de dérision sur les idées reçues, de remise en cause d'une vision du monde accréditée. Le discours ludique met en relief le caractère citationnel de la figure usée. Il trouve un terrain propice aux effets comiques et parodiques, aux jeux de mots. Exemple: "Prenons un exemple on ne peut plus brûlant (!) celui de l'énergie nucléaire" (80-3).

LES AXES DU FONCTIONNEMENT DE LA METAPHORE

Une première distinction s'impose qui concerne la métaphore banale et la métaphore vivante. La métaphore banale -le pied de chaise, le fil conducteur, par exemple- se distingue du cliché, en ce sens que l'un et l'autre sont redevables de lectures différentes. C'est même essentiellement le processus de l'écriture-lecture qui les différencie. Il s'agit d'une métaphore lexicalisée, passée dans l'usage courant, banalisée parce qu'elle a subi le processus de démonétisation, i.e. qu'elle a perdu son pouvoir évocateur, lié à l'impertinence, à la torsion verbale et au déplacement sémantique. Ainsi parler du corps professoral, d'objectifs, de croissance, d'évolution n'a plus ce pouvoir évocateur puisque l'usage a sédimenté les significations antérieures. La métaphore géologique de la sédimentation illustre adéquatement ce dont il s'agit. L'utilisation largement répandue des métaphores a contribué à préciser, développer, enrichir et modifier la sémantique de ces notions. Les renvois multiples dans lesquels s'inséraient chacune des notions s'effacent progressivement sous l'effet de leur passage dans l'usage courant. Il s'efface, mais ne se perd pas, il est banalisé.

La métaphore vive par contre conserve et joue d'un pouvoir évocateur; elle contribue de la sorte à une redescription heuristique de la réalité. Reprenons quelques éléments de la définition qu'en a donné Molino (1979) afin de contraster métaphore vive et métaphore banale. Il s'agit d'une matrice -nous insistons matrice- de représentations figurées qui constitue l'opérateur du visible et non son apparition effective. La métaphore joue de l'hétérogénéité, en mêlant les catégories usuelles de l'expérience du social notamment. Elle manifeste une capacité continue de découverte et de recreation: des combinaisons nouvelles colorent un texte et aiguillonnent la surprise. L'exemple ci-après l'illustre.

Tous ces facteurs ne peuvent venir que de la base, là où la recherche s'effectue de manière tâtonnante et hasardeuse mais vivante (...) N'hésitons pas à comparer la recherche à une plante qui pousse par le bas: les chercheurs engendrent les chercheurs, les idées engendrent les idées (...) Au contraire, un milieu favorable à la recherche se doit d'être une pépinière de nouveaux talents et de nouvelles idées (80-11).

Une seconde précision concerne le fonctionnement métaphorique proprement dit pour distinguer l'axe langagier de l'axe réflexif. L'aspect proprement langagier de la métaphore concerne à la fois son fonctionnement paradigmatique, syntagmatique mais discursif également. La métaphore paradigmatique qui est de l'ordre de la dénomination porte sur le lexème en tant que tel. Elle joue sur la substitution, i.e. sur le déplacement, le transfert d'un champ sémantique à l'autre. Dans les exemples précédemment cités, les métaphores de l'écumage et du sevrage constituent les métaphores paradigmatiques. Par ailleurs, les métaphores syntagmatiques portent sur l'enchaînement de la phrase; elles jouent donc contextuellement dans la chaîne parlée et sont de l'ordre de l'attribution et du prédicat. Il y a, dans la citation précédente, une métaphore syntagmatique. En effet, 'recherche tâtonnante hasardeuse et vivante', 'plante qui pousse', 'engendrent', 'milieu favorable', 'pépinière constitue' une métaphore de la nature, de type végétal, qui s'élabore syntagmatiquement dans la chaîne parlée. Enfin, la métaphore discursive porte sur le raisonnement, la logique en quelque sorte, puisqu'elle joue sur l'organisation générale du discours. Elle s'avère de l'ordre de la distribution des objets de discours dans la mouvance du texte ainsi que de leur liaison-connexion ou disjonction. Il est intéressant de noter que la métaphore de l'espace, et dans ce cadre la métaphore de la verticalité, prend en charge le discours de la politique scientifique: celle-ci émerge, rehausse, édifie, érige, construit, échafaude, élève, approfondit, fouille, creuse, etc. A ce titre, l'espace constitue un registre métaphorique de l'ordre de la discursivité.

On trouve dans l'aspect réflexif du fonctionnement métaphorique les métaphores illustratives, les métaphores du type modèle et la métaphore

radicale. Les métaphores illustratives nomment un fragment de l'expérience du réel et donnent des images pour en parler. C'est une connaissance exposée en terme de vision, d'image. Par exemple le télescope comme métaphore de la découverte scientifique ou la balance comme métaphore de la justice. Les métaphores de type modèle servent à dégager, à voir et à dire le nouveau; elles servent à frayer un chemin nouveau parmi du déjà connu et du déjà parcouru. Elles fonctionnent comme un langage inédit qui organise la lecture et la description heuristique d'un ensemble signifiant. La sociologie de Bourdieu est traversée par deux métaphores modèles qui sont l'économique -le capital culturel, etc.- et le jeu- l'enjeu et les règles du jeu de chaque champ. Quant à la métaphore radicale, il s'agit de la root metaphor des Américains, celle qui est donnatrice et matrice du texte. Elle est condition des formulations d'un texte, productrice des catégories et des cadres d'intelligibilité de la pensée réflexive. La métaphore de l'organisme peut à juste titre être considérée comme une métaphore radicale. Il en va de même de la métaphore de la croissance: "De toutes les métaphores dans la pensée occidentale sur l'homme et la culture, la plus ancienne, la plus puissante et englobante est la métaphore de la croissance" (Nisbet, 69: p. 7). Il s'agit là d'une métaphore de la nature, de type végétal.

Ces deux axes, langagier et réflexif, du fonctionnement métaphorique s'entendent comme l'avvers et l'envers d'une même réalité. Cette distinction analytique ne conduit pas à isoler l'étoffe proprement linguistique du langage de sa densité culturelle. La condition culturelle de la pensée réflexive repose sur le potentiel métaphorique disponible et accessible à un agent social historiquement situé. La condition langagière de la même pensée réflexive concerne plus spécifiquement le fait d'énoncer: une problématique se gagne en s'énonçant, le gain de sens est également un gain d'expression (Schlanger, 83). Les grands langages métaphoriques ne sont pas eux-mêmes des langages sans histoire. L'usage réflexif de la métaphore est aussi historique. Or le dispositif culturel de la pensée réflexive maintient une histoire accumulée comme configuration intellectuelle. Cette configuration, cette histoire accumulée n'est ni uniforme, ni homogène, ni d'emblée accessible à tous dans des conditions identiques. Elle participe d'une densité culturelle qui la dénivellement en épisodes, en lignées, en reliefs, en concentrations dans lesquels les agents sociaux circulent inégalement. Cette distribution plurale multiplie les virtualités heuristiques de la pensée réflexive dont la métaphore permet

l'avancée. Il y a une histoire du langage de l'organisme qui en fait aujourd'hui un cadre culturel d'intelligibilités. Le métaphorique est historique parce que le modèle varie, le langage change, la référence également; la métaphore de l'organisme est passée successivement de la biologie évolutionniste à la biologie cellulaire (code génétique) et à l'embryologie. Il importe de comprendre la différence, en regardant à quoi la métaphore se rapporte, ce qu'elle cherche à dire. La fonction métaphorique n'est pas figée mais vivante et ce, parce que la métaphore est toujours susceptible d'une nouvelle lecture.

QUAND LA METAPHORE S'EN(M)MELE

De cette traversée de textes universitaires à la lumière du métaphorique, un certain nombre de figures ressort.

1. Lorsqu'on parle de politique scientifique, on renvoie généralement à des figures spatiales. On utilise amplement des métaphores architecturales pour parler de la recherche et plus spécifiquement en termes d'aménagement dans une logique du bâtir (topique de l'édifice) et de l'organisation. D'où les figures suivantes liées à l'étagement: "se hisser à un niveau de compétence", "au sommet de cette superstructure", "tour du haut savoir", "plafonnement des effectifs" et celles liées à l'aménagement calquant sur un modèle d'urbanisme (analogie avec la cité). Dans le dernier cas, on parlera en termes de réseau, de circulation, d'axe. La tour comme ensemble architectural revient constamment. Elle représente la science et devient un symbole de protection. La tour de la science protège l'homme de science et le nourrit, l'isole contre les dangers externes, les menaces du monde extérieur. Par ailleurs, on fait planer cette menace, ce spectre de l'enfermement, de l'isolement ("cantonner dans une tour d'ivoire"). Aussi, un réseau important de signifiants apparaît autour de la sémantique de l'enfermement, de la clôture ("cloisonnement des secteurs", "cantonner la recherche universitaire", "fermer l'accès").

2. Un nombre important de signifiants dans les mémoires à l'étude gravite autour de la métaphore corporelle. Ainsi, la recherche mobilisera toutes les phases de la conception ("embryon de la recherche", "geste prématuré", "naissance", "développement", "vieillissement du corps professoral", etc.). L'imaginaire scientifique est branché sur le modèle de croissance des organismes vivants. Le corps dans son développement devient

le prototype du fonctionnement de la recherche. A ce modèle, se greffe un découpage des agents de la recherche calquée sur les parties du corps. Les chercheurs deviennent la tête, les professeurs le corps et les assistants les pieds ou la cheville ouvrière. Du coup, s'établit une hiérarchie au sein de la division du travail scientifique. Intervient également une représentation généalogique qui axe sur des processus de développement dans le temps. S'il y a production, il y a aussi reproduction. On parlera en termes de génération (action d'engendrer; "les chercheurs engendrent des chercheurs", "la 3e génération de chercheurs"), de lignée (définie comme ensemble de descendants d'une personne), et enfin de filiation (lien de descendance directe entre ceux qui sont issus les uns des autres). Penser la recherche par le biais du modèle généalogique n'est pas éloigné de la représentation en arbre de la recherche. Ce qui nous amène à parler d'un troisième registre métaphorique dominant les textes.

3. La recherche est ainsi assimilée à une plante ou à un arbre. L'arbre devient la métaphore de la vitalité, de la vie, du dynamisme de la recherche. Ainsi, la recherche mûrit ("fruit du mûrissement") comme l'arbre croît. Les idées subissent de nombreuses transformations mais elles sont toutes apparentées par l'identité d'un même germe, d'un même terroir. De même qu'il est de toute nécessité qu'un arbre porte ses fruits, la recherche doit engendrer de nouvelles idées, de nouveaux chercheurs, production qui témoigne d'un état de santé, de vitalité, d'un terroir propice. La recherche comme l'arbre grandit. Croissance qui se fait non en un point mais partout, non dans un sens mais tous à la fois, en haut, en bas, en dedans, en dehors. Si l'arbre signifie symboliquement la vitalité, la santé, la fleur, elle, est le point d'aboutissement, met en branle la verticalité qui mène des racines au sommet de l'arbre ("éclosion de la recherche", "le fruit d'un mûrissement"). Par ailleurs, la fleur est aussi sujet au pourrissement, à la flétrissure, vouée à la mort.

La fleur n'est plus l'opposée des racines enfouies sous terre, en bas, elles-mêmes principes de vie de l'arbre, d'une vie vouée à la mort. Les fleurs grèvent ridiculement sur les tiges qui semblaient les porter aux nues. Elles sont très proches de leur "contrepartie parfaite", les racines qui

grouillent sous la surface du sol, écoeurantes et nues comme la vermine et qui ignobles et gluantes, se vautrent à l'intérieur du sol, amoureuses de pourriture comme les feuilles de la lumière (Kofman, 1983, p. 159).

Donc, la recherche, si elle est représentée par l'arbre comme symbole de vitalité, elle est aussi sujette au pourrissement, à la dégradation, à la mort.

4. Se greffe à cette figure de la dégradation, de l'érosion, la métaphore pathologique. La recherche est assimilée alors à un corps malade qu'il faut soigner ("remède aux maux de la recherche", "simple ponction de la recherche", "signes de faiblesse", "saigner les universités", "carences de l'infrastructure", "injecter du sang neuf", etc.). La recherche est associée à un corps qui souffre de malformations ou d'une maladie. Il y a ici une nette anthropomorphisation de la recherche scientifique en l'identifiant à un corps humain malade ou en voie de guérison. Il y a donc ici une zone d'ombre, une pathologie qui consume la recherche. La métaphore pathologique exprime en image un état de déséquilibre, de désordre au niveau de la recherche scientifique. Le cliché de guérison ou de traitement choc (de même la notion de purification) aura pour objet de restaurer l'harmonie. Derrière ces images organicistes, il y a donc l'idée que la recherche est un être vivant, un tout dont la vie est en danger, la santé défaillante. Notons également que derrière l'aspect mélodramatique de la métaphore empruntée à la maladie se dissimule une idée de répression. La maladie n'est pas un châtement mais le signe qu'il y a quelque chose de pourri qui doit être corrigé. Cette utilisation de l'imagerie pathologique ("saigner les universités", "l'université dépérit et s'en va à la mort", etc.) accentue le caractère mordant de la métaphore. Comparer une réalité sociale à une maladie (quelquefois mortelle) encourage le fatalisme (un verdict de culpabilité) et justifie des mesures de correction, d'insertion vigoureuse ("sanctionne les déviations", "établir des moyens de correction", "contrer les effets", etc.).

Cette présentation sommaire des divers registres métaphoriques au sein des textes universitaires montre comment ces derniers font image,

donnent à voir, créent tout un réseau de sens. Le discours universitaire, en multipliant les métaphores mais également en répétant des métaphores banalisées en les accolant à des métaphores moins usuelles (vives), multiplie les effets de sens.

Denise Pérusse et André Turmel
Sociologie
Université Laval

NOTES

1. Les exemples donnés dans ce texte sont tirés d'une recherche qui porte sur le discours que les scientifiques tiennent sur leur métier et sur la politique scientifique. Comme quoi le métaphorique y opère aussi! Les renvois réfèrent à notre codification.
2. Le cliché désorigine ce qui se voulait voué à l'unicité, plante le banal au coeur même de la forme qui devait autoriser la création.

BIBLIOGRAPHIE

AMOSEY, R. et ROSEN, E, Le discours du cliché, Paris, Sedes, 1982.

KOFMAN, S., Nietzsche et la métaphore, Paris, Galilée, 1983.

MOLINO, J., SOUBLIN, F. et TAMINE, J., "Présentation: problèmes de la métaphore", Langage, 54, 1979, pp. 5-40.

NISBET, R.A., Social change and history: aspects of the Western theory of development, New York, Oxford University Press, 1969.

RAMOGNINO, N., "Littérature ou sociologie. De la spécificité sociologique du procès littéraire", Sociologie du Sud-Est, 1984, pp. 35-36.

RICOEUR, P., "Poétique et symbolique", dans Initiation à la pratique de la théologie, Paris, Cerf, 1982, pp. 37-61.

SCHLANGER, J., L'invention intellectuelle, Paris, Fayard, 1983.

...the ... of ... and ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

NOTES DE RECHERCHE

Le présent document est le résultat de recherches effectuées par le Service de la recherche et de l'information de la Commission des relations de travail.

Les renseignements contenus dans ce document sont le résultat de recherches effectuées par le Service de la recherche et de l'information de la Commission des relations de travail. Ils ne constituent pas une recommandation ou une approbation de la Commission des relations de travail.

TOUT D'ABORD LES TYPES DE LITIGATION

La litigieuse a été classée en deux catégories, en fonction de la nature de la litigieuse. La première catégorie est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse. La deuxième catégorie est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse.

La deuxième catégorie de litigieuses est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse. La première catégorie est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse.

La troisième catégorie de litigieuses est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse. La première catégorie est celle des litigieuses qui sont classées en fonction de la nature de la litigieuse.

NOTES DE RECHERCHE

PROBLEMATIQUE SUR L'EVOLUTION DE L'INFORMATIQUE ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

André Billette et Jacques Piché

Quelles sont les influences que l'informatisation exerce sur l'organisation du travail et les conditions de travail? Influences positives ou négatives? Tenter de répondre à cette question est une tâche complexe. Il faut d'abord s'interroger sur les termes de la question puis, en second lieu, faire état de recherches empiriques, et, en troisième lieu, préciser une problématique.

TOUT D'ABORD LES TERMES DE LA QUESTION

La terminologie a évolué. Auparavant, on parlait d'automatisation. Aujourd'hui, on parle d'informatisation. Et puis, au fur et à mesure que cette informatisation pénètre les administrations, on a tendance à parler de bureautique. Par bureautique, il ne s'agit pas que de l'automatisation des tâches de secrétariat. C'est en fait l'ensemble des moyens de production, reproduction, classement, communication de l'information. Mais, parce qu'on n'en est pas encore à la bureautique dans notre recherche, nous nous en tiendrons au terme d'informatisation.

Le deuxième terme du titre est organisation du travail. Par organisation du travail, on pense tout d'abord à la division du travail à laquelle Adam Smith, il y plus de 200 ans, consacrait déjà un chapitre de son volume sur la Richesse des nations. Le thème a été repris et développé depuis par Babbage, Marx, Taylor, Ford, etc. et, pour ses applications dans les bureaux, par Leffingwell et Galloway déjà au début du siècle.

Il s'agit de décomposer le travail puis de l'organiser selon un ordre séquentiel prescrit d'actes à poser dans un temps donné. Cela donne à l'employé de l'usine ou de bureau, un travail parcellisé, un nombre limité de gestes effectués dans des temps très brefs. Aussi, par la répétition de la même tâche, un employé sans formation, sans spécialisation, peut acquérir une dextérité et une rapidité qui augmentent son efficacité à un moindre coût.

Ce critère d'organisation a permis effectivement un rendement du travail humain jusque-là inégalé dans l'histoire. Henry Ford a pu même prétendre que la parcellisation du travail avait des effets bénéfiques sur la santé de ses employés. S'il en fut jamais ainsi avec le niveau plus élevé de scolarité, il y aurait de moins en moins de gens susceptibles de supporter ce type à la fois d'organisation du travail et de gestion du personnel.

Nous avons donc deux termes: Informatisation et Organisation du travail. On a dit que le mode d'organisation du travail parcellisé correspondait à la mécanisation. La question est de savoir si ce mode d'organisation du travail parcellisé correspond aussi à l'informatisation. L'informatisation du bureau renforce-t-elle ou abolit-elle le travail parcellisé? La question est empirique. Il suffit d'aller voir. D'où le deuxième point consacré aux recherches empiriques.

RECHERCHES EMPIRIQUES ¹

En premier lieu, nous avons sélectionné dans le secteur public des pools d'auxiliaires en saisie des données. Une enquête par questionnaire nous permet de les comparer à l'ensemble des employés de bureau et puis à l'ensemble des fonctionnaires, de sexe et d'âge comparables. Résultat: l'informatique a renforcé la parcellisation du travail de bureau. Comparées aux employées de bureau et aux fonctionnaires, les auxiliaires en saisie des données se plaignent davantage de leur travail répétitif et monotone. Elles sont plus insatisfaites, plus anxieuses, plus dépressives et elles consomment plus de médicaments.

Nous ne sommes pas les premiers à obtenir ces résultats. Braverman dans son livre sur la Dégradation du travail au XXe siècle avait déjà consacré quasiment son cinquième chapitre aux perforatrices ou auxiliaires en saisie des données et avait révélé la même chose. Nul besoin de pousser très loin l'autocritique; les faits s'en chargent: depuis huit ans (mort de Braverman), les postes de saisie des données diminuent progressivement et, à bien des endroits, les pools en ont été abolis. Que précisément à ce moment-là, on puisse encore poser le problème dans les termes de Braverman, démontre son influence idéologique sur nous. Mais nous n'en sommes pas restés là.

Dans une seconde recherche, nous avons enquêté auprès des compagnies d'assurance. Notre recherche débute. Là où l'informatisation est la plus avancée, nos premières entrevues en particulier avec les souscriptrices nous ont permis de constater que ces femmes exposées à l'écran à journée longue, loin de se plaindre, aiment leur travail et leur terminal. Le travail de saisie, certes, doit se faire mais au milieu des autres activités de souscription. Parce que le traitement de l'information se fait en grande partie par assistance informatique, la souscriptrice se dit soulagée des tracasseries administratives, plus disponible à la clientèle, plus soucieuse du suivi, plus responsable. Lorsque c'est le cas, l'ex-préposée à la saisie des données, devenue souscriptrice est en même temps devenue polyvalente: elle reçoit un appel téléphonique, remplit la fiche de cotation, va chercher l'information sur son terminal, et voit à la saisie, au traitement de lettres, à la classification, à l'émission, à la mise à jour. Son travail s'est élargi sinon enrichi.

Ici encore, la filière est facile à identifier: nos résultats sur la catégorie des souscriptrices sont révélateurs de recherches françaises récentes dans le domaine de l'assurance dont j'ai pris connaissance lors d'un stage en France l'été dernier. Ces études, attentives en particulier à décrire l'évolution du travail de souscription, avaient déjà révélé avant nous le passage de travail parcellisé à un travail élargi. Même si notre recherche ne fait que débiter, nous voyons déjà une certaine convergence dans l'approche et les résultats.

Nous en arrivons au troisième point à mieux préciser la problématique.

NOUVELLE PROBLEMATIQUE: UNE HYPOTHESE DE DEUX PHASES D'INFORMATIQUE

L'issue de ces deux premières recherches, peut-être contradictoires par leurs choix idéologiques et par leurs résultats empiriques, est de reposer avec plus d'acuité et de pertinence, la même question initiale: quelles sont les influences que l'informatisation exerce sur l'organisation du travail? Selon la première recherche, l'informatisation accentue la parcellisation. Selon la deuxième recherche, l'informatisation au contraire, en rendant polyvalent le travail, tend à l'élargir. Comment l'informatisation

pourrait-elle avoir des influences aussi contradictoires sur l'organisation du travail? La contradiction n'est peut-être qu'apparente. L'informatique est une technologie en pleine évolution et on peut faire l'hypothèse que les influences varient selon les phases de cette évolution. Ainsi, on peut se demander si, dans une première phase, l'informatisation renforce encore la parcellisation du travail alors que, dans une seconde phase d'évolution, elle aurait une influence tout autre, celle d'élargir ou d'enrichir le travail. On aurait une hypothèse de deux phases d'informatique auxquelles correspondent des influences différentes sur l'organisation du travail et sur la santé.

Or, les pools de saisies de données, analysés dans notre première recherche, correspondent à une phase de l'informatisation qui se caractérise encore par un traitement en lots (batch processing), à l'époque où les ordinateurs sont coûteux et peu puissants. On accumule une certaine quantité de demandes d'informations et d'opérations avant d'utiliser l'ordinateur pour ne pas le charger indûment et en diminuer les coûts. Tel est le propre du traitement en lot qui est encore utilisé aujourd'hui par la plupart des compagnies d'assurances.

Au contraire, le travail des souscriptrices correspond à une phase plus avancée de l'informatisation, celle du traitement "on line", c'est-à-dire un traitement non en différé mais en direct avec l'ordinateur, ou encore l'informatique en temps réel ou l'informatique interactive. Cette seconde phase plus sophistiquée relève d'une informatique transitoire qui se caractérise par la tendance à mettre en place des systèmes intégrés de fichiers et des applications de réseaux informatiques. Il s'agit d'un système centralisé et intégré où les données sont saisies une seule fois (évitant ainsi les redondances) et transférées automatiquement d'un fichier à l'autre. Ainsi sont traités sur la base du compte du client, l'ensemble des contrats en assurances: automobile, habitation, etc.

Avec cette mise en place, vont de pair la croissance des réseaux, la multiplication du nombre de terminaux, la généralisation du télé-traitement en direct ou interactif et de l'utilisation du temps réel. Les réseaux assurent la saisie-interrogation-traitement de l'information à la source, c'est-à-dire là où elle est générée ou utilisée, et permettent ainsi une déconcentration des services.

Organisation du travail

Quel est le rapport typique de chacune de ces deux phases d'informatique à l'organisation du travail? Par cette distinction entre le procédé en lot et le procédé en direct, il semble bien qu'on puisse rendre compte d'une évolution de l'organisation du travail de parcellisé à élargi. Ainsi la première phase correspondrait à une organisation du travail concentrée et parcellaire. Parce que l'ordinateur d'alors était lourd et très coûteux, il a forcé la concentration des services informatiques. Comme il s'agit de traitement de grandes séries, il a semblé commode de constituer ces services informatiques en pools, chacun des pools étant axé sur une parcelle du travail: pool de codage et de mise en lot, pool de saisie, pool de vérification et de correction, pool de classification, etc. On attend de ce type d'organisation traditionnelle du travail une plus grande productivité et un contrôle plus strict.

D'autre part, il semble que la deuxième phase avec un ordinateur plus puissant, des terminaux moins coûteux et l'accès à distance de l'ordinateur aient permis de déconcentrer les services, aient rendu possible de traiter l'information à son lieu d'origine, c'est-à-dire de la saisir immédiatement sur le terminal (sans bordereau, sans codage). En même temps, l'interconnexion des fichiers, la saisie unifiée des informations (en un seul point et une seule fois) et la multiplication des fonctions pouvant être effectuée sur le même terminal, ont mis en cause la formation de pools de travail parcellaire. Effectivement, on constate que l'informatique interactive, en temps réel, coïncide avec l'abolition des services et des pools centralisés. Une même personne désormais peut, grâce aux possibilités de polyvalence et d'intégration, assurer la responsabilité de l'ensemble des activités requises par un dossier et son suivi. Cette évolution risque de rendre virtuellement caduque, on le voit, le type classique d'organisation du travail concentré et parcellaire.

Retour à l'hypothèse des deux phases quant aux effets sur la santé

La première phase de l'informatisation, parce qu'elle s'accompagne d'un mode d'organisation du travail rigide et parcellaire, porte préjudice à la qualité de vie des employées, en ce sens qu'elle engendre des problèmes

d'insatisfaction au travail et une dégradation de la santé. Par contre, la deuxième phase de l'informatisation dans la mesure où elle correspond à un mode d'organisation du travail axé sur la polyvalence des tâches, n'entraînerait pas les mêmes effets négatifs que la première.

A cela, on peut objecter ce qu'une souscriptrice nous a dit: "Le système en direct nous soulage de beaucoup de travail. Mais depuis, nous répondons à beaucoup plus d'appels téléphoniques. Nous répétons des informations assez simples à chacun des clients selon ce qui nous est dit sur l'écran". L'objection porte et exigerait pour y répondre une observation directe assez étendue que nous n'avons pas encore faite. Ce qui nous vient à la pensée en attendant, c'est que ce n'est pas du travail parcellaire. Les souscriptrices ne sont pas soumises à des cycles de temps de quelques secondes comme les téléphonistes de Bell. Elles ont encore tout leur temps pour répondre aux clients. Ce qui est cependant possible c'est qu'elles en soient réduites à répéter à la lettre ce que l'écran leur dicte, de sorte que leur travail serait un travail de pure exécution. On fait aussi état d'un sentiment d'isolement, d'être rivé à la machine, d'avoir de moins en moins de relations en face à face et de sentiment d'appartenance. On fait aussi état de contrôle plus serré non seulement sur le rendement de l'employé(e) mais aussi sur toutes les phases de sa production. On parle d'augmentation de la charge de travail. Cependant, la recension des recherches par Norm Park conclut aussi à des effets contraires, si bien que cette objection nous conduit éventuellement à une contre-hypothèse à vérifier empiriquement. Ce qui est encore difficile à discerner, ce sont les effets qui tiennent à l'informatisation comme telle et ceux qui tiennent à autres choses; ce sont aussi les effets susceptibles d'être modifiés par la négociation des conditions d'informatisation. Il y a là un espace qui, chez nous, n'a pas encore été inventorié.

CONCLUSION

Il est temps de récapituler, en précisant la problématique. Le modèle utilisé d'abord a été le suivant: d'une distinction technique, on tire une distinction organisationnelle. Mais ce modèle ne va pas de soi. On pourrait procéder à l'inverse. D'une distinction organisationnelle, on tire des technologies distinctes. En ce sens, cette méthode renversée serait

d'identifier au départ l'organisation du travail et ses phases d'évolution. La première phase serait caractérisée par la parcellisation du travail et le travail en pool. La deuxième phase serait caractérisée par l'abolition des pools dans telle compagnie d'assurance et par la polyvalence des tâches accomplies par un même petit groupe ou par une même personne. Cette démarche est opérationnalisable.

En confrontant ainsi ces deux modèles de procédure, l'un ayant comme point de départ l'identification des phases techniques, l'autre l'identification des phases organisationnelles, on découvrirait sans doute qu'à telle phase technique ne correspond pas forcément telle phase d'organisation du travail et vice versa de sorte qu'il deviendrait possible de cerner la part d'indétermination entre technique informatique et organisation. Ce lieu d'indétermination ouvre la porte à d'autres facteurs. On sait, par exemple, que des appareils de traitement de texte permettraient la polyvalence mais on sait aussi que certaines directions bloquent certaines clefs ou défendent aux secrétaires de s'en servir de sorte que celles-ci se trouvent confinées dans un travail parcellaire. Voir l'expérience de Manchée qu'elle raconte dans sa thèse: Drawing in the pool.

Que dégager de cette problématique? Le modèle de rapport entre technique informatique et l'organisation du travail pourrait être conçu avec souplesse en reconnaissant d'avance une réciprocité possible d'influence entre les deux. Mais quelle que soit la direction de l'influence, ce qui risque encore d'être renforcé, c'est la distinction tayloriste entre conception et exécution. Car la polyvalence des tâches dont il a été fait mention, semble se confiner jusqu'à preuve du contraire à des tâches d'exécution.

En somme, entre nos deux recherches, ce qui a évolué, c'est notre design de recherche: attentifs tout d'abord aux effets sur la santé, d'une organisation rigide par rapport à souple, nous sommes devenus attentifs aux phases d'informatisation comme facteur et comme solution possible aux problèmes de l'organisation rigide du travail.

André Billette et Jacques Piché
Sociologie
Université Laval

NOTE

1. Jacques Piché et André Billette ont mis sur pied deux recherches pour répondre empiriquement à cette question, recherches qui ont été financées jusqu'ici par le CRSH et par l'IRSST par le biais du Groupe de santé au travail de l'Université Laval.

LES GARDERIES DANS LEUR CONTEXTE

Nanouk Daudelin

La présente communication a été préparée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé "Ecologie urbaine du système de garde au Québec", dirigé par Gilles Lavigne, professeur à Télé-université et subventionné par le Fonds F.C.A.C. Elle décrit le contexte historique et social dans lequel évoluent les garderies actuelles au Québec.

D'après Bouchard et Spain (1982), il y a, en mars 1982, 481 garderies avec permis au Québec: 395 (82%) sont des corporations sans but lucratif et 86 (18%) des corporations à but lucratif. Les parents à faible revenu, peu importe le type de garderie fréquenté par leur(s) enfant(s), sont éligibles à une aide financière gouvernementale. Par contre, seules les garderies sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé majoritairement de parents sont susceptibles de recevoir une subvention directe. L'Office des services de garde à l'enfance, institué par la loi 77 (1979), voit au respect de cette loi et au développement des services de garde; il délivre les permis et accorde les subventions. D'après une étude réalisée par Brouillet *et al* (1981), 78,6% des garderies sont francophones, 85,9% des enfants les fréquentant ont deux ans et plus, 30,4% des familles sont monoparentales et plus de 50% des enfants ont des parents qui bénéficient de l'aide financière.

La question se pose ici à savoir, d'une part, ce qui existait avant comme formes de garde en groupe des jeunes enfants et, d'autre part, si des changements sociaux sont perçus comme ayant un lien avec l'émergence du phénomène des garderies qui remonte au début des années '70. Une recension des écrits les plus facilement accessibles permet de retracer cinq formes de garde en groupe des jeunes enfants depuis le début de la période industrielle au Québec: les salles d'asile, les crèches ou day nurseries, les garderies de guerre, les garderies privées, les garderies populaires. Chacune de ces formes sera décrite en fonction de l'époque où elle a prédominé, de son origine, des objectifs qu'elle poursuivait, de l'âge des enfants concernés, de son financement et de ses promoteurs.

LES SALLES D'ASILE

Dès le début de la révolution industrielle, en Europe, constatant les mauvaises conditions de vie de quantité d'enfants de la classe ouvrière, des individus mettent sur pied des services de garde. Forest (1927) cite plusieurs cas. En France, en 1770, le pasteur Jean-Frédéric Oberlin ouvre à ses frais des "écoles à tricoter" que prennent en charge des femmes de la communauté: selon leur âge, les enfants viennent y jouer ou s'y préparer pour l'école et les plus vieux peuvent apprendre à coudre et à tricoter. Robert Owen, le directeur d'une filature de coton à New Lanark en Ecosse met sur pied, en 1816, un centre où les parents, moyennant une certaine contribution, peuvent amener leurs enfants. Ce centre se préoccupe à la fois du bien-être de l'enfant et de son éducation. L'expérience de New Lanark donnera naissance aux "Infant Schools" en Angleterre. Le premier date de 1818. En France, Madame de Pastoret ouvre une "salle d'hospitalité" et un avocat, J.D.M. Cochin, une "salle d'asile": ces deux tentatives se soldent par un échec mais, après s'être inspirés de ce qui se fait en Angleterre, Madame de Pastoret et Cochin unissent leurs efforts et tentent à nouveau l'expérience d'une "salle d'asile" en 1828. En quelques années, les salles d'asile se multiplient.

Des phénomènes semblables ont lieu dans d'autres pays d'Europe. Toutes les institutions qui naissent visent à éduquer les enfants mais elles ont d'abord et avant tout un objectif charitable. Cependant, à partir des années 1840, à la suite de l'introduction des méthodes en éducation qui se développent concouramment, notamment par Froebel, l'aspect éducatif prend peu à peu le dessus si bien qu'en France, par exemple, les salles d'asile deviennent, en 1887, des "écoles maternelles" faisant partie intégrante du système d'éducation.

Une étude récente de Dumont (1980) montre que des salles d'asile s'ouvrent au Québec, directement inspirées des salles d'asile françaises. La première date de 1858 et résulte de l'initiative d'un sulpicien, Victor Rousselot, aidé des Soeurs Grises. Celles-ci en ouvriront d'autres successivement en 1861, 1868, 1885 et 1889 pendant que les Soeurs de la Providence en ouvrent une en 1860. Toutes ces salles sont localisées à Montréal. Il en aurait existées ailleurs, fondées également par des communautés religieuses.

Au départ, les salles d'asile des Soeurs Grises à Montréal -les autres salles n'ont pas été étudiées- veulent répondre à un objectif charitable, recueillir des enfants qui autrement, à cause du travail de leur mère, seraient sans surveillance, et à un objectif pédagogique. Les soeurs apprennent les rudiments de la lecture, du calcul et de la géographie aux enfants. S'ajoutent à cela des exercices de gymnastique, quelques travaux manuels et l'enseignement religieux qui occupe une place importante. Lorsque soeur Gaudry, directrice des salles d'asile, entend parler de la méthode Froebel, elle tente de s'en inspirer mais, dans l'ensemble, c'est la discipline qui semble primer.

Les salles d'asile acceptent des enfants de 3 à 7 ans, quelquefois plus jeunes, qui viennent de milieux ouvrier, artisan et exceptionnellement professionnel. En général, c'est le travail des mères qui explique la fréquentation des salles d'asile. D'ailleurs plusieurs veuves y ont recours. Le financement provient en grande partie de bienfaiteurs mais le gouvernement provincial y contribue ainsi de même que les parents.

Toujours d'après Dumont (1980), les objectifs pédagogiques qui, en France, ont pris le dessus sur les objectifs charitables ont été ici au contraire plutôt étouffés. Il y a trop d'enfants, peu de soeurs pour s'en occuper, trop d'activités nécessaires pour recueillir des fonds et une absence de normes et de contrôle adéquats. Aussi, les salles d'asile ont-elles tendance à changer au début du XXe siècle pour devenir une oeuvre de charité qui s'adresse uniquement aux plus démunis de la société et par la suite disparaître. La transformation des quartiers et l'expansion du réseau scolaire expliqueraient la fermeture des plus anciennes en 1902, 1903 et 1914. Les autres ont changé de vocation pour devenir des orphelinats dans les années '20, lorsque le nombre d'orphelins a augmenté de façon spectaculaire.

LES CRECHES ET LES "DAY NURSERIES"

En France, plus précisément à Paris en 1844, s'ouvre la première "crèche". Elle sera rapidement suivie de plusieurs autres. Les crèches reçoivent des enfants âgés de 15 jours à 3 ans pendant que les mères travaillent. L'accent y est mis sur les soins physiques apportés aux enfants mais, d'après Davidson et Maguin (1972), ces établissements se caractérisent

par la médiocrité des conditions matérielles, l'absence de qualification du personnel, le niveau socio-économique très bas des parents qui y ont recours. Ces établissements n'en sont pas moins les ancêtres des crèches actuelles.

D'après Fein et Clarke-Stewart (1973), les crèches françaises ont facilité la naissance, aux Etats-Unis, des "Day Nurseries". La première ouvre ses portes en 1854 à New York. Mais, c'est dans les années 1880 et 1890 que les "Day Nurseries" connaissent leur véritable essor. Les "Day Nurseries" s'adressent aux pauvres, aux femmes qui ont à travailler pour gagner leur vie, qui sont sans famille, souvent parce qu'elles sont immigrantes. Leur premier objectif se rapporte aux soins des enfants mais très vite, elles contribuent également au processus d'acculturation des enfants.

D'après Steinfels (1973), il se fera peu à peu un glissement et, après 1920, les "Day Nurseries" seront réservées non plus aux pauvres mais aux anormaux et aux familles vivant une situation pathologique. Les critères d'admission deviennent plus exclusifs car il faut prouver son incapacité à s'occuper de ses enfants. Les services se restreignent: les enfants de moins de deux ans ne sont plus acceptés.

Si l'on se fie au Conseil canadien de développement social (1972), l'histoire des services de garde au Canada présente plusieurs points communs avec celle des services américains. Ainsi, le conseil situe le début des services de garde dans les années 1880. Il note la nécessité qu'ont certaines femmes de travailler, en particulier les immigrantes venues s'installer dans les principales villes du Canada. Par contre, au Québec, c'est l'époque de l'exode vers les Etats-Unis. La forte immigration n'aura lieu que durant les premières décennies du XXe siècle. Cependant, le conseil identifie la naissance de crèches avec la fondation de la Montreal Day Nursery en 1888. Les crèches sont alors considérées comme des oeuvres de charité qui s'adressent aux pauvres. Les fonds étant rares, les conditions n'y sont certes pas idéales.

La Montreal Day Nursery semble avoir été en fait la seule véritable crèche à Montréal au tournant du siècle. Atherton (1914), par exemple, n'en cite aucune autre bien qu'il remarque que le Protestant infants' home agissait en même temps comme crèche et refuge pour les mères célibataires et leur

bébé tout en étant un orphelinat. La Montreal Day Nursery, quant à elle, fondée grâce au Y.W.C.A., s'adressait aux enfants de mères obligées de travailler pour faire vivre leur famille. D'après Cross (1973), ces mères étaient souvent le seul soutien de famille. Les enfants étaient nourris, lavés, soignés, habillés si nécessaire. Ils étaient âgés de 3 semaines à 12 ans. Les plus vieux étaient envoyés à l'une des écoles voisines. Des frais étaient exigés des parents pour la garde de leur(s) enfant(s).

Les années '20 ont-elles un changement d'orientation comme aux Etats-Unis? Les données manquent pour répondre adéquatement à cette question. Notons cependant que, d'une part, le mouvement hygiéniste préconise l'allaitement maternel, ce qui ne peut qu'entrer en contradiction avec la garde des bébés et que, d'autre part, les communautés religieuses qui se multiplient et prennent en main la plupart des services sociaux, du côté francophone, ont pu offrir des services de garde, peut-être aux immigrants.

LES GARDERIES DE GUERRE

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement américain, pour encourager le travail des mères, consacre des sommes importantes aux services de garde. D'après Kerr (1973), la plupart des centres ainsi créés offrent leurs services aux mères qui en font la demande mais n'admettent pas les enfants de moins de deux ans. Après la guerre, les fonds cessent et la plupart des centres ferment.

Le gouvernement canadien encourage lui aussi les femmes à participer à l'effort de guerre. Dans cette perspective, il présente, en 1942, un accord fédéral-provincial qui prévoit le partage égal des frais occasionnés par la création de différents services de garde pour les enfants de 2 à 14 ans. L'accord prend fin en 1946: le gouvernement veut ramener les femmes à la maison. Il ferme les garderies de guerre.

D'après le Conseil canadien de développement social (1972), l'Ontario est la seule province à se prévaloir de façon appréciable de l'accord fédéral-provincial. Plusieurs garderies sont fondées et une loi provinciale leur permet de continuer d'exister après la fin de l'accord. Quant au Québec, il "commença par manifester de l'intérêt pour l'accord mais ne fut pas

en mesure d'assumer au plan provincial les responsabilités qui en découlaient" (Conseil canadien de développement social, 1977, pp. 4-5). D'après le collectif Clio, l'on compte cependant six garderies publiques à la fin de la guerre, toutes à Montréal, mais seulement deux s'adressent aux francophones. L'une d'elle fermera très vite, faute de clientèle.

Le petit nombre de garderies créées pendant la guerre au Québec comparativement à l'Ontario ne s'explique pas seulement par une question d'argent. En effet, même si le gouvernement fédéral promouvoit l'effort de guerre, une bonne partie de la population du Québec s'y oppose. En particulier, toute une campagne fut menée contre le travail féminin par le clergé, fort influent, qui combat l'idée de garderies publiques comme étant une idée communiste en plus d'être une ingérence de l'Etat dans un domaine privé, celui de la famille. Aussi très peu de mères de famille, au Québec, acceptèrent de travailler à l'extérieur.

LES GARDERIES PRIVEES

Durant les années '60, la question de la garde des jeunes enfants est remise à l'ordre du jour un peu partout. Aux Etats-Unis, par exemple, deux mouvements se dessinent: le premier promeut l'accès à l'éducation préscolaire de tous les enfants, en particulier ceux des milieux défavorisés, alors que le deuxième, engendré par le mouvement féministe, cherche à faire reconnaître la nécessité de centres de jour accessibles aux femmes qui travaillent.

Des enquêtes sont menées concernant les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer et les modes de garde qu'elles utilisent. La plus célèbre demeure celle de Ruderman (1968) qui fait ressortir clairement qu'il y a des femmes de tous les milieux qui travaillent et non pas seulement les pauvres ou es déséquilibrées.

Encore une fois, la situation au Canada présente des ressemblances avec celle des Etats-Unis. Le collectif Clio (1982) cite un article paru dans Le Devoir en 1965 où la "création immédiate de garderies de l'Etat" fait partie des revendications féminines. Plusieurs enquêtes sont instituées par le gouvernement fédéral. Une commission royale d'enquête sur la situation de la

femme, créée en 1967, recommande dans son rapport, publié en 1970, la mise sur pied d'un réseau de garderies. Le bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du Travail du Canada publie en 1970 les résultats d'une enquête effectuée en 1967 sur "Les mères au travail et les modes de garde de leurs enfants". Le Conseil canadien de développement social publie en 1972 les résultats d'une enquête datant de 1968 sur les "Services de garde d'enfants". Un colloque sur "La garderie de jour au service de la famille moderne" se tient à Ottawa en 1969 (voir Santé et Bien-Etre Social, 1974).

En résumé, la situation à cette époque est la suivante: il y a peu de garderies, peu d'enfants qui y vont, encore moins de bébés. Les garderies relèvent en général de l'entreprise privée. Certaines sont subventionnées pour recevoir les enfants défavorisés. Au-delà de ces constatations, la situation apparaît quelque peu contradictoire. Les enquêtes démontrent le besoin de garderies alors que l'opinion publique s'y oppose. Beaucoup de femmes travaillent à l'extérieur mais très souvent trouvent à faire garder leurs enfants sans frais. Un intérêt naît pour les prématernelles et pour les garderies mais ces deux programmes ne sont pas toujours bien distingués.

Le Québec offre-t-il un portrait différent? Comparativement aux autres provinces, il apparaît comme une des moins bien desservies. Il n'y a pas de loi concernant les garderies, pas de normes qui les régissent. Le gouvernement provincial ne leur accorde pas de subvention et ne se prévaut pas du Régime d'assistance publique du Canada qui paye la moitié des frais de garderie "pour les familles dans le besoin ou susceptibles de tomber dans le besoin" (Conseil canadien du développement social, 1972, p. 28). Comme le souligne Townsend (1968), pour ouvrir une garderie, seul un permis municipal est exigé, permis qui ne fait que garantir que l'immeuble dans lequel la garderie est située répond à certaines normes concernant l'hygiène ou la protection contre les incendies. Et encore, semble-t-il, quantité de garderies opèrent sans permis. Par ailleurs, le Québec est aussi la province avec le plus faible taux d'activité des femmes mariées à ce moment-là. Peut-être n'est-il pas étonnant qu'il compte peu de garderies.

L'absence de contrôle public implique qu'il y a peu d'information sur les garderies et qu'il y a confusion entre les différents programmes offerts aux enfants d'âge préscolaire. La description faite par Joffe (1968) s'applique

autant aux garderies qu'aux maternelles et prématernelles: ce sont des établissements privés dont les frais sont à la charge des parents, de groupes, d'églises ou d'associations quelconques. La qualité des services varie selon que ceux-ci sont plus puissants, plus actifs ou plus riches. C'est probablement ce qui explique une certaine confusion dans ce qui est dit concernant ces établissements. Townsend (1968), par exemple, insiste sur le manque de qualification du personnel, la pénurie d'équipements et les différentes formes d'exploitation auxquelles les enfants sont soumis. Bélanger (1968), par contre, remarque que seuls les enfants des classes favorisées y ont accès. Il apparaît donc que s'il manque de garderies au Québec, il manque encore plus de normes et d'information les concernant.

Peu d'études portent sur les garderies au Québec dans les années '60. A survey of Day care facilities for children of metropolitan Montreal constitue une exception notable. D'après cette étude du Montreal Council of Social Agencies, publiée en 1969, la région métropolitaine de Montréal compte à cette époque 187 établissements pour enfants d'âge préscolaire. Parmi ces établissements, 58 sont des garderies, dont 38 anglophones et 20 francophones. Les résultats de l'enquête menée auprès de 40 de ces garderies établissent que 77,5% sont des établissements commerciaux, 63% se situent à Montréal, 35% ont 5 ans au moins d'existence alors que 37,5% ont 9 ans ou plus, 60% assurent le transport des enfants, 33% acceptent les enfants de moins de deux ans, 15% sont considérées comme surpeuplées, 10% ne rencontrent pas 50% des standards minima, et la majorité n'en rencontrent pas 80%. Presque toutes ces garderies ont ou ont demandé un permis municipal mais les contrôles sont plutôt lâches et surtout variables d'un endroit à l'autre. Quant au financement, il revient en majeure partie aux parents. Il semble donc que les garderies privées existent depuis longtemps à Montréal. Certaines datent des années '50, peut-être même '40 et leur nombre va en grandissant. Les communautés religieuses s'occupent encore de quelques garderies mais celles-ci ne représentent qu'une faible proportion à côté de celles soutenues par des groupes différents.

LES GARDERIES POPULAIRES

Les années '70 se caractérisent par deux phénomènes importants dans le domaine de la garde des jeunes enfants: l'apparition des garderies

populaires et l'implication grandissante du gouvernement provincial. Ces deux phénomènes contribuent pour beaucoup à la mise sur pied d'un réseau de garderies de plus en plus étendu.

Au fédéral, le mouvement des enquêtes amorcé dans les années '60 continue. Cependant, c'est via un tout autre chemin que le gouvernement fédéral sera plus impliqué dans les garderies au Québec. En effet, dans un effort pour lutter contre le chômage, il met sur pied le Programme Initiative Locale (PIL) et celui intitulé Perspectives Jeunesses (PJ). Ces programmes permettent à des groupes de citoyens de présenter des projets dont la réalisation sera possible grâce à des subventions. Le premier s'adresse aux chômeurs et le deuxième aux étudiants en quête d'un travail d'été. Ces deux programmes sont évidemment prévus pour ne durer qu'un laps de temps limité. Ils servent néanmoins, le premier surtout, à mettre sur pied des garderies, connues sous le nom de garderies populaires.

La revue *Châtelaine* (1973) définit une garderie populaire comme une garderie de petite taille, intégrée au quartier, dont le coût est modique et dont le but est de favoriser l'épanouissement de l'enfant; les moniteurs y sont nombreux par rapport au nombre d'enfants et les parents sont appelés à participer à la gestion et à l'orientation pédagogique laquelle est plutôt de type libertaire. Elle parle aussi de l'existence d'une trentaine de garderies populaires au Québec à la fin de l'année 1973. D'après Bouchard et Spain, "de 1972 à 1974 le programme fédéral d'initiatives locales (PIL) engendre la création de 70 garderies" (Bouchard et Spain, 1982, p. 4) dans tout le Québec.

La naissance des garderies populaires ne se fait pas sans heurt. D'abord, comme le souligne Côté (1973), le caractère provisoire de ces garderies pose des problèmes tels ceux de l'insécurité chez le personnel, le manque de qualification de celui-ci, la difficulté à investir dans l'équipement, la participation limitée des parents, etc. Ensuite, comme le montre Bérubé (1973), le phénomène des garderies populaires soulève un conflit de juridiction. En effet, la garde de jour, à l'instar de ce qui touche la sécurité sociale ou l'éducation, devrait dépendre du gouvernement provincial. Mais celui-ci hésite à investir dans ce domaine jugé non prioritaire ou à prendre en main les garderies PIL à la fin des subventions. Il va même, de l'avis des personnes concernées (Chatillon et Larose, 1973), jusqu'à provoquer

une retenue des fonds fédéraux. Il s'ensuit un mouvement de regroupement des garderies populaires, le Comité de liaison des garderies populaires (C.L.G.P.), qui marque le début d'une série de revendications qui teintera tout le développement des services de garde. Enfin, un autre conflit voit le jour, cette fois entre les garderies privées et les garderies populaires. Jeanne Gélinas (1973), présidente de l'Association des propriétaires de garderies du Québec, craint la fermeture des garderies privées au profit des garderies subventionnées, ce qui peut entraîner des pertes d'emploi. Le prix modique des unes par rapport aux autres, possible grâce aux subventions, justifie cette crainte. De leur côté, les garderies populaires soutiennent que les garderies privées coûtent trop cher et sont inaccessibles aux familles à faible revenu alors que ce sont ces dernières qui en auraient le plus besoin, soit les familles monoparentales, les familles dans l'obligation d'avoir recours à deux salaires pour survivre, etc.

A la même époque, le gouvernement provincial "veut assumer ses responsabilités dans le champ de la garde des enfants" (ministère des Affaires sociales, p. 1). C'est dans cet esprit qu'il publie, en 1972, les "Normes des garderies de jour". A partir de cette date, il devient obligatoire d'obtenir un permis du ministère des Affaires sociales pour exploiter une garderie de jour et respecter certaines règles concernant l'admission et l'inscription des enfants, le personnel, le programme, la santé et l'alimentation, les locaux et l'équipement. Les termes "garderie de jour", "halte-garderie" et "centre post-scolaire" sont différenciés. Quant aux maternelles, elles relèvent déjà du ministère de l'Éducation. Les "Normes des garderies de jour" commencent à répondre à plusieurs lacunes soulevées antérieurement: manque de contrôle, confusion entre les services... Tout n'est sûrement pas parfait pour autant puisque Gélinas (1973) assure que "des garderies clandestines naissent à profusion" (p. 7).

Ce n'est cependant qu'en 1974, à la fin des projets PIL, que le gouvernement provincial met sur pied une véritable politique en matière de garde d'enfants. Cette politique, connue sous le nom de "Plan Bacon", prévoit des subventions aux parents dont le montant varie en fonction des revenus de ceux-ci.

Le plan Bacon est critiqué par le Comité de liaison des garderies

populaires (1974) qui revendique un réseau de garderies populaires financé par l'Etat et contrôlé par les usagers. Pour ce comité, le plan Bacon n'est qu'une mesure de bien-être social.

Bien que le plan Bacon marque la fin des véritables garderies populaires, il n'en demeure pas moins que, dans les années qui suivirent, de plus en plus de garderies ouvrirent leurs portes. Le mouvement des revendications s'élargit aussi -le C.L.G.P. devient SOS garderies- puis s'effrite à cause de dissensions internes. Très vite, le ministère des Affaires sociales ressent le besoin d'obtenir plus d'information sur le réseau des garderies. Il s'inquiète même du nombre restreint de familles qui bénéficient des subventions. Dans cette optique, N. Ouimet est chargé de réaliser une enquête. Au moment où celle-ci a lieu (septembre 1975), 338 garderies détiennent ou ont demandé un permis du MAS. Plus de la moitié de ces garderies se situent dans la région du Montréal métropolitain. Cent soixante sont des corporations à but lucratif, 142 des corporations sans but lucratif et 36 des associations coopératives. Les résultats de l'enquête de Ouimet portent sur 183 établissements. Un des premiers points qui ressort est que 28,5% des établissements sont des prématernelles ne répondant pas à un besoin de garde. Dans les garderies proprement dites, le français est la langue la plus utilisée. Les trois quarts des établissements sont entièrement financés par les parents. Quant à la qualité des services, il semble qu'elle laisse à désirer tant au niveau des programmes qu'à ceux de la formation du personnel, de l'utilisation des ressources professionnelles, de l'implication des parents et du respect des normes.

Le réseau des garderies continue de croître. La question de la garde des enfants est de plus en plus étudiée que ce soit par le gouvernement, par les garderies elles-mêmes ou par des groupes de pression dont le Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec (RGQ) né en 1978 avec pour objectif de refaire un regroupement de garderies. Cette même année, le gouvernement publie le rapport du Comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance mais le plus gros pas est fait en décembre 1979 avec l'adoption de la loi 77, loi sur les services de garde à l'enfance qui crée l'Office des services de garde à l'enfance.

L'Office des services de garde à l'enfance commence à opérer en octobre

1980. Il se fixe comme première tâche de faire un bilan de la situation des garderies existantes. A cette fin, Brouillet et al mènent une enquête qu'ils publieront en 1981 sous le titre Des garderies malgré tout. En cinq ans, c'est-à-dire depuis l'enquête de Ouimet, les garderies ont augmenté en nombre et un changement important s'est effectué au niveau du statut légal: les garderies sans but lucratif ont doublé alors que les garderies à but lucratif ont chuté de moitié, ce qui fait que, si les deux existaient en nombre à peu près égal en 1975, en 1980, 81,6% de toutes les garderies sont sans but lucratif.

Le rapport de Brouillet et al, Les garderies malgré tout, donne aussi l'impression d'une nette amélioration de la qualité des services fournis par les garderies comparé à 1975. Mais, de nombreux problèmes subsistent: difficultés financières, problèmes liés aux locaux, faible participation des parents, conditions de travail qui laissent à désirer.

BILAN

Cinq formes de garde en groupe viennent d'être exposées: les salles d'asile, les crèches, les garderies de guerre, les garderies privées et les garderies populaires. Ces formes correspondent à des moments dans l'histoire. Elles soulèvent parfois les mêmes questions. A qui s'adresse la garderie? Qui doit payer ce service? Ces questions se greffent souvent autour d'un axe central: bien-être social ou éducation?

Avec les années '80, une troisième avenue s'est développée: celle de la condition féminine. En marge de ces questions, un élément nouveau surgit parfois. C'est le cas notamment de l'idée de participation des parents qui naît dans les années '70 mais qui éprouve toujours des difficultés à s'épanouir. Enfin, la garde des enfants rappelle autant l'implication du Québec dans des grands courants mondiaux que la prégnance de caractéristiques propres comme celle de la coexistence de deux communautés linguistiques distinctes visibles tout au long du chemin parcouru des salles d'asile francophones en passant par les garderies de guerre et les garderies privées des années '60 plutôt anglophones jusqu'aux garderies populaires à nouveau majoritairement francophones.

La garde en groupe des jeunes enfants a certes pris beaucoup d'importance dans les dernières années mais elle avait existé avant et a subi des hauts et des bas. Par contre elle n'a jamais été la seule forme de garde. Ainsi, d'après Bradbury (voir Clio 1982), dans les années 1860, seulement 1% des orphelines de l'orphelinat Saint-Alexis n'ont plus de parents. Les autres passent un certain temps à l'orphelinat puis retournent dans leur famille. Atherton (1914) parle de la Montreal Ladies' Benevolent Society qui recueille des enfants abandonnés et déplore le fait que ces enfants soient repris par leurs parents lorsqu'ils atteignent l'âge de gagner un salaire. Il s'agit dans ce dernier cas d'enfants de plus de six ans. Ces pratiques montrent la possibilité de formes de garde peu connues qui se rapprochent de la mise en nourrice ou en apprentissage caractéristique des siècles précédents en ce sens qu'elles impliquent une séparation de l'enfant et de sa famille s'échelonnant sur plusieurs années. Une autre forme de garde semble également avoir été courante: les plus vieux d'une famille, les filles surtout, restent dès l'âge de 10 ou 11 ans à la maison pour prendre soin des plus jeunes.

Plusieurs études, plus récentes, portent sur les modes de garde des jeunes enfants. En 1970, une étude du Bureau de la main-d'oeuvre féminine (ministère du Travail du Canada), montre que plus de la moitié des enfants de moins de 6 ans dont la mère travaille sont gardés à la maison par le père, par un autre parent ou par une personne étrangère à la famille et qu'environ le quart des enfants le sont à l'extérieur par une personne étrangère à la famille ou par un parent. Une étude de Statistique Canada publiée en 1981 montre qu'un peu plus de la moitié des enfants d'âge préscolaire se font garder par des personnes autres que leurs parents et que cette proportion atteint 76% lorsque seuls les enfants de mère active sont considérés. Les modes de garde utilisés pour ces derniers sont la garde dans une autre maison privée, la garde à la maison, la maternelle, la prématernelle et la garderie. Bélanger et LeDuc (1977) considèrent, dans leur étude La garde de jour des enfants d'âge préscolaire dans la région 6C que, pour le travail ou les études, les femmes ont recours le plus souvent aux services d'une gardienne ou d'une garderie. Ruel et Cloutier (1979) estiment que dans la région 03 (Québec) environ 15% des places de garde sont comblées par les garderies à permis, 30% par les garderies familiales et 55% par la garde à domicile.

La décision de faire garder son ou ses enfants et le choix d'un mode particulier de garde sont dépendants de quantité de facteurs tant individuels que sociaux qu'il serait trop long d'examiner ici. Rappelons que la plupart des études considèrent que le phénomène des garderies, tel que nous le connaissons actuellement, date du début des années '70, qu'il est d'abord un phénomène urbain, qu'il va de pair avec quantité de changements au niveau de la composition des ménages et des familles, du rôle de la femme dans la société ou, encore, de l'importance à accorder à l'enfant. Ainsi, au Québec, le nombre des ménages augmente mais leur taille diminue passant de 4,2 personnes en 1961 à 2,9 en 1981, d'après Statistique Canada. Plusieurs facteurs rendent compte de ce changement, entre autres le déclin de la famille élargie. Le nombre de personnes par famille diminue, concouramment à la diminution du nombre d'enfants lequel passe de 2,2 par famille en 1961 à 1,4 en 1981. Les familles monoparentales augmentent. Elles sont majoritairement dirigées par des femmes et résultent de plus en plus souvent d'un divorce. Le taux d'activité des femmes augmente, en particulier celui des femmes mariées qui atteint, toujours d'après Statistique Canada, 47,1% en 1981 alors qu'il n'était que de 14,4% vingt ans plus tôt. Ces changements d'ordre statistique reflètent d'autres changements, aux niveaux des mentalités ou de la politique. En guise de conclusion, il est bon d'ajouter que l'étude de Pelletier (1982) montre que la population est de plus en plus favorable à un réseau de garderies gratuites et accessibles à tous, ce qui constitue en soi un changement important dans l'histoire des services de garde au Québec.

Nanouk Daudelin
Laboratoire d'éthologie humaine
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC, Projet de loi 77: lois sur les services de garde à l'enfance, Québec, Editeur officiel du Québec, 1979.

ATHERTON, W.H, Montreal 1535-1914: under British rule 1760-1914, Montréal, S.J. Clarke, 1914.

BELANGER, D. et LEDUC, M., La garde de jour des enfants d'âge préscolaire dans la région 6C, Rapport de recherche, Longueuil, Centre de services sociaux Richelieu, 1977.

BELANGER, P.W., "Quelques aspects sociaux de l'éducation préscolaire", in l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec: Les enfants québécois. Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.

BERUBE, M., "La promotion du provisoir", Education et société, 4-5, pp. 10 et 11, 1973.

CHATELAINE, "Bottin des garderies populaires (Le)", Châtelaine, novembre 1973, pp. 39 et 81.

BOUCHARD, L., et SPAIN, R., Les services de garde au Québec: une vue d'ensemble, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1982.

BROUILLET, C., MERCIER, C. et TESSIER, R., Des garderies malgré tout: situation des garderies au Québec en 1981, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1981.

BUREAU FEDERAL DE LA STATISTIQUE, Recensement du Canada 1961, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

CHATILLON, C., et LAROSE, M., "Pour répondre aux besoins: ce qui existe... ce

qui devrait exister", Education et société, 4-5, 1973, pp. 12 et 13.

CLIO, Le Collectif (DUMONT, M., JEAN, M., LAVIGNE, M., STODDART, J.), L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Quinze, 1982.

CLOUTIER, R., et TESSIER, R., La garderie québécoise: analyse fonctionnelle des facteurs d'adaptation, Sainte-Foy, La Liberté, 1981.

COMITE DE LIAISON DES GARDERIES POPULAIRES, Recommandations du comité de liaison des garderies populaires à propos du document de travail sur les services de garde des enfants au Québec présenté par le ministère des Affaires sociales, 1974.

CONSEIL CANADIEN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, Services de garde d'enfants, Rapport d'une enquête nationale, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1972.

COTE, L., "C'est quoi le problème?", Châtelaine, novembre 1973, pp. 36, 38, 77, 78, 79 et 81.

CROSS, S.D., "La majorité oubliée: le rôle des femmes à Montréal au 19e siècle, in M. LAVIGNE, Y. PINARD (eds), Les femmes dans la société québécoise: aspects historiques, Montréal, Boréal Express, 1977.

DAVIDSON, F. et MAGUIN, P., Les crèches: réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant, Paris, ESF, 1972.

DUMONT, M., "Des garderies au 19e siècle: les salles d'asile des Soeurs Grises à Montréal", in N. FAHMY-EID et M. DUMONT, Maîtresses de maison, maîtresses d'école: femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 261-285.

FEIN, G.G. et CLARKE-STEWART, A., Day care in context, New York, Wiley, 1973.

FOREST, I., Preschool education: an historical and critical study, New York, Macmillan, 1927.

GELINAS, J., "Les garderies privées au Québec", Education et société, 4, no 5, 1973, pp. 6 et 7.

JOFFE, A., "Les conditions et les besoins préscolaires du Québec, secteur ethnique, in L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, Les enfants québécois, Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.

KERR, V., "One step forward -two steps back: child care's long american history", in P. ROBY (ed), Child care, who cares?, New York, Basic, 1973.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, Normes des garderies de jour, Québec, ministère des Affaires sociales, 1972.

MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, Les mères au travail et les modes de garde de leurs enfants, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

MONTREAL COUNCIL OF SOCIAL AGENCIES, A survey of day care facilities for children of metropolitan Montreal, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

OUMET, N., La situation des garderies au Québec, Québec, ministère des Affaires sociales, 1976.

PELLETIER, G., Des garderies, garderies..., Montréal, Université de Montréal, 1982.

CHATELAINE, "Qu'est-ce qu'une garderie pop?", Châtelaine, novembre 1973, p. 37.

RUDERMAN, F.A., Child care and working mothers: a study of arrangements made for day time care of children, New York, Child Welfare League of America, 1968.

SANTE ET BIEN-ETRE SOCIAL, La garderie de jour au service de la famille moderne, Procès-verbal d'un colloque, Ottawa, septembre 1969, Ottawa, Information Canada, 1974.

STATISTIQUE CANADA, Premiers résultats de l'enquête de 1981 sur la garde des enfants, Document de recherche de l'enquête sur la population active, no 31, Ottawa, Ministre des approvisionnements et services, 1982.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada de 1981, Ottawa, Ministre des approvisionnements et services, 1981.

STEINFELS, M. O'Brien, Who's minding the children, The history and politics of day care in America, New York, Simon and Schuster, 1973.

TOWNSEND, N., "Pre-School conditions and needs in Quebec" in, l'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, Les enfants québécois, Les comptes rendus et mémoires du symposium sur l'éducation des enfants d'âge préscolaire au Québec, tenu à l'Université Sir George Williams à Montréal, octobre 1968, Outremont, L'Association des professeurs d'éducation des Universités du Québec, 1968.

L'ENTREPRISE PRIVEE ET LA LEGISLATION QUEBECOISE RELATIVE AU FRANCAIS, LANGUE DE TRAVAIL

Gabriel Dussault

En moins d'une décennie et sous les gouvernements de trois partis différents, le Québec a adopté trois lois linguistiques. L'évolution de cette législation a été notamment marquée par une préoccupation croissante à l'égard du statut du français comme langue de travail. Elle a été scandée par la tenue d'une commission d'enquête et de deux commissions parlementaires, sans compter celle de l'automne 1983, où les représentations de l'entreprise privée ont occupé une place considérable.

A ces occasions, plusieurs interventions ont été réalisées par des représentants de l'entreprise privée. Toutefois, l'on ne connaît guère la place et l'importance relatives des représentations faites par les entreprises proprement dites, les associations d'entreprises et les organismes patronaux dans les mémoires successivement soumis à la Commission Gendron, aux Commissions parlementaires chargées de l'étude des projets de la loi 22 (1974) et de la loi 1 (1977), ainsi qu'à celle de l'automne 1983.

Une meilleure connaissance de ces interventions permettrait de déterminer et de mesurer l'évolution des attitudes de la direction au sein de l'entreprise privée à l'égard des diverses dimensions du français comme langue de travail, d'examiner les points de convergence ou de divergence par rapport à une législation linguistique à la fois de plus en plus détaillée et de plus en plus contraignante.

En somme, s'agissant des interventions de l'entreprise privée en pareil contexte, l'on peut se demander quelle en fut l'importance exacte; quelles attitudes à l'égard de la langue de travail elles traduisirent, quel enseignement fournissent-elles sur la logique de l'intervention de l'Etat et de ses relations avec le pouvoir économique. Un tel questionnement s'inscrit dans le prolongement de trois catégories de travaux et permettrait d'apporter des contributions. Il s'agit: 1) les travaux traitant de l'intervention de l'Etat en matière de langue; 2) les études sur la francisation des entreprises au

Québec; 3) l'analyse des mémoires présentés à l'occasion des commissions parlementaires.

L'INTERVENTION DE L'ETAT

Ressortissant aux disciplines diverses de la science politique, de l'histoire du droit linguistique et du droit linguistique comparé, de la sociologie du langage et de la planification linguistique, une bonne part des travaux de cette première catégorie sont essentiellement descriptifs (voir, par exemple, Falch, 1973; Kloss, 1970; Turi, 1977).

Quant aux nombreuses études monographiques ou théoriques ayant quelque portée explicative, et dont nous avons pu consulter un assez vaste échantillon, les éléments d'explication qu'elles proposent se ramènent, en dernière analyse, surtout lorsqu'il s'agit de "planification du statut" des langues, à des raisons d'intervention dont le petit nombre et la récurrence, d'un analyste à l'autre, d'un dossier à l'autre, sont d'autant plus remarquables que grande est la diversité des lieux, des temps, des régimes politiques et des situations linguistiques considérés.

S'il est en effet acquis qu'il ne saurait y avoir d'intervention étatique en cette matière sans "de très bonnes raisons, car les hommes politiques n'interviennent qu'à la dernière extrémité dans ce domaine, sachant d'instinct que le citoyen y est d'une grande sensibilité, qu'il y a donc pour eux des risques, surtout lorsque la nation comporte plusieurs langues et cultures" (Corbeil, 1980, p. 7), les raisons le plus souvent évoquées, implicitement ou explicitement, sont typiquement de deux ordres, correspondant aux deux logiques du Janus étatique selon qu'il regarde à l'extérieur ou à l'intérieur de ses propres frontières.

Une première logique commandant l'intervention de l'Etat paraît bien être, en effet, celle de l'INTEGRITE de l'Etat-nation: l'Etat intervient alors dans le champ du langage pour affirmer ou pour affermir, à la fois instrumentalement et symboliquement, sa distinctivité, son altérité, son autonomie, son indépendance et sa souveraineté plus ou moins complètes par rapport aux autres Etats (Bouthillier et Meynaud, 1972; France, 1975; Knappert, 1968; Lewis, 1972), en utilisant cette propriété divisive qu'a la

langue d'être, à la fois instrumentalement et symboliquement, un "boundary-marker" (Rubin, dans O'Barr and O'Barr, 1976), un "boundary maintenance mechanism" (O'Barr, 1976) susceptible, selon l'expression difficilement traduisible de J.A. Fishman de nourrir une "contrastive self-identification". D'autres interventions motivées par les rapports de force qu'entretiennent les Etats, ou par la concurrence de prestige et la concurrence économique qu'ils se livrent (Bouthillier et Meynaud, 1972; Gordon, 1978; Rubin, 1977), procèdent en définitive de cette même logique de la défense et de la promotion ad extra des intérêts de l'Etat-nation.

La seconde logique commandant l'intervention de l'Etat en est une d'INTEGRATION. L'Etat intervient alors en matière de langue pour l'une des raisons suivantes: soit pour exprimer, renforcer ou même créer à l'intérieur de ses frontières, par delà tous les clivages, divisions et contradictions, l'unité, la cohésion, l'indivision, l'intégration à la fois instrumentale et symbolique de la nation (Balibar et Laporte, 1974; Barnes, dans Rubin, Jernudd et alii, 1977; Bretton, Leibowitz, O'Barr, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Brunot, 1967; Castonguay, 1978; De Certeau et alii, 1975; Dion, 1981, et dans Martin, 1981; Fishman, 1972b; Knappert, 1968; Mazrui, 1975; Quenneville, 1974) en raison sans doute de la relation extrêmement étroite, sinon inconditionnelle (Deutsch, dans Fishman, 1968; Rustow, dans Les Etats multilingues, 1978), entre langue, nationalité et nation (Bouthillier et Meynaud, 1972; Deutsch, Goodman, Haugen, Jakobson, dans Fishman, 1968; Fishman, 1972a; Gordon, 1978; Kelman dans Rubin and Jernudd, 1971; Touret, 1972); soit encore pour apaiser, gérer, résoudre des tensions ou conflits précisément linguistiques menaçant à la limite l'unité et la cohésion nationales (Apta, Bretton, Das Gupta, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Bastarache, 1980; Baudoin et Masse, 1973; Bouthillier et Meynaud, 1972; Corbeil, 1980; Donneur, dans Les Etats multilingues, 1978; Heraud, dans Touret, 1972; Laporte, 1978; Plourde, 1972; Pool, dans Fishman, 1974; Québec, 1972); soit enfin pour diviser les minorités de façon à ce qu'elles ne puissent se constituer en blocs cohésifs menaçant l'intégration du tout sous l'hégémonie d'un groupe (Goodman, dans Fishman, 1968; Lewis, 1972).

A ces deux logiques pourrait s'en ajouter une troisième qui, bien que moins souvent évoquée par les analystes, est également quelquefois soulignée (Baudoin et Masse, 1973; Bouthillier et Meynaud, 1972; Haugen, dans Fishman,

1968; Kerr, 1980; Mallea, 1977; Parisella, 1971). Il s'agit d'une logique que l'on pourrait qualifier d'ELECTORALISTE, l'Etat intervenant alors parce que ceux qui en exercent la puissance estiment pouvoir, par cette intervention, maximiser leurs chances de conserver ou de consolider leur pouvoir. A la réflexion, ces trois logiques pourraient bien en définitive n'en constituer qu'une: celle de l'Etat compris comme "appareil central des mégamachines sociales" et qui, précisément à ce titre d'appareil, "potentiellement ou réellement, alternativement ou simultanément, est (...) le défenseur du Tout contre les périls extérieurs et intérieurs, l'asservisseur des parties par le Tout, l'asservisseur du Tout pour ses fins particulières, l'exploiteur des autres parties et du Tout" (Morin, 1977).

Sans nier, bien au contraire, la portée explicative générale de ces considérations ni leur pertinence pour l'intelligence des dossiers canadien et québécois, d'autres approches de sociologie politique, aussi différentes que celles, marxiste, d'un Miliband (1973) et, systémique, d'un Lapierre (1973), nous invitent cependant à examiner de plus près les pressions ou demandes en provenance de groupes, dans la société civile, qui cherchent à utiliser le levier de l'Etat pour défendre ou promouvoir leurs propres intérêts matériels et symboliques. En fait, s'agissant plus précisément de politiques linguistiques, des travaux, ici comme ailleurs, ont déjà commencé à mettre en lumière le rôle des groupes de pression linguistiques (Bouthillier, 1979, et dans Martin, 1981; Das Gupta, dans O'Barr and O'Barr, 1976; Macdonald, dans Mallea, 1977; Mallea, 1977; Parisella, 1971). Aucun cependant n'a encore pris pour objet les représentations pourtant fort nombreuses (plus de 180 dans notre dossier, avant 1983) de l'entreprise privée.

Voilà une première lacune qu'une recherche découlant du questionnement précédent pourrait éventuellement combler. Il serait évidemment bien naïf de croire que les mémoires présentés en commission d'enquête ou en commission parlementaire soient les seuls canaux par lesquels les présentations de ce secteur puissent se faire entendre: les indications du contraire ne manquent pas (Parisella, 1971; Stein, dans Mallea, 1977). Ces documents ont cependant le mérite de constituer des démarches spontanées, datées, à caractère public et officiel, et dont tout le monde peut vérifier le contenu.

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES AU QUEBEC

Depuis une douzaine d'années, plusieurs études ont porté, en tout ou en partie, sur la langue de travail et la francisation des entreprises au Québec (voir, par exemple, Allaire et Miller, 1980; Breton et Grant, 1981; Dagenais et Van Peeterssen, 1973; De Brouwer, 1973; Laporte, 1974; Secor, 1980). Eu égard à nos préoccupations cependant, ces travaux se soldent par un bilan au moins apparemment contradictoire. A l'époque de la Commission Gendron, on pourrait affirmer qu'"il ne fait aucun doute que les dirigeants d'entreprises montrent beaucoup de réserves face au projet [de francisation] du gouvernement québécois, ces réserves étant, dans plusieurs cas, tenaces et même irréductibles" (Laporte, 1974). Lacroix et Vaillancourt (1981), s'appuyant sur plusieurs recherches récentes, estimaient au contraire, 9 ans plus tard, qu'"il est clair que la majorité des firmes du Québec ont commencé leur processus de francisation avant l'adoption des législations linguistiques québécoises". Qu'en est-il donc au juste? En recourant à une source d'information jusqu'ici inexploitée, l'on pourrait apporter des éclaircissements nouveaux sur ce point.

L'ANALYSE DES MEMOIRES

Même si, comme l'a montré Yvon Thériault, de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, ce sont les projets de loi relatifs à la question linguistique qui, de toute l'histoire des commissions parlementaires au Québec jusqu'à 1982, ont suscité le plus d'attention, seuls les mémoires relatifs au projet de loi 22 ont fait l'objet d'une analyse (Ligue des Droits de l'Homme, 1974). A cela, il faut ajouter l'analyse que Côté et Hamelin (1974) ont livrée des mémoires déposés devant la Commission Gendron. Outre leur caractère ponctuel, ces études n'ont pas touché aux questions que nous soulevons.

Gabriel Dussault
Sociologie
Université Laval

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Y. et MILLER, R., L'entreprise canadienne et la loi sur la francisation du milieu de travail, Montréal, l'Institut de recherche C.D. Howe, 1980.
- BALIBAR, R. et LAPORTE, D., Le français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution tranquille, Paris, Hachette, 1974.
- BASTARACHE, M., "Droits linguistiques et culturels des Acadiens de 1713 à nos jours", dans DAIGLE, J., (dir.), Les Acadiens des Maritimes, Moncton, Centre d'Etudes acadiennes, 1980, 695, pp. 371-417.
- BAUDOIN, J.-L. et MASSE, C., Etude comparative et évolutive des droits linguistiques en Belgique et en Suisse, Québec, Editeur officiel, 1973.
- BOUTHILLIER, G. et MEYNAUD, J., Le choc des langues au Québec (1760-1970), Montréal, P.U.Q., 1972.
- BRETON, R. et GRANT, G., La langue de travail au Québec. Synthèse de la recherche sur la rencontre de deux langues, Montréal, l'Institut de recherches politiques, 1981.
- BRUNOT, F., Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome IX, 2 vol., Paris, Armand Colin, réédition 1967.
- CASTONGUAY, C., Why Hide the Facts? The Federalist Approach to the Language Crisis in Canada, Ottawa, University of Ottawa, 1978.
- CORBEIL, J.-C., L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, 1980.
- COTE, A. et HAMELIN, J., Analyse du contenu des mémoires présentés à la Commission Gendron, Québec, Editeur officiel, 1974.
- DAGENAIS, M. et VAN PEETERSEN, A., "L'utilisation du français comme langue de travail au Québec: possibilités et contraintes économiques", in Etude E22 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec,

- KERR, R., "Language and the Law in Canada", in MENEZES, J., Legal Perspectives on Contemporary Social Issues, Decade of Adjustments, Toronto, Butterworths, 1980, pp. 20-35.
- KLOSS, H., Les droits linguistiques des Franco-Américains aux Etats-Unis, Québec, P.U.L., Travaux du CIRB, Série A, no 2, 1970.
- KNAPPERT, J., "The Function of Language in a Political Situation", Linguistics, 39, 1968, pp. 59-67.
- LACROIX, R. et VAILLANCOURT, F., Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Québec, Editeur officiel du Québec, 1981.
- LAPIERRE, J.-W., L'analyse des systèmes politiques, Paris, P.U.F., 1973.
- LAPORTE, P.E., L'usage des langues dans la vie économique au Québec: situation actuelle et possibilités de changement, Québec, Editeur officiel du Québec, 1974.
- LEWIS, E.G., Multilingualism in the Soviet Union. Aspects of Language Policy and its Implementation, La Haye, Mouton, 1972.
- LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, Analyse des mémoires à la Commission parlementaire sur le projet de loi 22, juillet 1974, miméo.
- MALLEA, J.R., (ed.) Quebec's Language Policies: Background and Response, Québec, P.U.L., 1977.
- MARTIN, A., dir., L'Etat et la planification linguistique. Tome I: Principes généraux; Tome II: Etudes de cas particuliers, Québec, Editeur officiel du Québec, 1981.
- MAZRUI, A.A., The Political Sociology of the English Language. An African Perspective, La Haye, Mouton, 1975.
- MILIBAND, R., L'Etat dans la société capitaliste, Paris, Maspéro, 1973.

MORIN, E., La Méthode. I. La Nature de la nature, Paris, Seuil, 1977.

O'BARR, W.M. et O'BARR, J.F., (ed.), Language and Politics, La Haye, Mouton, 1976.

PARISELLA, J.E., Pressure Group Politics. Case Study of the St-Léonard Schools Crisis, Unpublished M.A. Thesis, McGill University, 1971.

PLOURDE, G., Options politiques fondamentales de l'Etat plurilingue, Québec, P.U.L., 1972.

QUEBEC, Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Livre I: La langue de travail; Livre II: Les droits linguistiques; Livre III: Les groupes ethniques, Québec, Editeur officiel du Québec, 1972.

QUENNEVILLE, J.G.P., The Emergence of French Canada in Domestic and External Politics, Thèse (Ph.D.), University of Notre-Dame, 1974.

RUBIN, J. et JERNUDD, B.H., (eds), Can Language be Planned? Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations, Honolulu, The University Press of Hawaii, 1971.

RUBIN, J., et JERNUDD, B.H. et alii, (eds), Language Planning Processes, New York, Mouton Publishers, 1977.

SECOR INC., Le processus de francisation dans 10 grandes entreprises établies au Québec, Montréal, 1980, miméo.

TOURET, B., L'aménagement constitutionnel des Etats de peuplement composite, Québec, P.U.L., 1973.

TURI, G., Les dispositions juridico-constitutionnelles de 147 Etats en matière de politique linguistique, Québec, CIRB, 1977.

HISTOIRE PSYCHIATRIQUE ET MARGINALISATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Anne Hébert

On connaît l'importance du travail, dans nos sociétés, par rapport au statut social. Toute mise à l'écart, toute difficulté d'accès ou tout renvoi à des emplois inférieurs entraînent inévitablement une détérioration du statut social et une marginalisation sociale. Qu'en est-il lorsqu'on réinsère au marché du travail des personnes ayant vécu une expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique? Ces personnes vivent-elles des problèmes différents de marginalisation par rapport au marché du travail?

Ce texte répond à ces questions. Il est divisé en deux parties. La première expose rapidement la problématique nouvelle de la question de la réinsertion sociale et professionnelle des ex-patients psychiatriques et la deuxième fait part des résultats d'une recherche effectuée au cours de l'année 82-83 dans le cadre d'un contrat de recherche avec le Secrétariat d'Etat du Canada et la Commission des droits de la personne du Québec¹.

Nouvelle orientation dans les soins psychiatriques

Le thème de la réinsertion sociale de "l'ex-patient psychiatrique" est presque essentiellement un produit de la seconde moitié du XXe siècle.

Au cours de cette période, des changements importants se sont opérés dans le type de prise en charge des personnes "malades mentales". Jusqu'ici associée à des mesures de ségrégation sociale, la prise en charge se définit maintenant comme conciliable avec l'intégration de ces personnes dans la communauté.

L'avènement des drogues psychotropes a favorisé l'essor d'une telle approche. En effet, le contrôle chimique de la "maladie mentale", particulièrement des symptômes nuisibles à l'insertion sociale, permet la réduction de la durée des séjours en institution et la sortie de patients autrefois considérés comme chroniques.

Outre la montée d'une nouvelle expertise médicale, ces changements proviennent aussi d'un mouvement de contestation de la formule asilaire et d'une volonté de l'Etat d'intervenir dans ce secteur par le biais d'une approche nouvelle dans les hôpitaux. De nouvelles professions sont même apparues dans le système de soins et ont été chargées de concrétiser les nouvelles politiques d'ouverture. Leurs interventions ont visé à favoriser le retour des ex-patients dans la communauté. Dans cette optique, le travail a été perçu comme un moyen de réaliser ce retour.

Plusieurs réformes gouvernementales au cours de cette période² consacrent le nouveau modèle de la psychiatrie moderne: un modèle axé sur la réinsertion, où l'hôpital n'est plus le seul lieu de traitement et où plusieurs dispositifs existent pour soigner le plus près du milieu.

Du coup, la condition du patient psychiatrique s'est modifiée. Ses séjours à l'hôpital sont devenus brefs; son traitement s'est prolongé à l'extérieur de l'hôpital et les médicaments sont devenus les éléments essentiels de ce traitement.

Au cours de cette période, la population qui vivait l'expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique s'est accrue considérablement. Plusieurs chiffres tendent même à démontrer que la situation est devenue dramatique. Par exemple, l'augmentation des hospitalisations était telle qu'on évaluait qu'environ 8 à 10% de la population canadienne était susceptible de vivre un jour une admission en milieu psychiatrique³. Ces hospitalisations arrivaient le plus souvent à un âge où l'on est normalement actif sur le marché du travail.

D'autres données étaient inquiétantes: 75% des admissions étaient en fait des réadmissions. Ces chiffres décrivent le phénomène désigné par le terme "revolving door". Ainsi, pour un bon nombre des personnes qui ont eu un contact avec le milieu hospitalier psychiatrique, il sera difficile d'échapper aux remous des réhospitalisations.

La réinsertion implique un déversement continu sur le marché du travail d'une population ayant connu une expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique, ce qui ne peut qu'engendrer une multiplicité et une

diversité de problèmes de réintégration au travail.

Comment, pour ces personnes l'interrelation entre l'histoire d'hospitalisation et l'histoire de travail se traduit-elle? Quels sont les processus de réinsertion? Cette population vit-elle une marginalisation par rapport au marché du travail?

La nouvelle condition du patient psychiatrique et son mode de relation à l'hôpital sont-ils conciliables avec un maintien sur le marché du travail? Si le stigmate de l'hospitalisation a changé de forme, est-il devenu, pour autant, moins préjudiciable?

Les études existantes sur le sujet nous renseignent peu sur les processus de réintégration. Leur niveau de connaissance est même déficient⁴. Certes, dans l'ensemble, ces études reconnaissent l'existence d'un phénomène de détérioration suite à l'hospitalisation. Toutefois, elles véhiculent un modèle d'analyse centré sur la situation d'emploi après l'hospitalisation et attribuent le faible pourcentage de travailleurs impliqués aux attitudes discriminatoires des employeurs et aux difficultés, pour les patients, de cacher leur passé.

Par ailleurs, ces études tiennent rarement compte de la diversité de la population concernée, diversité quant à l'histoire sociale, psychiatrique et professionnelle.

Selon quelques-unes toutefois, le phénomène de détérioration n'affecte pas l'histoire de travail de tous les ex-patients. Par exemple, pour Simmons⁵, l'histoire professionnelle antérieure est déterminante du maintien au travail après une période d'hospitalisation. Pour d'autres auteurs⁶, les processus de réinsertion varient selon certaines caractéristiques sociales, psychiatriques et professionnelles.

Sur la base de ces constatations, l'on ne peut conclure qu'à un besoin urgent d'études sur les processus de réintégration au travail qui tiendraient compte de la diversité des situations qui se présentent.

C'est un peu dans cette optique que nous avons réalisé une recherche

dont les objectifs étaient de décrire les différents processus de réinsertion au travail d'ex-patients d'hôpitaux psychiatriques.

Nous avons suivi, à cette fin, une cohorte issue, en 1979, de trois hôpitaux de Montréal⁷. Les données ont été recueillies à partir des dossiers des hôpitaux et des dossiers des services auxiliaires d'emploi. Nous avons reconstitué l'évolution de l'histoire professionnelle avant la période d'hospitalisation. Les catégories suivantes ont servi à classer la population: dépendant, ménagère, assisté social, chômeur, étudiant, travailleur, retraité.

De ces données, il ressort que la population sortante de ces trois hôpitaux psychiatriques est très diversifiée et possède des caractéristiques qui ressemblent à celles de la population générale du Québec.

Toutefois, elle s'en différencie sur certains points: les "ex-patients" sont, en général, moins scolarisés et on y compte aussi un peu plus de femmes; il y a une différence marquée au niveau de l'état civil: ces personnes vivent dans des situations familiales caractérisées par l'isolement; le taux des célibataires est particulièrement élevé (entre 40% et 52% comparativement à 31% pour le Québec) et les séparé(e)s-divorcé(e)s comptent pour 18-20% du total, soit trois à quatre fois plus que la moyenne provinciale.

Quant à l'histoire psychiatrique de cette population, on peut dire qu'elle est caractéristique du mode actuel de traitement.

La période d'hospitalisation est récente pour la majorité. Elle ne remonte pas à plus de quatre ans pour 60%. Vingt-neuf pour cent des sujets connaissent leur première admission en 1979. La durée moyenne des séjours est courte, soit un mois, mais la récurrence est rapide. Pour 75% de notre échantillon, elle a lieu dans les trente-six mois qui suivent la première admission.

Aussi, cette expérience intervient tôt dans la vie des gens: pour presque la moitié, elle survient avant 26 ans. Après la première admission, la majorité des sujets sont suivis à l'externe et prennent des médicaments⁸.

Nous avons distingué deux groupes modèles d'hospitalisation. Un premier, constitué de 172 personnes, pour qui une expérience d'hospitalisation ne risque plus de se répéter⁹ et un deuxième, plus important, composé de personnes qui ont vécu plus d'une hospitalisation ou qui ont de bonnes chances d'en vivre d'autres. Avec ces deux groupes, nous avons voulu vérifier l'incidence des expériences d'hospitalisation sur le retour au travail.

HISTOIRE DE TRAVAIL ET HISTOIRE D'HOSPITALISATION: LA DYNAMIQUE DU RETRAIT

Si l'on compare la situation de travail avant et après la période d'hospitalisation des deux groupes modèles étudiés, le phénomène suivant ressort: il y a une relation entre l'histoire d'hospitalisation et l'histoire de travail. Elle se traduit par une réduction progressive de la présence sur le marché du travail de cette population.

Ainsi, avant la première hospitalisation, entre 60% et 70% des sujets de notre échantillon avaient une expérience du marché du travail¹⁰. A la fin de la période étudiée, les personnes présentes sur le marché du travail ne comptaient plus que pour 13% et 20% du total dans les deux groupes modèles.

Comment expliquer une si forte détérioration? Est-elle liée à la diminution de certaines catégories (les ménagères, les retraités) et à l'augmentation de certaines autres telles les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les sans expérience? A tout le moins, de telles hypothèses semblent davantage expliquer la dynamique des retraits. Voyons cela de plus près.

Avant la première admission, l'histoire de travail de notre population, quelle que soit l'histoire d'hospitalisation, est somme toute assez semblable. Toutefois, pour les deux groupes modèles, le pourcentage de travailleurs diminue considérablement avant la première hospitalisation. Ceci s'expliquerait, d'une part, par une situation de travail assez précaire chez certains et, d'autre part, par le fait que des choix de carrière (ménagères, retraités) se sont opérés avant la première admission.

Par exemple, pour le groupe à hospitalisation unique, cette baisse est

liée à une présence plus élevée de retraités et de ménagères. Pour le groupe ayant connu plus d'une hospitalisation, il semblerait que les travailleurs connaissent une situation sociale plus fragile dans la mesure où l'on note une augmentation du recours au Bien-être social. Dès lors, l'évolution de leurs histoires de travail se présente différemment. Ainsi, dans le premier groupe, l'impact de l'hospitalisation se traduit par une faible baisse des travailleurs et une légère augmentation des cas de Bien-être social, les pourcentages des autres statuts économiques demeurant à peu près stables. Par contre, dans l'autre groupe, les pertes par rapport au pourcentage de travailleurs sont importantes (passage de 38% à 13%). Il y a de plus tendance à l'homogénéisation des autres statuts économiques vers le Bien-être social de façon accentuée.

L'impact de l'hospitalisation n'est donc pas identique selon les groupes distingués. Toutefois, certains éléments communs nous font croire que la dynamique du retour s'opère de la même manière.

Pour les deux groupes modèles, quand il y a retour au travail, celui-ci se fait par le biais de l'ancien emploi. Pour les personnes ayant quitté leur emploi avant l'hospitalisation ou au cours de celle-ci, et pour celles qui étaient à leurs premières tentatives de recherche d'emploi, il semble très difficile d'accéder au marché du travail. Il en découle, pour la plupart, une détérioration de leur situation, ou mieux un maintien de leur statut antérieur.

D'autres données confirment cette dynamique. Il existerait une distanciation par rapport au marché qui ne revêt pas la même ampleur selon le modèle d'hospitalisation. Cette distanciation devient irrécupérable pour quiconque effectue une coupure trop nette à un moment donné par rapport au marché du travail.

Ainsi, les probabilités de se retrouver sur le marché du travail pour ceux qui travaillaient avant la première hospitalisation sont de 23,5% (plus d'une hospitalisation) et de 67,6% (une seule hospitalisation).

Ces pourcentages sont nettement moins élevés pour ceux qui ont quitté le marché du travail. De plus, pour les personnes devenues ménagères ou vivant des prestations du Bien-être social avant la première

hospitalisation, ces situations deviennent un aboutissement dont on n'échappe plus.

Il y a aussi un impact très différencié de l'histoire d'hospitalisation selon les antécédents sur le marché du travail. La lourdeur de cet impact est en relation inverse avec la durée de la présence sur le marché du travail. Ainsi, plus brève est cette période, moins sont élevées les chances de retour une fois l'expérience d'hospitalisation vécue.

L'impact de l'hospitalisation se développe donc de façon différenciée suivant le moment où il intervient dans la vie des individus, le modèle d'hospitalisation et la situation économique antérieure étant particulièrement déterminants.

Le retrait du marché du travail découle donc de l'impossibilité de ré-entrer ou d'entrer sur le marché du travail une fois qu'on l'a quitté à la suite ou pendant la période d'hospitalisation. Les personnes dans cette situation sont particulièrement vulnérables au processus les marginalisant du marché du travail.

D'autres données confirment¹¹ le caractère différentiel de l'histoire d'hospitalisation sur l'histoire de travail. Elles indiquent que l'impact varie également selon certaines caractéristiques sociales et psychiatriques. Par exemple, les personnes célibataires subissent davantage l'impact de l'hospitalisation que les personnes mariées. Il en est de même des personnes moins scolarisées que les autres. Après une période d'hospitalisation, l'écart est très grand entre ceux qui ont été diagnostiqués schizophrènes et ceux qui ont été définis comme dépressifs, ceux qui ont débuté jeunes et ceux qui ont débuté tardivement leur histoire d'hospitalisation.

Au-delà de ces variations, il ressort surtout que le phénomène de retrait du marché du travail va de pair avec une homogénéisation des statuts professionnels. A la fin de la période d'hospitalisation étudiée, trois statuts dominent¹²: Ce sont les bénéficiaires du Bien-être social avec (43% du total), les ménagères (14%) et les travailleurs (13,9%). L'examen de leurs composantes socio-psychiatriques et de leurs cheminements professionnels montrent que ce sont trois statuts très contrastés.

Ceux qui vivent désormais du Bien-être social possèdent le plus souvent les caractéristiques liées à un maintien sur le marché du travail. Ils sont moins scolarisés et majoritairement célibataires. Leur histoire psychiatrique est lourde: ils ont beaucoup plus d'hospitalisation, ont été hospitalisés jeunes et sont en forte majorité diagnostiqués schizophrènes. L'histoire de travail de ces personnes présente des signes de fragilité dès le début: le pourcentage des non-travailleurs y est plus important avant la première admission. Pour ceux qui ont quitté le marché du travail au cours de leur hospitalisation, cette rupture est définitive.

Quant aux ménagères, elles sont pour la plupart mariées et peu scolarisées. Leur histoire psychiatrique se résume surtout par une entrée tardive sur le marché de l'emploi. On les retrouve davantage dans le groupe des dépressifs. Leur éloignement du marché du travail date pour une majorité d'entre elles (63%) d'avant leur première hospitalisation.

Quant aux travailleurs, ils sont les mieux formés. Leur histoire psychiatrique est plus récente et moins lourde que les autres. Leur histoire de travail est celle d'une stabilité d'emploi car ils ont pu les conserver malgré ces quelques coupures.

Deux éléments essentiels se dégagent des résultats de cette recherche.

Premièrement, pour une majorité de la population sortante actuelle, l'expérience d'hospitalisation en milieu psychiatrique enclenche un processus de marginalisation du marché du travail. Le stigmate qui résulte de l'histoire psychiatrique demeure très fort. Compte tenu de l'ampleur de la population touchée, il risque de contribuer à en marginaliser une bonne partie qui, normalement, serait active sur le marché du travail.

La nouvelle condition du patient psychiatrique et le nouveau mode de relation à l'hôpital ne semblent guère plus conciliables avec le maintien sur le marché du travail. Les objectifs de la "désinstitutionnalisation" ne sont pas atteints. De fait, les difficultés à intégrer le marché du travail et le cercle des réhospitalisations recréent la dépendance institutionnelle. Lorsque l'histoire psychiatrique restreint à une vie sociale marginale, le besoin de "l'asile" revient inlassablement.

Le second résultat concerne l'aspect inégalitaire ou différencié de l'impact de l'hospitalisation sur l'histoire de travail. Le coût du passage à l'hôpital n'est pas le même pour tous. Les ex-patients ne sont pas une population homogène et l'impact de l'hospitalisation varie selon le moment et la manière dont elle survient dans la vie des gens. La présence de trois statuts sociaux prépondérants indique, de plus, qu'il existe des chemins tracés sur lesquels l'histoire d'hospitalisation ne peut avoir le même impact.

En somme, l'expérience de l'hospitalisation s'ajoute aux inégalités de départ. La situation la plus inégalitaire est illustrée par les gens qui vivent désormais des prestations du Bien-être social. Leur histoire psychiatrique est venue donner le coup de grâce à une situation de travail déjà précaire. Leur situation économique de dépendance est un tunnel noir dont ils ne pourront s'échapper que difficilement.

Anne Hébert
Sociologie
Université de Montréal

NOTES

1. Pour plus de détails, voir M. GARON-AUDY, avec la collaboration de Anne Hébert et Alberte Ledoyen "Qui sont les ex-patients psychiatriques?", Rapport de recherche, Commission des droits de la personne du Québec, 1983.
2. Par exemple, des réformes gouvernementales, particulièrement la réforme Castonguay et la loi 48, proposent l'intégration des établissements au réseau général de soins comme moyen d'atteindre une meilleure accessibilité et une meilleure qualité de soins.
3. Chiffres cités dans Canadian Human Rights Commission, Study on Mental Handicap, 1980.

L'augmentation des admissions et réadmissions depuis les vingt dernières années est soulignée dans: "La Statistique de l'hygiène mentale", Admission et radiation des institutions, Vol. 1, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue 83-204, 1975.

4. C'est le constat que fait Chew-Foon Mc Dougall dans Employment of ex-psychiatric patients: a review of the literature, University of Maryland, 1981.
5. Simmons a refait l'histoire de travail de 8 personnes reconnues comme "psychotiques". Voir: SIMMONS, O.G., Works and mental illness, 8 cases studies, John & Wiley & Sons Inc., 1965.
6. Voir à ce sujet les études suivantes:

OLSHANSKY, GROB, EKDAHL, "Survey of employment experiences of patients discharged from three state mental hospital during period 1951-53, Mental Hygiene, 4, October 1960, pp. 510-521.

WANSBROUGH, N. and COOPER, P., Open employment after mental illness, Academic Press Book, 1980.

7. Ces trois hôpitaux sont L.H. Lafontaine, Maisonneuve-Rosemont et Albert-Prévost. Notre échantillon compte 775 personnes.
8. Avant leur première hospitalisation, la majorité des personnes n'avaient jamais eu recours à d'autres services psychiatriques. Une fois enclenché, le mécanisme d'hospitalisation, l'utilisation des services externes deviennent des situations normales pour la majorité. Il en est de même de l'utilisation de la thérapie médicamenteuse. Cet élément n'est pas sans conséquences par rapport à l'insertion au marché du travail mais son rôle est ambigu.
9. Ce sont des personnes "nouvellement entrées" qui n'ont pas connu de réhospitalisation au cours des 36 mois suivant le premier congé. Il semblait raisonnable de penser que ce groupe ne connaîtrait pas d'autres admissions car nos informations indiquaient que les personnes

connaissant une récurrence la réalisent dans 75% des cas avant les 36 mois qui suivent leur sortie.

10. Cette expérience avait été plus ou moins longue, l'âge à ce moment variant considérablement. Les types d'emplois détenus étaient principalement des emplois non qualifiés dans le secteur des services, de la petite entreprise privée ou de l'administration publique.
11. Nous avons comparé l'évolution de l'histoire professionnelle suite à l'histoire de l'hospitalisation pour chacune des variables suivantes: le sexe, l'état civil, la scolarité, l'âge, l'âge lors de la première hospitalisation, le diagnostic, en tenant compte de l'appartenance au modèle d'hospitalisation.
12. Ces trois statuts forment 70% du total. Parmi les autres statuts, on compte 10% de retraités et 20% pour les autres statuts étudiants, dépendant, autres, etc.

The first of these is the fact that the earth is not a perfect sphere, but is flattened at the poles and bulged at the equator. This is due to the centrifugal force of rotation, which tends to pull the material of the earth outwards at the equator. The second is the fact that the earth is not a uniform body, but is composed of different layers of different materials. The third is the fact that the earth is not a static body, but is constantly changing shape due to the forces of erosion, sedimentation, and tectonic movement.

The fourth is the fact that the earth is not a homogeneous body, but is composed of different layers of different materials. The fifth is the fact that the earth is not a static body, but is constantly changing shape due to the forces of erosion, sedimentation, and tectonic movement.

The sixth is the fact that the earth is not a static body, but is constantly changing shape due to the forces of erosion, sedimentation, and tectonic movement.

The seventh is the fact that the earth is not a static body, but is constantly changing shape due to the forces of erosion, sedimentation, and tectonic movement.

The eighth is the fact that the earth is not a static body, but is constantly changing shape due to the forces of erosion, sedimentation, and tectonic movement.

LES OUVRIERES DE MANUFACTURES DE VETEMENT A MONTREAL

Marie-Blanche Tahon

L'objectif principal de cette recherche est d'étudier les rapports réciproques entre famille et travail salarié féminin, ce qui devrait permettre une approche de la prolétarianisation féminine en partant d'une remise en cause de la définition traditionnelle de la prolétarianisation selon laquelle elle est un processus à forme unique qui extrait les travailleurs des rapports dans lesquels ils se trouvent pour les obliger à vendre leur force de travail afin de pouvoir survivre et qui repose sur une prétendue réalité séparant la sphère du travail salarié de celle de la famille. La prolétarianisation n'est pas seulement séparation, elle est aussi inscription dans un ensemble de rapports d'association. Elle ne retire donc pas les travailleurs des rapports dans lesquels ils se trouvent mais affecte ces rapports et est affectée par ceux-ci. Par ailleurs, les analyses sur "la double journée de travail" des femmes ne remettent pas fondamentalement en question cette vision dichotomisée travail salarié/famille.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons cherché à étayer le point de vue selon lequel travail salarié et famille, loin de s'opposer ou de fonctionner sur le mode du redoublement pour les femmes, entretiennent des rapports réciproques qui permettent à la discipline de fabrique de renforcer la discipline de famille et réciproquement. Autrement dit, plutôt que de considérer "la famille" comme une entrave partielle ou totale au travail salarié des femmes, nous supposons que l'organisation actuelle de la famille et la place des femmes dans cette organisation structurent la place des femmes dans le salariat et que la place faite aux femmes dans le salariat les assigne au travail domestique.

Dans cette optique, l'examen de certains facteurs tels la scolarisation, l'immigration interne et externe, la production de la descendance, l'intégration urbaine, l'accès aux biens durables, les réseaux féminins, etc., situés dans leurs relations et dans leurs effets sur la sphère du travail rémunéré et sur celle de la famille, devrait montrer que les processus de prolétarianisation ne sont pas univoques, pas plus qu'ils n'ont un sens linéaire de

dépossession et de séparation des liens dans lesquels sont placés les travailleurs et les travailleuses. Dès lors, il faut étudier la transformation de ces liens dans des situations de prolétarianisation où les femmes sont actrices et non victimes. Cela revient à cerner comment, tant par leur travail salarié que par leur travail domestique, les femmes sont associées au fonctionnement du capitalisme.

Etudiant des femmes ouvrières occupées dans un secteur "féminisé" et mal payé, menacé par la concurrence étrangère et le travail à domicile et recrutant des immigrantes en grand nombre (les groupes retenus sont les Italiennes, les Haïtiennes, et des citadines récentes Québécoises), l'on peut, à partir de ces prémisses formuler cinq hypothèses.

La vente de la force de travail féminine, en particulier la force maternelle, s'inscrit, en milieu urbain, dans une stratégie familiale de recherche d'une intégration sociale

Cette intégration sociale passe par (ou se projette dans) l'acquisition de biens de consommation durables, en particulier un logement qui rompt avec l'éventuelle précarité matérielle antérieure en matérialisant un certain enracinement.

Cette intégration sociale passe aussi (ou se projette dans) par la scolarisation des enfants afin qu'ils échappent à la "condition ouvrière" et à la condition de non-citadins et/ou d'immigrés.

L'école et la ville d'aujourd'hui, en autonomisant (au moins relativement) les enfants et en permettant une consommation de biens durables, "libèrent" la mère qui devient obligée de vendre sa force de travail pour que la famille puisse faire face à ses obligations et continue d'assumer des tâches domestiques.

Cette stratégie familiale à la recherche d'une intégration sociale urbanisée consacre/transforme les rôles sexuels dans la famille

La recherche d'une intégration sociale urbanisée par l'acquisition de biens durables et la scolarisation des enfants a pour effet de déposséder le

père et la mère du contrôle de la main-d'oeuvre respective de leurs descendants (père-fils; mère-filles).

Ces effets ne sont cependant pas symétriques et ont des répercussions différentes selon le sexe des enfants.

Alors que le père est consacré en tant que prolétaire, i.e. producteur de descendance pour l'Etat, ce qui le dépossède du contrôle de la force de travail de ses fils; la mère, tenue de continuer à assumer les tâches domestiques, conserve un certain contrôle, même s'il est atténué, sur ses filles appelées à l'aider malgré le fait qu'elles aillent à l'école comme leurs frères.

L'examen de la durée et du niveau de scolarité des fils et des filles, ainsi que de leur retard scolaire, devrait permettre de dégager si cette situation défavorise absolument les filles ou si elle les stimule à terminer au plus tôt leur cursus scolaire soit en échappant au retard scolaire, soit en le choisissant plus court.

La réponse ne paraît pas unique. Elle semble dépendre au moins du niveau d'intégration virtuellement atteint par la famille et de la place des enfants dans la fratrie.

Par ailleurs, l'acquisition de biens durables peut être vue et vécue comme consacrant la "puissance" du chef de famille en étendant son territoire de la terre à la maison pour reprendre l'image classique de la famille paysanne ou des instruments de travail aux ustensiles domestiques au sens large, pour reprendre la distinction que fait Engels). Toutefois, cette extension n'est qu'un empiétement car la femme ne peut en être expulsée au risque de détruire ce territoire; la femme, dans ce cas, en tire un certain avantage dans la mesure où "le privé" est valorisé.

Pour échapper à une acculturation urbaine non maîtrisée, l'intégration sociale de la famille postule que l'intégration sociale de la travailleuse soit freinée

L'autonomisation des enfants et l'investissement du territoire privé par la famille, singulièrement par son chef, ne favorisent pas la dépossession de

la femme même si celle-ci est obligée de vendre sa force de travail. Ils entraînent plutôt à une survalorisation de son rôle de gardienne.

La femme serait investie des fonctions de garde et de transmission des valeurs endogènes du groupe d'appartenance telles la transmission de la langue "maternelle", la reconstitution de l'univers perdu et/ou menacé, etc.

La survalorisation du rôle de gardienne des "valeurs nationales" dans un contexte étranger et urbain où la pénurie de moyens est de rigueur serait nécessaire à l'intégration sociale harmonieuse des autres membres de la famille; elle serait aussi nécessaire pour que la femme ne prenne pas un rôle prépondérant dans la famille.

La survalorisation du rôle de gardienne au sein de la famille empêche alors la femme de s'y valoriser parce qu'elle la dévalorise dans la société alors que les enfants et l'homme échappent partiellement à cette dévalorisation.

Le statut de la femme au sein de la famille transformée par des essais d'insertion sociale en fait une force de travail docile et bon marché

Cette force est bon marché dans la mesure où le salaire du chef de famille investi dans le privé doit être supérieur à celui de la femme pour maintenir la fiction qu'il est encore le chef de famille, qu'il est le maître de la maison puisque c'est dans ce rôle qu'il trouve dorénavant une valorisation même relative.

De plus, la femme doit être docile puisque son salaire est indispensable pour contribuer à financer les traites, à payer les frais scolaires des enfants et à compenser leur manque à gagner.

La docilité et l'acceptation des bas salaires sont favorisés par les réseaux familiaux élargis

Si les réseaux familiaux élargis déchargent la travailleuse de certaines tâches inconciliables en tout ou en partie avec la vente de sa force de travail,

ils valorisent ces tâches et renforcent donc l'attente qu'elles soient effectuées au mieux.

Ce faisant, ils inscrivent une mesure entre ce que la travailleuse devrait faire à la maison et ce qu'elle fait, ce qui peut la dévaloriser aux yeux de son conjoint et de ses enfants sans pour autant amener ces derniers à relativiser l'importance de ces tâches ou à y participer.

Les réseaux familiaux jouent donc objectivement un rôle de renforcement du modèle ambiant que la mère soit la gardienne des "valeurs nationales".

Par ailleurs, l'aide reçue d'autres femmes de la famille amène la travailleuse à se satisfaire de ses conditions de travail dans la mesure où cette aide, en bouchant l'horizon, la conduit à considérer cet univers comme "normal" sinon avantageux pour elle car elle a la chance d'avoir des contacts avec d'autres personnes à la manufacture.

L'existence de tels réseaux l'amène également à rechercher un bas salaire au prix d'une grande docilité afin de pouvoir rétribuer d'une façon ou d'une autre celles qui n'ont pas accès au salariat mais l'aident "gratuitement".

Cette "communauté de femmes" pourrait être une source de révolte, mais la révolte a incontestablement plus de mal à s'enraciner dans des conditions matérielles et environnementales difficiles.

Voilà cinq hypothèses qui permettraient de dégager les processus de prolétarianisation particuliers aux femmes immigrantes ou citadines depuis peu de temps et qui, tout en ayant des enfants, réalisent un travail dans l'industrie du textile au Québec.

Marie-Blanche Tahon
Chercheuse autonome

LE PROBLEME DE LA DEQUALIFICATION DANS LE CAS DES EMPLOYE(E)S DE PAQUET-LE SYNDICAT

Marie Taillon et Simon Tremblay

La question de la qualification du travail fait depuis longtemps l'objet de débats. Si l'on admet généralement que la reconnaissance de la qualification est le résultat d'un rapport de forces et que l'on s'entend pour distinguer la qualification d'un individu de celle du poste de travail, on discute encore abondamment de la nature de la qualification du travail. Le questionnement relatif à la déqualification est évidemment lié à ces controverses.

Nous abordons ici la déqualification en l'associant à la problématique de la dégradation des conditions d'utilisation et d'échange de la force de travail. Nous avons procédé au moyen d'une étude de cas, celui des employé(e)s de la chaîne québécoise de magasins à rayons Paquet-Le Syndicat parce qu'il illustre la situation qui prévalait dans une entreprise locale d'importance, témoigne des difficultés du capital régional dans ce secteur et, surtout, révèle que la fermeture de l'entreprise survenue en 1981 a accéléré le processus de déqualification de la main-d'oeuvre directement affectée.

Paquet-Le Syndicat comptait, au moment de la cessation de ses opérations, six succursales et plus de 800 salarié(e)s. Les deux tiers de cette main-d'oeuvre était composée de commis-vendeuses et de commis-vendeurs, catégorie occupationnelle privilégiée dans cette étude¹. Pour l'enquête, nous avons rencontré des employé(e)s du magasin Paquet Laurier et des trois magasins Le Syndicat. Pour contacter le personnel, nous avons utilisé les listes fournies par la Fédération du commerce de la CSN. Elles contiennent les noms de 236 commis-vendeuses et commis-vendeurs. Une quarantaine de personnes se sont avérées introuvables au moment de la vérification des listes. Notre population de base est donc composée de 196 personnes. Procédant par questionnaires, nous avons rencontré 9 personnes lors du pré-test et 90 lors de l'administration finale du questionnaire. Ces personnes furent sélectionnées au hasard. De plus, nous avons réalisé 10 entrevues avec des informatrices et des informateurs-clés.

Notre exposé est divisé en trois parties. D'abord, nous décrivons l'évolution du secteur du commerce de détail et retraçons sommairement l'origine et le développement des entreprises Paquet-Le Syndicat. Ensuite, nous présentons certaines caractéristiques de la main-d'oeuvre et de la tâche des employé(e)s de Paquet-Le Syndicat avant la fermeture. En dernier lieu, nous analysons la situation actuelle.

L'EVOLUTION DU COMMERCE DE DETAIL: LE CAS DE PAQUET-LE SYNDICAT A QUEBEC

Les grands magasins sont, pour Statistique Canada, des points de vente au détail offrant des catégories générales de marchandises déterminées. Ces dernières sont les vêtements, les meubles et les appareils électriques ainsi que divers autres produits.

Deux types de grands magasins s'y distinguent: ceux de type conventionnel comme le sont Eaton, la Baie (et comme l'était Paquet-Le Syndicat) et ceux de type libre-service comme le sont Woolco, Zeller's et Miracle Mart. On parle par ailleurs de magasins à succursales multiples ou chaîne en référant à une "...entreprise exploitant quatre points de vente au détail ou plus dans un même genre de commerce, sous une même appartenance juridique. Font exception à cette définition les grands magasins à succursales même s'ils ne répondent pas toujours aux critères, en particulier à celui qui consiste à exploiter quatre points de vente" (CEFEQ, 1978: 29). Ces chaînes peuvent être nationales lorsqu'elles exploitent des magasins à l'échelle du pays, ou provinciales lorsque leurs activités se limitent à une province.

Les activités des grands magasins n'englobent pas toutes celles du commerce au détail. En fait, la part du marché de détail détenue par les magasins à rayons se situe depuis 1972-73 à près de 11% au Canada et à près de 9% au Québec. Ce sont les secteurs de l'alimentation et de l'automobile qui représentent les branches maîtresses du commerce de détail.

Au Canada, de 1973 à 1981, les ventes totales dans le commerce de détail ont augmenté en valeur courante de 150%. Toutefois, alors que la croissance annuelle s'élevait à plus de 16% en 1973-74, elle n'était plus

que de 11,5% en 1980-81. Dans le secteur des grands magasins, on note une tendance similaire. Alors que l'accroissement total des ventes pour la période y atteint 139%, l'indice annuel régresse de 17,5% en 1973-74 à 7,2% en 1980-81.

Ces tendances se retrouvent également au Québec. On y constate que la croissance des ventes au détail, qu'il s'agisse de l'ensemble du secteur ou simplement des magasins à rayons, subit un net ralentissement.

Toutefois, tant au Canada qu'au Québec, le nombre de grands magasins augmente constamment. Ainsi, on dénombrait 531 établissements de ce type au Canada en 1973 et 115 au Québec (21,6%). En 1980, on en comptait respectivement 752 et 165, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 5% dans les deux cas. Un tel phénomène n'est pas sans lien avec une réorganisation du capital dans ce secteur. Ainsi, le nombre de chaînes de magasins à rayons a diminué de 36 à 27 au Canada et de 16 à 12 au Québec entre 1973 et 1980 de telle sorte que le fléchissement de l'augmentation de la valeur des ventes se combine à la fois à l'accroissement du nombre d'établissements et à la décroissance du nombre de chaînes.

Dans la ville de Québec, l'augmentation de la valeur des ventes fut inférieure à la moyenne canadienne (110% contre 145%) de 1973 à 1981. Les fluctuations annuelles de cet indice sont encore plus significatives passant de 18,1% en 1973-74 à 0,1% en 1980-81. Toutefois, la progression du nombre d'établissements s'est poursuivie jusqu'en 1981 (Voir le Tableau 1 à la page suivante).

Au cours de ces dernières années à Québec, on assiste à un redéploiement du capital dans le secteur, qui se manifeste, entre autres, par la fermeture de huit magasins affiliés à des chaînes régionales, et par l'ouverture quasi simultanée d'un nombre à peu près équivalent de succursales de chaînes nationales (Eaton, La Baie, Zeller's, etc.). Cette mutation s'est accompagnée d'une accélération de la transformation de l'organisation du travail dans les magasins. Le cas le plus révélateur de ces processus est celui de Paquet-Le Syndicat. Cette maison avait des racines qui remontent au XIXe siècle, au moment où a émergé et s'est distingué progressivement le secteur des magasins à rayons. Une petite bourgeoisie commerciale s'est

Tableau 1

Les grands magasins de la ville de Québec
 Nombre, valeur des ventes et ventes moyennes par établissement

Année	Nombre d'établissements	Valeur des ventes en ,000\$	Variation %	Ventes moyennes par établissement en ,000\$	Variation %
1973	15	114,170	-	7,611	-
1974	18	134,857	18,1	7,492	-1,5
1975	20	168,332	24,8	8,417	12,3
1976	20	190,503	13,1	9,525	13,1
1977	19	198,257	4,1	10,435	9,5
1978	18	211,347	6,6	11,742	12,5
1979	19	227,684	7,7	11,983	2,0
1980	19	239,498	5,2	12,605	7,3
1981	23	239,757	0,1	10,424	17,3

Source: Statistique Canada 1982

alors constituée, monopolisant graduellement, et ce pour plusieurs décades, le secteur des grands magasins. Les familles Paquet (Paquet Ltée), Côté (Le Syndicat), Laliberté (J.B. Laliberté) et le groupe Pollack se sont établis tour à tour dans la basse-ville de Québec. La croissance de ces entreprises fut rapide et a transformé le paysage commercial de la ville.

C'est en 1849 que naît la maison Zéphirin Paquet. Dès 1885, ce commerce est ce que l'on pourrait appeler une "grande surface". En 1907, la Compagnie Paquet Ltée voit le jour. A cette époque, elle opère à Québec sa propre fabrique de gants et le sénateur Arthur Paquet, associé à l'entreprise, possède aussi un commerce de fourrures à la Pointe aux Lièvres avec des comptoirs à Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg. Jusqu'en 1969, l'entreprise demeure sous l'entière responsabilité des familles Paquet, moment où le groupe Edouard Laurin commence à prendre le contrôle. En 1963, les membres de la famille Paquet se départissent de tous leurs intérêts au sein de la compagnie au profit du groupe Laurin. La raison sociale demeure

la même. Plusieurs financiers locaux ou régionaux se joignent alors au groupe. Il s'agit de MM. Plamondon, Baribeau et Demers. Parallèlement à ce magasin, une autre entreprise similaire, le Syndicat de Québec, fondée en 1886 par dix chefs de rayon de la maison Zéphirin Paquet, devient de plus en plus sous le contrôle des frères Côté. En 1975, le nouveau groupe Paquet achète Le Syndicat.

A la fin de 1979, J.Y. Laurin, avec le soutien de la Fédération des caisses d'entraide économique, de certains cadres et la participation de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, devient propriétaire de ce qui est alors la chaîne Paquet-Le Syndicat. En 1981, les créanciers prennent possession des actifs de la firme. En moins de cinq mois, les stocks sont liquidés.

La fermeture des magasins Paquet-Le Syndicat ne met pas seulement un terme au contrôle québécois de chaînes de grands magasins. Elle affecte un groupe de syndiqué(e)s qui avaient mené des luttes significatives dans le secteur des grands magasins.

Les premières percées syndicales dans les magasins Paquet-Le Syndicat remontent aux années '60. Ce n'est cependant qu'à la fin de la décennie et plus particulièrement au début des années '70 que les premières accréditations ont été accordées. Il y en aura trois. L'existence relativement brève de ces syndicats n'en sera pas moins marquée par plusieurs conflits portant sur la reconnaissance syndicale, l'ancienneté, les vacances, les congés de maternité, la sécurité d'emploi, la classification, les salaires, etc. Ces conflits ont d'ailleurs permis aux travailleuses et travailleurs de Paquet-Le Syndicat d'obtenir des conditions de travail relativement intéressantes par rapport aux autres travailleurs de ce secteur.

Qui étaient donc ces employé(e)s? Quelles étaient leurs tâches? Qu'est-il advenu d'eux? Voilà certaines des questions pour lesquelles nous suggérons des réponses dans les prochaines pages.

LES COMMIS-VENDEUSES ET LES COMMIS-VENDEURS A L'EMPLOI DE PAQUET-LE SYNDICAT

Le personnel vendeur des établissements concernés était surtout composé de gens âgés de plus de 50 ans. En effet, 35,6% des personnes interrogées appartenaient au groupe des 50 à 59 ans et 32,2% à celui des 60 ans et plus. A l'opposé, seulement 5,6% des répondantes et des répondants avaient entre 40 et 49 ans. Les moins de 40 ans représentent tout de même 26,8% du personnel vendeur réparti à peu près également entre les 30 et 39 ans et les 20 et 29 ans.

On a souvent évoqué, avec raison, la prépondérance de la présence féminine dans les grands magasins. Les établissements de la chaîne Paquet-Le Syndicat n'échappent pas à cette règle. Les femmes composent 84,4% du personnel rencontré.

Plus nombreuses que leurs collègues masculins, elles sont également un peu plus âgées, leur moyenne d'âge se situant autour de 51 ans, contre 47 ans pour les hommes. Ainsi, même si un peu plus de la moitié de ces derniers ont plus de 50 ans, les deux tiers des femmes sont concentrées dans les groupes d'âge les plus élevés.

Tableau 2

Répartition (%) des femmes et des hommes selon le groupe d'âge

	20-29	30-39	40-49	50-59	60 +	Total
FEMMES	15,8	7,9	10,5	39,5	26,3	100
HOMMES	14,3	28,6	----	35,7	21,4	100

Les études sur la qualification tiennent généralement compte de la formation acquise ou requise. Toutefois, c'est avec circonspection que nous

mentionnons cette variable ne serait-ce qu'en vertu des multiples problèmes d'équivalence que soulève la question des formations acquises à des décennies d'intervalle sans oublier tout le débat entourant l'emploi parfois trop restrictif de ce concept dans les études sur la qualification. Ces réserves émises, soulignons que 80% des ex-employé(e)s de Paquet-Le Syndicat ont atteint le niveau secondaire et que, par ailleurs, 12,5% détiennent aussi une formation professionnelle spécifique.

La plupart des salarié(e)s affectés à la vente étaient à l'emploi de la compagnie depuis de nombreuses années. Si 14,4% avaient été embauchés depuis 1976, 43,3% l'avaient été entre 1971 et 1975 et 41,3% avant cette date.

Les femmes, toutefois, ont une ancienneté moyenne inférieure à celle des hommes. La moitié d'entre elles ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté. Par comparaison, la moitié des hommes travaillaient depuis plus de 16 ans et leur ancienneté moyenne atteignait 12 ans. Au moment de la fermeture, 65,6% des individus occupaient un poste à temps plein (37 heures/semaine).

Depuis 1970, les employé(e)s ont en moyenne changé de poste à deux ou trois reprises, bien qu'au cours de la même période plus de 20% (21,1%) n'aient détenu qu'un seul poste. Cette mobilité est toutefois exclusivement horizontale et consiste très généralement en un changement de rayon.

Les conditions de travail de ces employé(e)s étaient, dans une certaine mesure, uniques dans la région et même dans le secteur des magasins à rayons. Aussi le salaire horaire en 1981 était d'environ 5,20\$ auquel s'ajoutait une commission de 1% sur les ventes. Des congés de maladie, des congés spéciaux et de maternité étaient aussi prévus. Tous les salarié(e)s avaient droit à 2 semaines de vacances après un an de service, 3 après 4 ans, 4 après 10 ans et 5 après 20 ans. Enfin, l'ancienneté prévalait dans l'attribution des postes ou lors de déplacements de main-d'oeuvre.

Sur ce plan, la syndicalisation a permis de niveler les écarts salariaux entre hommes et femmes en réduisant les anciennes classifications. En pratique, les hommes occupent néanmoins le haut de l'échelle salariale.

Voyons maintenant la question des activités du personnel vendeur. Pour ce faire, nous avons expérimenté une grille qui fut soumise et discutée avec des commis, particulièrement au moment du test préliminaire. C'est sur cette base que nous avons pu dégager un profil représentatif de la tâche des commis.

Les activités furent regroupées au sein de quatre rubriques: 1) manipulation de la caisse; 2) manipulation de la marchandise; 3) rapports à la clientèle et, finalement, 4) rapports entre employé(e)s, qui englobent 31 tâches spécifiques. (Voir le Tableau 3 à la page suivante).

Par la suite, nous nous sommes donc enquis auprès de nos informatrices et de nos informateurs de la nature de leurs activités dans l'exercice normal de leur travail. Certaines situations particulières ont fait qu'une activité est rarement effectuée par la totalité de la main-d'oeuvre. Aussi, pour tenter de circonscrire la tâche normale des commis, avons-nous considéré les activités accomplies par plus de 89% des répondants comme étant la tâche normale de tous, celles réalisées par 60% à 89% comme étant celle de la plupart, etc.

En tout 11 tâches étaient effectuées par plus de 89% des commis, 10 l'étaient par 60% à 89%, 5 par 30% à 59,9% alors que 5 autres tâches n'étaient pratiquées normalement que par une proportion de commis inférieure à 30% mais toujours supérieure à 15%. Parmi ces dernières, on retrouve les tâches liées à la gestion ou à la supervision du personnel, à la participation au choix de certaines marchandises et à la préparation de certaines commandes.

La tâche normale du personnel de vente était composée d'une série diversifiée d'opérations. Certains commis jouissaient par ailleurs de responsabilités en ce qui concerne la gérance d'un rayon.

En effet, des deux postes de vente qui subsistaient encore en 1981, ceux de commis-vendeur et de premier-commis, le dernier impliquait des responsabilités reliées à la gestion des stocks (prise en charge de la marchandise à son arrivée au rayon, tenue des registres, transferts, prise d'inventaire, etc.) et à l'approvisionnement des étalages ainsi qu'un certain encadrement du travail des commis (établissement de l'horaire des pause-café, supervision de la distribution du travail, initiation des nouveaux

Tableau 3

Description des tâches chez Paquet-Le Syndicat

	89%+	60-88,9%	30-59,9%	1-29,9%
Manipulation de la caisse	- fermeture de la caisse - enregistrement des ventes - dépôts de caisse - vérification des cartes de crédit	- ouverture de la caisse	- acceptation des chèques personnels	
Manipulation de la marchandise	- tenir les rayons en ordre - placer la marchandise sur les rayons - voir à la propreté des rayons - participer à l'inventaire général	- déballer la marchandise - vérifier les commandes - disposer la marchandise sur les rayons - inventaire régulier des rayons	- recevoir les représentants	- étiqueter la marchandise - participer aux choix de la marchandise - placer les commandes
Rapports à la clientèle	- commandes d'articles à un autre établissement de la chaîne - répondre au téléphone - surveillance	- mises de côté - échanges et retours	- commandes spéciales - ajustements et mesures	
Rapports entre employé(e)s		- initier les nouveaux employé(e)s	- renseigner les autres commis sur les caractéristiques de la marchandise	- voir au respect de l'horaire - superviser le travail des commis

employés, etc.). Les premiers/premières-commis recevaient un salaire un peu plus élevé, la différence était d'environ 0,30\$/l'heure, de sorte que ce poste était considéré comme une promotion -la seule possible d'ailleurs- par le personnel vendeur. Même s'ils formaient une faible partie du personnel de vente, les hommes étaient surreprésentés parmi les premiers-commis, 57% d'entre eux remplissant cette fonction contre 47% du personnel féminin.

Au moment de la fermeture, nous trouvons donc un personnel principalement féminin, expérimenté, relativement âgé qui, pour la plupart, travaille à temps plein comme régulier. De façon majoritaire, les emplois à temps partiel revenaient aux femmes. Dans ces établissements, la mobilité de la main-d'oeuvre se réalisait à l'horizontale puisque peu ou pas de commis ont accédé à des postes de cadres mêmes inférieurs.

La fin des opérations chez Paquet-Le Syndicat allait considérablement modifier cette situation. Voyons cela.

LA SITUATION DES ANCIENNES ET DES ANCIENS EMPLOYE(E)S DE PAQUET-LE SYNDICAT APRES LA FERMETURE

Deux ans après la fermeture, à peine 44% des ex-travailleuses et ex-travailleurs de Paquet-Le Syndicat ont un emploi, 12,2% sont à la retraite, près de 9% se disent retiré(e)s de la main-d'oeuvre active, d'autres sont aux études à temps plein et 31,1% en chômage. Ce sont toutefois les femmes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. En effet, deux ans après la fermeture, 33% des femmes sont sans emploi par rapport à 31% des hommes; inversement, 57% des hommes travaillent par rapport à 42% des femmes.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre active seulement, c'est-à-dire en excluant les retraité(e)s, les retiré(e)s du marché et les étudiant(e)s, 58,8% occupait un l'emploi. Toutefois, parmi la population active, près de 80% avaient détenu au moins un emploi depuis la fermeture. Soulignons, concernant les retiré(e)s du marché, que ce sont uniquement des femmes qui ont agi de la sorte soit à cause d'une retraite imminente, soit la lassitude, soit, chez les plus jeunes, le désir d'avoir des enfants.

Toutefois, cette catégorie ne regroupe que 10% des répondantes, ce qui

contredit l'opinion souvent exprimée voulant que les femmes aient tendance à "retourner à la maison" lorsqu'elles perdent leur emploi. Leur volonté de continuer à faire partie de la population dite active est au contraire manifeste, et ce en dépit de leur moyenne d'âge plus élevée (le tiers des répondantes avait plus de 60 ans).

Si cette catégorie semble réservée aux femmes, les hommes ont par ailleurs davantage tendance à retourner aux études pour parfaire leur formation ou acquérir de nouvelles qualifications. Soulignons cependant que seuls les plus jeunes dans la vingtaine ou la trentaine, hommes et femmes, ont opté pour cette solution.

Il ne suffit pas de dénicher un emploi pour être en mesure d'assurer convenablement la reproduction tant matérielle que qualitative de sa force de travail. Encore faut-il que le salarié obtienne des conditions de travail raisonnables et qu'il bénéficie d'un travail où ses compétences sont utilisées et reconnues. Voyons maintenant quelques indices illustrant le contexte de l'insertion de la main-d'oeuvre de Paquet-Le Syndicat au sein du marché du travail.

Les répondantes et les répondants actuellement en emploi le sont surtout dans le secteur de la vente au détail. En effet, 70% oeuvrent dans des grands magasins (17,5%), dans des boutiques spécialisées (40%) ou dans d'autres branches du commerce de détail (12,5%). Il faut noter que 80% des femmes travaillent dans des boutiques où les conditions de travail relèvent du strict minimum.

Quel que soit le secteur d'emploi, seulement 35,9% de la population active au travail détenait un poste à temps plein. A ce titre, on observe une inversion avec la situation qui prévalait au moment où ces personnes travaillaient pour Paquet-Le Syndicat. Par contre, comme avant, seules les femmes sont à temps partiel.

Nos données ne nous permettent pas d'établir si nos répondantes sont satisfaites de ce régime de travail ou si elles auraient préféré des postes à temps plein. Elles ont été cependant nombreuses à glisser en cours de conversation qu'elles "prendraient bien quelques heures de plus". De fait, 53%

d'entre elles travaillaient entre 13 et 24 heures par semaine, et 5% moins de 13 heures, 10% travaillaient entre 25 et 34 heures, et seulement 21% faisaient des semaines complètes.

Les conditions de rémunération trahissent aussi la détérioration des conditions d'échange de la force de travail. Ainsi, en 1983-84, 43,6% des gens à l'emploi étaient rétribués à un tarif horaire inférieur à 5\$ et 46,2% entre 5\$ et 6,99\$. Quelques exceptions percevaient un salaire horaire supérieur à 7\$ (10,3%). De plus, seulement 17,4% bénéficiaient d'une commission sur les ventes. Enfin, signalons que le fossé entre les hommes et les femmes s'est élargi.

En effet, le taux horaire de plus de la moitié des répondantes se situe en deça du taux atteint deux ans plus tôt, et seulement 5% sont rémunérées au taux qu'elles auraient normalement atteint chez Paquet-Le Syndicat, soit environ 6,25\$. Par contre, ce seuil est atteint par le tiers des hommes. Les deux tiers l'ont même dépassé.

Seuls quelques individus sont syndiqués. Dans l'ensemble, les conditions de travail offertes aux employés de magasins correspondent aux normes minimales édictées par la Commission des normes du travail, c'est-à-dire une semaine normale de travail basée sur 44 heures, absence de congés de maladie, ou spéciaux, aucune sécurité d'emploi, etc.

Aussi, fait très important, ceux et celles qui travaillaient dans le commerce de détail ont assisté à une profonde mutation de leur tâche de vendeuse et de vendeur. La multiplicité des activités reliées à leur tâche s'est de plus en plus réduite. La fonction du commis est morcellée en de nouveaux postes parcellisés. Ainsi, dans les grands magasins, on n'engage que des caissières et des préposé(e)s au stock qui, par atavisme, étaient des commis. Ces derniers ont pour rôle essentiel de déballer et de placer la marchandise tout en assurant un inventaire permanent des produits. Ils ne touchent plus à la caisse et la relation avec la clientèle est réduite au minimum, aspect qui caractérisait bien la commis-vendeuse et le commis-vendeur de chez Paquet-Le Syndicat.

Pour ceux qui ont trouvé du travail dans les boutiques et magasins

spécialisés, on décèle une tendance similaire. "On s'occupe juste de la vente" nous ont répété nos informatrices et nos informateurs. S'occuper de la vente veut dire, entre autres choses, faire de la "vente à pression." Les quotas de vente sont monnaie courante bien que les commissions soient rares.

Les ex-travailleurs et les ex-travailleuses de Paquet-Le Syndicat vivent l'éclatement de leur profession, voire même sa disparition. Ils sont engagés pour combler des postes où peu d'éléments de leur expérience sont mis en valeur. Une fraction substantielle des compétences acquises antérieurement devient sans valeur sur le marché du travail.

Ces transformations témoignent d'une évolution récente de l'organisation du travail dans l'ensemble du secteur où la fonction de commis-vendeuse ou de commis-vendeur polyvalent se décompose progressivement en une série d'attributions spécifiques. On retrouve d'un côté le commis oeuvrant dans une boutique spécialisée pour qui la tâche se résume maintenant à écouler la marchandise, de l'autre, celui de grands magasins qui se métamorphose de plus en plus en préposé au stock.

CONCLUSION

Au moment où nous avons amorcé ce travail, nous étions à la recherche d'éléments qui témoignent d'un processus de déqualification affectant la main-d'oeuvre licenciée de l'entreprise Paquet-Le Syndicat. Ces éléments sont la détérioration des conditions d'échange et d'usage de la force de travail. Sur cet aspect, notre étude met en lumière les points suivants:

- 40% de la main-d'oeuvre active demeure sans emploi, ce qui est la négation de la valeur de la force de travail;
- 60% des gens ayant un emploi travaillent soit à temps partiel, soit comme surnuméraire régulier ou encore sur appels;
- les femmes, dans un métier de surcroît féminin, sont plus désavantagées que les hommes;
- les salaires horaires sont nettement inférieurs à ceux versés

antérieurement;

- l'ensemble des conditions de travail est nettement détérioré;
- les compétences acquises sont devenues désuètes;
- la tâche est de plus en plus morcellée.

Ces éléments attestent d'un processus de déqualification qui affecte tout aussi bien l'individu que le poste de travail. Ils posent en outre la question de la reconnaissance de la qualification dans ce secteur. Ce problème demeure entier. Il illustre l'absence complète de contrôle de la part des travailleurs et travailleuses sur les mécanismes de transformation de l'organisation du travail et la gestion de la main-d'oeuvre dans le secteur du commerce de détail.

Marie Taillon	Simon Tremblay
Anthropologie	DSC
Université Laval	Montmagny

NOTE

1. Cette étude a été rendue possible grâce au programme ACSAIR (FCAC) et au soutien du Centre d'éducation populaire de la Commission des écoles catholiques de Québec.

BIBLIOGRAPHIE

COMITE D'ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DU COMMERCE
AU QUEBEC (CEFECQ), Le commerce et la distribution au Québec. Le
secteur grands magasins, magasins à rayons et bazars. Québec,
ministère de l'Industrie et du Commerce, 1978.



Les publications de l'ACFAS

Les Annales de l'ACFAS

Comptes-rendus des communications présentées aux congrès de l'ACFAS, de 1935 à 1984.

Interface: la revue des chercheurs (bimestrielle)

Les Cahiers de l'ACFAS

1. Les contraintes au développement du Moyen-Nord (1979)
2. La thérapeutique de l'obèse adulte (1979)
3. Le comportement moteur du déficient mental (1979)
4. Dix ans de recherche québécoise sur la littérature française (1980)
5. La recherche gérontologique au Québec (1980) (épuisé)
6. L'entrepreneurship et la P.M.E. au Québec (1980) (épuisé)
7. Biologie du vieillissement (1981)
8. Stratégies de conservation de l'eau en Sagamie (1981)
9. Étude et répression des mauvaises herbes (1981) (épuisé)
10. L'ACFAS à travers 50 congrès (1982)
11. Recherches sur le troisième âge (1982)
12. Études supérieures et recherche en ingénierie (1982)
13. La recherche gérontologique au Québec (1982)
14. De la science au musée (1983)
15. Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec (1983)
16. Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques (1983)
17. L'aménagement au Québec: 3^e colloque biennal (1983)
18. La charte canadienne des droits et libertés (1983)
19. Philosophie et éducation (1984)
20. Informatique et société (1984)
21. La sidérurgie dans l'optique du Québec (1984)
22. Être femme de science (1984)
23. Les ressources humaines et la croissance économique (1984)
24. Recherches en gérontologie (1984)
25. Technologie et politique au Canada. Bibliographie: 1963-1983 (1984)
26. Quelques recherches en biomathématiques (1985)
27. Recherches en gérontologie II (1985)
28. Le droit et l'informatique (1985)
29. Ordinateur et éducation (1985)

La crise dans laquelle la société québécoise est plongée depuis déjà quelques années n'a sans doute pas fini d'ébranler certains des acquis des 25 dernières années. De précédents colloques de l'ACSALF ont été consacrés à cette remise en question et ont montré que ces acquis se sont réduits comme une peau de chagrin. Il y a eu fracture sociale. Quelque chose s'est cassé au cours des dernières années. On saisit encore confusément que le social a été irrémédiablement marqué. Les phénomènes sociaux commencent déjà à se manifester sous d'autres formes que celles que l'on avait connues; le rythme de développement est également affecté.

Osons une hypothèse, heuristique il va sans dire : ce qui s'est cassé au tournant des années 80, c'est l'idée que le social peut croître de façon continue, constante, linéaire. Avec cette cassure, l'économie a pris le dessus. Sont apparus alors — ou faut-il dire ont ressurgis — des impératifs et des contraintes sociales qu'on croyait disparus, des contextes sociaux qu'on pensait dépassés et ensevelis depuis un bon moment déjà. Dans cette perspective, la question du contrôle social émerge de l'ombre où l'avaient reléguée les développements, les tendances et les conjonctures des 25 dernières années dans les disciplines sociologiques et anthropologiques. Il n'est donc pas surprenant que le phénomène du contrôle social nouvellement étudié le soit de façon éclatée. Néanmoins, ce qui fait retour actuellement sous la catégorie du contrôle social constitue à juste titre un rappel du caractère fondamentalement historique et social : les mécanismes de contrôle ne disparaissent jamais tout à fait du social; ils sont altérés, ils se modifient, ils se transforment pour ressurgir sous d'autres formes parfois inédites.

Josiane Boulad Ayoub
Léon Bernier
André Billette
Nanouk Daudelin
Pierrette Deslandes
Richard Dominique
Gabriel Dussault
Jacques Frenette
Paul Grell
Pierre J. Hamel
Anne Hébert

Pierre Landreville
Isabelle Perrault
Denise Pérusse
Jacques Piché
Ruth Rochette
Céline Saint-Pierre
Carolle Simard
Marie-Blanche Tahon
Marie Taillon
Simon Tremblay
André Turmel